

2025

# RAPPORT DE GESTION

du Conseil d'Etat



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

---

# RAPPORT DE GESTION 2025 DU CONSEIL D'ÉTAT

---

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
Mesdames les Députées, Messieurs les Députés,  
Mesdames, Messieurs,

En octobre 1836, la diligence quittait Genève chaque jour à 19h. Elle arrivait à Berne à 9h ou 10h le lendemain. Le prix du voyage était de 9 francs 20. Moins de quarante ans plus tard, en 1872, le Conseil fédéral invita à Berne les membres du Tribunal d'arbitrage de l'Alabama. Une ligne de chemin de fer avait été créée. Le train, avec un wagon spécial, partit de Genève à 11h30 et arriva à Berne à 16h18 le jour même. La durée du voyage avait donc été ramenée de 14 heures à moins de 5 heures, grâce au rail. Aujourd'hui, il nous faut moins de 2 heures pour rallier la capitale fédérale. Nous avons eu l'occasion de rappeler ces épisodes (qui sont davantage qu'une simple anecdote) à l'occasion de la visite confédérale du Conseil exécutif du canton de Berne, en décembre 2025.

Les progrès technologiques – mais aussi la volonté de nourrir une destinée commune – nous ont donc rapprochés de Berne. Ces dernières décennies, nous sommes aussi rapprochés d'un monde de plus en plus interdépendant, interconnecté, globalisé. Depuis quelques années, pourtant, la géopolitique mondiale est retombée dans une forme d'instabilité, avec des politiques de puissance plus fortes qui semblent changer avec le vent. Mais nous le savons : face aux défis de notre temps, le seul chemin possible est la coopération. Nous ne devons jamais cesser de travailler ensemble, de manière solidaire, et de mettre en avant nos atouts. Le multilatéralisme et les organisations internationales. Le dialogue et la diversité. L'échange et le compromis.

Le rapport de gestion 2025 du Conseil d'Etat, comme de coutume, vous est présenté en deux parties. La première met en évidence les points forts de l'activité du Conseil d'Etat pendant l'année écoulée. Elle garde pour référence le programme de législature 2023-2028, avec ses 4 axes et ses 23 objectifs. La deuxième partie revient sur les activités qui ont guidé les départements et la chancellerie d'Etat, par politiques publiques.

En 2025, le Conseil d'Etat a notamment adopté la stratégie économique cantonale 2035, le plan directeur de l'innovation 2025-2027, le plan directeur cantonal de l'employabilité ou encore le plan d'action 2025-2030 du plan climat cantonal. La nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité est entrée en vigueur et la prise en charge totale par l'Etat des abonnements de transports publics pour les jeunes a été instaurée. Le canton s'est aussi investi en faveur de la Genève internationale, qui traverse de fortes turbulences, notamment par la création de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale.

Dans son ensemble, ce rapport le démontre : malgré l'instabilité de notre époque, le Conseil d'Etat continue de s'engager en faveur de la collectivité et du bien commun, en faisant du compromis sa boussole essentielle et en suivant le cap des valeurs qu'il s'est fixé.

Nous vous souhaitons bonne lecture et vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Grand Conseil, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Etat

Monsieur Thierry Apothéloz, président du Conseil d'Etat

Madame Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

Partie I	Points forts de l'activité du Conseil d'Etat selon le programme de législature .....	5
Partie II	Réalisations par politique(s) publique(s) .....	50
A	Autorités et gouvernance .....	51
B	Etats-majors et prestations transversales .....	69
C	Cohésion sociale .....	77
D	Culture, sport et loisirs .....	96
E	Environnement et énergie .....	102
F	Formation .....	113
G	Aménagement et logement .....	127
H	Sécurité et population .....	146
I	Impôts et finances .....	154
J	Justice (pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du pouvoir judiciaire) .....	167
K	Santé .....	169
L	Economie et emploi .....	179
M	Mobilité .....	194
	Organigrammes .....	201

---

# Partie I

## Points forts de l'activité du Conseil d'Etat

---

---

## Axe prioritaire 1

Le canton de Genève agit  
pour une société qui bénéficie  
de stabilité, de prospérité et  
de sécurité

---

## Objectif 1.1

### La politique en faveur de la petite enfance est développée et la réussite de chaque enfant est valorisée par des cursus de formation équilibrés.

Les travaux sont lancés pour élaborer un plan d'action interdépartemental sur les 1000 premiers jours de l'enfant, visant à permettre aux enfants de se développer harmonieusement durant cette période cruciale et à renforcer les compétences parentales, notamment à travers l'information et le réseau de soutien. Deux journées ont rassemblé les professionnels du réseau médico-socio-éducatif, les partenaires communaux et associatifs impliqués sur cette période clé, du désir de parentalité jusqu'aux deux ans de l'enfant. L'objectif de ces rencontres était d'identifier au plus près du terrain les besoins à couvrir. Les points de vue des professionnels ont été enrichis par les témoignages de parents recueillis lors de groupes de discussion.

#### Accueil préscolaire, horaire continu, entrée en scolarité

Dans le domaine de l'accueil préscolaire, l'ouverture de nouvelles places de crèche par les communes se poursuit à un rythme soutenu. Afin de remédier à la pénurie de personnel éducatif, un accord a été conclu entre le canton, l'Association des communes genevoises et la Communauté genevoise d'action syndi-

cale, et le processus d'admission à l'école supérieure d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance a été repensé.

Dans l'objectif de mieux répondre à l'organisation des familles et d'améliorer l'égalité des chances et l'accès des enfants à des activités extrascolaires, des travaux sont menés sur l'horaire continu à l'école primaire, en collaboration avec les communes et les partenaires, en vue d'organiser le lancement de projets pilotes.

Des mesures pour faciliter l'entrée des jeunes enfants à l'école et la fréquentation de l'école de quartier sont mises en œuvre, notamment par le déploiement de la co-intervention dans des classes de 1P-2P. Ce dispositif, initié à la rentrée 2024 en 1P, s'étend progressivement et concerne désormais 145 classes de 1P et/ou de 2P, réparties dans 62 % des écoles primaires. Cette mesure, à visée collective, permet de soutenir le travail du corps enseignant afin de mieux répondre à la diversité des besoins des élèves au sein des classes genevoises en favorisant un environnement propice aux premiers apprentissages et au développement de l'ensemble des élèves.

#### Cycle d'orientation

Faire évoluer le cycle d'orientation (CO) pour garantir son rôle d'orientation et assurer à tous les élèves l'acquisition des compétences fondamentales pour la suite de leur formation constitue un enjeu clé. La construction de la future réforme du CO se poursuit sur la base des réflexions engagées depuis 2024 avec le per-

sonnel enseignant et les directions d'établissement. Le contour de la réforme porte sur une 9<sup>e</sup> année organisée en tronc commun, soit avec des groupes de besoin, soit avec des groupes de niveau en français et en mathématiques, et ensuite une 10<sup>e</sup> et une 11<sup>e</sup> année organisées en filières alignées avec l'orientation vers la 12<sup>e</sup> année. Deux CO pilotes testent pendant l'année 2025-2026 les groupes de besoin.

### Formation professionnelle

Au secondaire II, la priorité est d'améliorer la lisibilité du système de formation et de permettre aux jeunes d'accéder plus directement à une certification. Les actions d'information sur les filières professionnelles se sont concrétisées à travers les 25 Zooms métiers annuels organisés dans les entreprises et centres de formation professionnelle, dont la fréquentation a significativement augmenté. Ces rencontres offrent aux élèves du CO un aperçu concret des métiers présentés par des jeunes en formation. Les séances spécifiques d'information et orientation scolaires et professionnelles destinées aux parents, désormais étendues à tous les établissements du CO, renforcent cette dynamique.

Les travaux pour augmenter l'offre de places d'apprentissage en voie duale se poursuivent.

## Objectif 1.2

**La prévention des maladies et la promotion de la santé sont renforcées, le système de soins pour une politique de santé durable est optimisé et l'accès à des soins de qualité et la continuité de l'offre pour l'ensemble de la population sont garantis.**

Dans le cadre du programme de législature 2023-2028, l'accent mis sur la prévention secondaire et tertiaire a conduit au soutien de projets novateurs, portant notamment sur le recours à l'intelligence artificielle pour la gestion des maladies chroniques ainsi que sur l'utilisation de biomarqueurs de vulnérabilité pour la prédiction du déclin cognitif, dont la réalisation débutera prochainement.

Des fonds ont également été alloués afin de faciliter l'accès aux soins pour des populations vulnérables, en particulier les consommateurs de crack et les personnes disposant de faibles ressources pour les soins dentaires.

### **Prévenir les risques infectieux et protéger les populations à risque**

S'agissant de la prévention des risques environnementaux d'origine virale ou bactérienne, plusieurs mesures structurantes ont été mises en œuvre. La promotion de l'immunisation pas-

sive par anticorps monoclonaux administrés aux nourrissons contre les virus respiratoires, complétée par l'immunisation active par la vaccination, permet de réduire significativement leur fardeau, notamment en diminuant les consultations médicales, les hospitalisations et les risques de décès. Cette immunisation est accessible à l'ensemble des nouveau-nés du canton, indépendamment de la situation financière des familles.

La prévention de l'antibiorésistance a constitué un autre axe investi en 2025, notamment par des interventions dans les écoles primaires et la mise en place d'un dispositif renforcé de coordination du contrôle des infections dans les établissements médico-sociaux genevois.

### **Agir face aux risques environnementaux et comportementaux**

Un autre volet de l'action du Conseil d'Etat a concerné les risques environnementaux et comportementaux tels que le moustique tigre, les PFAS, l'usage détourné du protoxyde d'azote (gaz hilarant) ainsi que l'exposition aux effets nocifs du tabac et de l'alcool. Une stratégie coordonnée reposant sur des actions de pré-

vention et de sensibilisation du public a été mise en place.

### **Optimiser structurellement le système de soins et améliorer l'accès aux prestations**

Les travaux engagés ont permis de structurer des réseaux réunissant les principaux acteurs de terrain autour d'orientations communes

---

visant un accès facilité aux soins, en particulier pour les patients multimorbides et les populations économiquement vulnérables, ainsi que le développement d'interventions communautaires coordonnées en matière de prévention, de promotion de la santé et de prise en charge spécialisée. Un premier projet pilote sera lancé prochainement.

Simultanément, le projet de caisse cantonale publique a connu une avancée significative, avec la présentation du concept à la commission de la santé du Grand Conseil et à l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que la réalisation d'une analyse actuarielle.

## Objectif 1.3

**La prospérité économique du territoire genevois est renforcée et les actions sont orientées en cohérence avec les objectifs de durabilité.**

L'année 2025 a été caractérisée par l'adoption de deux documents majeurs pour l'action économique du canton : la stratégie économique cantonale 2035 ainsi que le plan directeur de l'innovation 2025-2027, lequel constitue une partie saillante de cette stratégie. Ces cadres de référence définissent les orientations et les leviers d'action pour renforcer la compétitivité du tissu économique genevois et accompagner la transformation de ses modèles d'affaires.

**Une démarche collaborative et ancrée dans le terrain**

La stratégie économique 2035 a été élaborée en concertation avec 140 représentants de l'économie locale. Elle fixe un cap clair pour les dix prochaines années afin de renforcer les secteurs historiques qui ont fait et continuent de faire la prospérité de Genève (la place financière, l'horlogerie, la bijouterie, la chimie ou encore le négoce de matières premières), tout en identifiant trois secteurs d'activités émergents (sciences de la vie, industries créatives et économie numérique) qui présentent un très fort potentiel, notamment en termes de création d'emplois.

**Doubler les investissements pour l'innovation**

Le plan directeur de l'innovation (PDI) est un élément majeur de cette stratégie. Il a été conçu pour servir d'outil opérationnel permettant de structurer la politique d'innovation du canton. A ce titre, il vise à doubler les investissements publics pour soutenir les projets innovants, notamment au sein des PME. Un projet de loi de 8 millions de francs a été accepté à l'unanimité du Grand Conseil en juin afin de doter Genève d'un vrai fonds d'investissement pour l'innovation. Plusieurs projets ont déjà pu être financés, dont trois concernent l'intelligence artificielle.

**Le plan directeur de l'innovation est un élément majeur de la stratégie économique 2035. Il vise à doubler les investissements publics pour soutenir les projets innovants, notamment au sein des PME.**

**Genève, pôle de référence pour la production audiovisuelle**

Concernant les industries créatives – un des trois secteurs d'activité émergents identifiés – un dispositif incitatif ambitieux a été lancé en collaboration avec la Ville de Genève pour encourager les tournages et la production

de films et de séries sur le territoire genevois. Ce dispositif, qui doit encore être validé par le Grand Conseil à travers deux projets de lois, devrait prendre la forme d'un accompagnement opérationnel via le Geneva Film Office, hébergé au sein de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), ainsi que d'un soutien financier sur mesure. Cet incitatif permettrait ainsi de dynamiser un secteur en plein développement et générateur d'emplois.

### Soutien renforcé au secteur philanthropique

Enfin, des mesures ont été prises pour rendre davantage visible et attractive la place de Genève comme pôle international du secteur philanthropique, suivant ainsi les recommandations formulées par le centre en philanthropie de l'Université de Genève (GCP) dans un rapport rendu public en mars. Un important travail a notamment été réalisé en matière de communication et d'information.

## Objectif 1.4

**La stabilité du niveau de vie de l'ensemble de la population est assurée, en particulier celui des plus vulnérables, dont l'indépendance financière est promue par la consolidation du système de protection sociale.**

En 2025, dans un contexte marqué par une augmentation significative des demandes d'aide sociale, le Conseil d'Etat a renforcé son action en faveur de la stabilité du niveau de vie de la population, en particulier des personnes les plus vulnérables, tout en promouvant leur autonomie financière.

### **Renforcer l'accompagnement social et l'insertion professionnelle**

La nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette réforme vise à renforcer l'accompagnement social et l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi qu'à lutter contre le non-recours aux prestations sociales, notamment grâce à une action concertée entre le canton, les communes et les partenaires désignés. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année.

***L'année a été marquée par la mise en consultation publique de l'avant-projet de loi mettant en œuvre le droit à l'alimentation inscrit à l'article 38A de la Constitution genevoise. Ce texte vise à garantir un accès à une alimentation adéquate.***

Face à la forte pression exercée sur le dispositif social, une *task force* « précarité » a été mise sur pied en février. Le Conseil d'Etat a pris connaissance du résultat de ses travaux en juin. Il confirme une aggravation de la précarité à Genève, résultant de plusieurs facteurs. Afin de mieux comprendre ces évolutions, une analyse approfondie des trajectoires des bénéficiaires entre 2023 et 2025 a été engagée par l'Hospice général. Par ailleurs, un audit de l'institution va se déployer.

### **Attention aux jeunes adultes en rupture de formation**

Une attention particulière a également été portée aux jeunes adultes en rupture de formation, dont le nombre à l'aide sociale continue de progresser. Les projets pilotes « Objectif jeunes » et « Jafa », lancés respectivement en 2022 et 2024, ont livré leurs premiers résultats, particulièrement encourageants. Ils démontrent la pertinence d'un modèle fondé sur la remobilisation et l'accompagnement intensif. Leurs enseignements alimenteront, dès 2026, le déploiement de réformes structurantes à plus grande échelle.

L'année 2025 a aussi été marquée par la mise en consultation publique de l'avant-projet de loi mettant en œuvre le droit à l'alimentation inscrit à l'article 38A de la constitution genevoise. Ce texte, fondé sur les recommandations d'un comité de pilotage réunissant une trentaine d'acteurs, vise à garantir à chacune et chacun un accès à une

alimentation adéquate, à lutter contre la précarité alimentaire, à améliorer la gouvernance des dispositifs de solidarité, à orienter durablement les modes de production et de consommation, à renforcer les compétences nutritionnelles de la population et à réduire le gaspillage alimentaire.

### **Prévention et lutte contre le surendettement**

Le premier plan cantonal de prévention et de lutte contre le surendettement, pour la période 2025-2028, a été adopté par le Conseil d'Etat. Il repose sur une approche globale articulée autour de la prévention, de la détection précoce, de l'accompagnement et de l'assainissement durable des situations financières. En complément, une vaste campagne de sensibilisation a été déployée en 2025 afin de renforcer l'information à la population et le recours aux dispositifs d'aide le plus tôt possible pour éviter la précarisation.

## Objectif 1.5

### Une fiscalité plus équitable est appliquée pour les personnes physiques et les personnes entrepreneurs.

La baisse d'impôt destinée à redonner du pouvoir d'achat aux citoyennes et citoyens, acceptée en votation populaire à 61,2 %, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le nouveau barème prévoit une diminution moyenne de l'impôt cantonal et communal sur le revenu de 8,7 %. La baisse touche l'ensemble des contribuables et profite en particulier à la classe moyenne, c'est-à-dire aux contribuables qui paient des impôts et ne reçoivent généralement pas d'aides de l'Etat.

D'autre part, le Conseil d'Etat a fixé la date d'entrée en vigueur de la loi 13030 sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, alors qu'un recours en contrôle abstrait des normes déposé contre cette loi était encore pendant au Tribunal fédéral. Les principales mesures de cette loi sont une réévaluation de 12 % de la valeur fiscale des biens immobiliers acquis avant le 31 décembre 2014, une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune de 15 %, une diminution de l'impôt immobilier complémentaire, qui passera de 1 ‰ à 0,2 ‰ pour les immeubles détenus par les personnes physiques et affectés à leur résidence principale, ainsi qu'une augmentation de 0 % à 2 % de l'impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers (IBGI) appliqué lors de la vente d'immeubles détenus pendant 25 ans ou plus.

### Indexation basée sur des critères transparents

Le Tribunal fédéral a rendu son arrêt le 28 février 2025 et n'a pas remis en question ces mesures principales. Il a uniquement annulé certaines dispositions de la LEFI qui fixaient l'indexation de la valeur fiscale des immeubles concernés, estimant qu'elles étaient contraires à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID).

Pour donner suite à l'arrêt du Tribunal fédéral et conformément à la LHID, le Conseil d'Etat a adopté un règlement qui introduit des dispositions provisoires pour l'indexation dès la période fiscale 2026.

Dans ce règlement, l'indexation est basée sur des critères transparents et pérennes. Elle s'appuie sur une moyenne annuelle pondérée de deux indices officiels : l'indice suisse des prix de l'immobilier résidentiel (IMPI) et l'indice genevois des prix de la construction (IPC), chacun comptant pour moitié. Cette approche réduit les biais potentiels d'un indice considéré isolément.

**La baisse touche l'ensemble des contribuables et profite en particulier à la classe moyenne, c'est-à-dire aux contribuables qui paient des impôts et ne reçoivent généralement pas d'aides de l'Etat.**

## Objectif 1.6

### La sûreté du canton et la sécurité sur le territoire genevois sont garanties, les politiques d'insertion et de désistance sont renforcées.

En 2025, l'action du Conseil d'Etat en matière de sécurité publique s'est inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique criminelle commune (PCC) 2024-2026. La lutte contre la criminalité implique, dans le respect des compétences des autorités politiques et judiciaires, une coordination stratégique et opérationnelle. Cette politique mobilise donc, outre la police, le Ministère public, les départements concernés, les communes et de nombreux partenaires. Les travaux ont porté en particulier sur la lutte contre les violences et la prise en charge des victimes.

En matière de coordination des moyens de l'Etat, la police a activement collaboré tant avec la Ville de Genève qu'avec ses partenaires au déploiement du plan d'action du Conseil d'Etat contre le crack. En sus de la vidéoprotection mise en place dans les secteurs concernés, elle a assuré une présence accrue et intensifié sa lutte contre les dealers.

D'autre part, concernant le domaine de la lutte contre la traite humaine, le mécanisme cantonal dédié a poursuivi la mise en œuvre des mesures relatives à la formation, la sensibilisation, la collaboration entre partenaires et la protection des victimes. S'agissant de ce dernier volet, et pour la première fois, les trois portes d'entrée

chargées d'identifier les victimes de traite humaine sont désormais toutes financées par le département des institutions et du numérique (DIN).

Par ailleurs, le DIN poursuit son action visant à identifier et à sanctionner les personnes qui sous-louent des appartements spécifiquement à des fins prostitutionnelles, moyennant des loyers fortement majorés. Ces appartements exploités à des fins commerciales sont durablement soustraits du marché locatif. Leur activité est assimilée à l'exploitation illicite d'un salon de massages. Le département a pris de nombreuses décisions pour lutter contre la prostitution illégale, lesquelles ont été largement confirmées par la justice.

Dans le domaine de la prévention et de la détection, des actions de sensibilisation aux risques cyber ont été menées auprès de différents publics, notamment les jeunes et les seniors. A fin juin 2025, plus de 6300 habitantes et habitants avaient pris part à ces démarches de prévention. De plus, une information spécifique a été faite auprès de l'entier de la population de plus de 65 ans (93 000 personnes) pour prévenir les vols à la fausse qualité.

Sur le plan institutionnel, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur la police fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2029 le retour de la formation policière à Genève. Le règlement général sur le personnel de la police a continué de produire ses effets, notamment en matière de recrutement des cadres supérieurs et de clarification des compétences des agentes et agents de sécurité publique et a été validé de manière définitive par le Tribunal fédéral en octobre 2025.

**En matière d'insertion et de désistance, le canton soutient le développement d'une approche qui favorise le désengorgement des prisons et le développement de peines alternatives à la détention.**

Sur le plan organisationnel, des travaux ont été engagés afin d'adapter l'articulation des missions et des horaires de la police, sur la base d'une analyse externe. Ils ont porté notamment sur la définition des socles sécuritaires et une meilleure adéquation des ressources aux besoins opérationnels.

En matière de sécurité de proximité, les discussions avec l'Association des communes genevoises se sont poursuivies afin de redéfinir les compétences entre police cantonale et polices municipales, en vue d'un meilleur maillage sécuritaire du territoire.

### Insertion et désistance

En matière d'insertion et de désistance, le canton soutient le développement d'une approche qui favorise le désengorgement des prisons et le développement de peines alternatives à la détention.

Dans ce cadre, l'accès au travail d'intérêt général a été facilité par la mise en ligne d'une procédure de demande sur le site ge.ch. Le canton a aussi élargi son réseau d'employeurs « tigestes » partenaires, à travers la signature d'une convention avec, notamment, la Ville de Genève et les Transports publics genevois (TPG). Un travail est également conduit par le service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP) avec la Fondation genevoise pour le désendettement afin de lutter contre les peines privatives de liberté de substitution.

Une séance d'information sur les procédures applicables et les impacts en cas d'amende ou de peine pécuniaire non payée a été donnée en juin 2025 par le SRSP ainsi que par le service des contraventions, à l'attention d'une trentaine d'intervenants sociaux de l'Hospice général et d'autres organismes.

Les efforts visant à renforcer l'employabilité des personnes détenues se sont également poursuivis par le développement de micro-formations, plus flexibles, en collaboration avec des prestataires externes.

Enfin, le projet pilote associant la police, le Ministère public et l'office cantonal de la détention a été mis sur pied afin de permettre la surveillance active des auteurs de violences domestiques au moyen d'un bracelet électronique.

---

## Axe prioritaire 2

Le canton de Genève offre des perspectives d'avenir concrètes et favorise une réponse collective aux grandes transitions numérique, écologique et démographique

---

## Objectif 2.1

### Une Genève ouverte, innovante, internationale et engagée dans ses relations avec ses partenaires est promue.

Depuis le début de l'année 2025, la Genève internationale traverse une période de fortes turbulences à la suite de réductions massives des financements dédiés à la coopération internationale. Les impacts de cette situation se feront sentir sur plusieurs années, avec des pertes d'emplois importantes et des risques accrus de délocalisation d'activités aujourd'hui établies à Genève, dans un contexte de concurrence internationale très forte.

#### Création de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale

Face à ces défis structurels, le canton a choisi d'agir rapidement afin de préserver l'attractivité et la crédibilité de la place genevoise. Ses objectifs sont clairs : se montrer réactif, envoyer un signal fort au secteur et se positionner comme un partenaire fiable dans un monde instable. Dès le mois de février, des mesures concrètes ont ainsi été mises en œuvre pour soutenir les ONG confrontées à une baisse soudaine de leurs ressources, notamment par l'instauration d'un mécanisme de chômage temporaire. Plus d'une vingtaine d'ONG ont pu en bénéficier, en particulier dans des domaines fortement touchés comme les droits humains.

**Des mesures concrètes ont ainsi été mises en œuvre pour soutenir les ONG confrontées à une baisse soudaine de leurs ressources, notamment par l'instauration d'un mécanisme de chômage temporaire.**

Par ailleurs, le canton a contribué à la création de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale (FAGI), en collaboration avec la Fondation Wilsdorf, dotée de 50 millions de francs. Cette fondation vise à soutenir l'innovation et l'adaptation afin de renforcer la pertinence et la résilience des acteurs. Des financements ont également été accordés pour maintenir ou développer à Genève des infrastructures clés, comme le centre pour l'intelligence artificielle du Centre international de calcul des Nations Unies. Enfin, le canton collabore étroitement avec la Confédération, la Ville de Genève et d'autres partenaires tels que le Centre d'accueil de la Genève internationale pour monitorer la situation et coordonner les mesures de soutien, tout en s'engageant activement à Berne en faveur de la Genève internationale.

#### Soutien à un renouvellement des relations bilatérales avec l'Union européenne

Le Conseil d'Etat a pris une part active au processus de consultation sur le paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne (UE), que le Conseil fédéral a mis en consultation au printemps. Convaincu de l'importance de stabiliser et développer un modèle pragmatique qui a fait ses preuves depuis 25 ans, le canton s'y est engagé à travers la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), notamment via sa présence active au Bureau et à la Commission Europe. Les accords avec l'UE assurent en effet un accès réciproque et sans entraves au marché européen, essentiel pour le tissu économique cantonal, qui exporte chaque jour pour 27 millions de francs vers l'UE.

### Engagement dans la coopération intercantonale

Au sein de la CdC et de plusieurs conférences intercantonales, le canton a participé activement aux débats concernant le programme d'allégement budgétaire 27 (PAB 27). Avec ces économies, le Conseil fédéral veut réduire le budget de la Confédération de plusieurs milliards, notamment en opérant un transfert de charges vers les cantons. En septembre, une délégation du Conseil d'Etat a accueilli les présidents des Chambres fédérales à l'occasion de leur visite de la Genève internationale. Les contacts et informations échangés au cours des années durant ce type de rencontres se sont avérés fructueux pour faire entendre la voix de Genève à Berne.

## Objectif 2.2

### Le statut de métropole transfrontalière du Grand Genève ainsi que la cohésion institutionnelle avec les communes sont renforcés.

La collaboration transfrontalière entre les autorités suisses et françaises est indispensable pour répondre aux enjeux communs de mobilité, d'aménagement et de qualité de vie.

Ainsi, la signature du 5<sup>e</sup> Projet d'agglomération (PA 5) avec l'ensemble des partenaires du Grand Genève dans le cadre symbolique de la gare haute du téléphérique du Salève marque la volonté du Conseil d'Etat de renforcer cette coopération. Ce document dessine une image à long terme du territoire et sollicite un cofinancement fédéral pour 56 mesures en faveur de la mobilité. Il s'inscrit dans une nouvelle vision territoriale qui place la transition écologique au cœur des stratégies d'aménagement, de mobilité et d'environnement et inaugure un nouveau cycle de planification.

#### Nouveaux mécanismes financiers

Conscient des nuisances générées par le trafic pendulaire, le Conseil d'Etat s'est aussi employé à mettre sur pied de nouveaux mécanismes financiers propres à l'agglomération, afin de développer par un effet de levier des projets sur territoire français bénéficiant à la population du Grand Genève. Fin novembre, le

canton a ainsi signé deux accords avec les partenaires français concernés : le premier porte sur un cofinancement franco-genevois pour la réalisation d'une douzaine d'infrastructures structurantes, ciblées selon leur pertinence et l'impact escompté pour Genève ; le deuxième accompagne la réalisation de ces infrastructures en renforçant l'offre de bus pour réduire le trafic motorisé à la frontière.

Au-delà de l'échelle de l'agglomération, le canton s'est employé à renforcer les liens avec les parlementaires nationaux actifs aussi bien à Berne qu'à Paris. C'est ainsi qu'en octobre, une délégation du Conseil d'Etat a réuni les parlementaires français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les députés genevois aux Chambres fédérales pour sensibiliser ces importants relais aux besoins et aux enjeux spécifiques du bassin de vie transfrontalier.

#### Perspectives à l'intercommunalité

Le Conseil d'Etat s'est également employé à poursuivre le renforcement de la cohésion institutionnelle avec les communes en finalisant le projet de loi sur les institutions autonomes communales de droit public (LIACI), premier volet de la refonte de la loi sur l'administration des communes (LAC), refonte sur laquelle le Conseil d'Etat s'est engagé dans le cadre de son programme de législature. Le dépôt de ce projet de loi à l'intention du Grand Conseil et le vote presque unanime de ce dernier sur la loi offrent de nouvelles perspectives à l'intercom-

municipalité avec un cadre homogène, clair et basé sur des principes de bonne gouvernance. Des discussions préliminaires sur la refonte du reste de la LAC ont démarré avec l'Association des communes genevoises (ACG). Ces discussions ont eu lieu en parallèle d'échanges avec les nouvelles instances dirigeantes de l'ACG en ce qui concerne l'avenir des transferts de charges et de compétences entre canton et communes.

L'année 2025 a également été marquée par le changement de législature au niveau communal. Dès lors, le Conseil d'Etat a mis l'accent sur l'accompagnement des communes dans le cadre du démarrage de la nouvelle législature, que ce soit au travers de l'élaboration ou la mise à disposition de nouveaux outils de communication visant à faciliter et clarifier le travail des membres des exécutifs et délibératifs communaux, ou au travers de séances d'information sur le fonctionnement des institutions communales réalisées dans les communes. Un accompagnement spécifique a été déployé en lien avec la commune de Vernier, compte tenu de l'absence d'autorité délibérative.

## Objectif 2.3

### L'influence du canton de Genève en matière d'innovation et de transition numérique est renforcée.

En 2025, le Conseil d'Etat a poursuivi son engagement afin de renforcer l'influence du canton de Genève dans les domaines de l'innovation et de la transition numérique, tant au niveau cantonal que national et international.

Le canton s'est impliqué activement dans les travaux d'évaluation et d'évolution de l'Administration numérique suisse (ANS). Dans ce cadre, Genève a piloté, conjointement avec le canton de Vaud, une analyse mandatée par la Conférence latine des directrices et directeurs du numérique (CLDN) sur les impacts du futur modèle de coopération de l'ANS sur la souveraineté cantonale. Cette étude a permis de soutenir une collaboration renforcée entre les niveaux fédéraux, tout en rappelant l'importance du respect du fédéralisme, notamment en matière de compétences normatives dans le domaine numérique.

#### Veille et exploration technologique

Parallèlement, le canton a renforcé sa veille et son exploration technologique en prenant part au lancement du Geneva Quantum Network (GQN), premier réseau quantique en Suisse. Développée en partenariat par un consortium réunissant l'Université de Genève (UNIGE), le CERN, l'HEPIA (HES-SO Genève), ID Quantique, Rolex et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), cette

infrastructure s'appuie sur le réseau de fibre optique cantonal et contribue à positionner Genève comme un pôle reconnu dans les technologies quantiques.

Sur le plan international, Genève a valorisé son écosystème d'innovation lors du sommet mondial AI for Good, organisé par l'Union internationale des télécommunications. La présence du canton sur un stand collectif a permis de mettre en lumière les initiatives publiques, académiques, économiques et de la société civile œuvrant en faveur d'une intelligence artificielle éthique, inclusive et orientée vers le bien commun.

***Le canton de Genève a piloté, conjointement avec le canton de Vaud, une analyse sur les impacts du futur modèle de coopération de l'ANS sur la souveraineté cantonale.***

#### Sensibilisation au numérique responsable

En matière de durabilité, une vaste campagne de sensibilisation au numérique responsable a été menée en partenariat avec la Ville de Genève et l'association noOPS. Déployée notamment lors des Automnales, cette action s'inscrit dans le plan climat cantonal 2030 et vise à encourager des pratiques numériques plus sobres et circulaires.

Enfin, le Conseil d'Etat a poursuivi son soutien au renforcement des compétences numériques des élues et élus avec le cycle de *masterclasses* sur le numérique lancé en 2024 en collaboration avec le Grand Conseil. Ce dispositif a favorisé un dialogue entre milieux politiques et académiques genevois et zurichois sur les enjeux techniques, juridiques et sociétaux de la transition numérique.

### Cartographie des services d'urgence

Dans le domaine de la santé publique, cette dynamique s'est traduite par le développement d'outils numériques au service des missions régaliennes et de la gestion de l'urgence. Le canton a notamment mis en place une cartographie des services d'urgence et des lieux de consultation pressante, intégrée aux outils d'orientation de la CASU 144.

### Renforcement du pilotage et de la sécurité

Plusieurs initiatives structurantes ont été lancées : l'ouverture d'un pôle IA au Campus Biotech avec les HUG et le Wyss Center for Bio and Neuroengineering, visant à concevoir la prochaine génération de soins fondés sur l'intelligence artificielle, la création de l'application SOFIA pour les patients atteints de maladies chroniques, en partenariat avec les HUG, la HEG (HES-SO Genève) et la Fondation Net-Care.CH, ainsi que l'accès au carnet de vaccination numérique et au dossier électronique du patient par application mobile.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant la refonte du système d'information de l'office cantonal de la santé (OCS), afin de renforcer le pilotage et la sécurité des données de santé.

## Objectif 2.4

**A la faveur d'un engagement en matière de durabilité, les émissions de CO<sub>2</sub> seront réduites de 60 % d'ici 2030 dans le cadre du plan climat.**

Le Conseil d'Etat a adopté le plan d'actions 2025-2030 du plan climat cantonal (PCC), qui constitue le volet opérationnel de la politique climatique du canton. Ce cadre renouvelé fixe un objectif de réduction de 60 % des émissions directes de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 et confirme la trajectoire de neutralité carbone en 2050. Il renforce, par ailleurs, les mesures d'adaptation du territoire face à l'intensification des risques climatiques, tout en soulignant les liens structurels entre crise climatique et érosion de la biodiversité. Le plan comporte ainsi des actions dédiées à la préservation des milieux aquatiques, des sols, des sous-sols et des espaces arborés. Les mesures de réduction des émissions couvrent l'énergie, la mobilité, la construction ainsi que la consommation de biens et services. En matière d'adaptation, le plan vise à accroître la résilience de la société face aux événements extrêmes, tout en impliquant davantage la jeunesse et en accompagnant les milieux économiques dans la transition écologique. En cohérence avec le PCC, l'alimentation est un levier clé de réduction des

émissions, en raison de son impact climatique et de son rôle sur les systèmes de production, l'usage des sols et la biodiversité. L'avant-projet de loi pour une alimentation solidaire et durable, présenté en 2025, constitue à cet égard une opportunité stratégique pour orienter les modes de consommation et de production.

### Accroître la résilience énergétique

Afin de diminuer l'empreinte carbone du bâti et d'accroître la résilience énergétique, le Conseil d'Etat a modifié deux règlements. Le premier concrétise les articles 117 et 118 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) en définissant l'empreinte carbone, ses modalités de calcul et les valeurs limites basées sur une norme SIA. Un quota carbone est désormais attribué par type de construction ou de rénovation, intégrant la fabrication, le transport, la mise en œuvre et l'élimination des matériaux. Le second règlement, modifiant le règlement sur l'énergie, met en œuvre la loi issue du contreprojet à l'initiative IN 191, largement approuvée en mai 2025. Il renforce les conditions cadres pour le développement du solaire, en précisant les surfaces devant être équipées et en distinguant l'usage du solaire thermique ou photovoltaïque selon les besoins. L'obligation, limitée aux toitures, s'applique aux bâtiments neufs, rénovés ou présentant un fort potentiel d'autoconsommation, avec des exemptions ciblées pour les objets patrimoniaux. Des mesures d'encou-

***Le plan d'actions 2025-2030 du plan climat cantonal renforce les mesures d'adaptation du territoire face à l'intensification des risques climatiques, tout en soulignant les liens structurels entre crise climatique et érosion de la biodiversité.***

agement complètent le dispositif : prise en charge des coûts de raccordement par les SIG, doublement des aides pour le solaire thermique et facilités de financement.

### Efforts supplémentaires nécessaires

Enfin, le Conseil d'Etat a publié le bilan carbone cantonal 2022. Ce dernier confirme une empreinte de 12,7 tonnes par habitant, en baisse de 27 % depuis 1990. Les émissions directes atteignent 3,4 tonnes par personne, soit une diminution de 39 %, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour respecter les objectifs de -60 % en 2030 et de neutralité carbone en 2050. A l'échelle du canton, l'empreinte totale s'élève à 6,6 millions de tonnes de CO<sup>2</sup>, dont 73 % d'émissions indirectes liées notamment aux biens de consommation. La baisse des émissions directes résulte surtout de la transition énergétique du parc bâti, tandis que les émissions liées à la mobilité restent stables malgré la croissance démographique.

## Objectif 2.5

### Un développement de l'espace adapté aux enjeux de transition écologique et d'équilibre territorial est favorisé.

Sur le plan du logement, le gain total enregistré à mi-novembre s'élève à 2044 logements, soit une diminution de 24% par rapport à l'année précédente. Après un ralentissement marqué en début d'année, la dynamique de construction s'est toutefois redressée au troisième trimestre, avec 655 logements neufs mis en chantier. A fin septembre, 8167 logements étaient en cours de construction sur le territoire cantonal. Ces projets se concentrent principalement en ville de Genève (3061 logements), à Plan-les-Ouates (1073) et à Vernier (967) et s'inscrivent majoritairement dans de grands ensembles tels que les quartiers des Vernets, du Rolliet, des Franchises ou de la Concorde. Toujours en matière de logement, le Conseil d'Etat se réjouit de l'acceptation de l'initiative populaire 180 « Pour plus de logements en coopérative ». Ce modèle d'habitat constitue un levier essentiel pour garantir des logements financièrement abordables et des loyers plus stables sur le long terme. Les analyses menées dans le canton démontrent que les coopératives d'habitation contribuent de manière significative à alléger les charges locatives des ménages. Dans un contexte où le logement pèse lourdement sur les budgets familiaux, l'Etat confirme son soutien à ce type de production.

### Renforcer les apports de la nature et aux défis

En matière de biodiversité, le Conseil d'Etat a franchi une étape déterminante en déposant un projet de loi d'investissement pour l'infrastructure écologique, doté de 50 millions de francs pour la période 2025-2029. Ce dispositif vise à renforcer les apports essentiels de la nature en soutenant des actions ciblées, tant auprès des collectivités publiques que des acteurs privés. Il s'inscrit dans le cadre du plan biodiversité 2025-2030 (PB 2), adopté simultanément, qui décline 18 mesures autour de 3 axes stratégiques : la revitalisation de l'infrastructure écologique, l'intégration renforcée des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques économiques, ainsi que la sensibilisation et la mobilisation citoyenne. L'objectif est d'assurer une approche cohérente et transversale en faveur de la préservation et de la restauration du vivant, contribuant directement à la qualité de vie de la population.

Enfin, les travaux de révision du plan directeur cantonal (PDCn) ont démarré, en collaboration avec les principaux partenaires. Le PDCn fixe le cadre stratégique de développement territorial. Il vise à accueillir la croissance démographique au sein de la zone à bâtir existante, à accompagner la transition écologique, à renforcer le vivre-ensemble et à améliorer les capacités de mise en œuvre des politiques publiques.

## Objectif 2.6

### Les mobilités sont organisées en vue de répondre aux besoins de la population et de l'économie.

En 2025, le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre d'une politique de mobilité afin de répondre aux besoins quotidiens de la population et de soutenir la compétitivité de l'économie genevoise. L'action publique s'est concentrée sur trois priorités : renforcer les transports publics et le transfert modal, améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements et défendre les intérêts du canton auprès de la Confédération pour le développement des réseaux ferroviaire et routier.

#### Un accès renforcé aux transports publics

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur du projet Chrysalide, instaurant la prise en charge totale par l'Etat des abonnements de transports publics pour les jeunes ainsi qu'une prise en charge partielle pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'Al. Cette mesure renforce l'égalité d'accès à la mobilité, soutient le pouvoir d'achat et encourage durablement le report modal vers les transports collectifs.

#### Des avancées structurantes pour le réseau ferroviaire

Dans le domaine ferroviaire, la première phase d'études de la liaison ferroviaire souterraine Jura-Léman-Salève (LJLS), projet emblématique de la stratégie Rail 2025-2050, a permis

de consolider les orientations techniques et le tracé du projet. Les travaux se poursuivront afin de permettre le dépôt d'un projet de loi en vue d'une votation populaire avant la fin de la législature.

#### Une meilleure coordination des chantiers

La coordination des chantiers a été renforcée, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage concernés et les acteurs économiques. La mise en place de la plateforme de planification et de pilotage des chantiers stratégiques (PPPCS), instituée par l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2025, permettrait de mieux anticiper les impacts sur les déplacements, de limiter les nuisances et de garantir l'accessibilité, en particulier pour les transports professionnels

#### Des mesures concrètes déployées dans le cadre des plans d'actions des

#### mobilités

Enfin, dans le cadre des cinq plans d'actions des mobilités adoptés fin 2024, plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre. Celles-ci comprennent le lancement des travaux du tram des Nations, l'extension des amplitudes horaires en soirée et le week-end sur l'ensemble du réseau de transports collectifs, y compris le Léman Express, ainsi que l'inauguration de la ligne des plages.

La modernisation de la signalisation lumineuse s'est poursuivie, de même que des actions ciblées sur les mobilités pendulaires, les alterna-

---

tives à l'usage frontalier de la voiture individuelle et la réduction du trafic aux petites douanes. En matière de stationnement, un accord transfrontalier signé le 27 novembre vise la réalisation de plus de 2000 places P+R en France.

Simultanément, les études pour le développement des axes forts vélos se sont poursuivies et des feuilles de route ont été signées avec les Villes de Vernier et de Genève pour faciliter les déplacements des usagers et déposé un projet de loi visant à prioriser les transports professionnels au moyen d'une vignette dédiée.

## Objectif 2.7

**La transition démographique est assurée efficacement par la mise en place d'un système de soutien systémique pour les personnes âgées, ainsi que par l'anticipation et l'atténuation des effets du vieillissement de la population.**

Le vieillissement démographique - résultant de l'augmentation de l'espérance de vie, de l'entrée en retraite des générations du baby-boom et du recul de la natalité - constitue un enjeu central pour notre société. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a demandé l'élaboration d'une stratégie visant à assurer la qualité de vie des personnes âgées et à anticiper les effets de cette transition populationnelle.

Cette stratégie est élaborée en collaboration avec la société civile ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et associatifs. En 2023, une plateforme web sécurisée dénommée Panel des seniors a été mise à disposition de 90 000 personnes en âge AVS domiciliées dans le canton. En 2024, un premier questionnaire avait été lancé à propos de la qualité de vie des seniors et, en 2025, une deuxième enquête spécifique sur la proche aidance a été menée entre avril et septembre.

### **Assises de la transition démographique**

En complément, pour disposer d'un regard complet sur le quotidien de ce public, des groupes de discussion ont été conduits avec une centaine de seniors. Par ailleurs, en mai, le DCS a organisé les Assises de la transition démographique, réunissant environ 70 personnes aux profils variés (seniors, jeunes, personnes issues des milieux médicaux et sanitaires, du secteur associatif, du monde académique et des administrations cantonale et communales). Plusieurs thèmes ont été abordés : le renforcement de la cohésion sociale et la participation citoyenne, l'entraide intergénérationnelle, l'accessibilité aux infrastructures publiques ou aux logements, l'accompagnement socio-sanitaire, la sécurité, la mobilité ou encore la proche aidance.

Fort de cet inventaire des besoins de ce public, un groupe de travail interdépartemental et interinstitutionnel nommé par le Conseil d'Etat et dédié au vieillissement de la population a élaboré un plan de mesures stratégiques, est en cours de finalisation.

### **Ancrer le statut de proche aidant**

Ces différents travaux liés au vieillissement ont confirmé que sans le soutien des proches aidants, les services professionnels d'assistance et de soins ne peuvent pas fonctionner efficacement. Vu le contexte démographique, le nombre de proches aidants va continuer à

---

croître et devenir un véritable enjeu pour les politiques sociale, économique et de santé publique. Un avant-projet de loi visant à ancrer et à définir le statut de proche aidant, le reconnaître et le valoriser est en préparation. En outre, les membres de la commission consultative ad hoc du Conseil d'Etat a renforcé l'accompagnement des proches aidants et a participé activement à la mise en œuvre du programme Proche aidance Genève 2024-2028.

En parallèle, deux courriers ont été adressés respectivement aux personnes âgées de 60 ans et à celles ayant atteint l'âge de la retraite pour les orienter vers les prestations disponibles, pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales et les sensibiliser à préparer au mieux leur retraite.

---

## Axe prioritaire 3

Le canton de Genève  
favorise l'expression  
des droits et des libertés  
individuels

---

## Objectif 3.1

**Le bien-être des enfants et des jeunes est promu et un environnement scolaire propice à un développement harmonieux est favorisé.**

Dans le cadre de sa politique pour l'enfance et la jeunesse, le Conseil d'Etat œuvre pour promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, les protéger des atteintes à leur intégrité personnelle et favoriser leur bon développement, leur intégration et leur participation à la société

### **Promotion de la santé et du bien-être à l'école**

Les risques liés à l'usage des outils numériques constituent un sujet de préoccupation majeur. Depuis la rentrée 2025, les téléphones portables sont interdits dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire, en tout temps. Cette mesure, accompagnée de sanctions harmonisées au niveau cantonal, s'inscrit dans une stratégie globale visant à préserver la qualité des apprentissages, protéger la santé mentale des jeunes, réduire le cyberharcèlement et encourager les interactions sociales. Par ailleurs, cette année, la campagne Ecrans, parlons-en !, réalisée en partenariat entre la fondation Action innocence et la Ville de Genève, se déploie dans plusieurs écoles primaires et se poursuivra l'année prochaine.

**Depuis la rentrée 2025, les téléphones portables sont interdits dans tous les établissements de l'enseignement obligatoire, en tout temps. Cette mesure s'inscrit dans une stratégie globale visant à préserver la qualité des apprentissages, protéger la santé mentale des jeunes, réduire le cyberharcèlement et encourager les interactions sociales.**

Dans le cadre du « parcours santé de l'élève », diverses actions se développent : pour promouvoir la santé mentale, des ateliers ont été réalisés dans les écoles lors de la semaine consacrée à ce thème et des projets pilotes sont testés dans les écoles ; des actions de promotion de l'alimentation saine et de prévention des consommations à risque ont été étendues.

### **Soutien aux élèves ayant des besoins éducatifs ou de santé spécifiques**

Des mesures sont mises en œuvre afin de permettre que les élèves avec des problèmes de santé (maladies chroniques, incapacité physique, souffrance psychique, troubles spécifiques ou handicap) puissent suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. L'objectif est également de favoriser la scolarisation des élèves avec des besoins éducatifs particuliers dans l'école de leur quartier, grâce notamment à l'ouverture de classes intégrées (CLI). A la rentrée 2025, une nouvelle CLI primaire a été ouverte et un pavillon provisoire a été mis à disposition par une commune pour accueillir ces élèves.

### **Prise en charge résidentielle**

Des démarches sont en cours pour déléguer à des entités subventionnées la prise en charge résidentielle d'enfants avec déficience intellectuelle et/ou des troubles sévères du spectre autistique. Il est également souhaité que les futurs prestataires mettent en œuvre,

directement ou indirectement, des possibilités de relève à domicile et des séjours de répit pour soutenir les parents et familles dans leur rôle de proches aidants.

### **Consolidation du dispositif de protection des mineurs**

Outre le renforcement de mesures existantes de protection et de soutien aux responsabilités parentales, de nouvelles prestations ont été développées avec le même objectif de préserver le bien de l'enfant, notamment : mandat d'accompagnement à la séparation parentale, recrutement de familles d'accueil avec hébergement pour des fratries ou situations d'urgence, nouvelle formation pour les familles d'accueil avec hébergement, placement à domicile, formation pour les parents lors de séparations conflictuelles, prise en charge différente des curatelles de surveillance des relations personnelles. Des collaborations sont également opérationnelles avec le bureau de médiation du pouvoir judiciaire, pour limiter les conflits pouvant avoir un impact sur le bien-être de l'enfant. Enfin, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la création d'un foyer de protection à visée thérapeutique (fermé) pour accueillir les enfants particulièrement à risque (auto- et hétéro-agressivité).

## Objectif 3.2

**Le vivre-ensemble et les droits des personnes vulnérables ou discriminées sont renforcés, l'égalité est promue.**

En 2025, le Conseil d'Etat a annoncé un renforcement majeur de la politique du handicap avec la mise en œuvre effective du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE). Ce service a pour mission de garantir, au sein des établissements pour personnes handicapées (EPH), la qualité de l'accompagnement socio-éducatif et le respect de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. Le SCOPSE a par ailleurs posé les bases d'un cadre de référence commun en développant des outils harmonisés de contrôle, de suivi et d'analyse des risques.

Parallèlement, dans le prolongement de la motion 2 941, relative à l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, le canton a engagé la mise en place d'un dispositif de soutien spécifique, élaboré en étroite concertation avec les personnes concernées et leurs organisations représentatives.

**Promotion de l'égalité et sensibilisation du grand public**

Elaboré par un groupe de suivi composé de représentantes et représentants de l'ensemble des départements, le plan d'action 2025-2028 relatif à la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre) a été adopté par le Conseil d'Etat en août. Les mesures prévues concernent spécifiquement l'administration cantonale et mobilisent tous les départements.

En novembre, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau plan d'action visant à promouvoir une représentation équilibrée des sexes dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique) et Care (métiers des soins et de l'accompagnement à la personne). Ce plan traduit la volonté de permettre à chaque jeune de se sentir libre de s'engager dans la filière de son choix en dehors de tout stéréotype de genre et de s'y épanouir jusqu'à sa certification.

En matière de sensibilisation du grand public, deux campagnes ont été menées en 2025 : durant l'été, en marge de l'Euro féminin de football, la campagne (Future) championne, représentant des joueuses du Servette football club Chênois féminin (SFCCF) et de jeunes joueuses de divers clubs du canton, visait à promouvoir la participation des filles et des femmes dans le football.

**Le plan d'action 2025-2028 relatif à la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre a été adopté par le Conseil d'Etat en août. Les mesures prévues mobilisent tous les départements.**

En novembre, la campagne Violences sexistes et sexuelles : finissons-en!, portée par une quarantaine de partenaires institutionnels et associatifs, s'est déployée à travers un large programme d'événements, un site Internet (25 novembre-geneve.ch) et un affichage public.

### Amélioration de la détection des situations de violence domestique

En juin, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a publié l'enquête Iceberg sur les violences de genre. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population genevoise, celle-ci permet, pour la première fois en Suisse, de mesurer l'étendue des violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques et leurs conséquences à l'échelle d'une population adulte entière. Ses résultats montrent que les femmes et les personnes LGBTIQ+ sont nettement surexposées à ces violences, que leurs conséquences sont lourdes et que malgré leur gravité, la majorité des victimes ne sollicitent aucune aide.

Afin de mieux prévenir et détecter les violences, deux projets ont vu le jour en 2025, portés par la Conférence romande des bureaux de l'égalité (egalite.ch) : le jeu numérique ALTERNatives, conçu pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui vise à prévenir les violences domestiques et conjugales tout en mettant en lumière les aides disponibles, et un module de formation en ligne destiné aux pharmacies pour apprendre à détecter la violence dans le couple chez les seniors. Ces deux outils de sensibilisation en ligne sont déployés à Genève par le BPEV en collaboration, respectivement, avec le service de la pharmacienne cantonale (SPM-DSM) et le DIP.

### Protection et prise en charge des victimes

En 2025, le canton de Genève a engagé un important travail de préparation en vue de renforcer la protection et l'accompagnement des victimes de violences. Dans ce cadre, le département des institutions et du numérique, en étroite collaboration avec le Ministère public, a élaboré et structuré un projet pilote de surveillance active des auteurs présumés de violences domestiques.

Les bases juridiques, organisationnelles et techniques ont été posées afin de permettre le lancement du dispositif début 2026, incluant l'utilisation de bracelets électroniques, la définition des zones d'exclusion, les procédures d'alarme et l'articulation avec l'intervention policière et le suivi socio-pénal. Ce travail préparatoire vise à garantir une mise en œuvre maîtrisée, ciblée et évaluée, afin d'en mesurer l'efficacité et les limites avant toute extension.

Parallèlement, l'année 2025 a permis d'anticiper la mise en service, en mai 2026, du numéro national d'aide aux victimes 142. A ce titre, le canton s'est activement préparé à répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul en soutenant le centre de consultation LAVI dans l'adaptation et le renforcement de ses prestations.

Les horaires de la permanence téléphonique ont commencé à être élargis dès novembre 2025 et le contrat de prestations 2025-2026 prévoit un renforcement significatif des moyens, notamment par le doublement des effectifs. En outre, une coordination intercantonale romande a été mise en place afin d'assurer, dès 2026, une accessibilité 24h/24 et 7j/7 de cette permanence téléphonique, garantissant ainsi une prise en charge continue, rapide et de qualité pour les victimes.

Par ailleurs, pour ce qui relève de la protection des victimes de la traite des êtres humains, le mécanisme genevois de coopération en matière de lutte contre la traite humaine a concentré ses efforts sur la mise en œuvre des mesures prévues par le troisième Plan d'action national (PAN) contre la traite des êtres humains pour la période 2023-2027.

Par ailleurs, pour ce qui relève de la protection des victimes de la traite humaine, le mécanisme genevois de coopération en la matière a concentré ses efforts sur la mise en œuvre des mesures prévues par le troisième Plan d'action national (PAN) contre la traite des êtres humains pour la période 2023-2027.

### **Meilleure prise en charge des personnes migrantes les plus vulnérables**

Concernant la prise en charge des personnes migrantes, le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) a poursuivi la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC 3). Tout au long de l'année, plus de 200 projets ont été conçus et soutenus dans les différents axes du PIC, notamment l'encouragement préscolaire, l'insertion professionnelle, le développement des compétences de base ainsi que la prévention du racisme et des discriminations.

En parallèle, le BIC a continué à déployer le dispositif Agenda intégration Suisse (AIS), en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, afin d'assurer un accompagnement efficace des 4600 personnes relevant du domaine de l'asile dans leur intégration sociale et professionnelle.

## Objectif 3.3

### L'employabilité est renforcée et la formation de la relève professionnelle de demain est encouragée.

Le Conseil d'Etat a adopté, le 25 juin 2025, le plan directeur cantonal de l'employabilité (PDEm). Il constitue une étape déterminante de la politique cantonale en matière d'emploi. Elaboré en concertation étroite avec les partenaires économiques et sociaux, il vise à coordonner formation, emploi et insertion, à développer les compétences tout au long de la vie et à anticiper les besoins de main-d'œuvre.

Destiné à l'ensemble de la population active, ce plan constitue un levier stratégique pour répondre aux mutations économiques, favoriser la planification des ressources humaines et renforcer le dialogue entre entreprises et services publics. Il prévoit un premier ensemble de 14 mesures articulées autour de 4 axes.

Si certaines pourront être déployées à relativement brève échéance – sous réserve des moyens financiers et humains nécessaires –, d'autres nécessiteront quelques années avant d'être finalisées.

#### Mesures concrètes

Parmi les avancées notables, on peut mentionner le renforcement des allocations de formation fédérales (AFO), qui bénéficient désormais d'un supplément de 800 francs par mois, ainsi que le développement des reconnaissances d'aptitudes professionnelles (RAP), également appelées micro-certifications. A terme, il s'agi-

ra également de renforcer la certification des adultes ainsi que de proposer aux individus et aux entreprises un espace physique unique pour répondre aux besoins en matière d'orientation, de formation et de développement de l'employabilité.

Dans les professions en situation de pénurie, on peut relever la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, avec la création d'un nouveau dispositif cantonal d'aides à la formation (bourses) pour les étudiantes et étudiants de cette filière. Un cursus à temps partiel est également offert.

L'année 2025 est également marquée par des initiatives destinées à promouvoir les enjeux de l'employabilité auprès d'un large public. Ainsi, le Forum de l'employabilité, organisé le 18 novembre à la Fédération des entreprises romandes (FER) Genève, a réuni plus de 150 entreprises. Il a permis de faire converger les besoins des employeurs et les profils des personnes en recherche d'emploi ou engagées dans une démarche d'insertion.

Parallèlement, un stand dédié à l'employabilité tenu lors de la Cité des métiers – l'Expo, du 25 au 30 novembre à Palexpo, a permis de toucher un public élargi : jeunes, adultes en reconversion et visiteurs cherchant à mieux comprendre les évolutions du marché du travail. L'objectif était de sensibiliser toutes et tous à l'importance d'entretenir régulièrement ses compétences et de se former tout au long du parcours professionnel. Ce dispositif illustre la volonté cantonale d'ancrer l'employabilité comme un enjeu partagé et de renforcer la coopération entre partenaires institutionnels, syndicaux et patronaux.

## Objectif 3.4

### Le respect de conditions de travail conformes et l'exercice d'une concurrence loyale sont améliorés.

Le Conseil d'Etat a poursuivi les travaux, entamés en 2024, de refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La LRDBHD fixe les conditions d'exploitation des établissements concernés. Un des objectifs prioritaires de cette refonte est de simplifier la lisibilité et l'application de cette loi particulièrement dense et complexe, tout en améliorant la cohabitation entre les différents acteurs et actrices concernés par ce secteur.

Ces travaux ont été menés de manière innovante, en impliquant directement les différentes parties à travers une démarche participative et inédite en Suisse. Le DEE est soutenu dans ce processus par le Genève Lab, rattaché à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) du département des institutions et du numérique (DIN).

#### Ateliers avec les parties prenantes

Des entretiens et ateliers organisés avec les parties prenantes identifiées, à savoir les milieux professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et du divertissement, les organisations syndicales et patronales, les associations œuvrant en faveur de la prévention des violences, les plaignants riverains ainsi que les différents services concernés de l'Etat de Genève et des au-

torités communales, ont permis de partager les constats et expériences dans l'application de la loi actuelle et d'identifier les besoins et attentes des différents acteurs et actrices, qu'ils soient partagés ou non. Ces travaux ont ainsi permis de constituer un socle commun pour entamer en 2026 la construction d'un cadre législatif simplifié et plus cohérent avec les réalités du terrain.

Le Conseil d'Etat a également poursuivi les efforts pour soutenir le partenariat social et améliorer le respect des conditions de travail et l'exercice d'une concurrence loyale. Il a ainsi procédé à l'extension de conventions collectives de travail.

**Un des objectifs prioritaires de la refonte de la LRDBHD est de simplifier la lisibilité et l'application de cette loi particulièrement dense et complexe, tout en améliorant la cohabitation entre les différents acteurs et actrices concernés par ce secteur.**

#### Rôle pionnier de Genève

Le gouvernement a, par ailleurs, pris acte avec satisfaction de deux arrêts rendus par le Tribunal fédéral (TF) validant la lecture faite par le DEE de l'application de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE). Le TF a confirmé que les chauffeurs VTC et les livreurs de repas engagés par une société partenaire

d'Uber et travaillant avec une application Uber sont soumis à la LSE. Les sociétés partenaires concernées doivent donc désormais solliciter une autorisation pour exercer leur activité et respecter les normes de protection fixées par la LSE, en particulier en ce qui concerne la planification du travail et la prévisibilité du revenu. Ces arrêts confirment le rôle pionnier du canton de Genève pour garantir que les activités de l'économie de plateformes se déroulent dans le respect des droits du personnel et d'une concurrence loyale.

## Objectif 3.5

**L'engagement est renforcé afin d'accroître la participation démocratique, de former et d'informer en matière de droits politiques.**

Les travaux concernant le vote électronique se sont poursuivis, pour une mise en service courant 2027 pour 100 % des Suisses de l'étranger et 30 % des Genevois résidents. En parallèle, des travaux ont également débuté pour proposer aux Genevoises et aux Genevois à la fin de l'année 2027 la récolte des signatures en ligne (*e-collecting*) pour les initiatives et référendums cantonaux et communaux.

### **Essai pour simplifier l'information**

En 2025, la chancellerie d'Etat a testé la production d'information en matière de droits politiques à l'aide de l'intelligence artificielle. La « synthèse brève et neutre » de l'objet concernant le nombre de signatures en matière communale soumis à la population le 18 mai a été réalisée à l'aide de l'intelligence artificielle.

### **Information plus accessible**

L'accessibilité des informations en matière de droits politiques est restée une priorité en 2025, avec la poursuite de la réalisation des textes et vidéos en langage facile à lire et à comprendre (FALC) et des vidéos en langue des signes concernant les objets cantonaux soumis en votation. Enfin, le soutien annuel accordé à l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants pour la réalisation d'audios en lien avec les votations et les élections a été renouvelé.

***L'accessibilité des informations en matière de droits politiques est restée une priorité, avec la poursuite de la réalisation des textes et vidéos en langage facile à lire et à comprendre (FALC) et des vidéos en langue des signes concernant les objets cantonaux soumis en votation.***

## Objectif 3.6

### La culture et le sport sont encouragés comme des biens accessibles à chacune et chacun, indépendamment de ses moyens et de son lieu de vie.

La nouvelle politique culturelle cantonale, initiée avec la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, a poursuivi son déploiement, notamment par l'adoption, en mai 2025, du règlement d'application de la LPCCA.

#### Renforcer le rayonnement des institutions culturelles

Dans ce cadre, le canton a poursuivi son action visant à renforcer la stabilité et le rayonnement des institutions culturelles genevoises. Sur la base d'un appel à candidatures, il a attribué un montant total de 2,3 millions de francs, pour une durée de quatre ans, à une quarantaine d'entités également soutenues par une ou plusieurs communes, afin de leur permettre de renforcer certains volets de leur activité en lien avec les lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Le canton a renforcé son soutien direct aux artistes en complément des actions communales, notamment en faveur des tournées dans le domaine des musiques actuelles, afin d'améliorer leur condition professionnelle.

L'accent mis sur l'accès à la culture a été développé. Les appels à projets *Champ libre - culture*

*en tout lieu* et *Métamorphoses* ont permis de soutenir des projets favorisant une culture plus inclusive et participative dans des lieux publics. Plusieurs projets d'infrastructures favorisant les pratiques culturelles pour toutes et tous et le lien social – *Porteous*, le Musée de la bande dessinée et le projet *Nomade*, visant à favoriser l'accès à la collection d'œuvres mobile du canton pour le plus grand nombre – ont franchi des étapes majeures vers leur concrétisation.

#### Accès au sport pour toute la population

Le Conseil d'Etat a également poursuivi sa politique de renforcement de l'accès au sport pour toute la population, conformément au plan stratégique cantonal 2024-2028. Cette mise en œuvre s'est notamment matérialisée par l'appel à projets encourageant le développement d'offres d'activités destinées aux publics suivants : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les populations migrantes et les très jeunes enfants. Ce sont 18 projets qui ont été soutenus.

Le canton a également proposé une nouvelle fois le programme de prestations extra-scolaires *GE Découvre le mercredi*, en offrant à un prix accessible plus de 230 activités les mercredis. Ce programme a rencontré un véritable succès, avec un taux de remplissage de 95 % et touchant plus de 3200 enfants âgés de 4 à 16 ans.

L'accès au sport a également été renforcé grâce à la collaboration entre le DCS et la fondation

---

IdéeSport, dans le but de proposer des activités mettant en avant la santé en mouvement. Depuis 2024, le dispositif MiniMove, déployé dans la commune de Plan-les-Ouates, encourage les enfants en âge préscolaire et les adultes qui les accompagnent à découvrir diverses possibilités de mouvement. En 2025, le dispositif gratuit Open Sunday s'est déployé à Chêne-Bourg, afin d'offrir aux enfants de l'enseignement primaire un espace gratuit de mouvement et de rencontres.

---

## Axe prioritaire 4

Le canton de Genève  
s'appuie sur un Etat efficace  
et moderne, apte à relever  
les défis de son temps

---

## Objectif 4.1

### Des finances publiques saines et durables sont maintenues.

Les comptes de l'année 2025 sont équilibrés, alors que le budget prévoyait un déficit de 256 millions. Les recettes fiscales des personnes physiques sont en hausse malgré les baisses d'impôts adoptées par la population. Celles relatives aux personnes morales subissent, quant à elles, une baisse modérée, grâce à des correctifs des exercices précédents.

Du côté des dépenses, les importants dépassements de crédits sur les subventions sont compensés par des non-dépensés sur les autres types de charges.

#### Maîtrise de l'endettement

L'augmentation de la dette financière de l'État s'explique en grande partie par un remboursement extraordinaire de 500 millions du prêt CPEG. En décembre, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu la note de crédit à long terme du canton de Genève de AA+, avec une perspective stable. Le canton avait atteint ce niveau pour la première fois l'année passée, reflétant une gestion financière rigoureuse et une économie prospère.

### Investissements ambitieux

Le Conseil d'État a maintenu ses aspirations en matière d'investissements. Un programme décennal ambitieux, prévoyant des intentions d'investissement à hauteur de 12,7 milliards de francs, a été présenté pour répondre aux défis futurs et soutenir le développement du canton. Ces réalisations illustrent l'engagement du Conseil d'État à assurer une gestion financière saine, tout en investissant dans l'avenir pour répondre aux besoins de la population.

***Le Conseil d'Etat a maintenu ses aspirations en matière d'investissements. Un programme décennal ambitieux, prévoyant des intentions d'investissement à hauteur de 12,7 milliards de francs, a été présenté pour répondre aux défis futurs et soutenir le développement du canton.***

#### La nécessité d'élaborer un plan d'économie

La forte augmentation des charges au PFQ2026-2029, notamment les dépenses liées dans le domaine de la santé, du social, de la mobilité et de la péréquation fédérale, ont incité le Conseil d'État à mandater en fin d'année un expert chargé de proposer un plan d'économie dont les résultats seront connus au printemps 2026.

## Objectif 4.2

### Les performances des ressources humaines de l'Etat sont améliorées au profit de la population.

Après la validation de la première version du futur système G'Evolve par le Conseil d'Etat fin 2024, près de 650 séances de revues métiers ont été menées avec des spécialistes de la filière RH et des experts métiers des entités concernées, permettant d'évaluer les milliers de cahiers des charges liés aux 1 835 fonctions existantes. Chaque entité a ensuite pu examiner ses résultats. Sur la base de leurs retours, une analyse de cohérence transversale et des travaux de calibration ont débuté en fin d'année afin de garantir l'équité de traitement et préparer le nouveau catalogue de fonctions.

La commission d'évaluation technique paritaire (CETP) a finalisé le futur système d'évaluation G'Evolve.

**La commission d'évaluation technique paritaire a finalisé le futur système d'évaluation G'Evolve.**

#### Réduction de l'absence

Le bilan intermédiaire du déploiement du plan de lutte contre l'absence à fin 2024 fait état d'une baisse du taux d'absence maladie de 5,7 % à 5,2 % depuis fin 2022, date de lancement des mesures du plan d'action. En 2025, le taux d'absence est demeuré stable.

Dans le cadre de la lutte contre les absences perçues comme injustifiées, le recours à la médecine-conseil a connu une forte augmentation avec, au premier semestre 2025, plus de demandes que sur l'ensemble de l'année 2024 (36 contre 29), ainsi que deux jurisprudences favorables. De nouveaux médecins-conseils ont été recrutés. La nouvelle procédure montre des résultats probants : la proportion d'avis

validant l'incapacité de travail continue de décroître, tombant à 41 % fin juin 2025, alors que 100 % des avis validaient l'incapacité en 2022.

#### Déploiement d'une nouvelle stratégie globale de formation

L'offre de formation a été enrichie afin d'accompagner la mise en œuvre des ambitions portées par la stratégie RH et répondre aux enjeux actuels du monde du travail. Plusieurs dispositifs de formation dédiés à la compréhension et à la prévention des discriminations (genre, LGBTIQ+, handicap, racisme) ainsi qu'au renforcement des compétences numériques, notamment autour de l'intelligence artificielle générative, ont été développés. Le personnel peut également réaliser un bilan de compétences pour favoriser sa mobilité professionnelle. En

fin, une nouvelle formation dédiée aux risques psychosociaux est proposée aux cadres afin de les sensibiliser à la santé au travail et aux outils à leur disposition.

#### Modernisation de la LPAC

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi modifiant la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (LPAC) afin d'améliorer la gestion de l'absence. Cette modification vise à renforcer la protection du personnel tout en offrant aux employeurs publics des outils de gestion mieux adaptés, en cohérence avec le plan de lutte contre l'absence.

Les absences coûtent plus de 100 millions de francs par an à l'Etat et augmentent la charge pesant sur les personnes présentes. Le projet de loi entend limiter ces impacts et favoriser

la réinsertion professionnelle, en conciliant les besoins du personnel et ceux des employeurs publics. Le projet est actuellement examiné par le Grand Conseil.

## Objectif 4.3

### La cyberadministration est renforcée pour mieux servir la population et les entreprises.

L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de deux projets de loi visant à concrétiser le principe du *once only*. Ce principe a pour objectif de simplifier les interactions entre l'administration et les usagères et usagers. Il permet à ces derniers de ne fournir une information qu'une seule fois et aussi de confier à l'office contacté le soin de collecter lui-même, si nécessaire, les informations et les données auprès des autres offices de l'Etat de Genève.

Le projet de loi 13698 établit les bases légales indispensables à la mise en œuvre de ce principe, tandis que le projet de loi 13699 prévoit l'octroi des moyens financiers nécessaires au déploiement des outils correspondants. Ces deux projets ont été transmis au Grand Conseil.

Parallèlement, les prestations en ligne de l'administration se sont enrichies de nouvelles e-démarches, portant leur nombre à 191, afin de mieux répondre aux besoins de la population.

#### Démarches en ligne toujours plus simples et accessibles

En 2025, le Conseil d'Etat a poursuivi le développement d'une offre de démarches en ligne centrée sur les besoins des personnes usagères, avec pour objectif de renforcer la simplicité,

l'accessibilité et la cohérence des services numériques. Une enquête de satisfaction menée auprès de la population a permis de mesurer la perception des prestations existantes et de confirmer un niveau de satisfaction globalement élevé, tout en identifiant des axes d'amélioration ciblés.

Dans une logique d'amélioration continue, les personnes usagères ont été intégrés en amont des projets au travers de tests utilisateurs, afin d'adapter les parcours et les contenus aux usages réels. Par ailleurs, un audit généralisé de l'ensemble des démarches en ligne a été réali-

sé sur la base des normes d'accessibilité WCAG 2.2 et RGAA, afin de garantir l'égalité d'accès aux prestations numériques pour toutes et tous.

Ces travaux ont été complétés par une étude transversale visant à simplifier et harmoniser l'offre existante et les parcours usagers. Enfin, le déploiement d'un *de-*

*sign system* commun a permis d'uniformiser l'ensemble des démarches en ligne, de réduire les coûts de développement et de renforcer durablement l'accessibilité et la qualité de l'expérience utilisateur.

#### Accès de toutes et tous aux prestations publiques

Conscient que le développement de la cyberadministration doit aller de pair avec un soutien aux personnes risquant d'être exclues du numérique, le canton poursuit ses efforts afin de garantir l'accès de toutes et tous aux prestations publiques. Ainsi, il a notamment continué d'ac-

compagner les personnes administrativement fragiles par le biais du Bureau d'information sociale (BiS), structure issue d'une collaboration interinstitutionnelle des acteurs du domaine social. Un premier rapport d'évaluation du dispositif mené par l'UNIGE et la HETS confirme que le BiS remplit pleinement sa mission de pôle généraliste d'information et d'orientation en proposant des consultations adaptées à la diversité des situations rencontrées.

## Objectif 4.4

### Le développement d'infrastructures de l'administration cantonale est favorisé pour répondre aux besoins de la population.

Afin de répondre à l'évolution des besoins cantonaux en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures sportives, plusieurs projets majeurs ont été présentés au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a d'abord adopté un crédit d'investissement de 41 millions de francs destiné à l'extension du centre scientifique de l'Université de Genève. L'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment au boulevard Carl-Vogt permettront d'augmenter les espaces dédiés au ScienScope, de regrouper ses activités et de réaliser des économies de fonctionnement, tout en accompagnant la croissance de la population estudiantine.

Parallèlement, pour répondre à l'augmentation des effectifs du cycle d'orientation, un crédit supplémentaire de 21,6 millions de francs a été sollicité afin de réaliser sept extensions réparties sur plusieurs établissements du canton. Ce montant complète celui voté en 2022 et tient compte du renchérissement des coûts de construction. Ces aménagements permettront d'accueillir les 1 200 nouveaux élèves attendus d'ici 2027.

### Trèfle-Blanc : cohérence stratégique

Le Conseil d'Etat a également soumis un crédit d'investissement de 275,5 millions de francs pour la réalisation des patinoires et de l'aménagement du site du Trèfle-Blanc, à Lancy. Conçu comme un véritable nouveau quartier, le projet comprend une patinoire principale de 8 500 places, une patinoire secondaire destinée à la formation et au public, ainsi que des espaces publics polyvalents. La Fondation des parkings financera en parallèle un parc relais de 928 places voitures et 244 places motos. Une gouvernance à trois niveaux - canton, société de gestion et exploitants spécialisés

- garantira la cohérence stratégique, la pérennité de l'équipement et une exploitation financièrement équilibrée. En l'absence de référendum, les travaux pourront débuter comme prévu.

Enfin, un crédit d'investissement de 87,7 millions de francs et une subvention de 4,5 millions de francs sont

prévus pour la rénovation des pavillons Arve, Aire et Allondon de l'Hôpital de Loëx. Les travaux, échelonnés jusqu'en 2035, permettront une mise aux normes complète de l'établissement et l'ajout de 56 places pour patients en réadaptation. Ce renforcement s'inscrit dans la stratégie cantonale visant à accroître les capacités d'accueil des aînés, en complément des nouvelles places en EMS programmées entre 2026 et 2028.

---

# Partie II

## Réalisations par politiques publiques

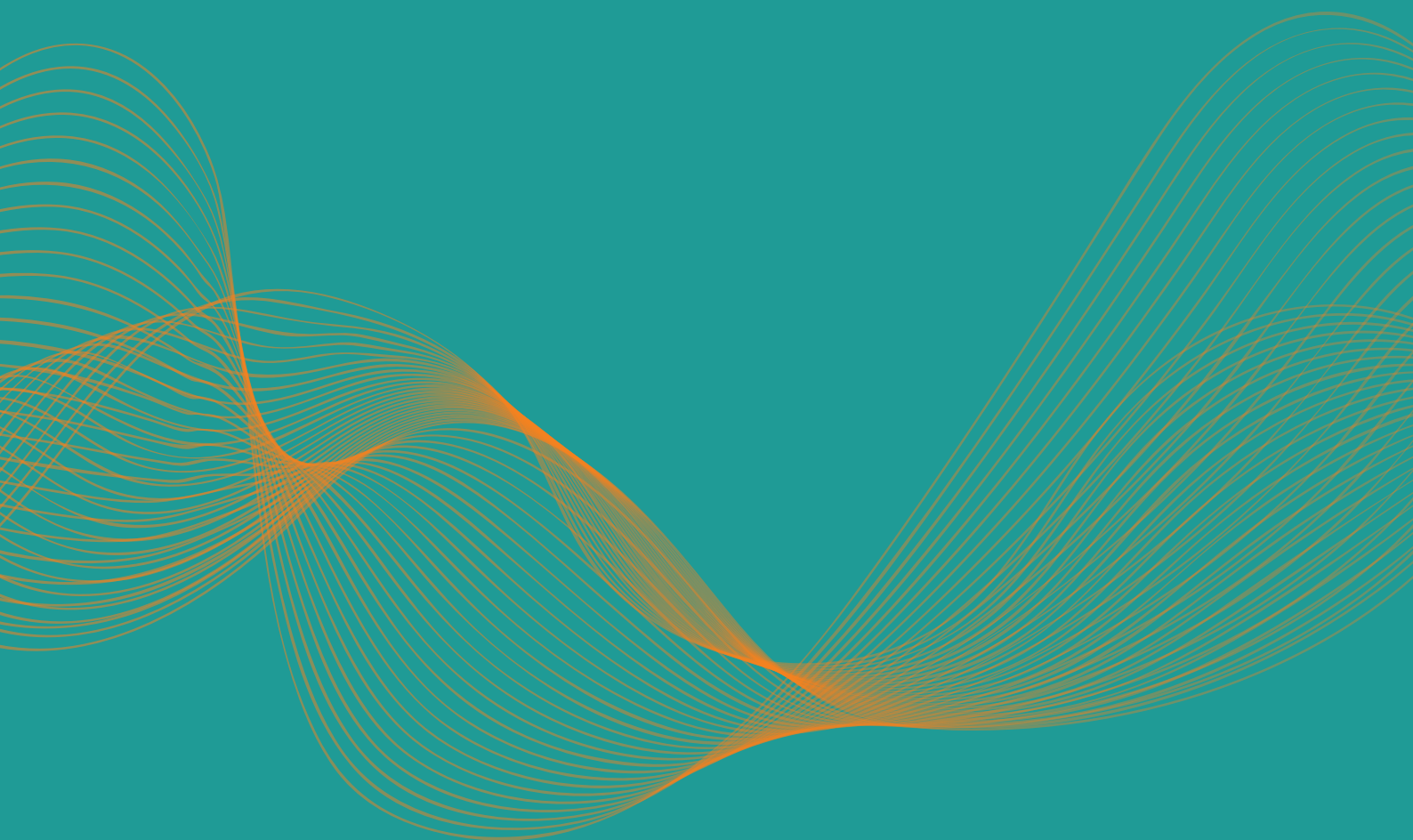
---



---

# Autorités et gouvernance

---



## AO1 - Grand Conseil

---

Pour ce programme, se reporter  
aux publications de l'entité concernée.

## A02 - Conseil d'Etat

### Permanence et qualité des relations gouvernementales

Le service du protocole veille à des relations harmonieuses entre le Conseil d'Etat et les autorités fédérales, cantonales, communales, ainsi qu'avec le corps diplomatique, consulaire et les organisations internationales présentes à Genève.

Il organise les événements officiels du Conseil d'Etat, gère les invitations de l'exécutif cantonal, accueille les hauts représentants étrangers en visite et informe le public sur les règles protocolaires. Il coordonne également divers aspects logistiques essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Etat.

L'année 2025 a été marquée par les élections communales, à la suite desquelles plus de 130 membres d'exécutifs communaux ont prêté serment devant le Conseil d'Etat à la cathédrale Saint-Pierre, avant leur entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin. Une cérémonie en l'honneur des membres sortants a également été organisée, à l'occasion de laquelle une boîte à plumes en bois réalisée par des personnes détenues à la prison de Champ-Dollon leur a été offerte en remerciement de leur engagement.

Sur le plan institutionnel, l'année a également été ponctuée par un événement d'importance nationale : après plus de trente ans, un Genevois, M. François Chaix, a été élu à nouveau à la présidence du Tribunal fédéral. Une réception en présence de plusieurs représentants des autorités genevoises a été organisée pour saluer son élection.

Parallèlement, Genève a participé comme hôte d'honneur à la 120<sup>e</sup> édition du Marché-concours national de Saignelégier. Ce fut l'occasion pour le canton de présenter et de partager des aspects parfois méconnus de son identité : traditions, folklore, humour et goût du terroir, tout en renforçant les liens avec le Jura. Le canton

de Genève, emmené par une délégation du Conseil d'Etat, a été présent tout au long du week-end à travers une riche programmation, centrée autour d'animations équestres proposées par le syndicat chevalin et le groupe équestre de la police cantonale. Les traditions populaires ont également été mises en valeur grâce à la Compagnie de 1602, la Société des Vieux-grenadiers et la Fédération cantonale du costume genevois, toutes emmenées par le corps de musique de Landwehr. Enfin, l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) a permis au public de déguster les produits du terroir genevois.

Sur le plan international, l'année 2025 célébrait le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Pour donner un relief singulier à cet anniversaire, qui s'inscrivait dans un contexte international particulièrement difficile, le Conseil d'Etat a remis le parchet de la Vigne des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève, au nom de l'ensemble de la famille onusienne. Pour souligner davantage cet événement, un pied de vigne symbolique a également été offert ; celui-ci sera planté dans le parc du Palais des Nations au printemps 2026. C'était la première fois depuis 1995 que la cérémonie de remise du parchet se déroulait en dehors de la commune de Bernex et, par une heureuse coïncidence, c'est également à l'ONU que le Conseil d'Etat avait décidé de dédier le parchet de cette première édition.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs donné deux déjeuners de courtoisie en l'honneur de hautes personnalités internationales qui ont quitté leurs fonctions : Mme Fabiola Gianotti, directrice générale du CERN, et M. Filippo Grandi, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Ces déjeuners étaient l'occasion pour le Conseil d'Etat de les saluer officiellement et de les remercier de leur engagement sans faille pour un monde meilleur.

Dans un tout autre registre, le canton a également célébré les résultats sportifs d'envergure des Lions de Genève, qui ont remporté à la fois le championnat national et la coupe de basketball. Une cérémonie conjointe avec la Ville de Genève s'est tenue à la Fondation Zoubov à cette occasion.

Enfin, dans le cadre de la traditionnelle fête de l'Escalade et de son cortège historique organisé par la Compagnie de 1602, le Conseil d'Etat a reçu le Conseil exécutif du canton de Berne en visite confédérale, concluant ainsi une année riche en événements pour le canton.

### L'année 2025 du service du protocole en chiffres

- 527 invitations et demandes adressées au Conseil d'Etat instruites et traitées;
- 106 événements organisés pour le Conseil d'Etat dont :
  - 16 visites de courtoisie de consulats ou d'ambassades
  - 25 déjeuners et dîners de courtoisie ou de travail
- 85 sorties en cape effectuées par les huissiers du Conseil d'Etat
- 42 séances du gouvernement, dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 42 séances des secrétaires générales et généraux, dont la logistique a été assurée par les huissiers du Conseil d'Etat
- 18 accueils protocolaires de chefs d'Etat ou de gouvernement à l'Aéroport international de Genève
- 28 représentations du Conseil d'Etat à des fêtes nationales
- 4 facilitations de visites de délégations étrangères
- 25 visites des salons historiques de l'Hôtel de Ville



### Politique extérieure du gouvernement

L'anticipation et la réponse aux défis actuels nécessitent une coopération forte et une action cohérente à l'échelle extérieure.

Les partenaires vaudois, genevois et français du Grand Genève se sont ainsi rendus ensemble fin juin à Berne pour déposer le 5<sup>e</sup> Projet d'agglomération (PA 5) auprès de la Confédération. Ce dossier commun vise à réunir 536 millions de francs pour financer 56 mesures de mobilité à l'horizon 2032, au service d'un développement plus équilibré et durable de l'agglomération (cf. partie 1). Ce déplacement symbolise la volonté du Conseil d'Etat de consolider la place du canton en Suisse et son statut de métropole transfrontalière.

A la suite de la publication de sa vision stratégique Rail 2025-2050, le canton de Genève s'est mobilisé tout au long de 2025 pour expliquer et défendre ses quatre priorités stratégiques en matière ferroviaire : le développement du réseau Léman Express, l'amélioration de la liaison vers Lyon, la création d'un train léger souterrain entre le pied du Jura et le pied du Salève et la construction d'une deuxième ligne entre Genève et Lausanne. Dans ce contexte, les cantons membres de la Confédération des transports de la Suisse occidentale, dont Genève, se sont rendus en octobre à Berne pour faire entendre leurs revendications en faveur du renforcement de l'axe est-ouest.

Le programme d'allègement budgétaire 27, par lequel le Conseil fédéral entend faire des économies en opérant notamment un transfert de charges vers les cantons, a également occupé le Conseil d'Etat (cf. partie 1). Par ailleurs, le gouvernement genevois a participé activement à l'information des parlementaires nationaux sur le Message Etat-hôte 2026-2029, visant à consolider le rôle de la Genève internationale. Enfin, d'autres importants dossiers fédéraux, comme la loi sur le service national des adresses, l'accueil extra-familial des

enfants, le dossier électronique du patient et l'utilisation des radars anti-bruit, ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le 8 décembre, le président du Conseil d'Etat a rencontré à Berne quatre conseillers fédéraux pour leur remettre la traditionnelle marmite de l'Escalade en chocolat. Cette rencontre est l'occasion pour le canton de faire passer des messages dans un moment clé de l'année, durant la session parlementaire d'hiver. A la suite de ces rencontres, le canton a invité les parlementaires fédéraux à briser la marmite lors d'un apéritif dînatoire qui a connu une fréquentation importante au Palais fédéral.

Sur le plan transfrontalier, au-delà de la signature du PA 5 et des accords concernant la mobilité (cf. partie 1), l'année a été marquée par la signature à Genève de deux accords franco-suisse pour renforcer la coopération dans le domaine de l'eau. L'accord relatif à la coopération sur les eaux transfrontières du

Rhône met en place une commission franco-suisse qui disposera d'une vue d'ensemble sur les défis et enjeux relatifs à la vie du fleuve et à ses usages, ouvrant la voie à une gestion davantage intégrée et durable. L'accord sur la régulation des eaux du Léman permettra, quant à lui, de

mieux anticiper, prévenir et gérer les risques de crue et d'étiage.

L'activité du Comité régional franco-genevois (CRFG) s'est concentrée sur la coopération sanitaire, avec deux réunions de la Commission santé pour traiter les questions liées à la pénurie du personnel soignant et aux coopérations hospitalières. Fait inédit, la partie française a annulé la séance au programme à l'automne de l'Instance politique du CRFG pour marquer son mécontentement vis-à-vis de la décision de Genève de restreindre l'accès aux écoles publiques des enfants domiciliés hors canton. Ce sujet a ainsi fait l'objet de rencontres spécifiques, dans lesquelles les autorités cantonales ont reçu les représentants de l'Etat français ainsi que les élus du Grand Genève.

***En 2025, le Conseil d'Etat a continué à œuvrer pour la consolidation des relations entre la Suisse et l'UE, avec une participation active à l'échelle intercantonale et des contacts avec les autorités fédérales.***

La coopération économique s'est poursuivie avec l'organisation conjointe entre le canton et la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un événement qui a rassemblé à Lyon de nombreux acteurs économiques, académiques et institutionnels pour explorer ensemble les défis, opportunités et responsabilités liés à l'intelligence artificielle. De leur côté, les membres du Conseil du Léman ont réuni au CERN une centaine d'acteurs économiques et politiques pour un temps de réflexion sur l'attractivité du bassin lémanique.

### Organisation et gestion des séances hebdomadaires du gouvernement

Dans le cadre de la planification et de la coordination des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du gouvernement (SACE), placé sous l'égide de la chancellerie d'Etat, a assuré tout au long de l'année 2025 la préparation et le suivi méticuleux de 42 séances ordinaires, ainsi que de 7 séances extraordinaires majoritairement consacrées aux questions budgétaires.

Durant cette même année 2025, le SACE a été chargé de traiter 5300 dossiers, chacun d'eux nécessitant une gestion attentive, consciencieuse et précise. En parallèle, il a géré la correspondance officielle du gouvernement, comprenant pas moins de 2200 courriers adressés à ce dernier, illustrant ainsi son rôle central dans le bon fonctionnement des activités gouvernementales.

### Soutien juridique au gouvernement

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat, à la chancellerie et aux départements.

Parmi les nombreuses activités de la direction des affaires juridiques :

- elle fournit des analyses juridiques, sous forme de renseignements juridiques directs ou d'analyses approfondies entre les services de la chancellerie et ceux des départements (près de 375 en 2025) ;

- elle rend des préavis dans le cadre de signatures de conventions entre l'Etat et d'autres collectivités publiques (82 en 2025)
- elle prépare les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur la validité des initiatives populaires (8 arrêtés préparés et 2 en cours de traitement en 2025)
- en matière juridictionnelle, elle prépare les arrêtés du Conseil d'Etat statuant sur recours en matière de membres du personnel enseignant DIP (5 arrêtés préparés et 6 en cours de traitement en 2025) et sur recours en matière de droits politiques (166 recours joints en 4 arrêtés en 2025)
- elle prépare des projets de lois et de règlements
- elle fournit un soutien juridique permanent dans le cadre des droits politiques
- elle gère un certain nombre de procédures judiciaires, soit directement, soit indirectement, en collaboration avec d'autres départements (en 2025, elle a notamment assuré la défense de l'Etat par le biais de 23 écritures dans le cadre de 18 recours à la chambre constitutionnelle et à la chambre administrative de la Cour de justice, ainsi que 6 écritures dans le cadre de 5 procédures devant le Tribunal fédéral)
- elle suit de manière régulière les travaux de la commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil et ceux de la commission législative
- elle dispense enfin divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

L'année 2025 a notamment été consacrée au soutien aux travaux préparatoires à l'organisation des élections communales du printemps de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat ainsi qu'à la préparation de l'élection générale du pouvoir judiciaire selon les nouvelles modalités adoptées en votation populaire (le peuple restant compétent pour élire les magistrats et magistrats titulaires, la compétence d'élire les autres magistrats et magistrats et juges étant transférée au Grand Conseil).

Le service de la législation est plus spécifiquement chargé de tout le processus de publication des textes législatifs et réglementaires, soit leur examen préalable sur le plan formel avant leur adoption par le Conseil d'Etat, leur publication dans la Feuille d'avis officielle, avec la détermination du régime référendaire pour les lois, ainsi que la promulgation des lois.

Le service de la législation est également responsable de la publication du droit en vigueur sur le site public de la législation, lequel est mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes. La législation est en outre accessible au moyen du site Internet [www.silgeneve.ch](http://www.silgeneve.ch), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, également mis à jour en continu dès l'entrée en vigueur des textes. Durant l'année 2025, l'ergonomie de ce site a été entièrement modernisée, rendant ainsi la législation genevoise encore plus accessible.

Chiffres clés	2022	2023	2024	2025
Correction de textes à caractère juridique :	860	782	897	856
- lois de portée générale	103	84	93	104
- lois de portée non générale	203	160	196	159
- règlements	197	216	202	233
- réponses du Conseil d'Etat aux questions parlementaires	240	213	286	245
- rapports du Conseil d'Etat relatifs aux motions, initiatives populaires, rapports divers, postulats et résolutions	117	109	120	115
Arrêtés de publication	142	144	137	129
Arrêtés de promulgation	128	133	119	117
Arrêtés divers	8	11	12	13

### Sauvegarde du patrimoine archivistique et accès aux documents

L'objectif du déménagement des 30 kilomètres linéaires d'archives reste d'actualité, même si ce dernier a été reporté pour des raisons indépendantes des Archives d'Etat. L'Hôtel des Archives accueillera alors un patrimoine unique, sans grande discontinuité, et couvrant 1 000 ans d'histoire genevoise, régionale, mais aussi internationale. Les infrastructures des nouveaux locaux prévoient d'offrir au public des prestations répondant aux attentes actuelles et à venir. Les documents seront conservés dans des conditions sécurisées qui respectent les normes en vigueur. Le programme visant à atteindre ces différents objectifs a donc continué de se dérouler en 2025 et a touché à son terme.

L'offre numérique s'est encore développée. La campagne de numérisation de documents d'archives a suivi son cours. Près de 1,1 million d'images sont dorénavant disponibles en ligne. Cette solution préserve les pièces originales des manipulations. Via leur diffusion, ces archives sont désormais disponibles 24 heures sur 24, ce qui permet de faciliter la recherche et d'éviter des déplacements dans les salles de travail des Archives d'Etat de Genève.

Plus généralement, les différentes missions du service telles que définies par la loi sur les archives publiques et son règlement d'application ont été assumées. Il s'est agi de récolter au sein de l'administration les archives à valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle, de les conserver et de les mettre à la disposition du public. Ce mandat s'est également appliqué à des fonds d'origine privée. Les procédures liées à la protection des données personnelles sensibles font toujours preuve d'une très grande attention. Elles visent à assurer la confidentialité des informations de nature privée.

### Genève prospective

Suivant le précepte du philosophe Sénèque, pour qui il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va, la prospective vise à penser l'avenir et à explorer des futurs possibles afin d'éclairer les décisions à la faveur des enjeux à long terme. Ses objectifs centraux sont l'anticipation et l'aide à la décision, particulièrement en situation d'incertitude.

Ainsi, la démarche innovante Genève prospective se fixe pour but d'éclairer l'action publique à l'aune des transformations qui orientent, sur le long terme, les trajectoires de nos sociétés. Rattachée depuis 2024 à la chancellerie d'Etat, la démarche est orientée par un bureau (niveau stratégique) et une commission (niveau opérationnel) où sont représentés l'ensemble des départements.

Ces deux entités adoptent des sujets transversaux déterminants pour l'avenir du territoire genevois, avec pour objectif de nourrir et de coordonner les stratégies d'intérêt général pour le canton. Toutes les politiques publiques sont ainsi concernées.

Dans un contexte de mutation permanente où les grandes transitions (notamment climatique, numérique, démographique, plus largement sociétale) viennent bousculer l'action publique, une veille prospective régulière est nécessaire afin de proposer au gouvernement de nouveaux leviers d'anticipation et d'action.

En 2025, plusieurs projets ont été initiés ou finalisés, notamment autour des droits politiques, de la désinformation, des interfaces cerveau-machine, de l'évolution de l'administration publique et du droit.

### Assermentations

En 2025, la chancellerie d'Etat a organisé 25 prestations de serment, qui ont permis au Conseil d'Etat d'assermenter au total 566 personnes : 269 personnes hors Etat (avocats stagiaires, médiatrices et médiateurs) et 297 collaboratrices et collaborateurs du petit et grand Etat. Ne sont pas incluses dans ces chiffres la grande prestation de serment de la police et celle des agentes et agents de détention.

## A03 - Droits politiques

Outre les opérations électorales détaillées ci-après, l'année 2025 a été marquée par la poursuite et le démarrage de grands projets.

On notera en particulier la poursuite du projet de réintroduction du vote électronique, avec une temporisation d'un an sur la première votation intégrant ce canal, désormais prévue pour juin 2027. La chancellerie d'Etat a également lancé un projet consistant à utiliser l'IA pour l'aider à identifier d'éventuels problèmes sur des cartes de vote et à, terme, sur les bulletins des élections proportionnelles. Enfin, le projet de mise en place d'une solution de récolte en ligne de soutiens à des initiatives ou des référendums a été planifié pour un aboutissement lors du second semestre 2027.

Le système d'information des droits politiques continue également sa modernisation en traitant aussi bien l'obsolescence technologique que fonctionnelle. On notera la mise en production d'un nouvel outil de gestion des registres des électeurs, notamment couplé au système e-Vera du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), pour les électrices et les électeurs suisses de l'étranger (premier couplage effectué par un canton suisse). L'outil de consolidation et de publication des résultats a également été renouvelé, ainsi que celui permettant de gérer le référentiel des opérations : liste des objets pour une votation et listes des candidatures pour une élection. C'est notamment grâce à cette dernière brique logicielle que le service des votations et élections (SVE) a pu gérer le dépôt des listes de candidatures pour les élections générales du pouvoir judiciaire de 2026. Cette élection s'effectue désormais selon de nouvelles modalités, une partie des magistrats étant élue par le peuple et l'autre partie par le Grand Conseil.

### Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors de votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre au peuple genevois 5 objets fédéraux, 19 objets cantonaux et 4 objets communaux (à Genève, Anières, Hermance et Troinex).

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 39,2 %, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 43,4 %. Le SVE a traité 683 539 votes par correspondance durant l'année 2025, ce qui représente 94 % des votes exprimés (le pourcentage de vote au local s'élevant par conséquent à 6 %).

Le SVE a procédé au contrôle de 62 946 signatures pour 8 initiatives cantonales, 5 référendums cantonaux, 3 initiatives communales et 7 référendums communaux. Par ailleurs, concernant les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 73 430 signatures.

Durant l'année 2025, le SVE a assuré le remplacement de 142 membres de conseils municipaux démissionnaires dans l'ensemble des communes du canton.

Le SVE a tenu le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote dans le canton de Genève, soit 36 425 électeurs et électrices. Cela représente une augmentation de 2 129 titulaires des droits politiques entre 2024 et 2025.

L'année 2025 a également été marquée par les élections municipales pour la législature 2025-2030. 2012 candidatures sur 183 listes ont été enregistrées pour l'élection des conseils municipaux et 261 sur 157 listes

pour le premier tour de l'élection des conseils administratifs. Lors du second tour de cette dernière élection, 99 candidatures sur 78 listes ont été déposées.

Finalement, le SVE a organisé l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat. 10 candidatures ont été enregistrées pour le premier tour de cette élection et 3 pour le second tour.

### Promouvoir les droits politiques

**La chancellerie d'Etat a déployé les actions suivantes :**

#### *Innovations et projets pour stimuler l'engagement citoyen*

Le concours intercantonal CinéCivic, destiné aux écoles, a battu un record de participation avec 71 affiches, 28 films et 1 action collective concrète créés par des jeunes des cantons partenaires, dont Genève. Ce concours s'est par ailleurs étendu à la Suisse alémanique avec l'adhésion du canton de Zurich.

Le programme Institutions 3D, fruit de la collaboration entre la chancellerie d'Etat et le secrétariat général du Grand Conseil, a accueilli près de 300 élèves issus de 14 classes, qui ont pu se glisser pendant quelques heures dans la peau d'élus. Cette offre s'est enrichie d'un nouveau projet, Synepolis, qui propose une immersion dans la pratique démocratique grâce à un jeu en réalité virtuelle.

Depuis septembre 2025, la chancellerie mène également une campagne ciblée auprès des primo-votants : chaque jeune s'appêtant à voter pour la première fois reçoit un courrier personnalisé signé par la chancelière et le président du Conseil d'Etat, l'encourageant à exercer son droit de vote. Au total, ce sont près de 5000 jeunes qui sont sensibilisés chaque année à l'exercice du droit de vote, mais aussi à différentes initiatives comme l'action mon-journal.ch. Enfin, la dernière édition de la Semaine de la démocratie a mobilisé plus de 3000 personnes à travers ses différents événements.

#### **Formations, partenariats et initiatives**

La chancellerie a reconduit son programme de formation destiné aux enseignants, qui a réuni 20 participants genevois. Elle a également proposé des formations sur la démocratie à 80 apprenties et apprentis de l'Etat de Genève, aux membres du Conseil de la jeunesse, ainsi qu'à 23 membres d'associations invités par le Service Agenda21 de la Ville de Genève.

Dans le cadre du festival Explore organisé par le département du territoire (DT), la chancellerie a présenté les coulisses d'une votation et en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS), elle a lancé la campagne la première fois, ça ne s'oublie pas pour encourager la participation aux élections communales. Elle poursuit par ailleurs sa participation à la Conférence intercantonale sur la citoyenneté en tant que suppléante du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Des membres de la chancellerie ont également pris part à différents événements, notamment les Assises de l'immigration vaudoise, le Forum national de l'éducation à la citoyenneté et un hackathon dédié au *e-collecting* organisé par la Chancellerie fédérale.

#### **Accessibilité et inclusion**

La chancellerie d'Etat poursuit ses efforts pour garantir l'accès à l'information politique à l'ensemble du corps électoral :

- mise à disposition du guide « Comment voter » en français facile à lire et à comprendre (FALC) lors de chaque scrutin
- production de vidéos en langue des signes présentant les argumentaires des textes soumis à votation
- soutien continu à l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants pour ses actions à chaque scrutin

#### **Soutiens**

La chancellerie d'Etat a renouvelé ses soutiens au Parlement des jeunes genevois, à l'association Genève débat et au DIP pour l'organisation de deux votes blancs, ainsi qu'à l'association Et pourquoi pas pour la tenue de ses divers événements.

## AO4 - Egalité, Genève internationale et statistiques

### Promotion de l'égalité et lutte contre les violences et les discriminations liées au genre

En 2025, le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) a lancé un nouveau programme d'accompagnement sur mesure destiné aux entreprises genevoises souhaitant développer des pratiques égalitaires et inclusives : *Egalité : votre entreprise en action ! (EVEA)*. Mené en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), la Fédération des entreprises romandes (FER, Genève) et APRÈS-GE, faïtière genevoise de l'économie durable, ce projet inédit a permis d'offrir un suivi personnalisé aux 8 entreprises participantes.

En juin, l'enquête *Iceberg* sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population genevoise, a permis de montrer la face cachée des violences de genre et leur impact sur la santé et la vie sociale des victimes (voir partie 1, chapitre 3.2).

Profitant de l'organisation de l'Euro féminin de football en Suisse, le BPEV a mené diverses actions tout au long de l'année pour promouvoir l'égalité et l'inclusion dans le sport en général et le football en particulier.

En novembre, enfin, la campagne *Violences sexistes et sexuelles : finissons-en !* s'est déployée à travers une large programmation, pour rappeler l'urgence d'une mobilisation collective contre ces violences, dont les femmes et les personnes LGBTIQ+ sont très majoritairement victimes.

### Genève internationale et solidaire

La crise que traverse la Genève internationale, marquée par une contraction durable des financements, continue d'influencer l'action du canton. Face à ce contexte instable, le canton a dû adapter ses priorités et mobiliser des mesures extraordinaires de soutien, combinant appuis financiers ciblés, accompagnement renforcé des acteurs et actions d'information, afin de préserver l'écosystème et limiter les impacts sur l'emploi et les activités.

Dans ce contexte difficile, certains objectifs demeurent pertinents. C'est notamment le cas de l'universalité, pilier de la Genève internationale. Cet objectif a continué d'être soutenu, comme en témoigne l'arrivée de deux nouvelles missions permanentes et l'annonce d'autres installations pour 2026, ainsi que le soutien à trois nouvelles ONG. Malgré les défis actuels et la concurrence, Genève peut capitaliser sur ses atouts : une place stable, neutre, bénéficiant d'un fort soutien des autorités hôtes.

Le canton a renforcé son action dans des domaines particulièrement affectés par le désengagement international, tels que la prévention des conflits, la médiation et les droits humains, qui constituent un pan essentiel de l'expertise genevoise. Le volet numérique de la Genève internationale, a également été consolidé, tandis que la création de la Fondation pour l'adaptation de la Genève internationale, en collaboration avec la Fondation Wilsdorf, marque un investissement stratégique en faveur de l'innovation. Enfin, en matière d'infrastructures, l'octroi d'un prêt à l'Organisation internationale pour les migrations pour la reconstruction de son bâtiment de siège constitue un signal fort.

### Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2025, l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a mis en ligne environ 160 « Actualités » sur le site Statistique Genève, tous domaines statistiques confondus. Il s'agit de brèves analyses ou de résumé de publications analytiques.

L'OCSTAT a diffusé 13 publications de la collection Informations statistiques: population, mouvement de la construction, hôtellerie, commerce extérieur, revenus et fortune des ménages, transactions immobilières, organisations internationales, enquêtes de conjoncture (4 numéros), indice des prix de la construction (2 numéros).

L'OCSTAT a également publié trois analyses approfondies dans la collection Communications statistiques :

- Enquête sur les familles et les générations. Résultats 2023 pour le canton de Genève
- Evolution de l'indice genevois des prix à la consommation de 2020 à 2024
- Formation continue de la population active. Résultats de l'enquête 2021

Cette dernière publication a été rédigée par le service de la recherche en éducation (SRED). Le SRED, qui fait partie du système cantonal dont l'OCSTAT est l'autorité, s'occupe des publications et des mises à jour de chiffres concernant le domaine 15 Education et science.

De son côté, l'Observatoire statistique transfrontalier (OST), organe de statistique publique codirigé par l'OCSTAT, qui couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons suisses de Genève et de Vaud, a élaboré deux fiches analytiques :

- Niveaux de vie et inégalités de revenus dans le Grand Genève
- Portrait du territoire transfrontalier 2025

Parmi ses tâches courantes, l'OCSTAT a mis à jour de manière régulière sur les sites *Statistique Genève* et OST les nombreux indicateurs qui renseignent sur les domaines de la statistique publique. Ces activités de mise à jour concernent divers produits de diffusion (tableaux, graphiques, cartes, infographie ou chiffres clés).

Par ailleurs, l'OCSTAT a activement participé à l'organisation de l'édition 2025 des *Journées suisses de la statistique (JSS)*. Elles constituent le principal rendez-vous annuel des statisticiennes et statisticiens publics en Suisse, qui s'est déroulé à Genève.

---

## A05 - Transparence de l'information, médiation et surveillance

---

### Audits et expertises du service d'audit interne

Le service d'audit interne (SAI) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. Autonome et indépendant, il coordonne son activité avec la Cour des comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Pendant l'année 2025, le service d'audit interne a remis 30 rapports concernant l'Etat central (17), des entités de droit public (6) et des entités subventionnées (7).

Parmi ces audits, le SAI a procédé à :

- 4 audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés.
- 18 audits organisationnels portant sur les systèmes de gestion en place dans les entités. Les vérifications ont porté notamment sur l'existence d'objectifs stratégiques et opérationnels, sur la gestion des risques, la formalisation des procédures et des contrôles. Ils ont aussi concerné la gestion des ressources humaines, le respect des lois et l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations.
- 6 audits informatiques concernant les projets informatiques, la gouvernance des systèmes d'information et l'organisation des systèmes d'information.
- 2 audits sur mandat du Conseil d'Etat ou de la commission de contrôle de gestion.

Ces rapports contiennent 142 recommandations visant à l'amélioration de la gestion de l'Etat et à une meilleure economicité de l'utilisation des moyens pour la délivrance de prestations.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis sous le sceau de la confidentialité aux destinataires prévus à l'article 18 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv).

Enfin, le SAI a effectué plus de 270 suivis des recommandations mises en place par les entités auditées.

**Investigations du groupe de confiance**

En 2025, le Groupe de confiance a poursuivi son activité en matière de protection de la personnalité (RPPers) et des lanceurs et lanceuses d’alerte (LPLA).

Le nombre de nouvelles situations relevant du RPPers pour l’année écoulée est de 331, y incluses celles des établissements affiliés, sur un total de 378 dossiers traités par le Groupe de confiance en 2025 en matière de protection de la personnalité. A cela s’ajoute le travail découlant de la LPLA, en augmentation.

En sus, 15 demandes d’investigation RPPers ont été déposées en 2025, dont 8 pour le petit Etat. En matière de LPLA, 17 signalements d’irrégularités et 3 demandes de protection consécutives à une alerte ont été soumis au Groupe de confiance, soit respectivement, pour le Petit Etat, 9 signalements et 2 demandes de protection. En tout, ce sont ainsi 545 entretiens, individuels ou collectifs et tous publics confondus, qui ont été organisés au Groupe de confiance en matière de protection de la personnalité (RPPers), ainsi que 78 auditions en cours d’investigation et 36 entretiens en application de la LPLA. La médiation continue d’être régulièrement mise en place, avec 16 processus, équivalant au total à 23 séances, établissements affiliés inclus. Concernant les interventions pour un collectif, 3 situations sont dénombrées, dont 2 pour le petit Etat.

En parallèle des prestations servies au public, le Groupe de confiance s’est attelé en 2025 à renforcer son expertise en matière de médiation et à mettre à jour la documentation y relative. Le travail de valorisation de ce processus de résolution alternatif des différends se poursuivra.

**Contrôle de la conformité des décisions communales**

L’autonomie des 45 communes genevoises est garantie par le droit fédéral et cantonal. Conformément aux dispositions de la loi sur l’administration des communes, celles-ci sont placées sous la surveillance du Conseil d’Etat. Rattaché au département des institutions et du numérique, le service des affaires communales (SAFCO) assure le contrôle général de la légalité des décisions adoptées par les conseils municipaux ainsi que la surveillance des finances communales.

Le SAFCO est organisé en une section administrative et juridique et une section financière. Il exerce ses missions en étroite collaboration avec les communes et l’Association des communes genevoises (ACG), dans une logique à la fois de contrôle, de conseil et d’accompagnement.

<b>Evolution des nouvelles situations (arrondi)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Etat de Genève	64 %	67 %	67 %	65	58 %
Etablissements affiliés	36 %	33 %	33 %	35 %	42 %

Dans le contexte de la nouvelle législature communale, le service a poursuivi et renforcé ses actions visant à améliorer l'information et l'accompagnement des autorités communales. A cet effet, le site internet du SAFCO a été repensé afin d'offrir une information plus accessible et structurée. Une foire aux questions a été mise en ligne, en complément de vade-mecum destinés aux membres des exécutifs et des délibératifs communaux, portant sur leurs droits, devoirs et responsabilités. Par ailleurs, trois *newsletters* ont été diffusées au cours de l'année afin de relayer les informations utiles, les évolutions législatives et les pratiques administratives. Le service a également assuré plusieurs présentations et séances d'information directement dans les communes, contribuant ainsi à renforcer le dialogue institutionnel et l'information sur le plan juridique relativement aux institutions communales.

Enfin, l'élaboration du projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI, B 6 07), développé conjointement entre le Conseil d'Etat et l'ACG, et son adoption à l'unanimité par le Grand Conseil le 11 décembre permet de donner un cadre modernisé aux entités autonomes communales et intercommunales.

En 2025, le SAFCO a traité 1 018 délibérations communales. Par ailleurs, sur les 11 référendums lancés, 5 ont abouti, dont 4 donnant lieu à une votation populaire. 1 référendum n'a pas abouti et 5 sont toujours en cours, dont 2 feront l'objet d'une votation populaire en 2026.

**Vérification de la validité des délibérations communales**

Type	2023	2024	2025
Résolutions	129	100	169
Communications	179	136	223
Délibérations traitées	940	1 004	1 018
Total actes communaux traités	1 248	1 240	1 410
« Pris acte »	327	252	380
« Transmis pour suite »	40	34	56
Décisions exécutoires	235	221	289
Délibérations approuvées par décision départementale	640	730	678
Délibérations approuvées par arrêté du Conseil d'Etat	6	3	6
Délibérations annulées par arrêté du Conseil d'Etat	0	0	1
Délibérations soumises en votation populaire	8	11	4

**Surveillance de la bonne application  
de la LIPAD**

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

**Médiation administrative**

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

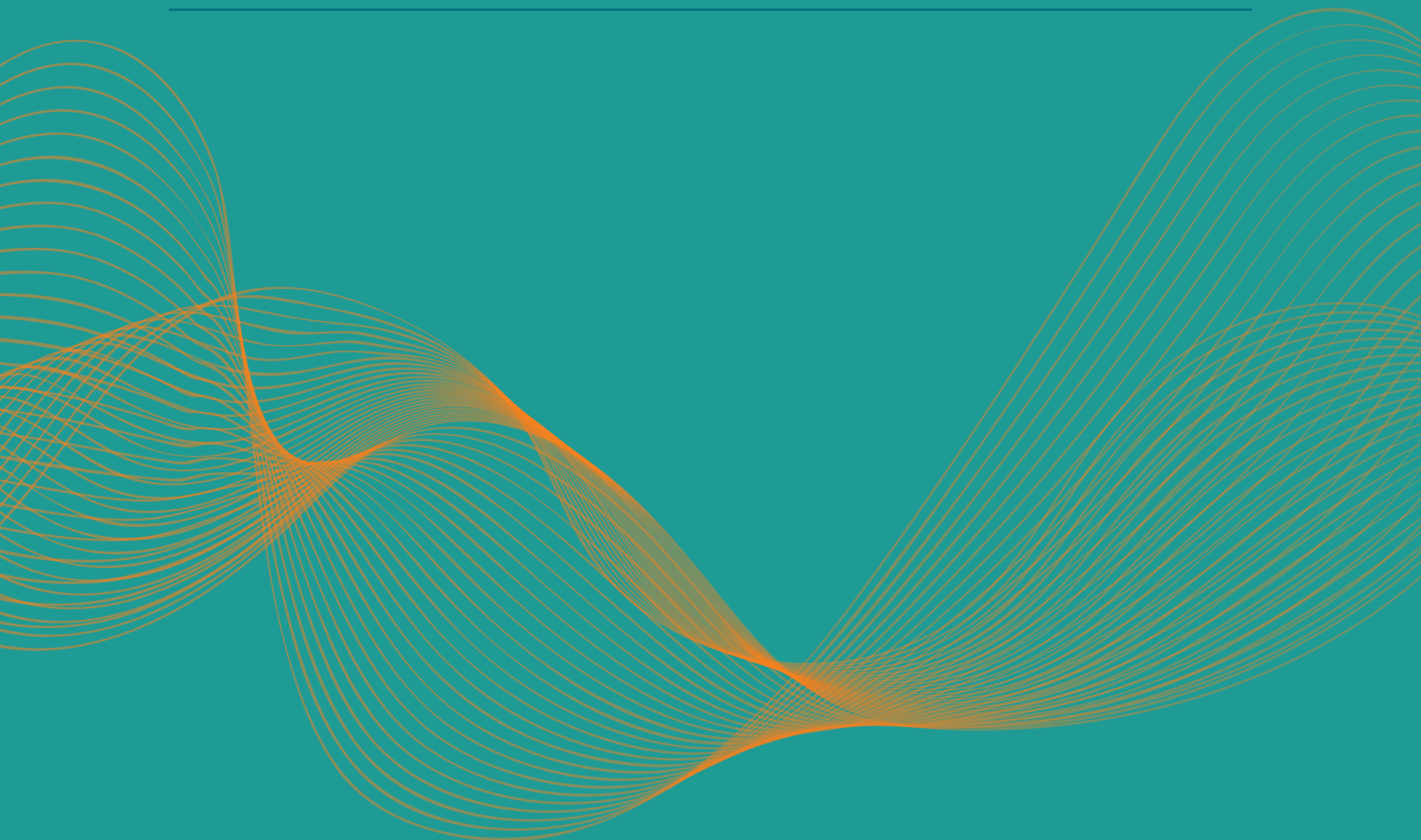
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Etats-majors et prestations transversales

---



---

## BO1 - Etats-majors départementaux

---

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux (CSG) prépare chaque mardi matin la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat.

Tout au long de l'année 2025, des réunions mensuelles du collège se sont tenues les jeudis, à raison d'une demi-journée par mois. Ces séances ont eu pour visée, entre autres, d'examiner différents dossiers à caractère transversal ou avec des enjeux fédéraux et de suivre l'avancement de projets importants.

Dans cette optique, le collège a supervisé, par exemple, les travaux en cours du projet G'Evolve et de ses prochaines étapes clés. Le CSG a aussi pris connaissance des bilans effectués pour le plan de lutte contre l'absence (PLA) et de la démarche Genève prospective, ainsi que des futures actions prévues.

Lors de son séminaire, le collège a pu approfondir certaines thématiques en matière de ressources humaines portant sur l'esprit d'initiative et le droit à l'erreur, en axant sur les opportunités et les conditions de mise en œuvre pour l'administration genevoise.

Le collège a également pu se rendre à l'Espace entreprise (DIP) pour une présentation de ses activités et prestations.

Enfin, comme chaque année, le collège a analysé le plan d'intention des investissements (PII) relatif aux besoins informatiques des départements.

## BO2 - Gestion transversale et départementale des ressources humaines

### Nouveau processus d'accueil institutionnel

L'accueil doit refléter les principes et la culture que l'Etat de Genève souhaite promouvoir au cours des prochaines années : un environnement de travail lisible, numérisé, collaboratif et responsabilisant, fondé sur la confiance et orienté vers l'innovation.

Ainsi, le service du développement professionnel (SDP) a développé, en 2025, un *e-learning* dédié à l'accueil et couvrant les 6 thématiques clés et transversales au sein de l'administration cantonale. Cette formation est complétée par une journée d'accueil organisée sept fois par année et destinée à accueillir environ 1000 personnes annuellement.

### Déploiement de l'entretien d'évaluation en ligne

Afin de poursuivre la mise en place de processus RH optimisés, harmonisés et dématérialisés, le nouveau dispositif en ligne d'entretien d'évaluation et de développement du personnel et des managers a été déployé. Ce processus entièrement digitalisé permet un pilotage plus régulier des objectifs, des réalisations et des compétences, offrant ainsi une vision plus complète et fidèle de la performance et du développement des collaboratrices et collaborateurs.

### Prévention et gestion des risques psychosociaux

La thématique de la prévention et de la gestion des risques psychosociaux (RPS) a fait l'objet d'efforts particuliers. Inscrit dans le plan de lutte contre l'absence et mis en exergue par l'analyse des déterminants de l'absence, ce thème fait désormais l'objet d'une politique institutionnelle, offrant un cadre de compréhension et d'action à l'ensemble des membres du personnel de l'Etat.

Lancée en septembre 2025 aux côtés d'un *e-learning* et d'une campagne de sensibilisation sur la santé mentale, cette politique est déployée sur 4 axes :

- 1) pilotage et gouvernance
- 2) sensibilisation et formation
- 3) interventions
- 4) outils, informations et ressources

### Nouveau dispositif de remplacement pendant les congés maternité

Dans le cadre de la mesure souhaitée par le Conseil d'Etat lors du budget 2025 visant à faciliter le remplacement plus systématique des personnes en congé maternité, les départements ont maintenant la possibilité d'effectuer des remplacements d'une durée de 20 semaines maximum. Un processus a été mis en place afin de faciliter la démarche et de comptabiliser les remboursements d'allocation de maternité (APG) en permettant de financer les coûts de ces remplacements. Les départements ont largement utilisé cette possibilité dès la première année, confirmant ainsi qu'il répondait à une attente et à un besoin.

# BO3 - Gestion financière transversale et départementale et achats

## Gestion financière

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée par la poursuite de divers projets qui concernent des améliorations des systèmes d'information, comme la refonte de l'outil de gestion et de pilotage des budgets de fonctionnement de l'Etat, le traitement dématérialisé et automatique des factures fournisseurs à l'interne de l'Etat ainsi que la mise en œuvre technique de la réforme du recouvrement (rapport n° 174 de la Cour des comptes). Concernant ce dernier point, un projet de modification du règlement relatif au recouvrement a été adopté par le Conseil d'Etat en 2025.

Par ailleurs, la fonction achat a été fortement sollicitée par la mise en œuvre des recommandations des rapports n° 24-14 du service d'audit interne relatif à la *Gestion de la gouvernance des achats de l'Etat* (identification et coordination des achats de services transverses Etat, revue de la mission, du rôle et du périmètre de la CCA, analyse des outils informatiques d'achat et définition d'objectifs et d'indicateurs de performance achat), et n° 195 de la Cour des comptes relatif à *L'acquisition de prestations de services et attribution de mandats*.

## Gestion des achats

La Centrale commune d'achats (CCA) a permis de réaliser une économie globale de 51,8 millions de francs. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à environ 4,8 millions de francs.

La CCA poursuit ses efforts dans l'application des principes du développement durable, notamment lors des appels d'offres. Elle montre l'exemple par son mode de consommation exigeant, dans le cadre des marchés publics, la livraison de produits fabriqués dans le respect des critères de rentabilité, de l'environnement, de la protection de la santé et de la responsabilité sociétale. Concernant les produits locaux, elle valorise leur utilisation, lorsque cela est opportun, par exemple dans les cafétérias ou la préparation de repas. Il peut également être tenu compte de manière appropriée de l'engagement du fournisseur sur le système de formation.

## B04 – Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et logistique

Financé par des crédits d'un montant total de 1,3 milliard de francs, le programme de la transition écologique des bâtiments de l'Etat (PTE) est le projet stratégique de l'office cantonal des bâtiments (OCBA).

En termes d'organisation et de gouvernance, l'OCBA s'est renforcé en annonçant la création d'une nouvelle direction du programme de la transition écologique, qui est effective dès le début 2026. Elle offre un appui stratégique et décisionnel à la direction générale et au Conseil d'Etat pour garantir la cohérence globale, la gouvernance et la performance du programme et du portefeuille de projets. Elle permet aussi de mobiliser les acteurs et actrices privés en développant des conventions et partenariats. De plus, sept équipes d'assistance à la maîtrise d'ouvrages ont été engagées pour renforcer le suivi des travaux.

Fin 2025, plus de 130 millions de francs ont été engagés auprès d'entreprises pour des travaux en cours ou à venir. On peut citer comme réalisations le chantier à Henry-Fazy 2, achevé avec succès, ceux de l'Hôtel-de-Ville 11 et de la Mission de France, qui se sont poursuivis conformément au planning, ainsi que le projet Pontet 33, livré en 2025. Plusieurs projets ont été engagés pour la substitution des énergies fossiles par des solutions renouvelables (pompe à chaleur au collège de Saussure, chauffage à distance dans le quartier de la Jonction) et l'amélioration de l'efficacité des installations thermiques (HEPIA Prairie, Collège de Staël). Le déploiement du photovoltaïque s'est poursuivi avec l'installation de nouvelles centrales solaires sur plusieurs bâtiments, financée soit par l'Etat, soit par les SIG, soit dans le cadre d'un cofinancement (Uni Bastions, cycles d'orientation des Voirets, de la Golette et de Sécheron).

Parallèlement, l'Etat de Genève a poursuivi le déploiement des centres de tri dans tous ses bâtiments, finalisé les travaux de réaménagement extérieur du CO de Sécheron (projet Cool City) et procédé à l'installation de 148 bornes de recharge pour sa flotte électrifiée de véhicules.

Concernant la rénovation du patrimoine immobilier, on peut relever que le chantier d'Uni Bastions se poursuit, tout comme les travaux de maintien en état de service des sites pénitentiaires. Le crédit de renouvellement 2020-2024 a été clôturé avec un taux de réalisation de 99,7 %.

A propos des nouvelles réalisations, le concours d'architecture pour le Centre des sciences physiques et mathématiques (CSPM) de l'université a été finalisé et celui de la nouvelle clinique psychiatrique des HUG a été lancé.

Les études ont débuté pour le CSPM, le Centre de formation professionnelle et l'HEPIA de Lullier. Elles se sont poursuivies pour la patinoire du Trèfle-Blanc, l'école secondaire II à Confignon, le complexe de Bernex (cycle d'orientation et centre de formation professionnelle santé et social) ainsi que pour le nouvel hôpital des enfants.

Les chantiers de la police internationale et de l'école Noëlla-Rouget à Meyrin ont démarré. Les travaux pour la Haute école de santé à Champel et d'extension/surélévation de cycles d'orientation se sont poursuivis. Le crédit de réalisation de la patinoire a été voté par le Grand Conseil.

Environ 12 500 demandes d'intervention ont été gérées dans le cadre de l'entretien des bâtiments. Au niveau de la prise en charge des sinistres, on retient notamment l'inondation au CO des Cou-driers, qui a provoqué une panne généralisée, et l'incendie d'une salle de classe du CO des

---

Grandes-Communes, qui a nécessité la fermeture d'un étage durant près de deux semaines.

Enfin, l'Etat de Genève a intensifié sa stratégie immobilière visant à résilier de manière anticipée les baux aux loyers excessifs, à optimiser l'utilisation de ses espaces selon les capacités disponibles et à rechercher des pistes d'acquisition de bâtiments.

## B05 – Systèmes d'information et numérique

En 2025, le département des institutions et du numérique (DIN), par l'intermédiaire de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), en collaboration étroite avec les directions départementales, a poursuivi le développement de la cyberadministration en franchissant un nouveau cap, avec 184 e-démarches désormais disponibles (+12 % par rapport à 2024). Parmi les nouveautés, on notera la mise à disposition de l'espace créanciers pour l'office des poursuites, la demande de renouvellement de places de port pour la capitainerie ou encore la demande d'aide extraordinaire aux emplois genevois des ONG pour le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE).

L'année a aussi été marquée par une amélioration significative de l'expérience utilisateur et un renforcement de l'accessibilité numérique des e-démarches. Une enquête de satisfaction menée début 2025 a permis de mieux cerner les usages et attentes de la population, offrant un éclairage précieux pour orienter les évolutions futures. Ces évolutions ont d'ailleurs été appréhendées par le Conseil d'Etat, qui a adopté à l'intention du Grand Conseil le PL 13699 ouvrant un crédit d'investissement de 18 990 000 francs pour l'évolution de la cyberadministration. Il s'agit là d'une étape significative dans le cadre de la transition numérique du canton.

Les systèmes d'information de toutes les politiques publiques ont été renforcés. Ainsi, la journée d'inscriptions aux activités GE Découvre en août 2025 a rencontré un vif succès, témoignant d'une forte mobilisation des familles et d'un intérêt croissant pour les offres de découverte mises en place.

La numérisation des processus s'est également poursuivie dans les domaines de l'aménagement, du logement et des autorisations de construire, avec une optimisation du suivi et du contrôle du développement des logements sociaux, en particulier à travers la gestion des états locatifs. Fort du succès du traitement numérique des autorisations de construire, l'office des autorisations de construire étend désormais sa solution à la gestion post-autorisation, couvrant les activités de contrôle, de traitement des infractions et des recours.

Dans le domaine de la sécurité, l'application Chronotime a été mise en production, apportant une solution moderne pour la gestion des temps, des activités et la planification opérationnelle de la police et de l'office cantonal de la détention. En parallèle, l'OCSIN a poursuivi la refonte du système d'aide à l'engagement et de gestion des manifestations.

Enfin, l'OCSIN a mis en place un environnement technologique moderne, sécurisé et évolutif pour la nouvelle application du dossier judiciaire, interconnectée avec la plateforme fédérale Justitia 4.0, développée dans le cadre de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Une première version pilote de ce dossier judiciaire a été déployée à l'automne, constituant une étape clé dans la modernisation numérique de la justice genevoise.

Parmi les 66 projets liés à l'intelligence artificielle (IA) recensés en 2024, plusieurs ont déjà donné lieu à des réalisations concrètes qui témoignent de la progression de l'IA au sein de l'administration, par exemple pour le renforcement du moteur de recherche de ge.ch, pour la solution de recherche des sujets traités et

des décisions du Grand Conseil ainsi que pour les dispositifs de catégorisation du courrier entrant pour l'administration fiscale cantonale (AFC) et l'office de protection de l'adulte (OPAD). Une quinzaine de projets ont été identifiés comme prioritaires afin d'accélérer encore l'intégration de solutions innovantes au service de l'action publique.

Enfin, en matière de cybersécurité, l'OCSIN a pris des mesures pour réduire les vulnérabilités des systèmes d'information à travers la gestion de l'obsolescence et le déploiement d'outils de protection des données. Il a renforcé la culture cybersécurité au sein de l'administration grâce à des actions de sensibilisation à destination du personnel ainsi qu'une formation en ligne développée par la Confédération, désormais obligatoire pour le personnel de l'administration cantonale.

#### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

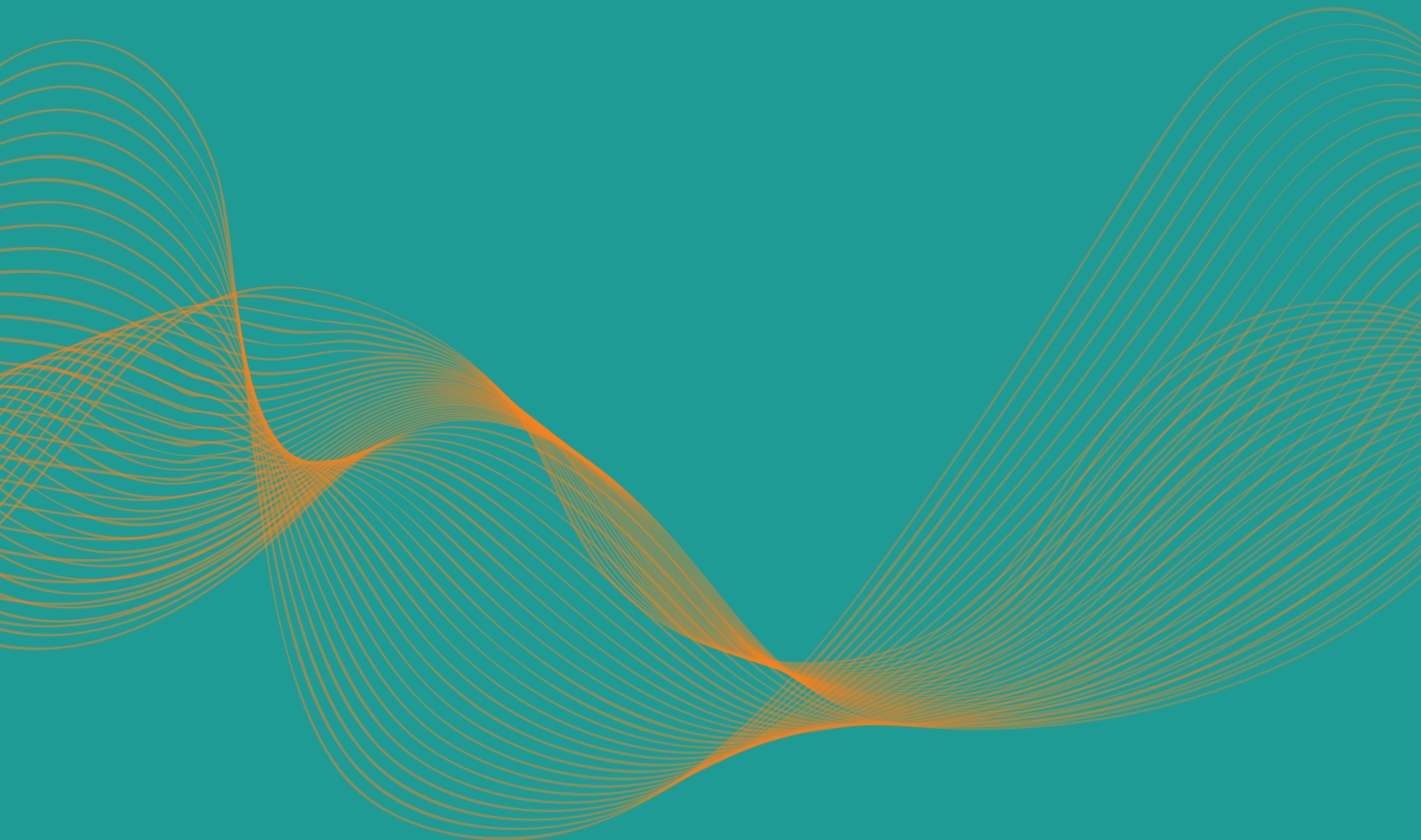
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Cohésion sociale

---



# CO1 - Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Les services de l'administration ont poursuivi leurs activités relatives aux affiliations et subsides d'assurance-maladie, à l'action sociale et au soutien à la formation.

## Assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 26 248 lettres aux personnes ayant élu domicile ou annoncé une naissance à Genève en 2025, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 3 762 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 22 728 lettres de contrôle d'affiliation aux personnes frontalières exerçant une activité lucrative à Genève, dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français).

## Subsides d'assurance-maladie

La contribution du canton à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

En 2025, le SAM a enregistré une augmentation du nombre total de ses bénéficiaires (196 910 en 2024 contre 200 993 en 2025). Cette progression concerne principalement les subsides accordés aux bénéficiaires de l'Hospice général et des prestations complémentaires. S'agissant des montants des subsides ordinaires, ceux-ci ont été augmentés pour l'année 2025 en faveur de certaines catégories de bénéficiaires en tant que mesure de soutien visant à protéger leur autonomie financière et leur pouvoir d'achat dans un contexte de fort renchérissement des coûts de la vie. Il est à relever que le délai de traitement des demandes de subsides a atteint un pic maximal d'un mois et demi en janvier 2025 alors qu'il dépassait chroniquement par le passé les 3 mois.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant leur prime d'assurance-maladie ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale	32 670	171 790 408
Personnes bénéficiant de prestations complémentaires à l'AVS/AI	30 512	222 992 244
Personnes ayant droit à un subside partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	137 811	317 425 118
Total	200 993	712 207 770

L'augmentation globale du montant des subsides découle de la hausse des primes et de son impact sur les montants des subsides complets (service des prestations complémentaires et Hospice général), ainsi que de l'indexation des montants des subsides ordinaires.

### **Couverture des primes en cas d'insolvabilité**

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85 %, des primes arriérées, des participations aux coûts échus, des intérêts moratoires et des frais de poursuite des personnes assurées insolvables (art. 64a LAMal). Cette dépense est en forte baisse, confirmant la tendance depuis 2020 résultant de la mise en œuvre du contreprojet à l'IN 170 et se situe, en 2025, à 39 070 996 francs.

### Aide sociale

Le nombre de dossiers d'aide sociale bénéficiant d'un soutien financier a augmenté de 16,1 % par rapport à décembre 2024. Le total s'élève désormais à 19 630 dossiers, soit 2 726 de plus qu'à fin 2024. Il s'agit de la plus forte hausse jamais enregistrée, due à une forte augmentation des entrées autant qu'à un ralentissement des sorties de l'aide sociale. Cette hausse du nombre de dossiers est en partie due aux entrées qui ont été 25 % plus élevées qu'en 2024.

Le nombre de demandes d'aide financière a ainsi fortement augmenté, avec une moyenne mensuelle de 858 dossiers évalués (+ 24 % par rapport à 2024). Parmi ces demandes, le nombre de nouveaux dossiers ayant effectivement bénéficié d'un soutien s'élève à 597 par mois en 2025, contre 479 en 2024 (+ 25 %).

Les profils de titulaires de nouveaux dossiers ayant connus des augmentations plus marquées en proportion sont les suivants :

- Couples avec et sans enfants (+ 26 % et + 39 % par rapport à fin 2024)
- 60 ans et plus (+ 36 %)
- titulaires d'un permis B autorisation de travail (+ 27 %)
- personnes ayant un revenu du travail à l'entrée dans le dispositif (+ 51 %).

Cette forte augmentation doit être mise en perspective avec l'accroissement des sollicitations observées au sein des services sociaux des communes genevoises et la pression croissante sur certaines associations sociales depuis la crise sanitaire. Alors que le taux d'aide sociale diminue dans d'autres cantons, la précarité s'intensifie dans le canton de Genève.

En projection, les prestations nettes versées aux usagères et aux usagers sont estimées à 518,6 millions de francs au 31 décembre 2025. Cela représente une hausse de 18 % par rapport à 2024.

Action sociale	2023	2024	2025
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	15 270 + 5,1%	16 904 + 10,7%	19 630 + 16,1%
Dossiers sans aide financière	1 788 - 3,1%	1 873 - 4,75%	1 814 - 3,2%
Nombre total de dossiers	17 058 + 4,2%	18 777 + 9,6%	21 444 + 14,2%
Nombre total de personnes suivies	27 439 + 4,2%	30 072 + 9,6%	34 703 + 15,4%
Total des prestations sociales versées (en mios de francs)	396,5 + 5,8%	439,4 + 10,8%	518,6 + 18%
	(estimation)	(estimation)	

### Insertion socioprofessionnelle

Parallèlement à la hausse des nouveaux dossiers, une diminution des sorties est observée par rapport à 2024.

En 2025, 5,8 % des dossiers d'aide financière ont connu une (re)prise d'emploi et sont sortis de l'aide sociale, contre 7,3 % en 2024.

La diminution des sorties s'inscrit dans un contexte macroéconomique cantonal défavorable avec un taux de chômage s'élevant à 4,9 % versus 4,3 % à fin 2024.

En moyenne, 1 119 personnes par mois suivies à l'aide sociale ont été accompagnées par le service d'insertion professionnelle (SIP) de l'Hospice général, soit 131 personnes de plus que la moyenne 2024. Cela est une conséquence de l'augmentation des nouveaux dossiers (dont une partie sont orientés vers un parcours d'insertion) et de la diminution des sorties vers l'emploi.

Une baisse des sorties est observée en cours d'année. La moyenne mensuelle s'établit à 105 sorties sur le six derniers mois de 2025, contre 115 au second semestre 2024, et 114 sur le premier semestre 2025 confirmant un repli progressif des volumes au fil de l'année.

En moyenne, la durée du suivi par un conseiller ou une conseillère en insertion professionnelle du SIP est de 9 mois pour l'ensemble des sorties en 2025.

Parmi les dossiers d'aide financière, en moyenne 17,6 % ont un revenu qui ne leur permet néanmoins pas de sortir de l'aide sociale (13,8 % en 2024).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) les formations au sein de l'action sociale (ASOC) ont connu une montée en puissance en 2025. Les dépenses liées aux formations se sont élevées à CHF 2,5 millions sur l'année.

### Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2024-2025, le nombre de demandes de bourses et prêts d'études a augmenté de 8,6 % par rapport à l'année scolaire précédente. Malgré cette augmentation, le taux de réponses positives reste stable.

### NOMBRE DE DEMANDES REÇUES ET ACCORDÉES

Année scolaire	2023-2024	2024-2025
Demandes reçues	*10 262	*11 144
Soutiens octroyés	5 303	5 586

\*Pour 2023-2024, le total a été ajusté afin de déduire les annulations, principalement liées à des demandes reçues en double. Ainsi, 231 demandes ont été retranchées pour 2023-2024 et 509 pour 2024-2025.

### RÉPARTITION DES BOURSES PAR NIVEAU DE FORMATION

	2024/2025
Université et Ecole polytechnique fédérale	941
Ecole de maturité gymnasiale	888
Autre formation générale	1 522
Apprentissage plein temps	714
Apprentissage et formation professionnelle pratique	790
Hautes écoles spécialisées	590
Formation professionnelle supérieure	113
Maturité professionnelle	28

### Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études *stricto sensu*, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

- Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.
- Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2025, le SBPE a reçu 9 381 demandes de CAF et en a octroyé 5 697.

Prestations (en francs)	2024	2025
Bourses d'études	51 593 320	54 624 319
Soutien scolaire <sup>1</sup>	544 110	0
Chèques annuels de formation	3 635 221	4 042 800
Bourse de reconversion	1 900 000	1 800 000

<sup>1</sup> Prestation transférée au DIP au 31.12.2024

### Soutenir les personnes souffrant d'addiction(s)

Le Conseil d'Etat a soutenu financièrement l'association ARGOS, l'association Première ligne et la fondation Phénix pour leurs activités de prise en charge sociale des personnes souffrant d'addictions.

L'association ARGOS a poursuivi sa réorganisation et a renforcé son équipe mobile, dont l'activité consiste à aller vers les bénéficiaires de l'association logés dans des appartements individuels. Le centre résidentiel à moyen terme (CRMT) a accueilli 19 personnes (23 personnes en 2024), ce qui représente un taux d'occupation de 85,35 % (83,84 % en 2024). Le Toulourenc - centre résidentiel à long terme - a accueilli 21 personnes (28 personnes en 2024), ce qui représente un taux d'occupation de 99,55 % (84,09 en 2024). L'équipe mobile a accompagné 6 personnes dans les appartements institutionnels, dont le taux d'occupation s'élève à 44,34 % en 2025 (133 % en 2024 et 18 personnes à leur domicile. Concernant le pôle Occupation-Insertion, 34 personnes ont fréquenté les ateliers d'insertion professionnelle (32 en 2024), soit un taux d'occupation de 89,06 % en 2025 (94,35 % en 2024).

Quant au pôle centre de jour (l'Entracte), il est toujours très sollicité et a connu un taux d'occupation de 151 % (183 % en 2024).

L'association Première ligne, à travers le plan crack adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2023, propose aux usagers et usagères de crack neuf places d'hébergement d'urgence au Passage (Armée du Salut) et trois places réservées prioritairement aux femmes au Collectif d'associations pour l'urgence sociale à Genève (CausE). Le taux d'occupation des places au Passage s'élève à 84 %, avec 39 hommes ayant pu bénéficier d'un lit. Le CausE a accueilli 14 personnes (7 hommes et 7 femmes) au cours de l'année, pour un total de 987 nuitées. L'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS) a poursuivi la mise en place d'ateliers d'insertion, pour un nombre total annuel de 3 045 heures de travail effectués par 77 usagères et usagers différents.

### Prévention et lutte contre le surendettement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et à la suite de l'adoption de son règlement d'application le 22 mai de la même année, la plateforme cantonale de prévention et de lutte contre le surendettement a été constituée en août 2024 et a poursuivi ses travaux en 2025. Le volet prévention du surendettement a été développé en priorité, avec le lancement d'une campagne de sensibilisation et de prévention du surendettement. Un nouveau site Internet consacré à la problématique a par ailleurs été réalisé.

### Revenu déterminant unifié (RDU)

Le Centre de compétence du RDU (CCRDU) a répondu à 4 386 appels téléphoniques (- 1 %), et reçu 2 096 courriers (- 4 %) et 3 541 courriels (>+ 10 %).

# CO2 - Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS repose sur les prestations de l'AVS, les prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC) et l'aide sociale (AS).

## Prestations complémentaires AVS

Le nombre de dossiers de prestations complémentaires pour personnes âgées continue d'augmenter, passant de 11 197 en 2024 à 11 582 en 2025 pour les PCF (+ 3,4 %) et de 10 016 à 10 388 pour les PCC (+ 3,7 %).

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2025, de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), l'aide sociale pour les personnes hors institutions ne relève plus de la compétence du service des prestations complémentaires (SPC) mais de l'Hospice général (HG). 310 dossiers d'aide sociale ont donc été transférés à l'HG. En revanche, l'aide sociale pour les personnes en institution reste de la compétence du SPC. Le nombre de personnes âgées en EMS touchant de l'aide sociale versée par le SPC a diminué de 13,4 %, passant de 82 en 2024 à 71 en 2025.

Après plusieurs années de forte augmentation, le nombre de nouvelles demandes fléchit légèrement par rapport à 2024, pour s'établir à 160 demandes par mois en moyenne (- 5,9 %).

Financièrement, cela représente 302 359 957 francs en PCF, 81 325 296 francs en PCC et 6 641 122 francs en aide sociale, dont un versement à titre de frais de pension de 135 477 799 francs et 14 681 731 francs à titre de frais médicaux.

## Transition démographique

Le service cantonal des seniors et de la proche aide (SeSPA) a organisé en mai les Assises de la transition démographique, réunissant sur trois jours une septantaine de personnes représentatives de la société autour d'un atelier prospectif pour élaborer une vision stratégique et proposer des solutions concrètes.

Le rapport du groupe de travail interne départemental et institutionnel sur les enjeux du vieillissement démographique dans le canton de Genève (GTIV) et le plan de mesures stratégiques est attendu prochainement.

## Etablissements médico-sociaux (EMS)

En 2025, 172,6 millions de francs de financement résiduel des soins ont été comptabilisés pour les 54 EMS du territoire genevois. Ce montant comprend 158,6 millions de francs d'acomptes versés et 14 millions de francs de provisions en lien avec les versements et les restitutions basés sur les résultats effectifs 2025. Au 31 décembre, on dénombre 4 126 lits de long séjour et 20 lits de court séjour. Les EMS ont réalisé 1496 millions de journées, soit un taux d'occupation moyen de 99,33 %. L'écart du prix de pension à la charge des résidentes et résidents est de 83 francs entre le prix le plus bas (190 francs) et le prix le plus haut (273 francs). Le prix de pension moyen s'élève à 241 francs.

On constate que le nouveau mode de financement résiduel cantonal des soins introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se mettre en conformité avec le financement résiduel des soins de longue durée de la LAMal est pleinement déployé, à la satisfaction des EMS du secteur.

Cela a notamment permis d'améliorer le financement résiduel des soins des cas lourds (plus de 240 minutes de soins quotidiens), de diminuer le subventionnement de l'Etat et de réajuster les prix de pension payés par les pensionnaires selon les charges d'exploitation et l'utilisation des fonds propres disponibles des entités.

Le SeSPA a poursuivi sa représentation dans le groupe national des soins de longue durée de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et sa participation active au groupe de travail national en vue de changer d'outil d'évaluation du temps de soins dans les EMS, ainsi qu'à celui de la mise à jour de la liste des prestations remboursées par l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Aussi, le SeSPA représente les cantons romands utilisant l'outil Plaisir (VD, GE, NE, JU) dans les travaux de la CDS visant à l'introduction du nouveau mode de financement uniforme des soins de longue durée (EFAS) d'ici 2032.

### Foyers de jour et de jour-nuit

En 2025, le canton dispose de 12 foyers de jour et de jour-nuit d'une quinzaine de places chacun, offrant plus de 37 000 journées d'accueil par année. Ils permettent notamment d'offrir du répit aux proches aidants et de prolonger ainsi le maintien à domicile des personnes âgées. Certains de ces foyers sont spécialisés dans la prise en charge de bénéficiaires souffrant de troubles cognitifs sévères apparentés à la maladie d'Alzheimer.

Un projet pilote a débuté en vue d'améliorer la coordination entre les acteurs du réseau santé-social pour lutter contre l'isolement, détecter précocement des situations complexes ou encore pour identifier des besoins spécifiques des bénéficiaires.

### Soutien aux personnes proches aidantes

La 12<sup>e</sup> Journée cantonale pour le soutien des personnes proches aidantes a réuni plus de 300 personnes à la salle communale d'Onex le 31 octobre pour un concert du Beau Lac de Bâle, avec en première partie le groupe genevois GORA.

Le bureau de la proche aide s'est doté d'une feuille de route et d'un plan d'action pour augmenter sa visibilité de son action auprès des bénéficiaires et a poursuivi son travail en faveur de l'octroi d'un statut cantonal, qui nécessite un projet de loi spécifique.

## CO3 - Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes en situation de handicap

### Accueillir les personnes en situation de handicap

15 établissements (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le canton a versé 241 millions de francs de subventions à ces institutions pour un total de 3 425 places au 31 décembre 2025. Parmi ces EPH, trois assurent un accueil mixte, soit aux personnes majeures et mineures en situation de handicap. Trois autres entités répondent aux besoins de personnes en situation de handicap adultes en complément de leurs prestations d'insertion : ARGOS, l'Atelier Galiffe et Réalise.

44 nouvelles places ont été créées par les établissements durant l'année 2025, principalement en centre de jour ou atelier (seulement 11 places en résidentiel).

Le département de la cohésion sociale (DCS) a par ailleurs apporté des soutiens financiers spécifiques pour permettre l'accueil de personnes en situation complexe et nécessitant un accompagnement particulièrement intense, conformément au plan stratégique adopté par le Conseil d'Etat en 2022. Cela a aussi concerné le renforcement de dispositifs d'accompagnement déjà en place, consécutivement à la détérioration de l'état de santé des personnes concernées. A ce titre, l'enveloppe budgétaire dont disposait jusqu'ici l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale (OAIS) pour faire face à ces situations difficilement anticipables a fait l'objet d'une

demande de crédit supplémentaire de 3,7 millions de francs. Au total, cette enveloppe a donc été dotée de 7,2 millions de francs en 2025, un montant encore fortement réduit par rapport aux années précédentes (14,2 millions en 2023 et 9,97 millions en 2024).

### Qualité des prestations socio-éducatives

L'année 2025 a vu la création effective du service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), annoncé par le Conseil d'Etat dans son rapport à la motion 2560 B. Le SCOPSE, composé de trois personnes, a pour mission principale de contrôler dans les EPH la qualité de l'accompagnement socio-éducatif et le respect de l'application de la convention des droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH). La première visite de contrôle a eu lieu le 15 mai. 19 contrôles ont été bouclés en 2025, en collaboration avec le groupe risque état de santé et inspectorat (GRESI) pour le volet lié aux soins. Depuis sa création, le service a élaboré référentiels, procédures internes, grilles de contrôle, matrices de risques et outils de suivi harmonisés.

Le périmètre du SCOPSE recense 290 unités d'accueil dont 158 pour l'hébergement et l'accueil, de jour, 25 pour l'accompagnement à domicile et 107 pour l'accompagnement professionnel. Aujourd'hui, sur les 15 EPH recensés, 12 ont reçu une visite de l'équipe du SCOPSE. Cela représente 19 unités d'accueil au 31 décembre.

Les premiers constats relèvent un engagement fort du personnel. Les points d'amélioration transversaux portent sur les plans d'accompagnement, les restrictions de liberté, la gestion anticipée des risques ainsi que sur les possibilités de réclamations et de recours pour les personnes et le personnel.

Les enjeux portent sur la consolidation du cadre juridique, la finalisation des grilles pour l'accompagnement à domicile et le lancement d'un groupe de travail sur la pratique professionnelle et les orientations des prestations socio-éducatives, intégrant les acteurs et actrices du domaine des handicaps, comme le prévoit le Conseil d'Etat en réponse à la motion 2560.

### Planification

L'année 2025 a vu le recrutement d'une personne chargée du suivi des indications et de la planification, ce qui a permis de structurer le nouveau service de planification et de suivi d'indication (SePI). Cette nouvelle structure, votée par le Grand Conseil, doit permettre :

- de mieux anticiper l'évolution décennale des besoins, tant qualitatifs que quantitatifs, conformément aux devoirs incombant aux cantons au sens de la législation fédérale (art. 10 de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI))
- de mettre en place des critères de priorisation pour l'admission en EPH, dans un contexte de pénurie sévère de places
- de faciliter les transitions de vie, en particulier au passage à la majorité.

En 2025, le Conseil d'Etat a été saisi d'un risque majeur lié à l'absence d'investissements durant près d'une décennie dans le secteur des EPH. Un plan d'action a été engagé afin d'identifier une première série d'objets prioritaires à inscrire au plan intentionnel des investissements, notamment pour permettre l'entretien et la rénovation de structures construites il y a plusieurs décennies.

Enfin, le DCS a travaillé à la mise à jour des contrats de prestations avec les 15 EPH et plusieurs associations pour la période 2026-2030, tenant compte d'un contexte budgétaire défavorable.

### Soutenir les droits des personnes en situation de handicap

A l'issue d'une consultation publique menée en 2024 sur l'avant-projet de loi sur l'égalité et les droits des personnes en situation de handicap (LEDH), le DCS a mis à profit l'année 2025 pour intégrer les observations des partis et organisations diverses dans le projet de loi, tout en coordonnant ce travail avec les chantiers législatifs en cours sur le plan fédéral (modification de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) (LHand) et contreprojet indirect à l'initiative sur l'inclusion). Le projet de loi LEDH devrait être transmis au Grand Conseil. Il constituera le volume 2 du plan stratégique pour une meilleure inclusion, dont le volume 1 (concernant l'accompagnement en institution ou à domicile) a été adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2022.

A la suite de la motion 2941 pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, votée le 30 août 2024, le canton a travaillé à la mise en place d'un dispositif de soutien à ce public en veillant à impliquer les personnes concernées et les entités qui les représentent. Conformément au rapport 2941-B, le canton a lancé, début juin 2025, un appel à projets pour soutenir l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes à Genève. En s'inspirant de dispositifs reconnus, cet appel à projets porte sur la consultation sociale, la prestation de soutien à l'employabilité, l'accompagnement des personnes exclues du droit aux prestations AI pour des raisons statutaires, la participation sociale et la promotion de la culture sourde et la sensibilisation à la culture sourde, et aux discriminations. A l'issue de cet appel, deux projets sont actuellement à l'étude. Leur éventuel financement fera l'objet d'un examen approfondi, tenant compte des incertitudes budgétaires actuelles et des ressources pouvant être mobilisées auprès de partenaires privés.

### Orienter les personnes : la commission cantonale d'indication

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution d'accompagnement la plus adaptée. Elle a reçu 265 demandes durant l'année. 34 demandes ont été refusées, dont 13 qui ne remplissaient pas les exigences légales et 21 qui ont été cloturées, car les éléments nécessaires à l'examen n'étaient pas réunis. 187 indications ont été données.

Du côté des admissions en institution, 133 avis d'intégration ont été approuvés, relatifs aux admissions et aux transferts internes lors d'un changement de prestations. Plusieurs processus ont été simplifiés afin de tenter de désengorger le secrétariat de la CCI, dans l'attente de la mise à disposition d'un nouveau système d'information d'ici 2027.

### Soutenir les associations proposant des prestations aux personnes en situation de handicap

En 2025, le canton a versé 7,0 millions de francs de subventions aux associations qui proposent des prestations diverses à l'intention des personnes en situation de handicap telles que conseils, vacances, séjours de loisirs ou activités culturelles. L'année a notamment permis de résoudre la problématique survenue en 2024 concernant le respect de certaines dispositions de la loi sur le travail et du salaire minimum dans les camps de vacances, moyennant une hausse substantielle des subventions accordées à ces entités et l'aide généreuse de mécènes privés.

### Prestations complémentaires AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap repose sur les prestations de l'AI, les prestations complémentaires fédérales (PCF) et cantonales (PCC) et l'aide sociale (AS).

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap a augmenté, passant de 7 931 en 2024 à 8 335 en 2025 pour les PCF (+ 5,1 %), de 7 920 à 8 271 pour les PCC (+ 4,4 %).

Suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier, de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), l'aide sociale des personnes hors institutions ne relève plus de la compétence du service des prestations complémentaires (SPC), mais de l'Hospice général (HG). 185 dossiers d'aide sociale ont donc été transférés à l'HG. En revanche, l'aide sociale pour les personnes en institution reste de la compétence du SPC. Le nombre de personnes en institution touchant de l'aide sociale versée par le SPC est en baisse, passant de 9 en 2024 à 7 en 2025.

Après plusieurs années de forte augmentation, le nombre de nouvelles demandes fléchit légèrement par rapport à 2024, pour s'établir à 136 demandes par mois en moyenne (- 9,9 %).

Financièrement, cela représente 199 213 896 francs en PCF, 100 594 264 francs en PCC et 1 676 886 francs en AS, dont un versement à titre de frais de pension de 64 892 314 francs et 3 219 920 francs à titre de frais médicaux.

## CO4 - Soutien à la famille et à l'intégration

### Conseiller les familles

Six associations proposent des prestations diverses de consultation, de médiation, d'animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2025, le canton leur a versé 739 983 francs de subventions.

### Soutien financièrement les familles

Le soutien financier aux familles provient également des prestations complémentaires familiales (PCFam) accordées par le service des prestations complémentaires (SPC), avec comme but de favoriser le maintien sur le marché du travail des ménages avec enfants. Le nombre de dossiers a progressé en 2025 passant de 1 423 dossiers pour 5 192 bénéficiaires à fin 2024 à 1 522 dossiers pour 5 562 bénéficiaires en 2025 pour les PCFam. Cela représente des versements de 15 521 436 francs pour 2025. Les montants maximaux pris en compte au titre du loyer et des charges locatives ont été relevés durant l'année 2025 et ainsi harmonisés avec ceux pris en compte dans le régime de l'aide sociale. Pour rappel, avec l'en-

trée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), les compléments d'aide sociale versés aux familles bénéficiaires des PCFam ne relèvent plus de la compétence du service des prestations complémentaires (SPC) mais de l'Hospice général (HG).

Le taux de cotisation des allocations familiales a par ailleurs pu être diminué, le Conseil d'Etat ayant décidé de le réduire à 2,25 %, contre 2,28 % en 2024. Cette baisse, qui a légèrement réduit les charges des employeurs, a été rendue possible par la bonne situation des réserves du fonds cantonal des allocations familiales. Il permet ainsi de libérer des ressources pour les employeurs et indépendants cotisants, tout en préservant l'équilibre du régime.

### Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Les résultats demeurent globalement stables par rapport à ceux de 2024.

La hausse du taux de recouvrement, amorcée depuis plusieurs années, s'est une nouvelle fois confirmée.

	2024	2025
Dossiers en cours au 31 décembre	2 868	2 801
Avec avances	552	500
Sans avances	2 316	2 301
Pensions facturées (en francs)	18 472 330,25	17 605 357,52
Avances payées (en francs)	4 618 216,96	4 456 416,79
Encaissements s/pensions (en francs)	9 877 435,11	9 879 283,36
Taux recouvrement s/pensions	62,07 %	62,36 %

Comme les années précédentes, cette progression s'explique par les blocages effectués auprès des institutions de prévoyance (art. 13 et 14 de l'ordonnance sur l'aide et le recouvrement des créances d'entretien du droit de la famille (OAiR), qui permettent d'encaisser des montants auparavant inaccessibles, par la reprise systématique des dossiers classés en irrécouvrable, ainsi que par l'implication accrue de services tiers dans les démarches de désendettement des personnes concernées.

### **Intégration des personnes étrangères, lutte contre les discriminations**

Le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) a continué la mise en œuvre du programme d'intégration cantonal (PIC 3). Au fil de l'année, plus de 200 projets ont été développés et soutenus dans les différents domaines du PIC, tels que l'encouragement préscolaire, l'employabilité, les compétences de base ou encore la lutte contre le racisme et les discriminations.

Le BIC a par ailleurs continué à déployer le dispositif d'Agenda intégration Suisse (AIS) avec l'ensemble des partenaires impliqués pour accompagner efficacement les 4 600 personnes relevant du domaine de l'asile en matière d'intégration sociale et professionnelle.

## CO5 - Actions en matière d'asile et de migration

Le nombre de personnes accompagnées par l'Hospice général dans leur parcours d'intégration à Genève a cru de manière continue en 2025, pour atteindre 11 485 personnes au 31 décembre (+ 638, soit une hausse de 5,8 %). Les trois principaux pays d'origine sont l'Ukraine, l'Afghanistan et la Turquie.

Le nombre de requérantes et requérants d'asile en procédure (permis N) est en légère diminution (- 41). Le nombre de personnes admises à titre provisoire (permis F) diminue légèrement (- 24).

Le nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié augmente de 6 % (+ 103). Quant aux personnes à l'aide d'urgence (ADU) leur nombre a augmenté de 46 % (+ 194). Enfin, le nombre de personnes titulaires d'un permis S a augmenté de 5,5 % (+ 206).

Le nombre d'étrangers sans permis (ETSP) est aussi en augmentation, avec au total 597 personnes (+ 77), soit + 15 %. A noter que sur les 70 personnes ETSP ayant obtenu une décision sur leur demande de permis, 17 % ont vu leur demande de régularisation refusée (7 % ont obtenu un permis N, 23 % un permis F et 53 % un permis B/C/CH).

Pour les titulaires de permis S, N, F et B, l'accent est mis sur l'intégration professionnelle rapide et durable des personnes susceptibles de travailler. Les taux d'emploi à Genève sont bas en comparaison intercantonale. Afin de les améliorer, les partenariats sont intensifiés, notamment dans le cadre du programme genevois Agenda intégration Suisse (AIS), piloté par

le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC). En 2025, 670 bénéficiaires éligibles à l'AIS ont été accompagnés par un conseiller ou une conseillère en insertion professionnelle (CIP).

Par ailleurs, 263 personnes durablement éloignées de l'emploi ont suivi un accompagnement social spécifique.

Après une forte progression en 2022 et 2023, le nombre de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) a continué de diminuer en 2025, s'élevant à 183 (- 74). Inaugurée fin 2023, la plateforme RMNA, fruit d'un partenariat avec l'Hospice général, l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), Accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II), le service de protection des mineurs (SPMi) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), poursuit ses travaux et coordonne la politique d'accueil et d'accompagnement des RMNA à Genève. Le dispositif d'accueil et d'évaluation socio-sanitaire dédié (situé à l'avenue Louis-Casaï 86) est à présent pleinement opérationnel. En 2025, 112 RMNA y ont transité avant d'être orientés vers les différents centres d'hébergement destinés à ce public particulièrement vulnérable.

En termes d'hébergement, 57 % des personnes disposent de logements mis à disposition par l'Hospice général (59 % en collectif CHC/PHC et 41 % en logement individuel), alors que la majorité des 43 % restants vivent dans des appartements dont ils sont titulaires du bail.

Asile	2023	2024	2025
Personnes prises en charge	10 177	10 847	11 485
Evolution N-1	+ 4,1 %	+ 6,58 %	+ 5,9 %
dont assistées et logées	8 784	9 459	10 048
dont logées seulement	1 393	1 388	1 437
Arrivées	3 056	2 660	2 227
Sorties Aide aux migrants (fins d'assistance et/ou d'hébergement)	2 653	1 990	1 589
Total des prestations versées (en mios de francs)	77,7 + 70 %	130,6	120,1 - 8 %

## CO6 - Protection des personnes adultes sous curatelle

### Protection des personnes adultes sous curatelle

La hausse du nombre de mandats actifs suivis par l'office de protection de l'adulte (OPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a continué. A noter que l'exercice 2025 a vu l'afflux de nouveaux mandats confiés à l'OPAd atteindre un niveau inédit, avec 711 nouvelles situations prises en charge, soit plus du double par rapport à 2021. Cette charge exceptionnelle a fortement impacté le taux d'absentéisme et le taux de rotation des curatrices et curateurs.

Au 31 décembre 2025, l'OPAd accompagnait 4 342 personnes sous curatelle (cumul des mandats actifs et en cours de clôture).

En parallèle, afin de mieux aider et accompagner les adultes les plus vulnérables du canton de Genève, l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) a poursuivi son travail de coordination des 15 projets autour desquels s'articule la réforme du dispositif cantonal de protection de l'adulte, conduite conjointement avec le pouvoir judiciaire et l'OPAd dans le cadre du programme Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir (RePAir).

Le bilan intermédiaire du projet pilote conduit en partenariat avec la fondation Pro Senectute et le TPAE montre des résultats encourageants, non seulement en matière de diversification des profils de curateurs et de curatrices, mais également, en amont de la mesure, en travaillant au renforcement de l'autonomie des personnes concernées pour éviter, lorsque cela est possible, l'ordonnance d'une curatelle.

Résultant d'une communication proactive sur la politique publique, la DG OAI est en outre régulièrement sollicitée par les partenaires du réseau socio-sanitaire (communes, associations et fondations) pour organiser des séances d'information sur le dispositif cantonal de protection de l'adulte et les mesures pouvant être activées en amont pour éviter une curatelle (mesures personnelles anticipées).

En ligne avec ces efforts déployés dans le cadre de la réforme pour améliorer l'accompagnement des personnes concernées en amont et pendant une curatelle, un avant-projet de loi et un avant-projet de règlement sont en cours de finalisation.

Chiffres clés	2023	2024	2025
Dossiers actifs et en cours de clôture	3 966	4 042	4 342
dont en cours de clôture	353	227	126
Nouveaux mandats	587	533	711
Opérations financières (nombre)	1 689 948	1 687 175	1 769 948

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

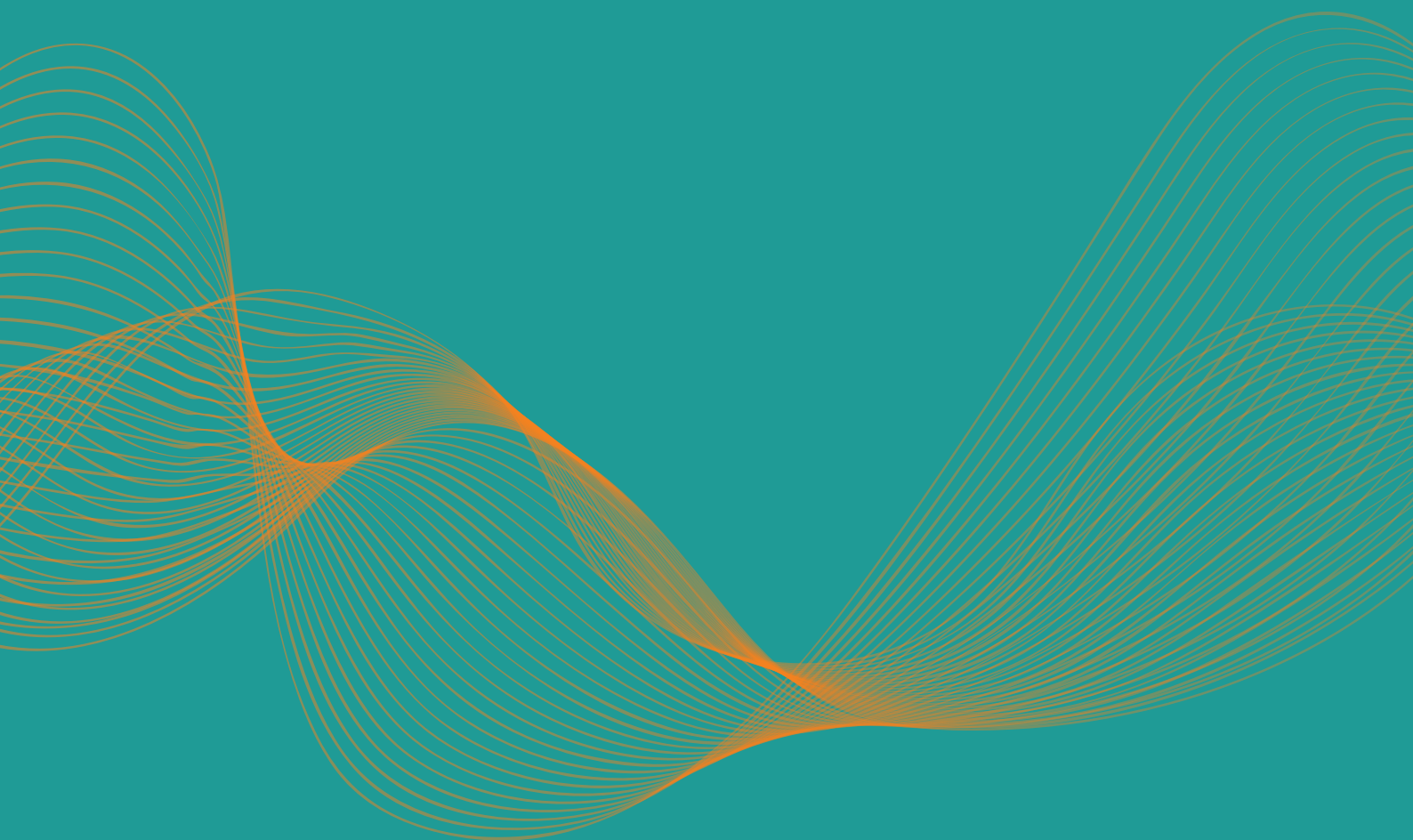
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Culture, sport et loisirs

---



## DO1 - Culture

### Poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique

La loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, marque un changement de paradigme dans la politique culturelle de l'Etat. Tout en concrétisant le principe de collaboration entre le canton et l'ensemble des communes genevoises, le nouveau cadre légal renforce l'importance du canton dans le financement de la culture et la gouvernance des institutions.

En mai 2025, le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la LPCCA et les partenaires publics ont communiqué un rapport d'étape relatif à la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle genevoise, qui peut donc désormais déployer pleinement ses effets.

Dans ce cadre, le canton a poursuivi son action visant à renforcer la stabilité et le rayonnement des institutions culturelles genevoises. Sur la base d'un appel à candidatures, il a attribué un montant total de 2,3 millions de francs pour une durée de quatre ans à une quarantaine d'entités soutenues prioritairement par une ou plusieurs communes, afin de permettre à celles-ci de renforcer certains volets de leur activité en lien avec les lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Ainsi, des institutions actives sur l'ensemble du territoire telles que les festivals de musique Electron ou Plein-les-Watts, les théâtres de l'Alchimic, du Crève-Cœur ou de l'Orangerie et bien d'autres encore ont pu s'engager davantage pour améliorer la rémunération des artistes programmés et les mesures d'accès à la culture.

Par ailleurs, des projets de lois ont été déposés au Grand Conseil concernant l'Orchestre de la Suisse romande et l'Orchestre de chambre de Genève, ici aussi dans le but de permettre

une rémunération adaptée des musiciennes et musiciens et de faire en sorte que ces ensembles puissent proposer une offre de premier plan à l'intention de l'ensemble de la population.

### Soutiens à la création sous toutes ses formes et à sa diffusion

Primordial pour la vitalité des institutions, le soutien direct du canton aux artistes est également essentiel et s'est exprimé de différentes manières complémentaires aux actions menées par les communes.

Affirmant son engagement prioritaire pour le rayonnement de la culture genevoise au-delà de ses frontières, le canton a aidé un nombre important d'artistes à partir en tournée, en réponse à des invitations nombreuses et prestigieuses. Les dispositifs et projets inter-cantonaux visant à resserrer les liens et la visibilité des artistes sur le territoire national ont été également renforcés.

Un accent a été mis sur les tournées des ensembles de musiques actuelles de manière à améliorer globalement le niveau de rémunération, un enjeu fort dans ce domaine. Des soutiens structurels ont par ailleurs été apportés aux scènes musicales et aux labels, acteurs essentiels de la promotion des artistes locaux et garants d'une offre riche et diversifiée à l'intention du public, notamment des jeunes.

Toujours dans la ligne promue par la LPCCA, le canton a initié un dispositif novateur visant à accroître la professionnalisation des musiques actuelles, à travers un renforcement des structures qui œuvrent sur le terrain pour apporter un soutien administratif aux artistes et pour les accompagner dans le développement de leur carrière. Il a également renouvelé son soutien, lancé en 2023, aux organisations professionnelles du domaine de la culture, pour les aider

à consolider leur activité d'accompagnement de leurs membres afin de contribuer globalement à l'amélioration des conditions cadre du milieu culturel.

Afin de favoriser la recherche artistique dans une optique de diversité et de rayonnement de la scène genevoise, le canton a ouvert un dispositif de soutien aux programmes de résidences pour artistes d'ici et d'ailleurs. La création numérique, domaine en pleine éclosion, a également reçu une belle reconnaissance grâce au renouvellement du soutien, lancé en 2024 conjointement avec la Ville de Genève, adressé aux projets dans leurs différentes étapes, de l'écriture à la production en passant par le prototypage.

### Culture accessible à tout public

Pour répondre à l'objectif fixé dans la LPCCA de rendre la culture accessible à l'ensemble de la population, l'appel à projets Champ libre - culture en tous lieux a été reconduit et développé. Les projets soutenus proposent une offre culturelle dans des lieux non dédiés, accessibles à toutes et tous, tels que parcs, places publiques, marchés. Une cartographie de lieux prioritairement concernés par la politique de cohésion sociale en milieu urbain a été élaborée afin d'orienter les porteuses et porteurs de projets vers de nouveaux territoires à explorer.

Axé sur l'inclusivité, l'appel à projets Métamorphoses a lui aussi été renouvelé. Il s'agit de soutenir les organismes culturels dans leurs efforts pour lever les barrières visibles et invisibles qui restreignent la participation de certains groupes aux activités culturelles et artistiques, notamment en raison de l'origine, de l'âge ou du handicap. Un atelier a été organisé afin de permettre aux institutions intéressées de faire un bilan de leur situation et de développer une stratégie en termes de diversité et d'inclusion.

A la croisée des pratiques et basé sur une démarche d'expérimentation collective, le centre culturel et social Porteous, sur le territoire de Vernier, a vu une étape importante se concrétiser avec la constitution de la Fondation Porteous.

### Musée de la bande dessinée et nouveaux soutiens dans le domaine du livre

Promis à un rôle pivot pour la promotion de Genève en tant que berceau du neuvième art, le projet de Musée de la bande dessinée a connu une impulsion décisive avec le vote par le Grand Conseil du projet de loi octroyant une subvention d'investissement à la commune du Grand-Saconnex pour la rénovation de la Villa Sarasin.

Dans le domaine du livre, des nouvelles bourses ont été mises en place pour mieux valoriser le travail essentiel de traduction, de recherche et d'écriture, et pour soutenir l'engagement de l'ensemble de la chaîne du livre à participer activement à la transition écologique.

### Fonds cantonal d'art contemporain

Afin de favoriser l'accès à la collection d'œuvres mobiles du canton pour le plus grand nombre, le fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) a continué la mise en place et lancé la production du dispositif mobile appelé Le Nomade. Ce dernier permettra aux œuvres de voyager sur tout le territoire du canton.

Pour visibiliser les œuvres de la collection, le FCAC a également tenu un stand au salon Art Genève et présenté sa bourse de commissariat au musée de Carouge. Dans le domaine de la commande publique, le FCAC a poursuivi le projet MIRE, qui consiste en des commandes de vidéos réalisées par différents artistes et installées dans les gares du Léman Express. Six nouvelles œuvres ont été commandées et diffusées au cours de l'année. Il a également entrepris une grande campagne de restauration des œuvres de sa collection installées dans l'espace public.

Enfin, les soutiens apportés à la production ont permis d'aider à la production de 44 nouvelles œuvres, montrées à Genève, en Suisse et à l'étranger.

## DO2 - Sport et loisirs

### Plan stratégique cantonal du sport

Le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 afin de développer une politique du sport ambitieuse et répondant aux besoins de la population genevoise, notamment en matière d'accès au sport pour toute la population, au soutien au sport associatif, à la relève et à l'élite, ainsi que sur des grands projets d'infrastructure ou d'événement.

En lien avec cette feuille de route, le soutien à hauteur de 2 millions de francs destiné aux associations faïtières cantonales s'est développé avec succès. 21 associations ont pu bénéficier de cette aide, visant prioritairement à les aider à se professionnaliser et à se structurer, que ce soit en matière de gestion administrative et financière, en gestion de ressources humaines ou encore pour le développement de la relève.

Concernant la relève élite, le soutien cantonal s'est notamment concentré sur 12 centres destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents sur les plans sportif, scolaire et médical, afin de les accompagner vers le plus haut niveau national ou international.

### Infrastructures cantonales

Le projet de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc est entré dans une nouvelle phase et a franchi un cap important. Le projet de loi sur l'ouverture d'un crédit d'investissement de 275,5 millions de francs en vue de la construction des patinoires et de l'aménagement de l'espace public a été adopté par une large majorité du Grand Conseil. Situé sur la commune de Lancy, cet ouvrage structurant en matière

de politique sportive, d'aménagement et de mobilité promet de redessiner de manière cohérente l'entrée de ville que constitue la pointe sud du secteur Praille Acacias Vernets.

Concernant les projets de pôle football cantonal, les diverses études de faisabilité relatives aux sites identifiés (Crotte-au-Loup, à Vernier pour l'Académie masculine, Sous-Moulin à Chêne-Bourg, pour l'Académie féminine et la Bécassière, à Versoix, pour les élites féminines et masculines) se sont poursuivies, avec des enjeux fonciers importants, en collaboration avec les communes concernées.

Pour la promotion et l'accès au sport pour toute la population, le programme GE Découvre le mercredi a été une nouvelle fois au rendez-vous en 2025. Encadrés par des moniteurs et monitrices qualifiés, ces cours sont proposés dans une approche avant tout ludique. Cette prestation offre également la possibilité de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour les enfants ayant des besoins spécifiques, grâce à des partenariats précieux permettant de recruter du personnel accompagnant formé et qualifié. Pour la rentrée 2025, le catalogue de cours proposés les mercredis, avec de nouvelles disciplines comme le jujitsu brésilien, la slackline, le hip-hop ou le curling, offre à plusieurs milliers d'enfants l'opportunité de découvrir des activités sportives et culturelles à des prix abordables pour toutes les familles. Le lancement de GE Découvre en hiver constitue la nouveauté de 2025. Cette déclinaison hivernale vise à lever les freins financiers et logistiques liés à la pratique des sports d'hiver.

### Evénements sportifs d'envergure et rayonnement

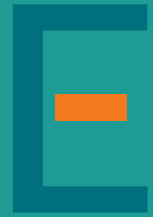
L'année 2025 a bien sûr été marquée par l'organisation de deux manifestations sportives d'envergure sur le territoire cantonal. Tout d'abord, l'Euro féminin de football, durant le mois de juillet, a été un succès populaire indéniable, avec une présence du public en nombre au Stade de Genève lors des cinq matchs disputés (123 000 billets vendus sur un total de 131 000), dont la qualification historique de l'équipe de Suisse dans une ambiance festive. La population genevoise et venue d'ailleurs a également afflué au centre-ville ou au Fan Meeting Point pendant toute la compétition.

Le défi consiste désormais à capitaliser sur le succès de l'Euro et faire en sorte qu'un maximum de filles ou de femmes qui le souhaitent puissent pratiquer cette discipline, et plus généralement des activités sportives. Avec le soutien du canton, l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) a créé un poste dédié au développement du football féminin à Genève, afin d'être au plus près des clubs et de poursuivre l'objectif de renforcer durablement la place du football féminin dans le canton.

La seconde manifestation d'envergure a eu lieu en septembre. Il s'agit du circuit mondial SailGP, qui a pris ses quartiers à Genève le temps d'un week-end : des bateaux de haute technologie filant au-dessus de l'eau, les meilleurs marins du monde en compétition, des quais ouverts au public et une véritable fête populaire au bord du lac. Une importante coordination interdépartementale a été mise en place afin de permettre à l'événement de se dérouler dans de bonnes conditions. A l'image de l'Euro féminin, l'impact touristique et économique de cette manifestation est important, avec des images retransmises dans plus de 200 pays.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

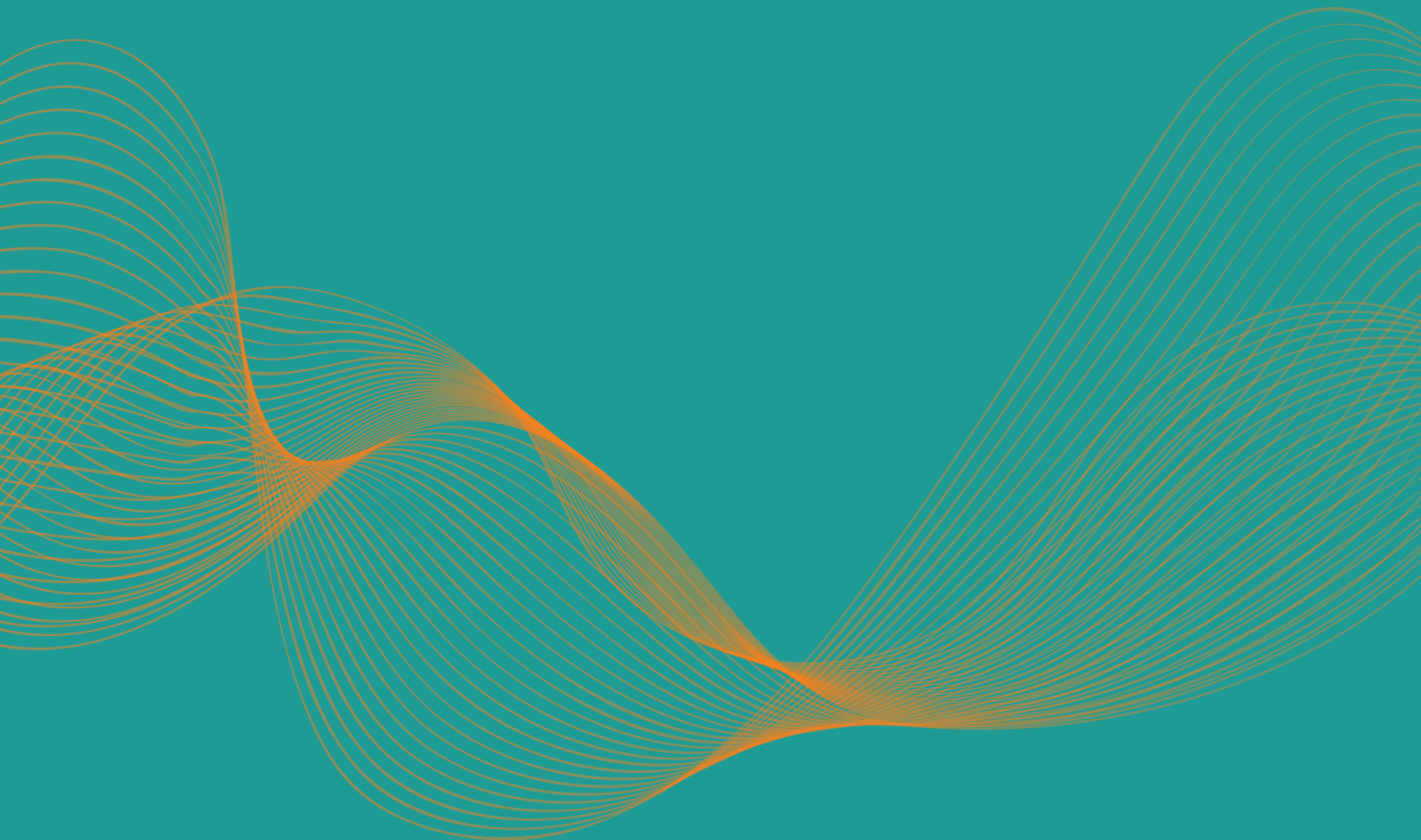
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Environnement et énergie

---



# EO1 - Protection de l'environnement

## Développement durable et climat

Le plan d'actions 2025-2030 du plan climat cantonal 2030 a été adopté par le Conseil d'Etat en juin. La majorité des actions inscrites dans le plan d'action 2021-2023 se poursuivent. Le bilan carbone du territoire pour l'année 2022 a été publié en 2025. Ce bilan indique que l'empreinte carbone par habitant est en baisse de 27% par rapport à 1990. Parallèlement, un diagnostic des risques liés aux changements climatiques du canton de Genève a été réalisé conjointement avec 9 communes genevoises. L'objectif de cette étude est de dresser un état des lieux des risques climatiques pesant sur le territoire genevois. Une plateforme de suivi du plan climat cantonal a été mise en ligne. Cet outil permet de communiquer en toute transparence sur l'état et l'évolution des principaux enjeux en matière de transition climatique.

La campagne de sensibilisation au climat initiée en 2023 s'est poursuivie. En collaboration avec plusieurs partenaires, des actions de communication et des actions de terrain ont été menées auprès de différents publics cibles. Le calculateur de l'empreinte carbone a rencontré un vif succès.

Dans la cadre de l'accompagnement des acteurs du territoire, le suivi des objectifs et cibles fixés dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs des établissements publics autonomes s'est poursuivi.

## Protection de l'air

La tendance favorable de la qualité de l'air s'est confirmée dans notre canton. Le niveau 2 du dispositif d'urgence Stick'Air a néanmoins dû être déclenché au mois d'août, en raison d'un pic de pollution à l'ozone. Ce déclenchement, le premier de niveau 2 depuis la mise en place

du dispositif, a entraîné l'application des mesures de limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement, de gratuité des transports publics en zone 10 et l'interdiction de circuler pour les véhicules détenteurs des macarons 4 et 5 pendant une journée.

De plus, le Conseil d'Etat a adopté en mai le plan de mesures OPair 2025-2030, qui anticipe l'évolution plus stricte du cadre légal fédéral de la protection de l'air. Enfin, pour comprendre plus finement l'influence des sources émettrices de polluants (routes à fort trafic, aéroport) sur la qualité de l'air, les deux stations mobiles de mesure de la qualité de l'air ont été déplacées en Ville de Genève (près de Rive) et à Meyrin. Les résultats de campagnes de mesure à Vernier et à Genthod ont été publiés, confirmant les tendances cantonales.

## Gestion des déchets

Les autorisations d'exploiter de plusieurs installations de traitement des déchets ont été renouvelées ou sont en cours d'instruction en ce sens. La formation ECOMATGE, destinée à la valorisation des déchets minéraux de chantier, s'est poursuivie avec une nouvelle session, totalisant près de 130 personnes formées depuis 2022. Pact'Matière, plan d'actions pour un Grand Genève circulaire, incluant notamment des actions sur les matériaux minéraux et les textiles, a été adopté. L'accompagnement des EPA, de l'université et des hautes écoles au sein du groupe déchets et ressources se poursuit, dans le cadre du concept cantonal du développement durable 2030, pour réduire les déchets à la source et améliorer le tri.

En matière de communication, la campagne Trions Mieux s'est poursuivie en 2025, incluant la sensibilisation au tri des batteries lithium-ion. Une journée de contrôle auprès des buralistes

a permis de vérifier l'obligation de collecte des puffs usagées. La campagne de promotion de la vaisselle réutilisable Emportons malin a continué, avec la 3<sup>e</sup> édition du RE: PAS challenge et un nouveau guide destiné aux PME. Un guide pour les déchets agricoles est paru, ainsi qu'une page Internet dédiée aux concierges d'immeubles pour centraliser les informations utiles. Concernant la décharge de type D/E (mâche-fers), les investigations géologiques ont eu lieu pendant l'été. Par ailleurs, les premières étapes de la fermeture de la Sablière du Cannelet ont été réalisées. Enfin, le département du territoire est toujours en attente de la détermination du Tribunal fédéral concernant la loi cantonale sur les déchets.

### Protection des sols et du sous-sol

La nouvelle convention de la nappe du Genevois, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, a permis de réviser la gouvernance et les conditions de participation financière des partenaires du dispositif de réalimentation artificielle de la nappe. Enfin, pour pouvoir identifier, puis assainir les sites impactés par les PFAS, le Grand Conseil a adopté en mars un crédit d'investissement de 4,15 millions pour intégrer ces polluants éternels dans le cadastre des sites pollués. La procédure d'identification des sources commencera au printemps pour quatre ans, via un appel d'offres pour un groupement de mandataires lancé mi-décembre. Les 40 exploitations agricoles participant au projet Résulterre poursuivent les pratiques de conservation des sols et du stockage du carbone.

### Exploitation des ressources du sous-sol

Le programme GEothermies est entré dans une phase d'industrialisation de l'exploitation de la géothermie à Genève grâce aux travaux préparatoires pour le premier projet d'exploitation à moyenne profondeur, en coordination avec les SIG. Depuis l'ouverture de la prestation e-démarches du système d'information du sous-sol

(SOLstiss), les requérants doivent désormais renseigner leurs démarches de forage via l'outil. Cette étape clé s'accompagne de la reprise historique des données géologiques, afin de constituer un jeu de données complet pour le canton. Ces informations sont essentielles pour un suivi de qualité des ressources du sous-sol.

### Protection contre le bruit et les vibrations et les rayonnements non ionisants

Dans le cadre du plan de mesures, les efforts se sont concentrés sur la prise en compte des paysages sonores dans les projets d'urbanisme et l'élaboration d'un guide de matériaux à privilégier pour garantir des environnements sonores de qualité. Une nouvelle version du cadastre du bruit routier a été publiée en septembre, utilisant les derniers logiciels disponibles, conformément aux directives fédérales. Le travail d'adaptation des procédures administratives d'autorisation des antennes de téléphonie mobile suite aux décisions du Tribunal fédéral a continué.

### Protection contre les accidents majeurs

Plusieurs décisions d'assainissement d'entreprises ont été prononcées en raison de non-conformités à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Les routes de grand transit ont été redéfinies avec l'office cantonal des transports, ce qui impliquera l'assujettissement de nouvelles routes à l'OPAM et le désassujettissement d'autres. Enfin, les modalités d'audit du réseau de distribution de gaz de SIG ont été clarifiées avec l'inspection technique de l'industrie gazière suisse (ITIGS). Les contrôles en lien avec des déchets médicaux hospitaliers impliquant l'utilisation d'organismes ont été renforcés.

### Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti 2025-2030, la me-

sure visant à établir un état de situation des substances dangereuses dans les crèches et les écoles primaires et à renforcer les mesures d'information a été largement engagée.

### **Analyse de l'impact sur l'environnement**

L'inspectorat environnemental des chantiers de la politique publique E a gagné en efficacité et augmenté le nombre de contrôles (400 en 2025). La moitié des chantiers comportaient des non-conformités. L'outil d'évaluation environnementale stratégique (EES) a permis d'identifier le tracé du futur tram tangential, la variante optimale pour la démolition et reconstruction du pont de Lancy, et de convenir des mesures futures de mobilités actives sur le plateau de Pinchat avec les communes concernées. Par ailleurs, les études techniques de la future liaison avec un train léger Jura-Léman-Salève (JLS) ont permis de bien identifier les risques environnementaux, notamment sur les eaux souterraines. L'accompagnement environnemental des études préalables au projet de futur collisionneur circulaire (FCC) du CERN (forages géotechniques terrestres et lacustres) s'est poursuivi, ainsi que les clarifications sur la conduite de l'étude de l'impact sur l'environnement dans un cadre transfrontalier.

## EO2 - Energie

L'accord pour la rénovation énergétique du parc bâti, entériné par le Grand Conseil en mars 2024, a ouvert la voie à une accélération des mesures d'optimisation et de rénovation énergétiques. L'enveloppe de subventions de 500 millions de francs a déjà largement été sollicitée par les propriétaires et a constitué une incitation forte pour encourager en 2025 la réalisation de projets d'assainissements ambitieux.

En matière d'approvisionnement thermique du canton, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a publié pour la première fois une planification détaillée des réseaux thermiques structurants (RTS) afin de mieux refléter l'avancement des projets et de faciliter la coordination territoriale avec les travaux publics, aussi bien communaux que cantonaux. L'office a également collaboré avec les Services industriels de Genève (SIG) pour adapter les tarifs de ces infrastructures, que le Conseil d'Etat a adoptés en décembre, après avoir recueilli les préavis de la commission consultative sur les RTS et du Surveillant fédéral des prix (SPr). Ces tarifs ont été revus légèrement à la baisse, tel que notamment recommandé par le SPr. Le gouvernement garantit ainsi un cadre tarifaire transparent, proportionné et équilibré, dans l'intérêt des consommatrices et des consommateurs.

Face à l'augmentation de la volumétrie des dossiers liée aux nouvelles exigences et incitations énergétiques dans le domaine des bâtiments, l'OCEN compte désormais sur un système informatique (Sinergie) agile, modulable et évolutif grâce à l'adoption par le Grand Conseil, en 2024, d'une loi ouvrant un crédit d'investissement de 14 millions de francs (L 13523). L'OCEN a par ailleurs renforcé ses actions en vue de l'établissement de partenariats avec les établissements publics autonomes afin d'accélérer l'assainissement de leurs bâtiments.

Enfin, le Conseil d'Etat a établi de nouvelles conditions cadres visant simultanément à réduire l'empreinte carbone des constructions, limiter la surchauffe des bâtiments en été et généraliser l'installation de panneaux sur les toitures. Ainsi, le gouvernement renforce le cadre légal pour réduire l'impact environnemental du bâti et accroître la résilience énergétique du canton.

### Accélérer la transition énergétique

En 2025, l'OCEN a délivré 28 préavis relatifs à des procédures d'aménagement du territoire (plans localisés de quartier, plans directeurs communaux, etc.) et a validé six concepts énergétiques territoriaux.

Il a délivré 1612 préavis d'autorisation de construire, instruit 158 demandes d'installations de climatisation et 68 chauffages d'endroits ouverts. L'OCEN a aussi délivré 813 autorisations relatives à l'installation de pompes à chaleur.

En outre, 260 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site, pour un taux de conformité de 49 %. Les contrôles ont augmenté (+ 6 % par rapport à 2024), du fait de la stabilisation des effectifs au sein de l'inspectorat de l'office.

Enfin, 1650 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration énergétique, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées. Dans le cadre de la collaboration avec GENergie, 39 entreprises – dont 6 sont des grands consommateurs – se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique.

Mesures d'aide à la personne	2023	2024	2025
Préavis énergétiques relatifs à des procédures d'aménagement du territoire	35	44	28
Préavis énergétiques d'autorisation de construire	1 627	1 555	1 612
Demandes d'installations de climatisation	181	121	158
Demandes de chauffages d'endroits ouverts	57	57	68
Contrôles	160	245	260
Taux de conformité	25 %	58 %	49 %
Requêtes en subvention	1 940	1 910	1 650
Entreprises engagées dans un programme d'efficacité énergétique	27	46	39

## E03 - Gestion des eaux

### Avancées législatives

Au niveau législatif, la refonte de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, de son règlement et de l'arrêté sur les redevances a été adoptée pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à la suite d'une collaboration constructive ; elle introduit de nouveaux paramètres pour les permissions professionnelles et l'attribution des places via des appels d'offres, avec une phase transitoire. Les travaux en commission sur la loi sur les eaux se sont terminés en octobre, avec un vote prévu au Grand Conseil au printemps 2026 : cette refonte prévoit des mesures pour les situations climatiques ou sanitaires exceptionnelles, la gestion de l'eau potable, des eaux brutes et pluviales, le renforcement contre le ruissellement, le multi-usage, l'innovation en assainissement et une économie efficiente de la ressource.

### Pollutions et mesures de protection

L'année 2025 a été marquée par une série de pollutions exceptionnelles qui ont touché les eaux genevoises. En avril, une pollution accidentelle a frappé l'Aire, tuant des milliers de poissons ; en juin, un incident sur un chantier a obligé à fermer deux fois la baignade du Rhône au pic de la saison estivale ; à l'automne, des taux excessifs de 1,2,4-triazole ont été mesurés dans le Léman et dans l'eau potable. Ces incidents, parmi de nombreux autres, ont conduit à des dénonciations pénales et soulignent l'urgence de renforcer les dispositifs de prévention et de réponse.

### Hydrologie et impacts climatiques

Les précipitations ont été proches des normales saisonnières, mais un été particulièrement chaud et sec, contrastant avec un mois de janvier et un automne bien arrosés, reflète les ef-

fets prévus du changement climatique dans la région. Les débits maximaux annuels des cours d'eau du canton ont été enregistrés fin janvier, avec des temps de retour compris entre deux et cinq ans en plaine, tandis que les débits minimaux ont culminé mi-août lors d'un étiage prononcé. En particulier, les débits moyens sur sept jours de l'Aire et de la Drize ont été les troisièmes plus bas depuis le début des mesures, après les records de 2022 et 2023. Sur la Drize, un déversement d'eau potable a été nécessaire pendant plusieurs semaines pour protéger la faune et la flore. Cette situation met en exergue l'urgence de mesures durables pour le soutien d'étiage. Pour l'Aire, des travaux de réalimentation de la nappe ont déjà débuté, permettant de stocker naturellement les eaux des périodes humides pour assurer un débit suffisant lors des étiages futurs – un projet novateur et ambitieux contre les effets du dérèglement climatique.

### Infrastructures fluviales et renaturation

Le 25 novembre, l'inauguration du premier tronçon de la Drize remise à ciel ouvert a eu lieu autour de la Tour Pictet et dans la rue Boissonnas, marquant un projet unique en Europe, réalisé en un temps record, avec pour objectif de renaturer entièrement l'Aire et la Drize d'ici 2035. En février, un plan d'action pour le Rhône a été présenté, comportant des mesures concrètes, par exemple sur l'aménagement de berges pour la biodiversité, estimées à 50 millions de francs, pour un développement harmonieux et durable du fleuve genevois. Les études sur le charriage ont été lancées, avec des premiers projets prévus en 2026. Au printemps, l'opération de vidange des sédiments du barrage de Verbois a atteint ses objectifs sans dépasser les normes réglementaires, malgré un impact écologique notable. Par ailleurs, une charte d'engagement entre le canton et cinq communes a été si-

gnée en mai pour l'Aire, posant les bases d'une gouvernance territoriale sur dix ans, tandis qu'une image directrice pour le Nant d'Avril sera validée prochainement.

### Léman : pêche, ports et baignade

L'année a été difficile pour la pêche professionnelle, avec une forte diminution des prises, incitant le canton à mettre en place un soutien pour encourager la diversification vers des espèces moins réputées comme le silure ou la tanche. La tendance positive des places d'amarrage se poursuit, avec 83 places réattribuées et 104 échanges, accompagnée d'innovations comme l'harmonisation des canaux de demande, la gestion des vignettes d'accès et les tests d'inspections par drone. Un nouveau secteur de baignade a ouvert à Cologny en juin, augmentant l'offre de détente lacustre. Le phare des Eaux-Vives a été entièrement rénové.

### Assainissement et adaptation urbaine

La gestion du fonds intercommunal d'assainissement a été transférée à l'Association des communes genevoises, en assurant la continuité des procédures et la transmission des compétences. De nombreuses actions d'adaptation urbaine au changement climatique ont eu lieu dans le cadre du programme Eau en ville, alors que la collaboration avec les communes sur la gestion des eaux s'est renforcée, incluant une rencontre annuelle pour examiner la planification et les rapports d'exploitation. Un groupe de travail élabore la directive du réseau secondaire, précisant les modalités pour les installations sous voirie communale. Un projet pilote à Cartigny accompagne les propriétaires dans la séparation des eaux usées et pluviales, avec une expertise personnalisée et des aides financières pour l'infiltration ou la récupération de l'eau de pluie, démontrant une approche intégrée adaptable aux biens privés. Un premier chantier de protection contre le ruissellement s'est terminé à Bardonnex, protégeant une entreprise maraîchère et des logements après l'épisode pluvieux exceptionnel de juin 2024.

### Coopération transfrontalière

L'année 2025 a vu la signature d'une convention renforcée sur la nappe du Genevois entre le canton, Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois, modernisant l'accord pionnier mondial de 1978 sur les eaux souterraines. Le canton a coacquis des terrains à Gaillard avec le Syndicat mixte de l'Arve pour une future station d'épuration franco-suisse. Genève a reçu le label Ramsar Ville des zones humides, récompensant son engagement pour les sites aquatiques essentiels. En septembre, le conseiller fédéral Albert Rösti et le ministre français Laurent Saint-Martin ont signé deux accords internationaux à Genève pour une coopération sur les eaux du Rhône et du Léman, coordonnant la gestion durable face aux crues ou sécheresses. La Communauté transfrontalière de l'eau poursuit ses travaux vers un observatoire transfrontalier, une gestion de crise eau potable et les bilans hydrologiques.

## EO4 - Agriculture et nature

La loi 13223, dotée de 40 millions de francs pour financer les subventions d'investissement destinées aux infrastructures agricoles durables, a permis un large financement des bio-épuration et des machines préservant les ressources, avec plus de 3 millions de francs investis.

Le Grand Conseil a adopté en urgence le PL 13674 accordant une aide exceptionnelle afin de soutenir la restauration et la consommation de boissons non alcoolisées et de boissons fermentées genevoises, afin de soutenir la restauration et d'apporter une réponse à la crise viticole.

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture afin de mieux soutenir la filière animale et le maintien de l'élevage et des abattoirs de proximité. Le gouvernement a également adapté et renforcé les mesures déjà existantes en matière d'aide d'urgence aux exploitations et de désendettement dans les cas de rigueur extrêmes.

Faisant suite à l'adoption, en 2024, de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a développé les outils nécessaires à l'établissement du premier rapport au Grand Conseil. En appui à la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée fin 2024, l'office a mis en consultation le nouveau règlement sur la protection et le développement du patrimoine arboré.

La majorité des plans d'entretien des cours d'eau est désormais finalisée. Ces outils offrent une gestion coordonnée de l'entretien cantonal, permettant de concilier sécurité, biodiversité, paysage et accueil du public. Le plan d'entretien de l'Arve illustre particulièrement cette

plus-value : fondé sur un diagnostic écologique complet, une cartographie fine et un carnet paysager décrivant les séquences urbaines et naturelles du cours d'eau, il propose une vision cohérente pour l'ensemble des rives.

L'OCAN s'est fortement investi dans les travaux de révision du plan directeur cantonal. Il prône la nécessité d'établir une vision sur l'espace non construit du canton qui assure les multiples fonctions indispensables à la sécurité contre les dangers naturels, à la résilience du territoire et à toute forme de vie humaine et non humaine (production alimentaire, régulation écologique et climatique, accueil du public, biodiversité).

L'élaboration d'une stratégie unique d'accueil du public dans les espaces naturels et agricoles a été lancée. Elle vise à préserver les valeurs des espaces non construits, tout en contribuant au bien être de la population.

La structuration de la thématique du paysage progresse. La finalisation du projet Saisons du Rhône illustre les bénéfices d'une approche collective (OCAN, OCEau, Hepia) au sein d'un observatoire du paysage du Rhône genevois. Une première étape concerne la mise en place d'un observatoire du paysage cantonal, qui viendra alimenter les objectifs de qualité paysagère de la conception cantonale du paysage. Les actions menées pour limiter les dégâts causés par la faune sauvage ont été renforcées en raison de l'augmentation des besoins de protection des cultures. Les mesures préventives élaborées avec les agriculteurs contribuent à réduire l'impact des corbeaux freux et des pigeons ramiers, tandis que les secteurs les plus exposés aux ongulés – la région de Jussy pour les sangliers et celle de Versoix pour les cerfs - nécessitent la mise en place de dispositifs de protection étendus ainsi que des interventions

régulières de régulation. En parallèle, un effort important est consacré à la prévention des incivilités et à la sensibilisation du public, en partenariat avec les communes et les associations. La lutte contre le moustique tigre se poursuit avec un accompagnement renforcé : conseils ciblés aux communes, permanence pour les particuliers et distribution encadrée de traitements biologiques. La sensibilisation de la population est une condition indispensable pour une action efficace et coordonnée, menée avec le service du médecin cantonal.

La surveillance contre les organismes de quarantaine s'intensifie. La lutte contre la flavescence dorée de la vigne s'est poursuivie en 2025 avec de nouveaux ceps infectés. Le premier foyer de scarabée japonais a été observé sur la rive gauche. La lutte contre cet insecte concerne non seulement les cultures agricoles, mais également les plantes ornementales et les espaces verts.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

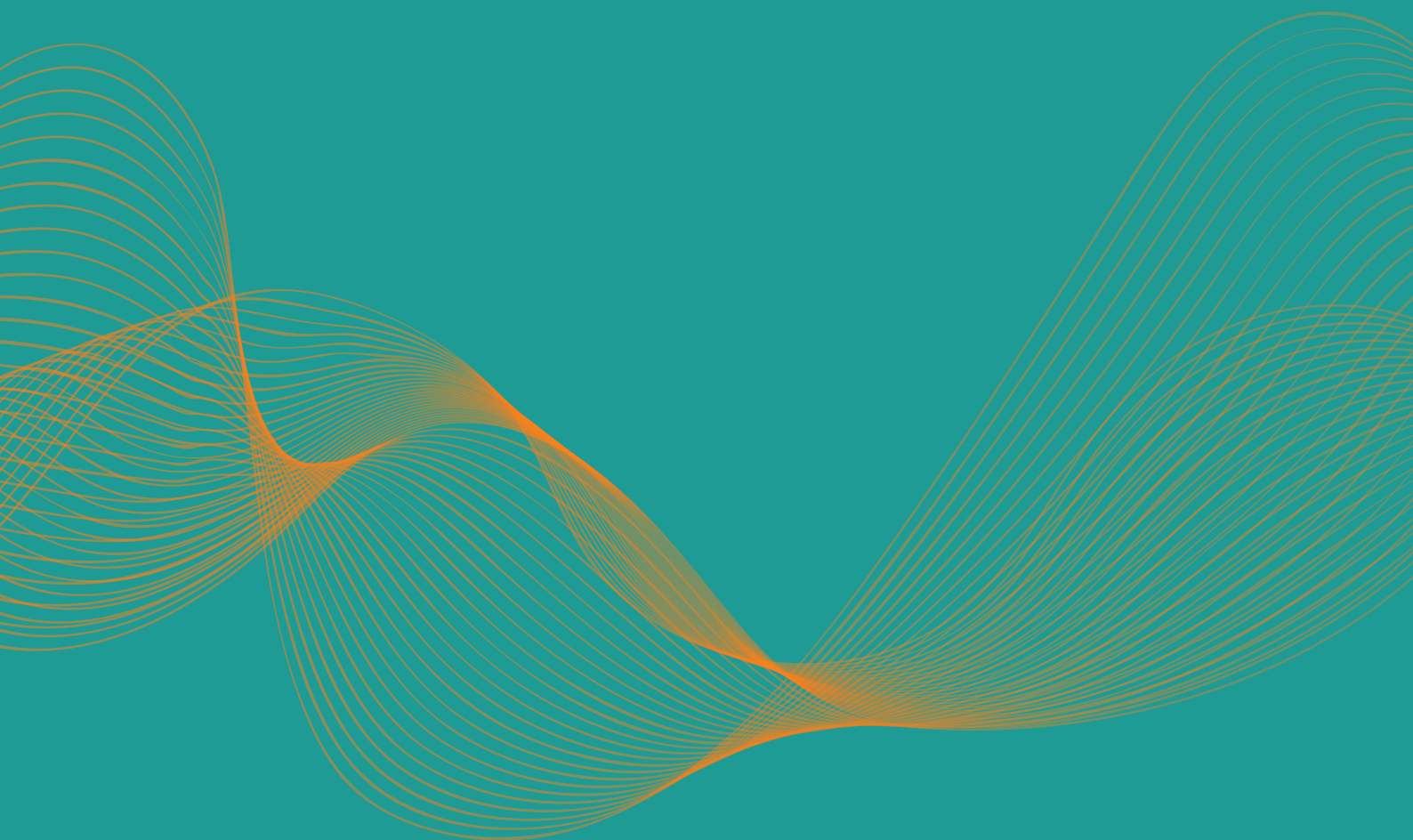
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Formation

---



# FO1 - Enseignement obligatoire et orientation

## Enseignement obligatoire et orientation

A la rentrée 2025, près de 420 élèves supplémentaires ont été scolarisés dans l'enseignement primaire et secondaire I. Près de 102 enseignantes et enseignants ont été engagés au cycle d'orientation et plus de 160 au primaire pour maintenir les taux d'encadrement et compenser les départs à la retraite.

## Projet d'innovation pédagogique au primaire

Depuis la rentrée 2022, des innovations pédagogiques ont été mises en œuvre (découpage en 2 semestres, évolution des bulletins scolaires de 1P-2P, abandon de la distinction entre Français I et Français II de la 5P à la 8P) et font l'objet d'évaluations positives. Afin de pouvoir apprécier leurs effets sur une période plus étendue et, le cas échéant, d'envisager une adaptation du cadre légal et réglementaire, ce dispositif est prolongé jusqu'à la rentrée scolaire 2026, en parallèle et en coordination avec le plan d'entrée en scolarité inscrit dans le programme de législature (cf. partie I, objectif 1.1).

## L'odyssée des mots

Un plan d'action pour l'amélioration de la maîtrise du français dans l'enseignement obligatoire a été lancé à la rentrée 2025 en réponse aux résultats des derniers tests nationaux COFO, qui vérifiaient notamment l'atteinte des compétences fondamentales en orthographe dans la langue de scolarisation. Ce plan rappelle la nécessité de cultiver au quotidien l'usage correct de la langue à l'oral comme à l'écrit, propose chaque mois des activités pour apprendre et s'exercer et comporte une dictée événement, ponctuant une semaine thématique au deuxième semestre de l'année scolaire.

## Cycle d'orientation (CO)

L'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et le secondaire II et la valorisation de la formation professionnelle se poursuivent avec, notamment, un renforcement de l'information. L'ensemble des établissements proposent une séance de présentation du système de formation aux parents des élèves de 10<sup>e</sup> année ; la majorité des CO organisent un village des métiers pour les élèves de 10<sup>e</sup> dans le but de valoriser l'apprentissage par la découverte de métiers, la rencontre d'apprentis et des témoignages illustrant des parcours vers les hautes écoles. En 2025, les élèves de 10<sup>e</sup> ont participé aux championnats des métiers SwissSkills à Berne en septembre et l'ensemble des élèves de 8P et du CO au salon genevois des métiers et de la formation cité-métiers.ch, l'expo. En outre, les travaux concernant la réforme du cycle d'orientation se poursuivent (voir partie I, objectif 1.1).

## Moyens d'enseignement

Cette année, un nouveau moyen d'enseignement d'Education numérique a été introduit au cycle moyen pour les classes de 5P et 6P, contribuant au développement d'une approche critique de l'information, à la compréhension des fondements de l'informatique et à la prévention des risques liés au numérique. Au cycle d'orientation, les moyens d'enseignement d'informatique 9<sup>e</sup> et de sciences appliquées 10<sup>e</sup> ont été mis à jour et comprennent désormais des activités sur le fonctionnement, les potentialités et les limites de l'intelligence artificielle (IA). Un moyen d'enseignement d'éducation aux médias et à l'image est également introduit en phase test en 11<sup>e</sup>, développant la capacité des élèves à s'informer de manière éclairée dans une société en mu-

tation et comportant un volet de prévention (consommation, droits, protection des données), dans une perspective d'éducation à la citoyenneté numérique.

Dans le domaine des langues, l'introduction progressive des moyens d'enseignement romands (MER) de français se poursuit (4P et 7P à la rentrée 2025), tout comme les nouvelles éditions des MER allemand 7P et anglais 9<sup>e</sup>. Le déploiement du plan mathématiques et sciences de la nature (MSN) se poursuit avec des MER de mathématiques en 10<sup>e</sup> année.

Dans le cadre de la formation générale du plan d'étude romand (PER) et en lien avec l'Information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP), l'introduction de l'instrument romand Profil de compétences transversales se poursuit, cette année en 10<sup>e</sup>, pour permettre aux élèves de mieux se connaître, d'évaluer leurs propres compétences et de les mettre en lien avec les exigences du monde professionnel. Une attestation de compétences transversales est désormais délivrée en fin de 10<sup>e</sup> année. En parallèle, les moyens d'enseignement cantonaux d'IOSP ont été mis à jour afin d'intégrer cette dimension. L'introduction de ces moyens d'enseignement est accompagnée d'un dispositif de formation pour le personnel enseignant.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# FO2 - Enseignement secondaire II et formation continue

## Développer la filière professionnelle

Cette année, 2487 contrats d'apprentissage ont été signés, soulignant l'efficacité des actions entreprises pour soutenir l'apprentissage et l'employabilité dans le canton. Ce chiffre reflète l'engagement des entreprises formatrices et des associations professionnelles pour la formation professionnelle duale, même s'il y manque encore bon nombre de places.

L'accent a été mis sur la lisibilité et la visibilité de l'offre de l'enseignement secondaire II, avec l'élaboration en 2025 de supports adaptés pour les élèves, parents, entreprises et partenaires. Des articles sont régulièrement publiés dans la Tribune de Genève, dont plusieurs ont figuré parmi les plus consultés. La cérémonie de remise des AFP/CFC à l'Arena a évolué pour allier convivialité et reconnaissance du parcours des personnes diplômées.

La réforme OrFo Commerce 2023 entre dans sa phase finale : les premiers apprenties et apprenties passeront leur qualification selon le nouveau référentiel en juin.

## Réforme de la maturité gymnasiale

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans la mise en œuvre de la réforme de la maturité gymnasiale. Le déploiement du nouveau cursus, en termes de structure du parcours, d'offre d'options spécifiques et de grille horaire, a fait l'objet de consultations au printemps et le modèle organisationnel a été adopté en septembre. Sur cette base, les travaux sont en cours sur le plan d'études cantonal, qui articule compétences disciplinaires et enjeux contemporains : durabilité, citoyenneté, intelligence artificielle et transformation numérique. Un référentiel cantonal a été validé, structuré autour de cinq compétences transversales : apprendre à apprendre, esprit critique, coopération, communication et réflexivité, créant ainsi

une continuité entre cycle d'orientation, collège et université.

## Maturité professionnelle

Trois classes supplémentaires de maturité professionnelle (services, santé et social, technique) ont été ouvertes à la rentrée 2025, élargissant l'accès aux HES pour les détenteurs de CFC. Les conditions d'admission en maturité professionnelle post-CFC ont été modifiées : une moyenne de 4,5 au CFC sera requise dès la rentrée 2026 pour tous les domaines, remplaçant un système qui variait selon les filières. Cette harmonisation améliore la lisibilité de l'offre tout en garantissant l'équité entre les candidates et candidats.

L'accès à la maturité spécialisée santé est simplifié et 40 places supplémentaires sont ouvertes depuis la rentrée 2025 en vue de répondre à la demande importante de personnel qualifié dans le domaine des soins.

Des travaux sont en cours en vue de la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle et pour l'actualisation des plans d'études cantonaux.

## Réforme de l'offre pré-qualifiante

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de repenser en profondeur l'ensemble des prestations destinées aux jeunes qui ne peuvent pas accéder directement après la fin du cycle d'orientation à une formation certifiante de l'enseignement secondaire II et/ou exposés au risque de décrochage scolaire. Les travaux ont abouti à l'élaboration d'une nouvelle architecture de l'offre, structurée autour d'un tronc commun complété par quatre options à choix. La réforme a été présentée au personnel enseignant, aux équipes encadrantes et aux parents et a été bien accueillie. Sa mise en œuvre est prévue à la rentrée.

### Formation continue et qualification des adultes

En 2025, environ 300 personnes ont mis à niveau leurs compétences de base en français, en mathématiques et en technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'atteindre les prérequis nécessaires à la suite de leur parcours vers la certification professionnelle des adultes (CFC et AFP selon l'article 32).

Le dispositif CPA (Certification professionnelle pour adultes) a connu une croissance importante ces dernières années, avec 3400 candidats (+ 30 % par rapport à 2019). En 2025, un nombre record de 801 AFP et CFC ont été délivrés à des adultes.

Le dispositif Intégration a poursuivi sa mission d'orientation et de formation des personnes issues de la migration, notamment à travers le renouvellement de la convention avec le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC).

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# F03 - Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

## Besoins en augmentation

L'entrée dans l'enseignement régulier a été favorisée, avec la poursuite de la mesure de co-intervention dans les classes de 1P-2P (cf. partie I, objectif 1.1). Néanmoins, on constate qu'un nombre significatif d'élèves commencent leur scolarité directement en enseignement spécialisé et des travaux sont en cours pour mieux cibler les besoins lors de procédures d'évaluation standardisée (PES).

A la rentrée 2025, 67 élèves supplémentaires (+ 2,9 %) ont été accueillis dans l'enseignement spécialisé public et subventionné, l'effectif total atteignant 2313 élèves. Une proportion croissante d'élèves sont accueillis en classes intégrées (CLI) au sein des établissements scolaires. Des changements ont été opérés dans les CLI dites renforcées pour proposer plus de places afin de répondre aux besoins plus complexes d'un nombre accru d'élèves nécessitant des prises en charge particulières. Par ailleurs, afin de pouvoir offrir un cadre approprié et adapté aux élèves accueillis en école de pédagogie spécialisée (ECPS) et répondre à l'augmentation des effectifs, un crédit d'investissement a été adopté (L 13562) pour créer de nouvelles ECPS, dont une partie viendra remplacer des sites vétustes ou exigus.

## Cadre de référence de l'enseignement spécialisé

Le *Cadre de référence des prestations d'enseignement spécialisé et de conseil et soutien*, destiné à l'ensemble du personnel de l'office médico-pédagogique (OMP), a été très favorablement accueilli par les équipes de terrain et est désormais intégré dans les pratiques professionnelles quotidiennes. Ce do-

cument précise les prestations offertes par les structures et dispositifs, ainsi que les conditions cadres nécessaires à leur mise en œuvre auprès des élèves, des jeunes et de leurs familles. Il est en cours de réactualisation en vue de la publication d'une nouvelle édition début 2026.

## Soutien dans l'enseignement régulier

Afin de répondre aux besoins des élèves de l'enseignement régulier, des prestations de conseil et de soutien sont dispensées auprès des élèves et du personnel enseignant par des équipes professionnelles de pédagogie spécialisée. Ces ressources contribuent à lutter contre l'échec scolaire, notamment en favorisant les actions de prévention, en soutenant la santé mentale ou encore en renforçant la dimension socio-éducative de l'école.

## Prestations médico-psychologiques

Le nombre de nouvelles demandes de rendez-vous dans les consultations augmente légèrement, avec 3792 sollicitations contre 3 745 en 2024 (+ 1,3 %).

Au cycle d'orientation, les interventions des psychologues détachés de l'OMP restent stables (auprès de 17,55 % des élèves contre 18,59 % en 2024) et ont offert 22 898 prestations (22 503 en 2024, + 1,76 %), dont 10 030 entretiens individuels.

Au secondaire II, 10,38 % des élèves des établissements dans lesquels des psychologues sont présents ont bénéficié de leurs services (contre 11,42 % en 2024), avec 4 696 prestations, dont 2127 rendez-vous individuels (2101 en 2024, + 1,24 %).

### Pédagogie spécialisée

Le nombre de demandes d'octroi de prestations de pédagogie spécialisée connaît une stabilisation (env. 11 900, dont 6000 décisions d'octroi en logopédie, 2300 en enseignement spécialisé, 1200 en psychomotricité, 300 en soutien pédagogique de l'enseignement spécialisé, 600 en éducation précoce spécialisée et moins de 40 en langage parlé complété).

Le service de pédagogie spécialisée a accrédité de manière définitive 24 thérapeutes, 15 pour la logopédie et 9 pour la psychomotricité. De plus, 3 accréditations ont été accordées de manière provisoire à des logopédistes.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

## FO4 - Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

### Mesures de protection

Cette année encore, le nombre de mineurs nécessitant une mesure de protection connaît une progression notable. Dans près de 85 % des situations, un accompagnement éducatif - qu'il s'agisse de conseils, de médiations ou d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) - constitue la réponse privilégiée pour soutenir et renforcer les compétences parentales. Le recours à l'AEMO a enregistré une hausse de plus de 25 %, avec désormais près de 600 mesures en cours.

L'évaluation de la situation de chaque enfant permet d'adapter les modalités de soutien et d'accompagnement jusqu'à ce que ces interventions ne soient plus nécessaires. Le placement demeure, pour sa part, une mesure exceptionnelle, envisagée uniquement dans l'intérêt supérieur de l'enfant, soit avec l'accord des parents, soit sur décision des tribunaux lorsque les autres dispositifs de protection se révèlent insuffisants. Pour faire face aux besoins de placement, un projet a été lancé pour recruter et mieux soutenir les familles d'accueil avec hébergement et des prises en charge spécifiques ont été développées, dont le placement à domicile.

### Accompagnement à la séparation parentale

Afin de favoriser la recherche d'un consensus parental dans les situations de séparation conflictuelle, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et le pouvoir judiciaire ont poursuivi et consolidé leur collaboration interinstitutionnelle. La mise en œuvre d'une nouvelle prestation issue d'un projet pilote concluant offre un accompagnement précoce des parents, axé sur l'encouragement à la coopération parentale et plaçant

le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations. Près de 80 % des familles ayant bénéficié de ce dispositif sont parvenues à un accord avant la tenue d'une audience judiciaire.

### Promotion de la santé et prévention

La réforme des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle s'est poursuivie avec le déploiement des nouveaux cours, l'un pour les 11<sup>e</sup> CO, axé sur les consommations à risques et les relations, l'autre en 2<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire II, axé sur la notion de consentement. Par ailleurs, les contenus du nouveau cours vie affective et santé sexuelle pour les élèves de 7<sup>e</sup> ont été développés. En outre, les soirées d'information aux parents d'élèves du primaire ont été multipliées afin de leur présenter le programme et de répondre à leurs questions.

Les projets d'accueil individualisé (PAI), destinés aux enfants avec des besoins d'accompagnement en raison d'une maladie chronique ou d'un handicap, sont en augmentation constante (+ 4,3 %). Il en est de même des signalements pour maltraitance nécessitant des constats, qui ont augmenté de 46 %.

Le nombre de dépistages systématiques de la vue (23 547) et de l'ouïe (18 178) est en légère augmentation en comparaison annuelle. Quant au service dentaire scolaire, il a réalisé 41 344 dépistages des affections bucco-dentaires (+ 1,1 %). En 2024-2025, 1 028 élèves de 9<sup>e</sup> CO ont été vaccinés contre le papillomavirus humain (- 11 %) et 214 contre l'hépatite B (- 18 %).

En 2025, 45 294 entretiens de santé infirmiers (+ 7,6 %) ont été réalisés, de même que 2130 entretiens médicaux pour des enfants et élèves (+ 29 %).

Dans le cadre de la collaboration avec les écoles privées, 120 membres du personnel d'établissements privés ont été sensibilisés et formés à la prise en charge des situations de maltraitance.

### **Accréditation et surveillance**

En 2025, 8 institutions subventionnées de pédagogie spécialisée ont eu leur accréditation renouvelée. 6 autres institutions subventionnées ainsi que les 2 internats étatiques de pédagogie spécialisée ont fait l'objet d'une visite de surveillance annuelle.

7 nouvelles structures de la petite enfance ont ouvert leurs portes, nécessitant une activité accrue du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Au total, on compte 243 structures autorisées, pour plus de 10 605 places d'accueil d'enfants d'âge préscolaire

### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

## F05 - Hautes écoles

Les trois hautes écoles du canton poursuivent leur développement en matière de recherche scientifique, d'enseignement et de services, dans un contexte de grands défis sociétaux, notamment le numérique, la liberté académique, la santé, l'intelligence artificielle ou encore les migrations. Elles occupent toujours des places de choix au sein du paysage de l'enseignement supérieur national et international.

A la rentrée 2025, l'Université de Genève (UNIGE) comptait 18 200 étudiants et étudiantes, la HES-SO Genève 6 200 et l'IHEID 1110. Le renforcement de l'attractivité et de l'offre de formation des hautes écoles constitue un atout essentiel, dont les retombées profitent à l'ensemble des acteurs du canton. Les projets de réductions budgétaires au niveau de la Confédération sont néanmoins un sujet d'inquiétude pour les milieux académiques. Toutefois, le retour de la Suisse, depuis janvier 2025, dans les programmes de recherche Horizon Europe, est une très bonne nouvelle, en attendant la signature des accords formels.

### Université

Dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2027, l'UNIGE poursuit son action pour, notamment, favoriser le vivre ensemble, renforcer la relève académique, développer le campus (notamment par la construction de nouveaux bâtiments dans le quartier Arve-Vernets) ou encore développer l'excellence de la recherche et de l'enseignement. Cette année, l'UNIGE se classe 58<sup>e</sup> au *ranking* de Shanghai, ce qui en fait la première université suisse, après les 2 écoles polytechniques fédérales.

L'UNIGE développe de nombreuses activités comme les conférences, les ateliers du sciencescope visant à vulgariser les sciences auprès d'un jeune public ou en renforçant sa

collaboration avec les institutions culturelles et scientifiques. Enfin, elle maintient ses mesures visant à améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire, dont les doctorantes et doctorants.

### HES-SO Genève

Le Conseil d'Etat a adopté le contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO Genève pour les années 2025 à 2028, qui porte sur la part cantonale du financement de l'institution, complémentaire au financement intercantonal. Le contrat prévoit notamment des prestations en lien avec l'Office de promotion des industries et technologies (OPI), avec la transformation numérique de l'institution, le soutien des passerelles permettant l'accès à la Haute école de santé (HEDS) ou à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et le financement de nouvelles bourses pour soutenir le corps étudiant en filière de soins infirmiers. En outre, la convention HES-SO, fixant les objectifs de l'institution, a été renouvelée pour la période 2025-2028. L'attractivité des formations HES pour la société et les milieux professionnels, l'ancrage régional et la responsabilité sociétale et environnementale figurent parmi les grandes priorités.

En matière de formation et de recherche en lien avec le développement économique, socio-sanitaire et culturel du canton, la haute école s'engage notamment à valoriser les filières d'études en maturité professionnelle. On peut également citer l'ouverture de nouveaux programmes d'enseignement innovants en ingénierie et en sciences de la vie, en cinéma conjoint avec Lausanne, ou en arts scéniques. Deux nouvelles orientations en *digital experience design* et *visual knowledge* complètent l'offre de la Haute école d'art et de design (HEAD).

**IHEID**

L'IHEID poursuit un rôle actif dans ses liens avec la Genève internationale en faveur de l'enseignement et la recherche, ainsi que dans les questions relatives à la durabilité, l'interdisciplinarité et le multilatéralisme. L'IHEID et l'Etat ont conclu une nouvelle convention d'objectifs 2025-2028 avec un financement supplémentaire, garantissant la reconnaissance institutionnelle et la stabilité de l'établissement dans le paysage genevois et suisse.

**Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

## F06 - Prestations transversales liées à la formation

### Service écoles-médias

Le SEM apporte son expertise ainsi que son support pédagogique et technique pour la mise en œuvre de l'éducation numérique dans l'ensemble des établissements scolaires genevois.

Tous les établissements du degré secondaire disposent désormais d'un réseau Wi-Fi performant. Le déploiement d'équipements conformes aux exigences des plans d'études s'est poursuivi, avec la mise à disposition de 2 900 tablettes supplémentaires utilisées en groupe pour l'enseignement primaire (dès la 5P), l'enseignement spécialisé et le cycle d'orientation dès la rentrée 2025. Plus de 4 000 enseignantes et enseignants de tous degrés ont suivi une formation délivrée par le SEM dans le domaine de l'éducation numérique.

Des efforts importants ont été déployés pour sécuriser progressivement l'environnement informatique pédagogique. Le SEM s'est également investi dans le soutien des actions de prévention du corps enseignant auprès des élèves contre le (cyber)harcèlement et la promotion d'un usage responsable du numérique. La prise en compte des défis liés à l'irruption des outils d'intelligence artificielle dans l'enseignement s'est poursuivie à travers le soutien aux directions générales dans l'élaboration d'un cadre d'utilisation, des actions de prévention et de formation, ainsi que des expérimentations prospectives visant à intégrer ces technologies au service de l'enseignement et des apprentissages.

Enfin, le SEM a prêté près de 70 000 documents au corps enseignant, incluant des ressources documentaires ainsi que du matériel informatique et audiovisuel.

### Service de médiation scolaire

Durant l'année scolaire 2024-2025, le SMS a accompagné plus de 70 établissements scolaires du canton dans la prévention de la violence et le renforcement du climat scolaire. Il a accordé une attention prioritaire à la cohésion des équipes en soutenant les directions et les professionnels dans la clarification des rôles, la gestion des conflits et la consolidation d'une culture commune fondée sur la responsabilité collective. Une quinzaine de formations ont été déployées auprès des équipes enseignantes pour renforcer la justice scolaire fondée sur un cadre clair, cohérent et reconnu comme légitime. Le service, par l'intermédiaire de son espace de soutien et de médiation, a également favorisé un dialogue constructif avec les familles par des interventions et médiations ciblées. Enfin, il a contribué à la prévention des violences par un appui méthodologique et le suivi des situations complexes, notamment de harcèlement entre pairs. Depuis 2021, le nombre d'interventions du SMS a augmenté de 49 %.

### Service de la recherche en éducation

Le SRED contribue à l'analyse des parcours de formation des élèves par des études sur différentes dimensions : parcours complexes, transitions, interruptions de formation, certification, décrochage scolaire.

En 2025, le SRED a publié plusieurs études sur le cycle d'orientation (absentéisme des élèves, climat scolaire, dispositif d'accueil des élèves migrants) ainsi qu'une enquête sur le dispositif sport-art-études. Un rapport de synthèse a également été réalisé sur l'évaluation du programme FO 18, en lien avec une actualisation

des indicateurs du décrochage scolaire. Enfin, deux notes de synthèse ont été publiées sur les choix d'orientation à l'issue du CO, sur la base d'une enquête mandatée par Forpro et Spark.

Dans le domaine de l'évaluation des compétences des élèves, le SRED participe aux enquêtes internationales PISA et nationales COFO ainsi qu'aux outils de monitoring cantonaux (EVACOM, TAF). Le service produit des statistiques relatives à la formation et les prévisions d'effectifs d'élèves et publie les indicateurs et repères statistiques. En 2025, il a en outre réalisé l'exploitation de nouvelles données relatives à la formation continue et pour adultes.

L'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE), ancré au SRED, a publié une étude sur la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques dans les structures d'accueil préscolaire du canton.

### Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le SESAC a poursuivi sa mission en soutien à la formation des élèves, de l'enseignement obligatoire au secondaire II, en proposant une offre riche et diversifiée d'activités en partenariat avec des acteurs professionnels de la citoyenneté, de la culture, de la durabilité et du sport. La fréquentation de ces activités continue de progresser, touchant près de 185 000 élèves.

Parmi les projets emblématiques figurent Une école / une athlète dans le cadre de l'Euro féminin 2025, Les Livrées, avec plus de 2000 élèves lecteurs dans le Léman Express, ainsi que la 11<sup>e</sup> édition du Prix BD Zoom, réunissant 80 classes du secondaire II.

Enfin, une enquête du SRED a confirmé la pertinence du dispositif sport-art-études pour la promotion des jeunes talents. Le SESAC a également poursuivi la conduite des enseignements artistiques de base et la gestion rigoureuse des subventions départementales ponctuelles.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

<b>Elèves, étudiantes et étudiants de l'enseignement public et subventionné Etat au 15 novembre 2023, 2024 et 2025</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Enseignement primaire</b>	<b>39 262</b>	<b>39 787</b>	<b>39 767</b>
<b>Enseignement secondaire I</b>	<b>14 298</b>	<b>14 543</b>	<b>14 8633</b>
<b>Enseignement secondaire II</b>	<b>25 454</b>	<b>26 069</b>	<b>26 883</b>
<i>dont</i>			
<i>structures d'accueil</i>	1 222	1 368	1 411
<i>formations pré-qualifiantes</i>	11 151	1 126	1 242
<b>Formation générale</b>	<b>12 074</b>	<b>12 358</b>	<b>12 873</b>
- Formation gymnasiale	8 246	8 448	8 7498
- Culture générale	3 828	3 910	4 12
<i>Formation professionnelle secondaire II plein temps</i>	4 197	4 303	4 391
<i>Formation professionnelle secondaire II duale et MP1 stage</i>	5 412	5 457	5 516
<i>Formation professionnelle supérieure</i>	723	688	658
<i>Formations pour adultes (CG et ECG)</i>	787	675	769
<b>Enseignement spécialisé public et subventionné</b>	<b>2 179</b>	<b>2 246</b>	<b>2 348</b>
<i>Enseignement public</i>	1 678	1 714	1 791
<i>Enseignement subventionné</i>	501	532	557
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>81 193</b>	<b>82 645</b>	<b>83 861</b>

<sup>1</sup> les élèves ayant une double scolarité (une dans l'enseignement régulier et une dans l'enseignement spécialisé) sont comptés deux fois.

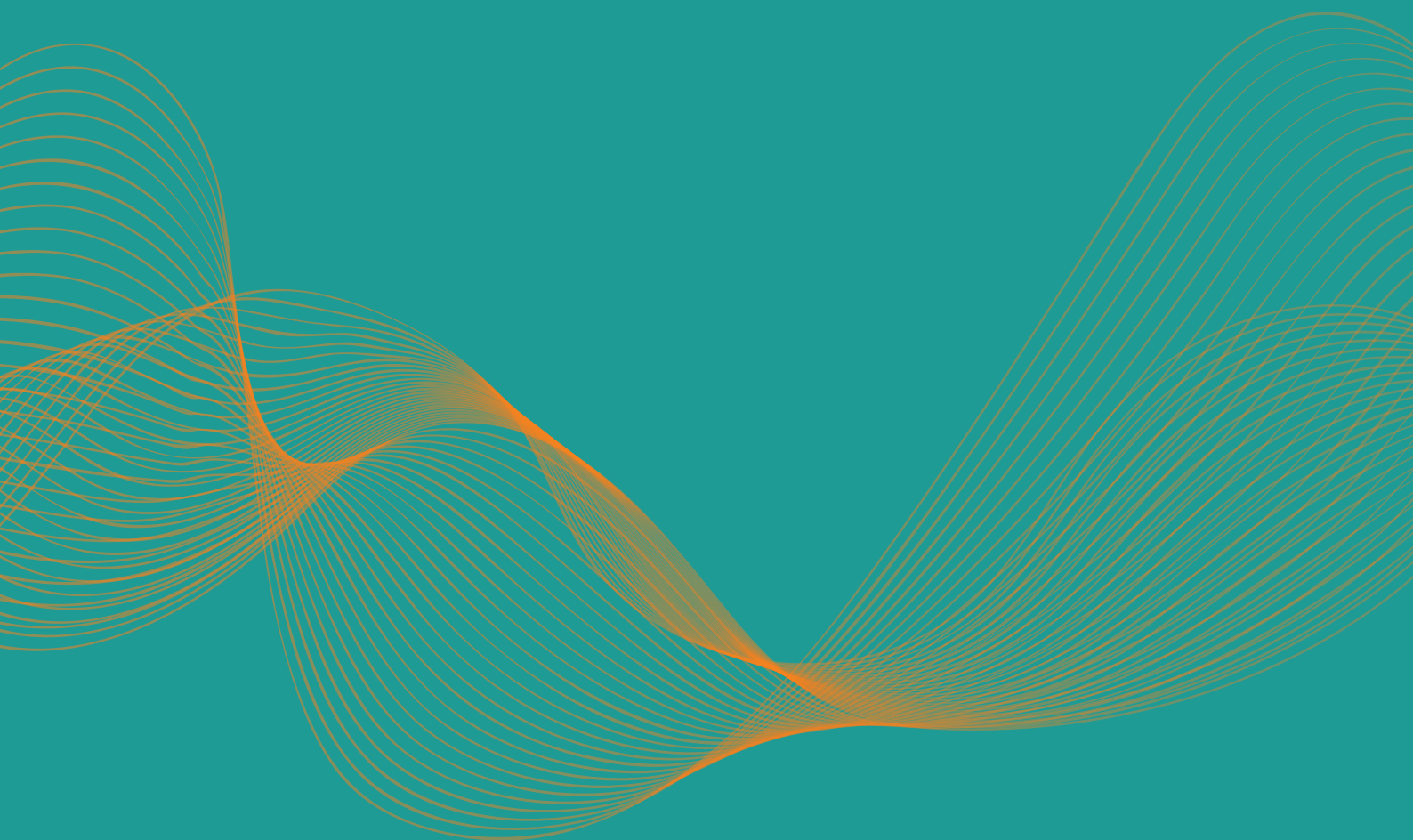
Source : service de la recherche en éducation



---

# Aménagement et logement

---



# GO1 - Logement et planification foncière

La production de logements a ralenti en 2025. 879 logements ont reçu un accord de principe, ce qui représente une baisse de 40,9 % par rapport à 2024. Le parc de logements d'utilité publique (LUP) a augmenté de 617 nouveaux LUP, ce qui a permis à de nombreux ménages à revenu modeste de trouver dans notre canton un appartement répondant à leurs besoins. Par ailleurs, en cumulant les douze derniers mois, le gain total de logements atteint 2044 dans le canton, représentant une baisse de 24 % en comparaison annuelle. Le nombre de logements neufs en cours de construction à fin septembre reste toutefois important, avec 8167 logements.

L'augmentation temporaire du montant maximum de l'allocation de logement à 1400 francs/pièce/an, mise en place en 2023 et 2024, a pris fin au 31 mars 2025 pour revenir à son montant usuel de 1000 francs/pièce/an. Le nombre de ménages aidés au titre de l'allocation de logement et de la subvention HM (habitation mixte) reste stable en 2025.

La mise en œuvre de la loi ouvrant un crédit d'investissement pour la dématérialisation complète des processus de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a été lancée. Cette refonte permettra de traiter le risque élevé lié à l'obsolescence technologique du système actuel. Elle offrira un accès numérique aux usagers et rendra les prestations de l'OCLPF accessibles à toutes et tous, tout en garantissant une continuité de service et d'égalité de traitement. Les particuliers et les entreprises auront ainsi la possibilité de déposer – et au besoin, de renouveler – leurs demandes de prestations en ligne et de bénéficier d'un traitement numérique complet.

## Développement et mise en œuvre des activités foncières

En 2025, la direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a poursuivi ses activités en lien avec la mise en œuvre de la politique foncière de l'Etat de Genève. Cela a permis l'aboutissement de nombreux dossiers avec des impacts stratégiques importants, en particulier un double échange foncier permettant de maîtriser des parcelles d'importance stratégique pour l'Etat de Genève tout en appliquant l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) sur les terrains de l'Etat de Genève. La DPOF a également porté le PL 13646 ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition de terrains, bâtiments, droits de superficie distincts et permanents, lots de propriété par étages et droits à bâtir devant la commission des travaux du Grand Conseil.

L'intense activité au niveau foncier a permis à des projets stratégiques d'avancer, tels que la patinoire du Trèfle-Blanc, Belle-Terre, le Barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois, les voies vertes, les Grands Esserts, la Paurmière, la Suzette, la liaison ou la Pointe Nord du PAV. L'ensemble de ces actions foncières répondent aux attentes des nombreuses politiques publiques étatiques, notamment la formation, la mobilité et le logement.

## Mise en œuvre des plans localisés de quartier (PLQ)

- 10 PLQ ont fait l'objet d'un suivi régulier menant à des concrétisations de développements en logements, activités et équipements, dont 2 permettent la réalisation d'écoles (PLQ 29860 Rambossons, PLQ 27 659 Nant-de-Cuard) par la mise en valeur des droits à bâtir de l'Etat de Genève.

### Projet en zone ordinaire, potentiel de valorisation

- Aboutissement d'un projet intégrant les droits à bâtir Etat, pour des surfaces DIP et logements (parcelle 7977 Genève-Cité).
- Projet de valorisation d'une parcelle Etat à travers la mise en place d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) pour un projet d'hôtel (parcelle 1204 Genève-Grand-Saconnex).

### Outil foncier

- Application d'un mécanisme foncier permettant la réalisation de logements PPE sur des terrains de l'Etat.
- Application de l'article 4A LGZD sur les terrains de l'Etat de Genève.
- Application concrète aux Grands Esserts.
- Cession des droits à bâtir en faveur de la FPAV en vue du développement du PAV.

### Groupe de politique foncière

La DPOF préside le groupe interdépartemental de politique foncière (GPF), qui préavise les dossiers relatifs aux terrains propriété de l'Etat de Genève : cession, acquisition, échange foncier, remaniement parcellaire, octroi, radiation et prolongation de servitudes, dont les DDP, octroi de baux (y compris à ferme) et attribution des terrains de l'Etat de Genève. Le GPF s'est réuni à 23 reprises et a traité 130 affaires au total, dont 20 points de politique générale.

### Droit de préemption

S'agissant des droits de préemption, la DPOF a examiné 197 transactions, dont 161 cas LGL, 15 cas LZIAM, 21 cas LPMNS et l'Etat de Genève a exercé le droit de préemption à 1 occasion (LGL).

Le service des opérations foncières (SOF) a œuvré sur environ 100 projets d'équipement public, dont 21 d'importance cantonale majeure, notamment les voies vertes, les tramways et les bus à haut niveau de service ou les renaturations du Foron et de la Drize. Ont aussi été concernés les projets routiers tels que le barreau de Montfleury, le boulevard des Abarois, le périmètre de la Goutte de Saint-Mathieu,

les pôles foot de Vernier et Versoix, ainsi que le domaine de la planification pénitentiaire et de l'analyse préliminaire du projet de la ligne Jura-Salève.

### Le secteur négociation du SOF a mené et réalisé les actions suivantes

- 653 analyses de parcelles (analyse foncière, impact sur la parcelle, identification des points durs, recherche de solutions, indemnisation).
- 326 négociations ont été menées avec les propriétaires privés, les communes et autres tiers.
- 18 régularisations foncières ont été traitées, concernant principalement des cessions au domaine public cantonal.
- 119 protocoles ou conventions ont été signés, permettant d'obtenir les accords pour le dépôt des requêtes en autorisation de construire et l'acquisition des parcelles nécessaires aux différents projets cantonaux.

### Le secteur préposé aux actes du SOF a réalisé les actions suivantes

- 15 arrêtés du Conseil d'Etat (ACE) autorisant la signature d'actes authentiques ainsi que 3 extraits de PV ont été adoptés. L'activité illustre la diversité des opérations traitées, notamment celles relatives à la mise en œuvre des projets d'équipements et infrastructures publics (tramway, routes, voies vertes, parcs, écoles, opérations d'acquisitions, etc.).
- 132 actes authentiques signés par consentement, par procuration ou en présentiel, formalisant notamment les constitutions, les modifications ou les radiations d'inscription au registre foncier, ainsi que les acquisitions foncières (pour le domaine privé ou domaine public de l'Etat de Genève).
- 67 réquisitions au registre foncier ont été dénombrées.
- 402 requêtes parvenues par les notaires ou autres tiers ou département sur la boîte générique de la DPOF.
- 508 recherches au registre foncier.
- 271 dossiers GED (gestion électronique des documents) ouverts, correspondant au traitement de nouveaux dossiers.

Le service de la valorisation foncière (SVF) a continué à mener à bien les missions tout en continuant à porter les chantiers nécessaires à son développement, dont principalement :

- plus de 100 projets et dossiers pilotés ou suivis activement (mise en œuvre de la LUP, octroi de DDP, développement foncier de périmètres urbains, analyses, négociations et montages fonciers, parcs publics, relogement de services de l'administration avec enjeux stratégiques, etc.).
- 6 chantiers métiers en lien avec le nouveau service (organisation et mise en place des processus du service, valorisation des droits à bâtir de l'Etat de Genève, valorisation des parcelles sises en zone 4 et 5, servitudes, DDP (divers), LUP (divers) et pôle géomatique et bases de données).
- 21 bases de données métiers et administratives tenues (LUP, 4A LGZD, droits de préemption, OVATEG (application de géomatique) – valorisation des terrains de l'Etat de Genève, terrains de l'Etat en zone 4 et 5, droits à bâtir, engagements, etc.).
- 12 productions cartographiques et statistiques (PLQ de +5 ans, statistiques LUP, droits de préemption, recherches pour les besoins de directions de projet pour le relogement de services de l'administration, le secteur pénitencier, les besoins en mobilité, etc.).

### Préavis

- 76 préavis relatifs à des délibérations communales (contre 65 en 2024) et 11 préavis relatifs à des MZ, PLQ, DR et PDCOM, rendus pour le compte de l'OCLPF.

### DDP

- 3 extraits de procès-verbaux et 1 arrêté du Conseil d'Etat relatifs à des DDP, 4 actes de constitution ou de renouvellement de contrats de superficie, 4 actes de modification de contrats de superficie et 3 dossiers d'importance majeure pour l'Etat de Genève.

### Aide à la personne en matière de logement

En 2025, on observe une certaine stabilité dans le nombre de foyers bénéficiant d'allocation (- 0,4 %) et de subventions personnalisées HM (+ 1 %). Cette stabilité se retrouve quelque peu dans le nombre de foyers surtaxés augmente faiblement (+ 2.4 %).

Mesures d'aide à la personne	2023	2024	2025
Logements octroyés	196	223	155
Foyers bénéficiant d'allocations	6 975	6 960	6 929
Foyers bénéficiant de subventions HM	4 867	4 982	5 033
Foyers surtaxés	1 690	1 635	1 675
Procédures judiciaires en cours	3	6	3
Procédures judiciaires ayant abouti	14	16	16
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	13	15	16
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	690	390	267
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	133	64	52
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	32	18	13

### Gestion et développement de l'offre de logements

Le parc de LUP totalise, au 31 décembre, 21563 logements (+ 617 unités). Il représente environ 12,25 % du parc locatif cantonal (arrondi à 176 000 logements, contre 12 % en 2024). En termes de nouvelles constructions, la progression du parc LUP reste stable en comparaison des années précédentes, avec la réalisation de 475 nouveaux logements, auxquels s'ajoutent 47 logements acquis, 98 logements intégrés ainsi que 3 logements démolis à soustraire.

Le fonds LUP a permis l'acquisition de 5 parcelles par la fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) représentant un total de 3 725 m<sup>2</sup> de terrain, pour un potentiel de 48 logements. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 78 nouveaux logements pour les fondations immobilières de droit public (FIDP), ainsi que l'acquisition par ces dernières d'un immeuble existant de 47 logements. Les engagements du fonds LUP s'élevaient, à fin 2025,

à 41 818 951 francs, dont 22 815 439 francs ont été versés en 2025.

Le nombre de logements ayant fait l'objet d'un accord de principe est en baisse par rapport à 2024. Outre l'aspect cyclique de cette donnée, il faut relever que de nombreux dossiers n'étaient pas assez aboutis pour pouvoir être autorisés au sens de la LGZD et de la LGL/LUP. S'il ne reste que 4 demandes d'autorisation encore en cours d'instruction, une seule des 12 demandes déposées en 2025 a pu être préavisée favorablement durant l'année.

S'agissant de l'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 (LDTR), un volume d'activité conséquent est constaté. En effet, le nombre de préavis émis par l'instance LDTR a connu une augmentation notable, avec 298 préavis supplémentaires par rapport à l'année 2024.

Gestion et développement de l'offre de logements	2023	2024	2025
Logements ayant reçu un accord de principe	453	1 488	879
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	56	79	83
Décisions sur réclamations	2	7	8
Procédures judiciaires en cours	3	2	1
Procédures judiciaires ayant abouti	7	6	3
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	6	6	3
Préavis LDTR relatifs à une demande définitive (DD)	274	410	355
Préavis LDTR relatifs à une autorisation par procédure accélérée (APA)	3 231	3 108	3 450
Préavis LDTR relatifs à une demande préalable (DP)	10	13	15
Préavis LDTR relatifs à une demande de démolition (M)	20	9	18

# GO2 - Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

## Grand Genève

Le 5 juin, les partenaires du Grand Genève ont signé le Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5). A travers ce PA5, le Grand Genève prévoit la réalisation sur la période 2028-2032 de 56 mesures de mobilité, 55 mesures d'urbanisation et 15 mesures d'environnement-paysage. Il sollicite un appui fédéral pour les mesures de mobilité, qui représentent un total de 536 millions de francs. Parmi ces mesures figurent notamment un nouveau bus à haut niveau de service entre Saint-Genis-Pouilly (F) et le CERN, incluant une interface multimodale à Saint-Genis-Pouilly, une nouvelle interface multimodale pour l'aéroport, trois nouveaux axes forts vélos (Genève-Versoix, Genève-Meyrin, Genève-Reignier), la quatrième étape de la route Suisse, dans le canton de Vaud, 100 km de nouveaux aménagements cyclables et l'électrification de 40 bus articulés.

A travers les quatre premiers projets d'agglomération, la Confédération a déjà prévu plus de 620 millions de francs pour soutenir la réalisation de mesures de mobilité. L'année 2025 a été marquée par l'aboutissement de 8 conventions de financement confirmant le financement fédéral de plusieurs de ces mesures, pour un total de 80 millions de francs. Le financement fédéral est ainsi assuré à hauteur de 98 % pour le premier projet d'agglomération (2007), 45 % pour la deuxième génération (2012), 85 % pour la troisième (2016) et 40 % pour la quatrième (2021).

Les partenaires du Grand Genève se sont également dotés d'un plan d'actions concerté pour la transition écologique. Il vise à accélérer

la transition écologique du territoire en renforçant les coopérations transfrontalières autour des enjeux majeurs liés à la qualité de l'air, la gestion de l'eau et du sous-sol, l'économie circulaire ou encore le logement abordable. Ses 27 actions doivent se déployer d'ici 2029.

La direction du projet d'agglomération a également poursuivi la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière du Conseil d'Etat en recherchant des opportunités pour Genève avec la France voisine. Cela s'est en particulier traduit par la signature, en novembre, de nouveaux accords majeurs en matière de financements transfrontaliers.

Un accord sur les projets d'infrastructures transfrontalières structurantes pour Genève situées en France, précise une liste de projets de mobilité présentant un intérêt genevois majeur et donnant lieu à un financement conjoint entre le canton de Genève et les partenaires français concernés, financeurs et/ou maître d'ouvrage. Il s'agit de l'Etat français, du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, de Pays de Gex Agglomération, de Thonon Agglomération, de la Communauté de communes du Genevois et du Pôle métropolitain du Genevois français. Le Conseil d'Etat a validé cet accord en adoptant, le 26 novembre, un projet de loi de financement de 39,5 millions de francs, qui assurera la part cantonale de financement des projets concernés. Le Conseil d'Etat prévoit une votation populaire sur ce projet de loi, en application de l'article 67, al. 3 de la constitution cantonale.

Par ailleurs, une lettre d'intention pour le financement et le développement des lignes de bus transfrontalières pour la période

2027-2030 vise à renforcer l'offre ainsi que les lignes de bus qui s'y connectent, pour réduire le trafic motorisé à la frontière et renforcer la couverture du territoire. Elle engage le canton de Genève, le canton de Vaud, la Région de Nyon, Pays de Gex Agglomération, Thonon Agglomération et le Pôle métropolitain du Genevois français.

### Développement urbain

L'année 2025 a vu l'adoption de deux modifications des limites de zone (MZ ; Corbillettes, Seymaz-Sud) et de 6 plans localisés de quartier (PLQ ; Vailly à Bernex, Hôpital de la Tour à Meyrin, Pôle Gare à Satigny, Semailles à Lancy, Campagne-Barbey (PLQ valant plan de site) à Bellevue, Edouard-Baud à Chêne-Bourg), auxquels s'est ajoutée l'entrée en force des PLQ de Vailly à Bernex et de Carantec au Grand-Saconnex après traitement des recours. Ils ouvrent la voie à la construction de plus de 900 logements, contribuant à répondre au besoin en la matière, mais permettant aussi le développement des activités économiques ainsi que la construction d'équipements et d'espaces publics d'importance cantonale.

Deux images directrices pour le secteur de Belle-Idée et le périmètre intercommunal de Perly-Certoux – Bardonnex – Plan-les Ouates ont par ailleurs été validées par les autorités communales. Elles visent également à compléter ou améliorer des équipements cantonaux (nouvel hôpital psychiatrique, relocalisation du Bioparc Genève) et à réaliser des logements et des surfaces d'activités dans de nouveaux quartiers bien desservis, intégrés au tissu existant et bénéficiant des espaces et équipements publics indispensables à la population. A l'image des démarches initiées durant l'année sur le secteur des citernes à Vernier ou celui de Cointrin, le travail se poursuit par ailleurs sur une dizaine d'autres réflexions directrices de ce type, dont l'objectif est, pour certaines, d'anticiper l'évolution d'équipements cantonaux (masterplans de l'université et des HES) et, pour d'autres, de définir les potentiels constructibles ainsi que les infrastructures nécessaires ces prochaines années au vu de la croissance démographique du canton.

Les dix Grands projets (GP) prioritaires du PDCn 2030 ont connu des avancées importantes, ainsi que des réalisations concrètes. Les premiers chantiers se sont ainsi ouverts aux Cherpines, où le PLQ du Rolliet à Plan-les Ouates prévoit un pôle de santé-social, ainsi que des logements en coopératives. La 2<sup>e</sup> étape des Communaux d'Ambilly (Belle-Terre) à Thônex, pour laquelle 2 PLQ projettent près de 1000 logements, a quant à elle été validée par le conseil municipal, tandis que les études de la 3<sup>e</sup> étape, pour un potentiel équivalent, ont été initiées. Au gré de leur avancement, certains GP font en outre l'objet de réflexions complémentaires, à l'image de celui des Grands Esserts à Veyrier ou de celui de Châtelaine, qui a vu son périmètre s'éteindre au secteur des Pétroliers, dont le potentiel de requalification et de mutation est considérable. Alors que le projet a été stabilisé sous l'angle technique, les échanges se poursuivent par ailleurs avec les autorités communales sur le projet d'EcoParc industriel de Meyrin et Satigny dans le cadre du ZYMESAVER.

Le travail a par ailleurs continué sur la centaine de planifications en cours, avec pour plusieurs projets des traductions sous forme de plans d'affectation et le début de la phase d'adoption. Cela concerne notamment les périmètres de Pré-Bois à Meyrin, du parc des Morillons au sein du Jardin des Nations, des Moraines du Rhône à Onex, de Choulex-Ouest ou de la MZ Nicolas-Bogueret à Vernier. En plus des PLQ de Belle-Terre, deux plans d'affectation (MZ Pointe de la Jonction et PLQ Arare-Dessous) ont en outre fait l'objet d'une enquête publique.

Pour l'ensemble des autres planifications, les démarches d'élaboration de projet ont été poursuivies, avec l'objectif d'engager un dialogue constructif avec les autorités communales et la société civile, tout en garantissant un usage optimal de la zone à bâtir existante. Cette recherche d'équilibre implique un investissement important dans les phases de développement du projet, ainsi qu'une adaptation constante aux contextes locaux des démarches de conception et de concertation. Les principaux résultats de ce travail non directement visible font l'objet de validations

d'étapes, à l'image, en 2025, de la feuille de route signée entre le Conseil d'Etat et les autorités de Chêne-Bourg pour le développement de la commune, de l'accord avec la commune de Versoix pour le lancement d'une image directrice du secteur de Montfleury ou de celui avec Chêne-Bougeries et les propriétaires fonciers du périmètre Malagnou, Werner-Paumièra, actant 10 principes directeurs issus de la concertation pour le développement du futur projet urbain (potentiel d'environ 500 logements).

L'office de l'urbanisme a par ailleurs activement participé à plusieurs projets pilotés par d'autres départements, à l'image du Pôle Cornavin, du tram tangentiel et de la ligne Jura-Léman-Salève, en y faisant valoir les enjeux de coordination avec l'urbanisation, de requalification d'espaces publics et d'insertion optimale des tracés et des haltes. Instituée lors de la législature précédente, la collaboration avec le département de la santé et des mobilités (DSM) a par ailleurs débouché sur des réalisations concrètes, avec notamment la délivrance des autorisations de construire pour le tram des Nations, le bus à haut niveau de service Genève-Vernier-ZYMESEVER (BHNS-GVZ) et le projet de l'avenue de l'Ain, soit des projets d'infrastructure qui concrétisent tous une requalification de façade à façade de l'espace-rue. En plus des projets de transports publics, d'autres réflexions sur le développement d'équipements majeurs ont bénéficié de l'expertise ou d'un co-pilotage de l'OU avec des résultats concrets en 2025, par exemple la charte d'engagement entre le canton et les communes du vallon de l'Aire ou les validations de la stratégie multisites pour le pôle football cantonal et des résultats de l'étude-test confirmant l'implantation du Centre de sécurité de la rade.

Sous l'angle de l'attractivité économique du canton, outre le projet d'écoParc en cours de procédure et les surfaces à vocation tertiaire mis à disposition au gré des projets urbains, une étude d'évaluation des besoins industriels et artisanaux sur le secteur Arve-Lac a été conduite conjointement avec le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE)

et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). Elle alimentera directement la révision du PDCn et ouvrira la voie à la création d'une nouvelle zone industrielle en rive gauche permettant d'accueillir des activités existantes non conformes à la zone agricole.

De même, les conditions d'accueil de la Genève internationale ont continué de bénéficier d'un suivi spécifique de la part de l'OU. Au-delà de la planification de l'un des derniers potentiels constructibles du périmètre des Nations (PLQ Parc des Morillons), ce suivi s'est exprimé par la mise sur pied du projet Territoire Nations, qui vise à prolonger la réflexion sur l'avenir du quartier international par des actions territoriales et des rendez-vous publics centrés sur le vivre-ensemble et le lien entre ville et nature. Cette démarche exploratoire s'effectue parallèlement à l'accompagnement traditionnel des organisations et de la Mission suisse pour les questions relatives à l'aménagement du territoire qui, en 2025, a par exemple permis la délivrance de l'autorisation de construire pour le siège administratif de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'accompagnement du CERN s'est quant à lui concrétisé par l'achèvement d'un guide d'insertion pour ses sites, qui en facilitera une approche qualitative de la restructuration, mais aussi dans le cadre des autorisations de construire pour les forages exploratoires du futur collisionneur FCC, nécessaires à la vérification des scénarios de l'étude de faisabilité également mise en consultation durant l'année.

### Projet Praille Acacias Vernets

En 2025, la remise à ciel ouvert d'un premier tronçon de la Drize de 450 m de long a concrétisé l'ambition du projet, qui concilie la réponse aux besoins en logements avec les enjeux de la transition écologique et de la qualité de vie dans les nouveaux quartiers.

Tandis que les chantiers s'enchaînent, la direction PAV a poursuivi son travail de planification tout en conduisant ou accompagnant des études relatives aux infrastructures de surface et souterraines, aux espaces publics, notamment les rivières, aux réseaux de mobilité et

aux équipements publics, en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et en particulier les objectifs du plan climat. Planification et opérationnalisation sont menées de concert selon le mode d'organisation d'opérateur urbain avec la Fondation PAV (FPAV) et la FTI, dans une coordination consolidée.

Un deuxième PLQ dans le périmètre de l'Etoile a fait l'objet d'un préavis favorable de la commune de Carouge, avant une adoption en 2026. Trois autres PLQ ont connu des avancées significatives : celui de la Pointe Nord, situé en ville de Genève, qui intègre des équipements pour l'administration cantonale, fait l'objet d'une phase de concertation. Il est désormais mûr pour entrer en enquête technique. Le premier PLQ de Praille Ouest, en ville de Lancy, dévolu à l'accueil d'entreprises qui libéreront ainsi des emprises affectées aux logements dans d'autres secteurs du PAV, a vu son *masterplan* aboutir. La phase d'élaboration du document réglementaire va pouvoir s'engager. Enfin, dans le périmètre Grosselin, en ville de Carouge, un important travail sur les espaces ouverts, mené conjointement avec les services de la commune, a permis d'apporter les améliorations attendues du plan guide. Ici encore, l'élaboration en cours du PLQ peut s'appuyer sur des objectifs partagés.

Dans les périmètres au stade opérationnel, les ouvertures de chantiers se succèdent : un deuxième îlot de 500 logements aux Vernets, accompagné d'un bâtiment universitaire et d'une vélostation, et 400 logements et une crèche dans l'îlot A du PLQ Etoile 1 en force, dont une tour de 90 m. Des autorisations de construire ont également été délivrées en 2025 pour la mise à niveau des réseaux et des infrastructures : nouveau carrefour Jolivet-route des Jeunes et tranchée couverte d'accès aux parkings des nouvelles opérations de l'Etoile. Ces chantiers débiteront en 2026 et vont permettre d'apaiser la circulation dans le nouveau quartier de l'Etoile, faisant la part belle aux transports en commun et aux mobilités actives. Des concours d'architectes ont été lancés en 2025 (îlots B et C Grosselin, soit 400 logements environ) ou sont sur le point de l'être (tour F de l'Etoile, 300 logements environ).

En parallèle, les réflexions se sont poursuivies pour le projet Acacias 2, mais aussi pour des approches programmatiques (Porte Sud, équipements publics culturels majeurs de l'Etoile) en passant par des études préliminaires d'infrastructure (franchissement piétons / vélos), du faisceau ferroviaire au niveau du stade et de l'Arve au nord du PAV, ou encore de la stratégie foncière pour le Grand Parc.

Impulsé par le département du territoire, puis porté par les trois entités publiques qui en ont la charge, le projet s'appuie désormais sur un écosystème institutionnel et professionnel élargi, qui inclut les ressources et compétences de la DPAV, de la FPAV et de la FTI, mais également celles des communes pour les équipements et les espaces publics, ainsi que des opérateurs immobiliers publics et privés. La population n'est pas en reste et différents dispositifs d'information, de médiation et de concertation favorisent son implication. En 2025, plus de 1200 personnes ont ainsi été accueillies dans l'espace d'exposition et le programme, lors de visites de terrain et de conférences du PAV.

### Projets d'espaces publics

Concernant la réalisation des espaces publics situés aux abords de gares du Léman Express sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, la totalité des aménagements est désormais achevée avec la livraison des secteurs de la Gravière et du chemin de la Mousse à Chêne Bourg.

L'ensemble des projets de voies vertes ont connu des avancées significatives : sur le tracé Genève-Satigny, le chantier de la séquence 1 de la voie verte d'agglomération, entre Châtelaine et le quartier de l'Etang, a débuté, de même que celui de la passerelle de Pré-Bois (livraison 2026). L'autorisation de construire de la séquence 2 est en force, à la suite d'une décision de la Cour de justice intervenue à l'été. Concernant la voie Genève-Versoix, l'autorisation de construire de la séquence 1 reliant la gare de Pregny au parc Lullin à Genthod a été délivrée et, à la suite de l'appel d'offres, les entreprises de travaux ont été désignées en fin d'année. Finalement, pour la voie Genève-Bernex, les autorisations de construire

sont en cours d'instruction pour la séquence Evaux et, pour partie, pour la séquence du Bois de la Bâtie. Les études de projet se poursuivent pour les autres séquences.

En matière d'adaptation climatique et d'espaces publics inclusifs, le chantier de requalification des espaces du cycle d'orientation (CO) de Sécheron a repris au printemps, en intégrant la dépollution du site. Sur le plan des réflexions théoriques et des bonnes pratiques, après l'étude consacrée à la place des enfants, une recherche sur l'égalité dans l'espace public à travers le prisme du genre a été conduite en partenariat avec l'UNIGE. Elle constitue une mesure du plan d'action de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre (LED-Genre).

### Information et participation citoyenne

Intégrés depuis une décennie à tous les projets de PLQ, les processus de concertation s'étendent progressivement à toutes les échelles, qu'il s'agisse de l'aménagement des espaces publics, des voies vertes ou encore de la planification cantonale et régionale. A cette échelle, dans le prolongement de consultations menées dans le cadre de l'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière, le travail de concertation et de participation citoyenne se poursuit pour accompagner la révision du PDCn.

En cohérence avec la politique du numérique, l'utilisation généralisée de la plateforme de participation en ligne [participer.ge.ch](https://participer.ge.ch) s'est renforcée, devenant un point d'entrée privilégié pour l'ensemble des démarches participatives à destination des habitantes et habitants. La gouvernance de la plateforme a été adaptée. Par ailleurs, l'espace 3DD a poursuivi son développement en tant que pôle de ressources incontournable sur les questions de participation à Genève et espace de formations à destination des professionnelles et professionnels.

Le festival Explore demain a poursuivi son développement en offrant un cadre propice aux échanges, aux débats et à la mise en action autour des thématiques du territoire, de la

transition écologique et de la participation citoyenne. Pour les professionnels, une nouvelle édition des Rendez-vous de l'urbanisme a répondu aux besoins d'accompagner l'évolution des pratiques dans un contexte où les projets sont amenés à prendre place exclusivement au sein de la zone à bâtir existante. Les Automnales ont offert, quant à elles, une opportunité supplémentaire d'un temps dédié à la médiation avec les visiteuses et visiteurs sur les questions territoriales.

En termes d'expérimentation dans le domaine de la participation, un cahier de recommandations pour de nouveaux projets de notice citoyenne a été produit sur la base de l'expérience menée en 2024. Les premiers résultats de la démarche Qualité de vie dans les quartiers ont également permis de capitaliser des retours d'expériences des habitantes et habitants de nouveaux quartiers, qui contribueront à enrichir les approches et outils existants.

### Autorisations de construire

Dans un contexte d'activité soutenue, l'office des autorisations de construire (OAC) a poursuivi ses efforts d'optimisation et de perfectionnement de la plateforme AC-Démat afin d'améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire. Par ailleurs, le pourcentage de dossiers déposés en ligne se maintient à un niveau élevé pour l'ensemble des procédures à fin 2025. Concernant la procédure ordinaire (DD), des efforts constants sont déployés pour garantir la qualité dans le traitement des dossiers prioritaires et assurer un suivi rigoureux des grands projets complexes.

Concernant la procédure APA, l'OAC a mené une analyse afin d'identifier des leviers d'amélioration concrets pour optimiser les délais de traitement, renforcer la cohérence des décisions et fluidifier les interactions entre les différents services impliqués. Cette démarche permettra de définir plusieurs pistes d'ajustements organisationnels et opérationnels, destinées à être mises en œuvre progressivement dès 2026. Par ailleurs, l'OAC a repris la gestion du secrétariat des activités en lien avec la

Chambre des architectes et ingénieurs (CAI). En ce qui concerne la révision de la loi (LCI) et du règlement sur les constructions et installations diverses (RCI) pour répondre aux exigences actuelles, l'OAC a poursuivi les travaux engagés avec la Fédération des architectes ingénieurs (FAI), l'Association genevoise d'architectes (AGA) ainsi qu'avec certains services préavisers. L'objectif est de proposer la modification de certains articles de la loi et de son règlement afin d'adapter le cadre légal aux évolutions technologiques, aux besoins opérationnels et aux attentes des acteurs du domaine de la construction.

D'un point de vue organisationnel, à la suite de la mise en œuvre, en 2024, d'une équipe dédiée aux renseignements et à l'accueil du public, l'année 2025 a permis de monter en efficacité au regard de la prestation rendue. Ce front office et les activités administratives y relatives offrent désormais un support qualitatif aux administrés.

En collaboration avec l'OPS et des mandataires externes, l'OAC a dirigé et finalisé les travaux nécessaires à repenser le rôle, la qualité des expertises requises et l'organisation des trois principales commissions consultatives genevoises (CMNS, CU et CA). La révision de ces commissions ne doit pas être vue uniquement comme un moyen de simplifier les processus administratifs, mais aussi comme une occasion d'améliorer la qualité des projets, particulièrement de ceux à enjeux. En effet, ces commissions se prononcent actuellement sur des dossiers dont certains n'ont qu'un faible impact sur le territoire et dont la portée de l'expertise ne présente pas de valeur ajoutée aux véritables enjeux territoriaux. En concentrant leur expertise sur les projets véritablement cruciaux pour le développement urbain et en adéquation avec les enjeux actuels, il en résulterait une meilleure allocation

des ressources humaines et intellectuelles. En outre, la recherche d'une synergie et d'une approche globale des problématiques architecture-urbanisme-patrimoine-paysage pourrait contribuer à garantir une évaluation pluridisciplinaire et plurisectorielle des projets. S'agissant des activités de l'inspecteurat de la construction, les efforts visant à affirmer et maintenir l'autorité de l'Etat en matière de constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire se sont poursuivis de manière soutenue, notamment dans le cadre du traitement des dossiers LDTR en collaboration avec l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF), où l'on constate une forte augmentation du nombre de procédures d'infraction ouvertes. En outre, la direction de l'inspecteurat de la construction a maintenu, dans l'attente du développement informatique, ses efforts concernant le traitement manuel des données post-autorisation. Pour sa part, la police du feu, en collaboration avec les cantons latins, a analysé et préparé sa prise de position concernant les nouvelles prescriptions de protection incendie AEAI (PPI 2026). A la suite de l'adoption du nouveau règlement sur les chantiers en janvier 2025, l'inspection de la construction et des chantiers a rédigé des directives métiers publiques en vue de la juste application de celui-ci.

Enfin, début 2025, l'OAC a mis en production la facturation automatique des émoluments d'autorisations de construire via la plateforme AC-Démat, supprimant ainsi la saisie manuelle des émoluments dans l'outil comptable CFI. Suite à la modification du RCI, le nouveau barème des émoluments a également été paramétré dans l'application métier et est maintenant effectif.

	2023	2024	2025
Demandes d'autorisations de construire déposées	6 450	6 480	7 015
Réponses positives <sup>1</sup>	5 614	5 468	5 540
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI <sup>2</sup>	463	377	387
Infractions constatées à la LCI <sup>3</sup>	163	121	212
Nombre total de personnes prises en charge par l'équipe renseignement de l'office des autorisations de construire (OAC) <sup>4</sup>	9 853	32 947	29 296
<i>décliné comme suit:</i>			
- guichet		3 070	3 828
- téléphones		14 134	12 726
- courriels		12 505	6 629
- consultations numériques		3 238	6 613
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) <sup>5</sup>	176	159	140
Dossiers préavisés par la police du feu <sup>6</sup>	4 649	4 676	4 954
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers <sup>7</sup>	219	140	196
Visites de contrôle des chantiers <sup>8</sup>	3 982	4 321	3 539

<sup>1</sup> Hors renvois, refus d'entrée, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

<sup>2</sup> S'agissant des procédures de recours, sur les 387 procédures achevées en 2025, 350 jugements ont confirmé la décision du département et 37 l'ont annulée.

<sup>3</sup> S'agissant du nombre d'infractions constatées à la LCI, cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des effectifs de l'ICC ainsi que par le nombre croissant des dossiers ouverts par l'OCLPF en lien avec la LDTR.

<sup>4</sup> L'office a créé une cellule renseignement permettant de répondre aux citoyens sur tous les aspects en matière d'aménagement et d'autorisation de construire. Cette restructuration explique l'augmentation massive du nombre total de personnes prises en charge.

<sup>5</sup> 87 dossiers sécurité incendie, 53 dossiers salubrité.

<sup>6</sup> Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

<sup>7</sup> Malgré la tentative de 2024 visant à procéder de manière préventive plutôt que répressive, force est de constater que le nombre de contrôles ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure administrative retrouve une moyenne correspondant aux années précédentes.

<sup>8</sup> Diminution des visites suite aux difficultés rencontrées dans le remplacement d'un collaborateur parti à la retraite.

Total des sanctions administratives et des émoluments	Francs
Détails des sanctions administratives (montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	854 950
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	108 100
- inspection des chantiers (sécurité)	327 500

## G03 - Information du territoire et garantie des droits réels

### Office du registre foncier

Dans le domaine de la tenue, publicité, protection et sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier (ORF) a poursuivi ses travaux de numérisation et d'amélioration de son système d'information. Afin d'assurer l'intégrité, l'exhaustivité et la justesse du registre foncier, la conformité légale de l'office ainsi que sa meilleure fiabilité, accessibilité et sécurité des données ont notamment été assurées par le biais des nouvelles versions annuelles de l'application métier Capitastra, servant à la tenue du registre foncier.

Le transfert des données pour la sauvegarde à long terme et l'établissement de statistiques concernant l'indice des prix de l'immobilier et le type de propriétaires ont été réalisés courant premier trimestre comme chaque année auprès de la Confédération, soit, respectivement, auprès de l'Office fédéral de la justice et de l'Office fédéral de la statistique.

La procédure d'inscription au registre foncier fédéral de l'ensemble des communes genevoises étant terminée, l'ORF procède désormais au fil des dépôts de réquisitions à une mise à jour des opérations d'épuration de servitudes menées antérieurement sur les secteurs Genève-Plainpalais et Genève-Cité.

Depuis l'introduction du registre foncier informatisé en 2004, près de 300 500 réquisitions d'inscription ont été enregistrées dans la base de données informatique, dont environ 15 000 sont traitées par l'ORF chaque année. Celui-ci a constaté depuis 2021 que le nombre de réquisitions déposées est resté stable.

Dans le cadre de la feuille de route 2023-2028, l'ORF a poursuivi ses travaux de numérisation de ses processus et de modernisation du système d'information du registre foncier comme suit :

- l'ORF a poursuivi ses discussions avec l'administration fiscale cantonale afin de mettre en place un portail notaire permettant l'enregistrement en ligne des actes auprès du service des droits d'enregistrement et succession. Un tel portail, rendra plus attractif le canal numérique auprès des notaires (deux utilisateurs seulement à l'heure actuelle). Pour rappel, les réquisitions électroniques ont été ouvertes à l'ensemble des notaires et banques en octobre 2023. A fin 2025, 1500 réquisitions électroniques ont été enregistrées.
- l'ORF a introduit, le 31 janvier 2023, un service de prestations en ligne dédié aux demandes d'extraits certifiés conformes. La demande, l'envoi des documents et la facture se fait désormais par voie électronique. A fin décembre 2025, plus de 90% de demandes d'extraits ont été reçues et traitées numériquement.
- le projet fédéral visant à l'instauration pour les autorités d'un service national de recherche des titulaires de droits sur des immeubles par le biais du numéro d'AVS, prévu en 2024, a été reporté par la Confédération en 2029.
- la numérisation des pièces justificatives se poursuit. Tous les actes validés depuis 2011 sont désormais numérisés et accessibles depuis Capitastra et Intercapi.
- la numérisation des registres accessoires de servitudes a débuté en 2023 et s'est terminée en septembre 2024.

La totalité des 110 000 registres de servitudes a été numérisée et contrôlée. De plus, la numérisation totale des Grands-Livres (GL) a été finalisée en 2025. La prochaine étape consiste à numériser les droits immobiliers (DI) ainsi que les Pj. antérieures à 2010.

- la consultation GED (gestion électronique des documents) de tous les documents numérisés est disponible en interne aux ayants droits.
- la consultation en ligne de l'ensemble des documents numérisés, prévue initialement en 2025, sera disponible aux ayants droits en 2026 via une prestation e-démarches, en raison de l'absence d'une solution standard répondant aux besoins de l'ORF.
- l'introduction du module IMO-RF standard (qui engendre un changement organisationnel important, car il implique une validation en amont de tous les services étatiques concernés par les mutations parcellaires, et cela bien avant le dépôt de l'acte à l'ORF par le notaire) se fera en deux phases.

### Direction de l'information du territoire

La direction de l'information du territoire (DIT) poursuit sa mission de gouvernance, de promotion et d'exploitation des données territoriales genevoises au service de l'administration, des communes, des milieux académiques, des acteurs économiques et de la société civile. Centre de compétence du Système d'information du territoire à Genève (SITG), elle gère le référentiel de géodonnées cantonales et les prestations associées, affirmant son rôle d'entité référente pour la gestion, la qualité et l'usage des données géographiques au sein de l'Etat.

L'année 2025 est la première année pleine de mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation et de son règlement d'application. La DIT a opérationnalisé la gouvernance prévue en installant le conseil stratégique de la géoinformation, le comité interne de pilotage et les comités thématiques, ainsi qu'une communauté de la géoinformation qui réunit les principales productrices et producteurs et utilisatrices et utilisateurs de géodonnées du canton. Cette architecture de gouvernance permet de prioriser les projets et les besoins en ressources et de coordonner les actions avec les autres directions générales.

La DIT s'engage par ailleurs de manière constante au niveau fédéral, en particulier au sein de la Conférence des services cantonaux de géoinformation et du cadastre (CGC) et dans le cadre de la stratégie suisse de la géoinformation. Elle y fait valoir les intérêts et les positions du canton de Genève, contribue à l'élaboration des cadres de référence nationaux (normes, standards, feuilles de route) et veille à la cohérence entre la stratégie genevoise de la géoinformation et les orientations fédérales. Cette participation active aux groupes de travail et consultations fédérales permet d'anticiper les évolutions, d'influencer les décisions structurantes pour les cantons et de renforcer la place de Genève comme acteur reconnu de la géoinformation en Suisse.

Sur le plan des contenus, la DIT a enrichi et structuré le catalogue cantonal des géodonnées, en distinguant les jeux de données d'intérêt cantonal, soumis à des exigences renforcées de qualité, d'actualisation et de traçabilité.

Dans le domaine de la mensuration officielle, la DIT a poursuivi la surveillance des travaux cadastraux, le contrôle de la précision et la validation des mises à jour, garantissant la fiabilité des informations de base sur les biens-fonds, les bâtiments et les limites de propriété. En parallèle, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF) a été étoffé et actualisé, la DIT accompagnant les offices compétents pour intégrer de nouveaux types de restrictions et améliorer la lisibilité des informations liées aux biens-fonds.

L'année 2025 a également été marquée par un renforcement des travaux préparatoires relatifs au sous-sol. La DIT a coordonné l'élaboration d'un mandat d'étude pour définir la stratégie des géodonnées du sous-sol et les bases d'un futur cadastre du sous-sol. Cette démarche vise à mieux documenter les usages et contraintes du sous-sol, à améliorer la coordination des projets et à soutenir la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sécurité, d'énergie, d'eau et de planification territoriale.

---

En matière d'innovation, la DIT a renforcé ses activités de géodatascience et d'ingénierie géospatiale pour appuyer la planification et le suivi des politiques publiques, en s'appuyant sur les infrastructures du SITG et sur des partenariats académiques. Ces compétences permettent notamment de produire des indicateurs spatialisés et de tester de nouveaux services numériques.

Enfin, la DIT a poursuivi le développement du Building Information Modeling (BIM) pour l'Etat de Genève, en lien avec la gestion du patrimoine bâti. Les travaux réalisés en 2025 ont permis de préciser une stratégie BIM coordonnée avec la géoinformation cantonale, afin de mieux exploiter les maquettes numériques de bâtiments dans les processus de projet, d'entretien et de rénovation, et de préparer l'intégration progressive de ces données dans les référentiels des services métiers.

## GO4 - Protection du patrimoine bâti et des sites

### Connaître et partager le patrimoine

Par son service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (IMAH), l'office du patrimoine et des sites (OPS) a complété le recensement architectural du canton (RAC), permettant d'atteindre 95,96 % de l'objectif initial réparti sur la période 2015-2023. Il a en outre poursuivi le travail de validation des fiches de recensement par la commission scientifique de suivi du RAC (cinq communes) et publié sur le Système d'information du territoire à Genève (SITG) près de 1800 nouvelles fiches de recensement (sept communes) après les avoir présentées aux communes concernées, essentiellement celles se trouvant en Champagne ou dans le secteur Arve-Lac. En parallèle, l'IMAH a poursuivi la mise à jour du recensement du patrimoine funéraire du canton en examinant les cimetières de Carouge et d'Anières. Il a également procédé à environ 70 études et expertises et mené une septantaine d'actions de sensibilisation (interviews, conférences, cours, visites, publications) auprès de professionnels, d'étudiants et du grand public. Enfin, l'IMAH a supervisé deux stages dans le cadre de conventions conclues avec l'Université de Genève, l'un en géomatique, l'autre en valorisation patrimoniale.

En tant que pilote d'un groupe de travail sur la revalorisation des bâtiments ou domaines à haute valeur patrimoniale propriétés de l'Etat de Genève, l'OPS a poursuivi sa collaboration avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA) en vue de la réhabilitation adéquate et de la restauration de ses biens d'exception. Le Conseil d'Etat a ainsi validé le principe de la constitution d'une Fondation Penthes en vue de réhabiliter le domaine de Penthes avec la commune de Pregny-Chambésy et la Fondation Ferdinand Hodler.

La conservatrice cantonale des monuments, accompagnée du service des monuments et des sites (SMS), a œuvré au suivi de chantiers de bâtiments classés dont les travaux exceptionnels, tant par leur ampleur que par la complexité de mise en œuvre, ont conduit à l'usage de techniques innovantes dans la restauration et généré des découvertes qui font l'objet de documentation et publication à venir. Parmi les réalisations les plus représentatives, on peut citer la cathédrale Saint-Pierre, le temple de la Fusterie, l'Hôtel de Ville, la tour d'Hermance et le cinéma Plaza, ainsi que la valorisation de l'immeuble Clarté par l'étude d'un projet de lieu culturel ouvert à un large public.

L'OPS a confirmé en 2025 son rôle moteur dans la valorisation du patrimoine genevois, avec des succès significatifs sur plusieurs événements majeurs :

- les Journées européennes des métiers d'art, organisées en partenariat avec l'association Métiers d'art Genève, qui ont réuni plus de 4000 visiteurs au pavillon Sicli.
- les Journées européennes du patrimoine, organisées conjointement avec la Ville de Genève, qui ont proposé une trentaine de visites à près de 8500 personnes, soit la plus grosse affluence en Suisse autour de la thématique Histoires d'architectures.
- les Rencontres du patrimoine, organisées avec la section genevoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, qui ont proposé au public d'Explore une demi-journée consacrée aux modes d'habiter du patrimoine, avec des conférences et un débat sous forme d'agora.

### Protéger et conserver le patrimoine

Chargé du secrétariat de la Fondation pour le patrimoine bâti genevois, constituée fin 2021, l'OPS a contribué à traiter 17 dossiers, accordant un soutien à 10 d'entre eux, pour un total de 1 720 273 francs. Les soutiens portent sur la restauration d'objets du patrimoine, tels une gloriette ou la maison de Jean Piaget, la valorisation de décors peints en façade de bâtiments protégés, la transformation d'un appartement d'un plan de site moderne en musée ou des actions de sensibilisation par le biais de publications et d'événements publics.

Sur la base des valeurs de recensement et d'études menées par le SMS, le Conseil d'Etat a adopté le plan de site de La Branvaude à Versoix et le plan localisé de quartier valant plan de site Campagne Barbey, piloté par l'office de l'urbanisme.

Les tribunaux ont confirmé toutes les décisions de l'OPS contre lesquelles les propriétaires ou les associations de défense du patrimoine ont recouru. Le Tribunal fédéral a largement repris les arguments développés par l'OPS pour confirmer l'inscription à l'inventaire d'un ensemble de quatre villas modernistes à Collonge-Bellerive et de deux villas *Heimatstil* à Chêne-Bougeries et à Collonge-Bellerive. La Chambre administrative de la Cour de justice a également confirmé les décisions rendues dans la protection de maisons de maître à Carouge et à Chêne-Bougeries.

Enfin, le Tribunal de première instance a rejeté une demande d'expropriation matérielle. Afin de garantir la conservation du patrimoine, le SMS a continué à fournir conseils, préavis et suivis de chantiers de restaurations pour près de 4000 dossiers.

### Une archéologie intégrée

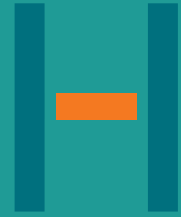
L'année 2025 a été jalonnée par de nombreuses opérations de diagnostic archéologique. Parmi les plus saillantes, relevons d'abord la campagne de prospection subaquatique réalisée sur le site préhistorique des Pâquis A, dans la perspective de l'aménagement d'une nouvelle plage au quai Wilson. Sur la commune de Veyrier, la construction du quartier des Grands Esserts a, d'autre part, justifié une campagne de sondages, dans laquelle sont apparus de remarquables vestiges protohistoriques, incluant la tombe d'un guerrier de l'Age du Fer, peut-être allobroge. Enfin, une fouille conduite dans le village de Lully (Bernex) a révélé les sépultures de 175 individus, concentrées dans un espace très exigü pour des raisons encore indéterminées. Ces deux dernières opérations s'inscrivent dans la collaboration entre le service cantonal d'archéologie (SCA) et le laboratoire ARCAN de l'UNIGE. Le SCA s'est en outre impliqué dans l'aménagement du site archéologique de Saint-Antoine par la Ville de Genève en travaillant à ses côtés à la restauration de ses vestiges ainsi qu'à l'élaboration de sa muséographie et de sa scénographie.

	Bâtiments classés	Inscrits à l'inventaire	Maintenus dans un plan d'affectation	Total
Objets mis sous protection	11	33	14	58

	2023	2024	2025
Préavis délivrés par le SMS	3 910	3 944	3 865
Préavis délivrés par la CMNS	589	467	440

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

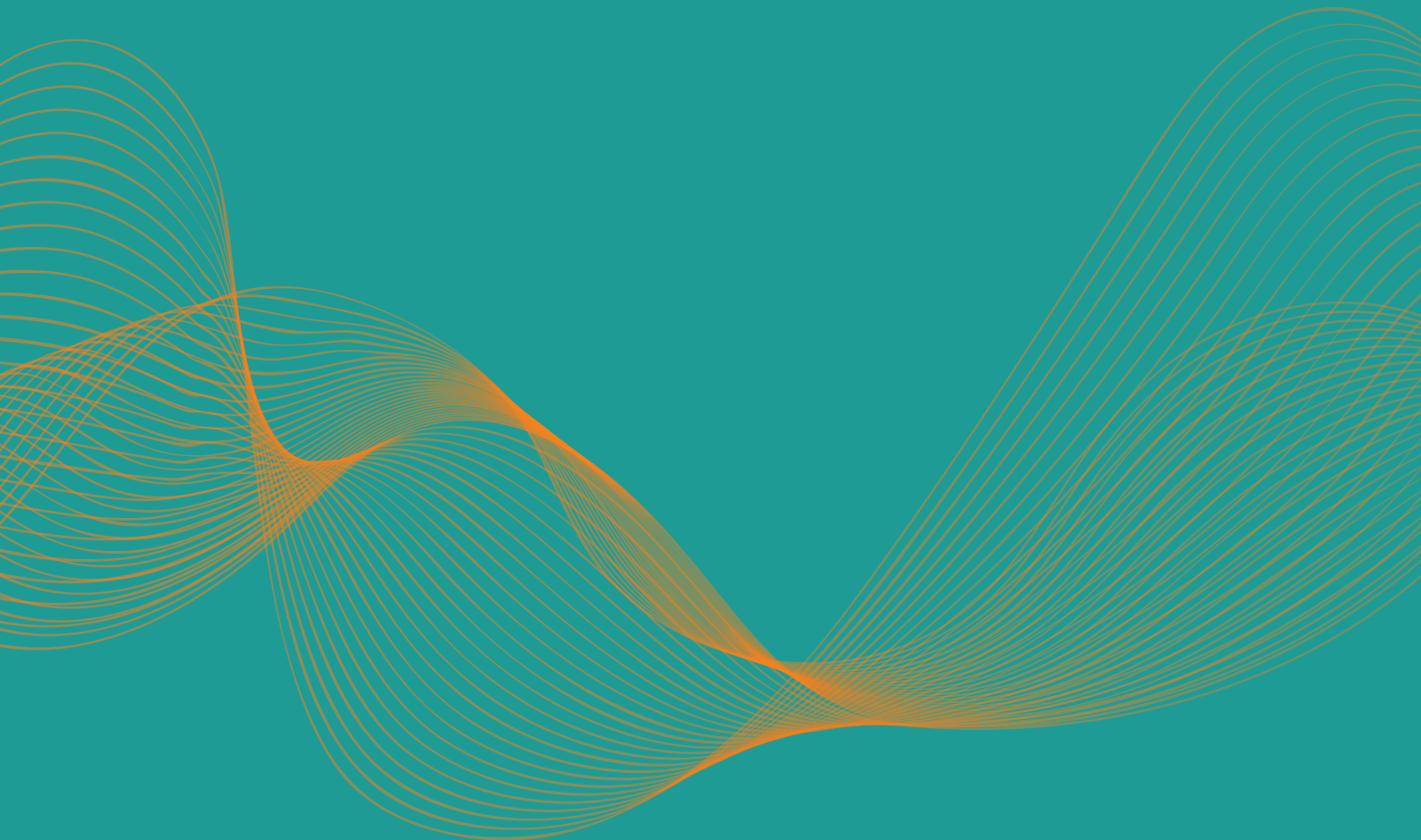
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Sécurité et population

---



# H01 - Sécurité publique (police, instance LAVI)

## Au cœur des événements, un haut niveau de compétence

En 2025, le canton de Genève a été fortement sollicité en matière de sécurité publique, dans un contexte marqué par de nombreux événements d'envergure et par une complexité accrue des enjeux liés à l'ordre public. Le département a délivré 1 889 autorisations de manifester sur le domaine public, dont 458 pour des manifestations relevant de la liberté d'expression, 876 manifestations de nature culturelles et commerciales et 363 stands d'information. Le championnat d'Europe féminin de football, qui a rencontré un large succès populaire, a nécessité la mise en place d'importants dispositifs policiers, tout comme les conférences internationales et les manifestations sportives ou politiques organisées sur le territoire cantonal. Ces engagements ont confirmé le haut niveau de compétence et de professionnalisme de la police genevoise.

L'année a également été marquée par des affrontements entre groupes ultras rivaux du Servette FC durant l'été. Les enquêtes conduites ont permis d'identifier et de sanctionner les auteurs de trouble, sur la base du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. (CMVMS) : 27 personnes ont fait l'objet de mesures policières, soit 24 interdictions de périmètre et 3 obligations de se présenter dans un poste de police. Ces mesures ont été assorties de 27 demandes d'interdiction de stade auprès du Servette FC. Parmi ces personnes, 12 ont été simultanément prévenues d'infractions pénales (tentative de meurtre, lésions corporelles simples, rixe et émeute) et mises à la disposition du Ministère public.

Par ailleurs, la manifestation du 2 octobre en faveur de la flottille pour la Palestine a illustré la difficulté croissante à concilier liberté d'ex-

pression, protection des personnes et des biens et prévention des violences et déprédations, notamment en l'absence d'organisateur et de coordination préalable et lorsque les manifestants ne se distancient pas clairement des groupes violents.

Les préparatifs sont en cours pour le sommet du G7, qui se tiendra à Evian. Genève y travaille, en collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais et la Confédération et en concertation avec la France. D'importants moyens seront déployés pour la sécurité de ce sommet, notamment sur le site de l'aéroport de Genève, pour l'hébergement et les déplacements des délégations, sur le lac et dans les airs.

## Plan de lutte contre l'absence : s'occuper des personnes présentes

Sur le plan interne, la police a poursuivi le déploiement du plan de lutte contre l'absence de l'Etat de Genève. A la suite d'un état des lieux, d'un sondage et de cinq jours d'ateliers collaboratifs organisés en mars, cinq projets pilotes ont été lancés. Ils portent sur l'autonomie et la participation, le développement des compétences, la reconnaissance, ainsi que le climat et la dynamique d'équipe.

Ces projets sont coordonnés par la responsable qualité de vie au travail, avec l'appui d'ambassadeurs issus des ateliers et le parrainage de membres de l'état-major. En parallèle, la direction de la police a poursuivi les travaux relatifs à la lutte contre les absences perçues comme injustifiées, en collaboration étroite avec l'office du personnel de l'Etat.

## De nouveaux outils au service des usagers

L'amélioration des prestations offertes à la population s'est poursuivie grâce au développement d'outils numériques.

Le projet de pré-plainte en ligne, couplé à un système de prise de rendez-vous, a franchi une étape importante avec l'évaluation du projet pilote mené au poste de Plainpalais. Depuis son démarrage, le 1<sup>er</sup> novembre 2024, jusqu'au 31 mai 2025, 218 rendez-vous en ligne ont été planifiés, pour un taux de rendez-vous honorés de 80 %. Grâce à cette meilleure gestion des flux au guichet, le poste a été en mesure d'augmenter sa capacité d'accueil. Le dispositif devrait être élargi à trois nouveaux postes de police (Servette, Bourg-de-Four et Pâquis).

### Projets numériques

Sur le plan numérique, plusieurs projets structurants ont connu des avancées significatives. Outre le projet de pré-plainte en ligne, l'outil KAIROS a été mis en service le 1<sup>er</sup> avril à la police et à l'office cantonal de la détention, améliorant la gestion du temps et des absences, malgré quelques ajustements techniques liés à l'interfaçage avec les systèmes de l'Etat.

Plusieurs projets d'investissements informatiques ont été poursuivis, parmi lesquels le projet Valeurs et biens en mains de l'Etat (VBME), visant à moderniser la gestion des pièces à conviction en s'appuyant sur une application basée sur l'environnement myABI. Ce projet, co-piloté par la police et le pouvoir judiciaire, constitue une première en Suisse et positionne Genève comme canton pilote pour une solution appelée à bénéficier à d'autres corps de police.

D'autres travaux importants ont également été réalisés sur la plateforme myABI, tant sur le plan technique que métier, avec notamment le déploiement pilote du rapport d'accident de la circulation et la mise en service du module de gestion du flux documentaire (GFDoc), renforçant la traçabilité et la sécurité des documents.

### Aide aux victimes d'infractions

En matière d'aide aux victimes, l'instance d'indemnisation LAVI a poursuivi sa mission de manière soutenue. Elle a reçu 135 demandes d'indemnisation (178 en 2024 et 135 en 2023). Elle a siégé 17 demi-journées dans sa composition ordinaire et a également tenu une séance extraordinaire de délibérations durant l'été. Elle a notifié 94 décisions finales (105 en 2024 et 80 en 2023) et 60 ordonnances de suspension (90 en 2024 et 61 en 2023), garantissant un traitement indépendant et rigoureux des dossiers, dans le respect des droits des victimes.

En 2025, le Centre LAVI a traité un nombre total de 5 649 demandes (5 282 en 2024 et 5 045 en 2023) en engageant un suivi pour 1 854 nouvelles situations (1 504 en 2024 et 1 309 en 2023). Il s'est par ailleurs renforcé pour pouvoir mettre en œuvre le numéro 142 d'aide aux victimes répondant 24h/24-7j/7.

### Médiation entre la population et la police

Enfin, l'organe de médiation indépendante entre la population et la police (MIPP) a traité un volume important de sollicitations. Il a ouvert 69 dossiers de médiation et assuré le suivi de dossiers antérieurs, tout en traitant de nombreuses demandes d'orientation. Le MIPP a poursuivi son rôle d'interface, de médiation et d'observatoire, renforçant son expertise par des actions de communication, l'amélioration de ses outils statistiques et sa participation à des travaux nationaux et internationaux sur les relations entre la police et la population.

## H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement

La loi sur la planification pénitentiaire de 2023 définit cinq axes en matière de politique publique H02 : amélioration des infrastructures pénitentiaires, déploiement du concept de réinsertion et de désistance, développement des peines alternatives, optimisation du suivi des personnes judiciairisées et amélioration des autres prestations pour les personnes détenues ou suivies.

En marge de la poursuite de ces objectifs, l'office cantonal de la détention (OCD) a entamé une restructuration de son fonctionnement après les conclusions d'un audit du SAI et les résultats d'une enquête menée auprès du personnel.

Prenant acte de ces conclusions et des orientations nécessaires à une efficacité accrue et à un climat de travail apaisé, la direction générale de l'OCD, en collaboration étroite avec les établissements et services et avec le soutien actif du département, a lancé une série de réflexions sur la gouvernance de l'office, sa structure, les modes de communication et la culture de la collaboration.

Concernant l'amélioration des infrastructures pénitentiaires, plusieurs variantes sont à l'étude sur le site de Puplinge (établissements de Champ-Dollon, La Brenaz, Curabilis et Favra). Un cahier des charges pour la construction d'un établissement de 100 à 200 places supplémentaires sur le territoire cantonal a été élaboré en prévision des travaux à Puplinge. La vétusté toujours plus marquée de Champ-Dollon et les coûts astronomiques liés à son maintien imposent de parvenir rapidement à des solutions. Dans ce but, la collaboration entre l'OCD et ses partenaires étatiques a été intensifiée.

La fusion du service de probation et d'insertion (SPI) avec le service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) a été effective

le 1<sup>er</sup> février. La création du nouveau service de la réinsertion et du suivi pénal (SRSP) vise à rationaliser la prise en charge des personnes suivies et à augmenter les synergies entre les différents professionnels de la réinsertion. Après avoir dû relever les défis inhérents à ce type d'opérations d'envergure, le service s'est largement stabilisé au dernier trimestre.

L'OCD participe au plan cantonal de lutte contre les violences domestiques en élaborant un programme de prévention destiné aux auteurs. De plus, le projet pilote sur les bracelets électroniques démarrera prochainement.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier, du dispositif PLESORR (Processus latin d'exécution des sanctions orienté vers le risque et les ressources) permet de standardiser l'exécution des sanctions pénales dans les cantons romands et au Tessin. Les personnes condamnées sont ainsi prises en charge de manière uniformisée, en tenant compte de leurs antécédents, des risques qu'elles représentent pour la collectivité et de l'ensemble des ressources dont elles disposent.

Après avoir expérimenté le dialogue individuel entre des auteurs et leurs victimes, en collaboration avec l'Association pour la justice restaurative en Suisse, l'OCD a choisi d'explorer la voie des dialogues restauratifs, qui rassemblent un groupe d'auteurs et de victimes indirectement liés par des infractions du même type. Les premiers retours sur le projet pilote à La Brenaz en collaboration avec le Swiss Restorative Justice Forum sont très positifs.

L'amélioration de l'employabilité des personnes détenues se poursuit grâce à de nouvelles offres de micro-formations et à des travaux de transformation permettant d'optimiser la formation.

## H03 - Population, droit de cité et migration

Selon le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), les demandes d'asile ont légèrement diminué sur les dix premiers mois de 2025 par rapport à la même période de 2024 (- 2039), dans un contexte international toujours tendu, marqué par les conflits au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans plusieurs régions d'Afrique. A cet égard, près de 100 000 personnes en provenance d'Ukraine (permis S) ont été enregistrées en Suisse, dont 7 400 attribuées au canton de Genève au 31 décembre: 5 420 adultes, 1 654 enfants de 5 à 17 ans et 326 enfants de 0 à 4 ans.

Toujours dans le domaine de l'asile, la mise en exploitation du centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) du Grand-Saconnex a nécessité, en juin, une coordination étroite entre autorités communales et cantonales, le SEM et la société civile, dans le cadre d'un groupe d'accompagnement dirigé par le SEM.

Le secteur protection de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a proposé 295 décisions de régularisation pour cas de rigueur au SEM, en 2025, et en a refusé 82, ce qui représente environ 22 % des demandes. Il a également proposé 144 transformations de permis F (admission provisoire) en permis B et 23 régularisations pour cas de rigueur concernant des personnes issues du domaine de l'asile. Au total, renouvellements inclus, ce sont 825 dossiers (1267 personnes) qui ont été clôturés en 2025.

Les décisions de renvoi et d'expulsions judiciaires exécutées (267) sont en hausse par rapport à 2024 (153).

Le Centre cantonal de biométrie (CCB) de Vernier a accueilli 532 291 personnes en 3 ans et 9 mois d'exploitation, dont 121 257 personnes pour la seule année 2025 (144 261 en 2024). Les délais de rendez-vous, sont passés de 8 à 9 semaines pour les Suisses et d'environ

12 semaines pour les personnes étrangères en 2022, à moins d'une semaine en 2025. Toujours durant cette année, le personnel récemment engagé a suivi une formation spécialisée en détection de fraude documentaire, sous l'égide du Centre interrégional de formation de police (CIFPOL).

L'OCPM a poursuivi l'optimisation de ses processus, avec l'intégration des demandes postales destinées aux services étrangers et gestion des données dans un traitement par prestations aligné sur les e-démarches, modifiant ainsi en profondeur son organisation interne. En 2025, ce sont 197 000 demandes de prestations qui ont été reçues pour ces seuls services.

Durant la période sous revue, le service étrangers a honoré 7 987 rendez-vous (dont 5 881 par téléphone) pour des dossiers en cours (déposés depuis plus de deux mois), en complément des prestations en ligne et des informations mises à disposition sur le site Internet, dont l'ensemble des pages relatives aux permis de séjour a été traduit en anglais.

Le service a également assuré 5 664 rendez-vous pour d'autres prestations (visas de retour, titres de voyage). Par ailleurs, 128 813 autorisations ont été octroyées, modifiées ou renouvelées en 2025 (ressortissants de l'UE/AELE comme des Etats-tiers). A cet égard, sur les 89 400 demandes transmises au service étrangers car munies des pièces obligatoires nécessaires, plus de la moitié (47 700) sont parvenues au format papier. Le service étrangers a également envoyé 54 500 avis de renouvellement de permis, représentant un encaissement potentiel de 4,4 millions de francs.

Le service de gestion des données a pour sa part reçu 58 000 annonces de changement d'adresse, concernant 70 000 personnes, ainsi que 7 500 demandes d'attestations de départ ou

de cessation d'activité et 22 000 demandes d'attestation de résidence nécessitant un traitement manuel. Il a également dispensé à 7 communes des formations en lien avec leurs tâches de saisie dans le registre de la population.

La cellule qualité LHR qui gère les demandes de correction Serafe (redevance radio télévision) a reçu 6 000 sollicitations.

Le service naturalisations a organisé 8 cérémonies de prestation de serment, tenues en présence de la magistrate. Les demandes de naturalisation ordinaire ont augmenté (3 723 dossiers en 2025, contre 2 953 en 2024), tandis que le nombre de personnes naturalisées a diminué (3 011 en 2025, contre 4 846 en 2024).

Le service de l'état civil et des légalisations (SECL) a reçu 33 nouvelles demandes d'adoption et rendu 45 décisions. Les requêtes liées à l'inscription, la rectification ou la radiation de données d'état civil sont passées de 3 à 5 par année en 2016 et 2017 à 42 en 2024 et à 66 en 2025, soit une augmentation de 1550 %.

En outre, ce service a effectué plus de 2 300 transcriptions d'événements d'état civil et enregistré plus de 1 600 décisions judiciaires. Enfin, près de 37 000 documents ont été légalisés.

La nouvelle version du registre Infostar NG, mise en service fin 2024, permet la conservation électronique des pièces justificatives, dont les procédures de numérisation, présentant plus de sécurité pour les données, ont été préparées en 2025.

Le service juridique a traité 445 recours (525 en 2024). Les décisions de refus contestées sont largement confirmées par les tribunaux (94,6 % en première instance et 99,1 % en deuxième instance). 17 nouvelles situations de traite d'êtres humains ont été signalées, portant à 96 le nombre de dossiers actifs. Le service a dispensé 18 formations externes, totalisant 63 heures.

Enfin, le secteur enquêtes a réalisé 966 enquêtes domiciliaires, dont 419 en entraide administrative. Quatre situations de précarité grave ont été identifiées et signalées aux services compétents, illustrant l'attention portée par l'OCPM tant à la lutte contre la fraude qu'à la prise en compte des situations humaines les plus vulnérables.

## HO4 - Sécurité civile et armée

### Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE)

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de cinq exercices de grandeur et de nature variables, mais qui avaient tous pour objectif de tester et d'évaluer la capacité du canton à protéger la population lors de situations exceptionnelles et sur des risques d'actualité. Si les exercices liés aux cyberattaques, aux inondations et à la peste porcine africaine n'ont impliqué que quelques cellules du dispositif ORCA-GE, l'exercice transfrontalier grandeur nature sur la ligne du Léman Express (CEVA25) et l'exercice d'état-major de la Confédération et des cantons (EI25) ont engagé toutes les personnes impliquées dans ce dispositif de gestion de crise. Ces entraînements successifs ont permis de valider ou de renforcer les expertises dans ce domaine.

L'état-major cantonal de conduite (EMCC) poursuit son action avec l'organisation dans le canton du prochain entraînement du mécanisme européen de protection civile. C'est le site d'Epeisses qui a été choisi pour mettre à l'épreuve les équipes européennes appelées à intervenir après un tremblement de terre.

Au niveau institutionnel, le nouveau directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCP-PAM) a été recruté et prendra ses fonctions début 2026.

### Protection civile

La protection civile a été mobilisée à plusieurs reprises durant l'année sous la conduite du canton. Elle est intervenue lors de grands événements publics tels que le Marathon et le Triathlon de Genève, en assurant la sécurisation des parcours et la gestion du trafic.

Elle a également mené des engagements spécifiques, notamment pour la protection de biens patrimoniaux du service d'archéologie cantonal, et a déployé des « points de rencontre d'urgence » mobiles en vue d'une future mobilisation en cas de catastrophe.

La participation à trois exercices majeurs, soit une battue dans les bois de Jussy pour prévenir la propagation de la peste porcine africaine (PPA), l'exercice CEVA25 ainsi que l'exercice intégré de la Confédération (EI25), a contribué à consolider la position de la protection civile en tant que partenaire de la protection de la population.

Sur le plan organisationnel, la gestion des abris PCi bénéficie désormais du nouveau programme informatique Ambazu, déployé en 2025. Dans ce contexte et en matière de réforme PCi, sur un plan plus institutionnel, les discussions avec l'Association des communes genevoises se sont poursuivies afin de redéfinir les compétences dans une perspective d'efficacité renforcée entre les niveaux cantonal et communal.

Enfin, les contrôles organisationnels des compagnies de protection civile ont été renforcés.

### Arrondissement militaire et armée

Dans le cadre des journées d'information destinées aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, l'arrondissement militaire a pleinement intégré la nouvelle méthodologie de présentation de l'armée, dite « de la place du marché ».

Il a également pu tester, en collaboration avec la Base logistique de l'armée, (BLA), une variante de libération échelonnée de la troupe et des sous-officiers sur plusieurs jours.

L'arrondissement a par ailleurs marqué le départ des officiers et sous-officiers supérieurs genevois de l'armée ainsi que de la protection civile, saluant leur engagement au service de la collectivité.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

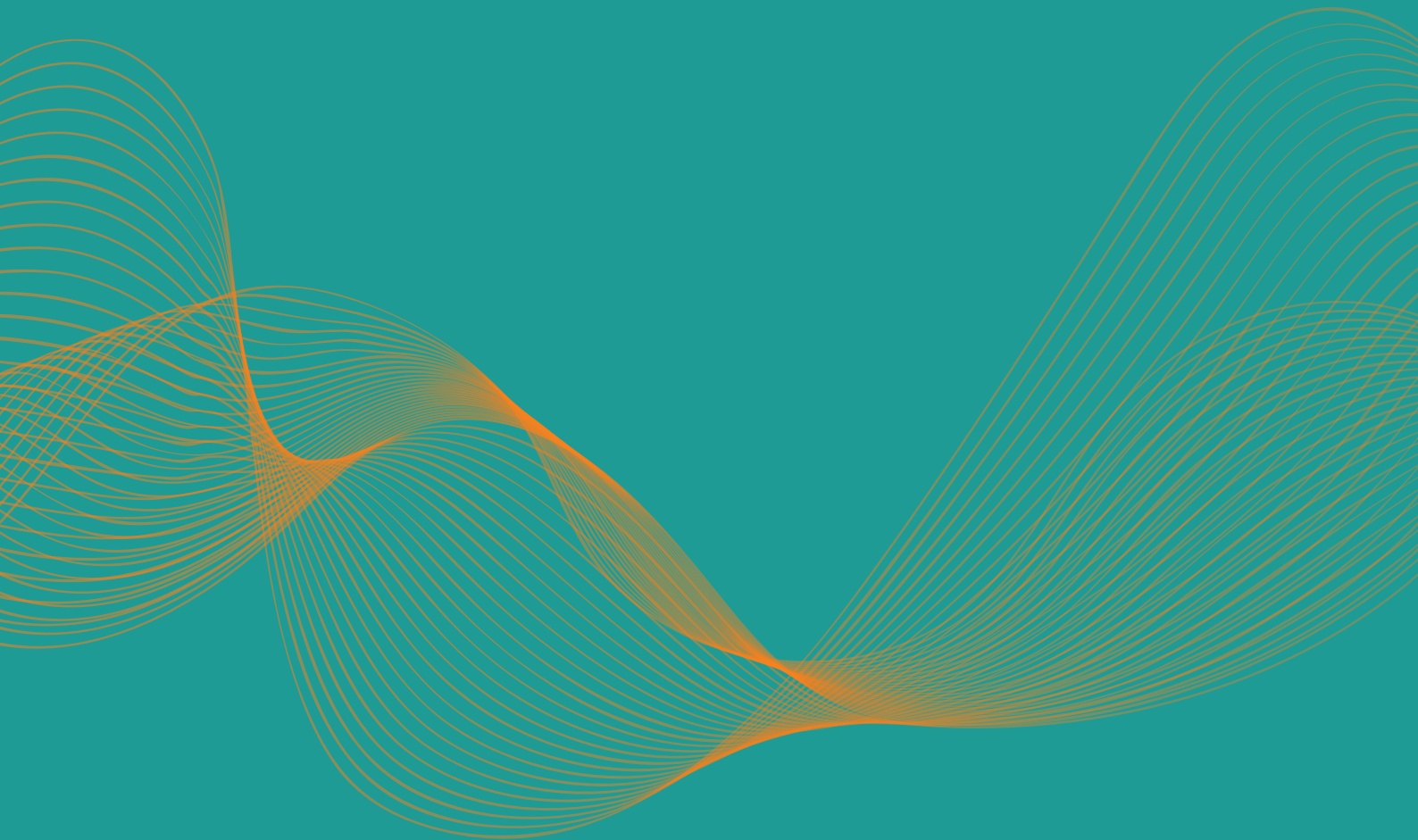
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Impôts et finances

---



# IO1 - Impôts, taxes et droits

## Fiscalité des entreprises

Une attention particulière a été portée sur l'évolution internationale en matière de fiscalité, en particulier sur la réforme BEPS relative à l'imposition minimale portée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). En vue de maintenir des conditions cadres fiscales attractives pour les entreprises, le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures et le département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie évaluent l'opportunité d'introduire des mesures d'incitations sous la forme notamment de crédits d'impôts remboursables qualifiés (QRTC) ou de crédits d'impôts non remboursables (QTI).

Par ailleurs, l'administration fiscale cantonale (AFC) a engagé les travaux nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme. A cette fin, un groupe « imposition minimale » a été constitué au sein du service des personnes morales de l'AFC. Parallèlement, des formations ciblées ont été dispensées aux collaboratrices et collaborateurs des différentes directions et services concernés. Les travaux préparatoires ont également porté sur l'adaptation du système cantonal de perception des impôts ainsi que sur le développement du nouvel outil de taxation de l'impôt minimum. Enfin, l'AFC a participé activement aux groupes de travail de la Conférence suisse des impôts à l'imposition minimale.

## Refus de l'initiative populaire 187 et de son contre projet

L'initiative populaire cantonale 187 « J'y vis, j'y paie ! » et son contre projet ont été refusés par le peuple lors de la votation du 18 mai 2025.

L'initiative proposait de modifier la loi générale sur les contributions publiques. Elle supprimait, au profit de la commune du domicile, le partage de l'imposition entre cette commune et celle du lieu de l'exercice d'une profession, d'une fonction ou d'un emploi. Elle supprimait également la part spécifique des centimes additionnels communaux, d'au minimum 20 % et d'au maximum 80 %, attribuée à la commune du domicile.

En réponse à cette initiative, le Grand Conseil avait élaboré un contreprojet sous la forme de la loi constitutionnelle 13148. Celle-ci avait pour objectif de revoir le partage de l'imposition communale dans son ensemble. Elle fixait également le principe de la péréquation financière intercommunale, qui vise à réduire les disparités en matière de capacité financière entre les communes et à mettre à leur disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

## Transmission à l'administration fiscale cantonale des décomptes de prestations de l'assurance-chômage

Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi visant à instaurer une transmission directe à l'administration fiscale cantonale des relevés des prestations versées par les caisses d'assurance-chômage. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, qui prévoit expressément, depuis 2021, la possibilité pour les cantons d'introduire dans leur législation une transmission automatique de ces données. Le Grand Conseil a adopté cette loi en novembre 2025. Le Conseil d'Etat fixera la date de son entrée en vigueur ultérieurement.

## IO2 - Production et perception des impôts

### Une administration plus accessible

L'espace fiscal en ligne a fait l'objet d'importantes améliorations, avec une navigation simplifiée et entièrement adaptée aux smartphones. De nouvelles fonctionnalités sont désormais proposées aux personnes physiques, aux personnes morales et aux mandataires. Un tableau de bord est accessible dès la page d'accueil et l'ensemble des courriers transmis par l'AFC est regroupé dans un espace dédié, facilitant leur consultation. Enfin, la page intitulée Mes comptes et paiements met en évidence les montants dus et donne accès à toutes les informations nécessaires pour effectuer un règlement par e-banking.

Après une année d'expérimentation du guichet virtuel, il est apparu que les inscriptions aux e-démarches constituaient le principal intérêt pour les contribuables. Les efforts se concentrent désormais sur ce volet. Lorsque cela apporte une réelle plus-value au traitement des dossiers, l'échange en visioconférence demeure toutefois une option.

Le projet visant à proposer une déclaration en ligne simple, ergonomique et préremplie a réuni contribuables et mandataires lors d'un atelier qui a totalisé plus de 700 inscriptions. Cet engouement confirme l'intérêt des contribuables à être associés aux projets de l'AFC. Une nouvelle version de la déclaration d'impôt des personnes physiques est actuellement en cours de développement.

Enfin, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives se poursuit en collaboration avec les communes. Entre janvier et mars, 700 jeunes ont bénéficié de conseils lors des 44 ateliers organisés dans 30 communes partenaires.

Par ailleurs, à l'occasion d'une semaine thématique consacrée au désendettement au collège Aimée-Stitelmann, les élèves ont été sensibilisés à une gestion responsable de leurs finances.

### Des sollicitations globalement en baisse et une production stable

La fréquentation cumulée des guichets et téléphones a baissé de 3 %. Cette évolution s'explique par la diminution du volume des appels téléphoniques (480 000 en 2025, contre 505 000 en 2024). A l'inverse, la fréquentation des guichets continue de croître (148 000 en 2024, contre 154 000 en 2025). Malgré des pics d'affluence, notamment au mois de mars, où une moyenne de 1000 visites quotidiennes a été enregistrée, le délai moyen d'attente a pu être maintenu à 7 minutes.

Le nombre de dossiers traités pour les personnes physiques et morales a diminué d'environ 20 000 par rapport à 2024, tout en demeurant à un niveau élevé. La cible fixée à 85 % de taxation des dossiers de l'année fiscale 2024 pour les personnes physiques est dépassée de plus de 2 points (87,46 %).

### Taxation des personnes physiques

Le nombre de personnes physiques assujetties à Genève pour la période fiscale 2024 (taxations réalisées dès l'année 2025) a augmenté de 2,9 % par rapport à la période fiscale précédente (+ 10 295 contribuables). En cinq ans (années fiscales 2020 à 2024), l'augmentation des contribuables s'élève à environ 14,7 %, soit 46 792 déclarations supplémentaires.

Production des services de taxation	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025
Assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	345 532	355 357	365 652 <sup>2</sup>
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	271 305	305 326	315 477
Total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	336 108	380 966	363 235

<sup>1</sup> Par exemple, période fiscale 2024 pour l'année civile 2025.

<sup>2</sup> Dont 23 883 contribuables prélevés à la source et taxés sur déclaration (taxation ordinaire ultérieure).

### Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2024 (taxations faites durant l'année 2025) a augmenté d'environ 2,8 % par rapport à la période fiscale précédente (+1 192 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à environ 16 % (+ 5 958 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2023	Fin 2024	Fin 2025
Assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	41 597	43 056	44 248
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>1</sup>	33 073	36 142	34 895
Total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	40 366	44 966	41 792

<sup>1</sup> Par exemple, période fiscale 2024 pour l'année civile 2025.

### Imposition selon la dépense

Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2020, 2021 et 2022, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes entrées en force.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette conventionnée moyenne par contribuable <sup>1</sup> (CHF)
2020	530	668 489
2021	525	716 681
2022	520	743 603

<sup>1</sup> Pour rappel, le montant imposable est déterminé, notamment, sur la base des dépenses effectives mondiales du contribuable. L'assiette représente le plancher minimal de 400 000 francs, qui s'applique à toute cette catégorie de contribuables.

### Allégements fiscaux

3 nouveaux allégements fiscaux ont été octroyés, dont 1 allégement partiel, pour lequel le Conseil d'Etat a veillé à respecter un équilibre favorable au canton en termes de nouvelles recettes fiscales ainsi obtenues par rapport aux recettes fiscales auxquelles il est renoncé.

Entre 2021 et 2023, les différentes sociétés ayant bénéficié d'un allégement fiscal se répartissaient dans les secteurs d'activité suivants:

Secteur d'activités	2021	2022	2023
Production	4	5	5
Quartier général	11	13	18
Start-up	13	11	9
Autres services	5	5	5
Total	33	34	37

Les allégements fiscaux prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM sont des instruments de la politique économique à disposition du Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises pouvant substantiellement contribuer à l'économie du canton par le biais d'investissements et d'emplois.

Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut se faire que si la concurrence n'est pas entravée. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situer dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Année fiscale	2021	2022	2023
Sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal	33	34	37
Collaborateurs employés par les sociétés concernées	4 175	4 396	2 949
Masse salariale versée	722 575 822	912 024 979	773 629 314
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée <sup>1</sup>	65 031 824	82 082 248	69 626 638
Impôts générés par les sociétés <sup>2</sup>	52 733 350	176 436 883	312 755 480
Impôts exonérés au niveau des sociétés <sup>3</sup>	49 334 617	206 071 356	159 964 378

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9 % de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

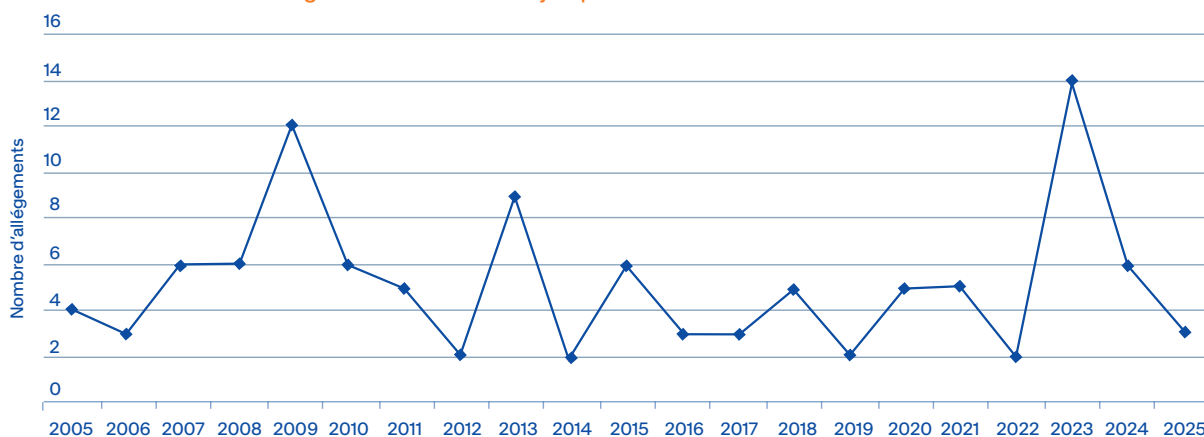
<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement, dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

<sup>3</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement, dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

NB : il convient de relever que les données figurant dans le tableau ci-dessus concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Historique

Allègements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 2005 à 2025



Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à GE au 31.12.25	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mise en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
2001	11	2 (18 %)		1	2	1	4	1
2002	4	2(50 %)			1		1	
2003	8	5 (63 %)	2					1
2004	3	2 (67 %)					1	
2005	4	4 (100 %)	1					
2006	3	3 (100 %)	2					
2007	6	4 (67 %)	2				1	
2008	6	2 (33 %)	2				1	1
2009	11	8 (73 %)					1	
2010	6	4 (67 %)						
2011	5	3 (60 %)			1		1	
2012	2	2 (100 %)						
2013	9	7 (78 %)	1			1		
2014	2	2 (100 %)						
2015	6	4 (67 %)	1				1	
2016	3	2 (67 %)	1					
2017	2	2 (100 %)						
2018	5	5 (100 %)						
2019	2	2 (100 %)						
2020	5	5 (100 %)						
2021	5	5 (100 %)						
2022	2	2 (100 %)						
2023	14	13 (93 %)						
2024	6	6 (100 %)						
2025	3	3(100 %)						
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>99</b>	<b>13<sup>1</sup></b>	<b>1<sup>2</sup></b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

A = avant la fin de la période de claw-back

B = après la fin de la période de claw-back

<sup>1</sup> Sur les 13 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de claw-back, 5 l'ont fait pour un autre canton suisse et 8 pour l'étranger.

<sup>2</sup> La société ayant quitté Genève après la fin de la période de claw-back, l'a fait pour un autre canton suisse..

NB : la classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche économique. La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce. Le présent tableau est à jour à fin 2025.

### Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 15,1 milliards de francs.

Recouvrement des créances	2023	2024	2025
Rappels de paiement	170 320	187 602	163 750
Sommations de payer	84 618	100 262	92 149
Réquisitions de poursuite	46 169	55 118	49 405
Réquisitions de continuer la poursuite	34 179	41 598	28 911
Réquisitions de vente	990	2 166	1 931
Requêtes en mainlevée d'opposition	22 272	2 618	2 371
Procès-verbaux de saisie	11 763	14 761	11 185
Séquestres	540	618	754

### Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2023	2024	2025
Nombre d'inscrits au rôle IS	189 459	191 122	182 989
Quasi-résidents	1 770	N/C <sup>1</sup>	N/C <sup>1</sup>
Nombre de rectifications traitées (toutes périodes fiscales confondues)	73 551	69 633	54 410

<sup>1</sup> Les quasi-résidents 2025 ne seront connus, qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2026

**Contrôle fiscal**

Le nombre de dossiers clos au contrôle a été légèrement inférieur à celui réalisé en 2024. Le nombre de dénonciations spontanées déposées reste stable et le traitement des dossiers se poursuit; le stock de 1 077 cas à fin 2024 a diminué à 881 cas à fin 2025.

Globalement, 193 millions ont été produits dans le cadre de procédures de contrôle en 2025.

<b>Contrôle fiscal</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Dossiers clos durant la période	3 245	2 826	2 758

<b>Dénonciations spontanées</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Dénonciations spontanées enregistrées	814	863	904

**Impôts spéciaux**

<b>Droits d'enregistrement</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Actes déposés	29 963	31 003	32 834

<b>Droits de succession</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Dossiers de succession ouverts	3 775	3 667	3 706
Successions clôturées car considérées déficitaires	463	430	468

## 103 - Péréquation financière intercantonale

### Endettement et taux d'intérêts

Le niveau de la dette financière s'établit à 11,4 milliards de francs à fin 2025, soit en hausse par rapport à l'année précédente (10,4 milliards).

Des financements à court terme ont été nécessaires dès le mois de mai pour les besoins de la trésorerie courante. S'agissant des financements à long terme, le canton a fait un retour sur le marché des capitaux suisse après presque 4 ans d'absence et réalisé des emprunts publics pour un montant total de 770 millions de francs et pour des durées allant de 6 à 40 ans.

A noter qu'en plus de l'amortissement ordinaire annuel de 99 millions de francs, le canton a remboursé de manière volontaire 500 millions de francs du prêt en cours auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

Durant l'année, la Banque nationale suisse (BNS) a poursuivi la réduction de son taux directeur pour le porter à 0,00% en juin, la pression inflationniste diminuant. Les taux d'intérêts suisses à très court terme ont ainsi baissé par rapport à l'année précédente, alors que ceux pour le reste des échéances ont progressé, rendant la pente de la courbe des taux d'intérêt plus raide.

La gestion de la dette s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion prudent reconduit depuis plusieurs années. L'objectif budgétaire fixé pour 2025, visant à limiter le taux moyen de la dette à 1,10 % (2024 : 1,40 %), est respecté.

### Péréquation financière intercantonale

La facture nette de la péréquation financière intercantonale (RPT) s'est élevée à 253 millions de francs, en augmentation d'environ 54 millions de francs par rapport à 2024.

Avec une participation à la péréquation des ressources qui se monte à 414 millions de francs, Genève est le troisième contributeur, derrière Zurich et Zoug. Globalement, les montants destinés aux cantons bénéficiaires ont augmenté de 331 millions de francs (+ 7,3 %). Un tiers de cette hausse s'explique par la croissance des recettes fiscales et deux tiers par l'augmentation des disparités entre cantons.

D'autre part, notre canton reçoit 164 millions de francs pour la compensation des charges excessives sociodémographiques (CCS).

Dans le cadre de son programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil fédéral a annoncé une réduction des CCS de 140 millions de francs. La Confédération prévoyant de conserver 67 millions de francs, le solde serait pendant 5 ans réparti entre certains cantons bénéficiaires (60 millions de francs) et le canton du Jura (13 millions de francs) afin de compenser l'impact du transfert de la commune de Moutier sur la RPT. La Conférence des cantons donateurs a fermement rejeté cette mesure et s'est mobilisée pour financer une solution en faveur du canton du Jura, sous conditions que la mesure de réduction des CCS soit abandonnée.

## IO4 - Exécution des poursuites et faillites

L'activité de la direction générale des poursuites et des faillites (DGPF) a rapporté 30 millions de francs d'émoluments pour le canton, tout en assurant la redistribution de 400 millions de francs dans le circuit économique.

### Faciliter l'accès aux prestations grâce à la cyberadministration

D'année en année, le succès des prestations en ligne se confirme (292 000 e-démarches, soit + 8 % par rapport à 2024). Afin d'offrir un service toujours plus performant, flexible et accessible à la population ainsi qu'aux entreprises, la modernisation des systèmes d'information se poursuit. L'offre de prestations en ligne s'est enrichie avec le lancement d'un espace permettant aux créanciers de consulter l'ensemble des poursuites qu'ils ont diligentées. Un espace de consultation en ligne pour les personnes poursuivies est également en préparation. Enfin, la prise de rendez-vous en ligne est désormais possible, afin éviter l'attente à la caisse de l'office cantonal des poursuites (OCP).

### Optimiser la qualité

La DGPF contribue à la santé économique du canton par une application rigoureuse, équitable et transparente du cadre légal. Cet objectif stratégique passe par le renforcement des bonnes pratiques et par des conditions de travail favorables à l'excellence des prestations. En 2025, le nombre de plaintes admises par la Cour de justice, autorité de surveillance en matière de poursuites et de faillites, a encore diminué (- 37 %). Ce résultat, qui demeure provisoire vu le nombre d'affaires restant à trancher par la cour, confirme l'évolution positive entamée il y a plusieurs années et reflète la qualité des prestations, la célérité de traitement des dossiers, ainsi que le bon fonctionnement général des deux offices.

Plaintes selon l'article 17 LP		2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Nouvelles plaintes à l'autorité de surveillance	OCP	232	252	291	+ 15 %
	OCF	26	15	15	+ 0 %
Plaintes admises ou partiellement admises	OCP	46	38	24	- 37 %
	OCF	1	2	2	+ 0 %
Plaintes admises pour retard (déli)	OCP	1	0	0	
	OCF	0	0	0	

### Les poursuites en chiffres

L'activité des poursuites et des saisies s'est normalisée, par rapport, à l'année 2024, qui avait enregistré des volumes exceptionnels. Cette diminution est en partie liée à plusieurs modifications légales intervenues en 2025 (articles 43 LP et 64a LAMal). En revanche, depuis plusieurs années, le nombre de séquestres ordonnés à la demande des créanciers ne cesse d'augmenter. Par ailleurs, le nombre de demandes de renseignements est en hausse et, malgré le succès des e-démarches, les services aux guichets sont toujours plus appréciés (+ 2 %, soit 90 000 clients servis).

### Les faillites en chiffres

L'office cantonal des faillites (OCF) subit de plein fouet une forte augmentation des dossiers à traiter. Les faillites d'entreprises sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+ 31 % par rapport à 2024, + 81 % par rapport à 2023). Cette tendance contraste avec le ralentissement observé entre 2020 et 2023, notamment grâce aux mesures de soutien liées à la pandémie. Les faillites supplémentaires déclenchées par les poursuites de créanciers publics, selon l'article 43 LP révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, contribuent désormais pour un tiers du volume. Par ailleurs, le nombre de dossiers de successions répudiées ou insolubles a augmenté de 46 % par rapport à 2024.

Poursuites	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Nouvelles poursuites	267 530	296 820	255 190	- 14 %
Continuations de poursuites	166 650	191 560	158 260	- 17 %
Saisies exécutées	113 264	138 808	116 316	- 16 %
Séquestres	1 377	1 512	1 950	+ 29 %
Inventaires	112	104	97	- 7 %
Prestations en ligne (e-démarches)	264 279	271 220	291 829	+ 8 %
Services au guichet	86 803	88 772	90 650	+ 2 %
Attestations délivrées	177 833	179 320	187 651	+ 5 %
Réquisitions de vente	4 246	6 454	5 465	- 15 %
Ventes immobilières (saisies)	9	7	34	

Faillites	2023	2024	2025	Variation 2024-2025
Procédures enregistrées	1 643	1 845	2 616	+ 42 %
dont : faillites définitives	1 203	1 362	1 855	+ 36 %
Faillites d'entreprises individuelles et de sociétés	602	824	1 079	+ 31 %
Successions répudiées	600	533	776	+ 46 %
Faillites personnelles	1	5	0	
Ventes immobilières	8	3	7	

NB: le nombre définitif de faillites 2025 sera confirmé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2026.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

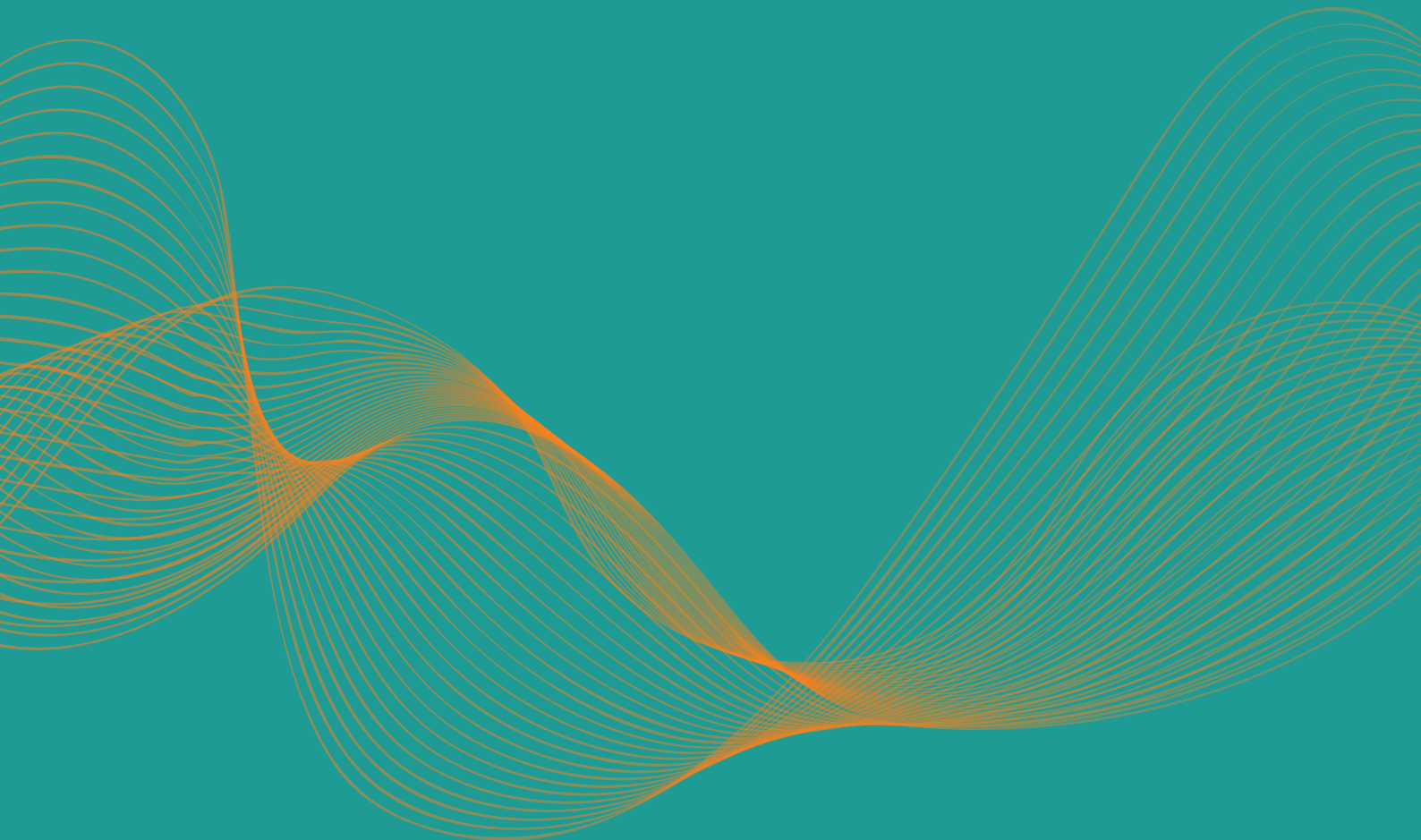
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport relatif aux comptes de fonctionnement.

J

---

Justice

---



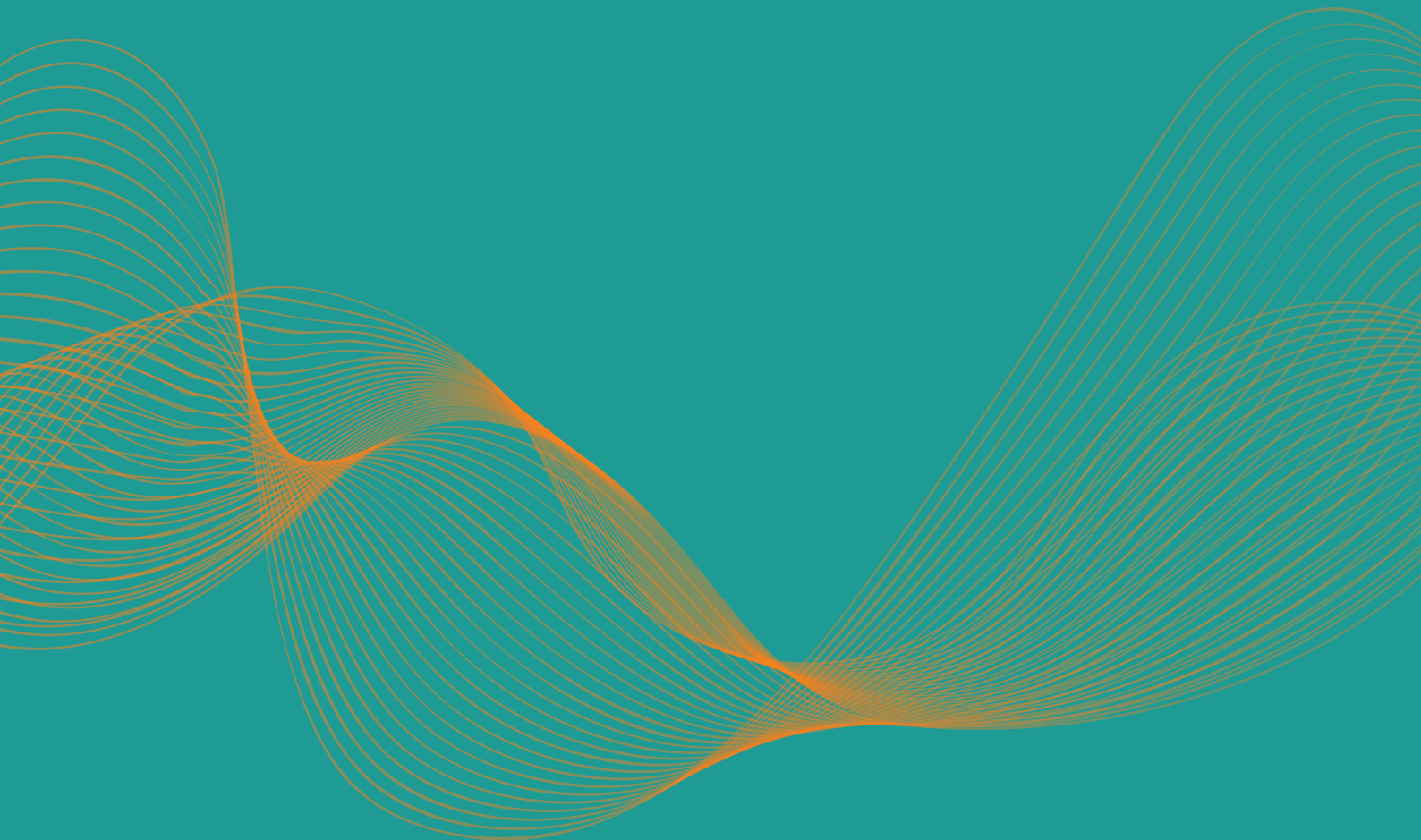
Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire.



---

# Santé

---



## KO1 - Réseau de soins

### Faire évoluer le réseau de soins vers une approche communautaire intégrée

En 2025, des travaux ont été engagés afin de faire évoluer le réseau de soins cantonal dédié au maintien à domicile (LORSDom) vers un réseau de soins et de santé communautaire. Trois missions structurantes ont été définies : promouvoir le maintien à domicile en évitant les hospitalisations inutiles, notamment par une meilleure coordination et une détection précoce des situations complexes ; favoriser l'accès aux soins pour les populations vulnérables ; développer des programmes structurés de prévention et de promotion de la santé. Ces travaux doivent aboutir à l'élaboration d'une feuille de route et à une première étape opérationnelle.

Simultanément, le canton a soutenu financièrement cinq maisons de santé pour des prestations de coordination, de promotion de la santé et de prévention. Une réflexion est également menée afin d'intégrer la prestation d'évaluation gériatrique standardisée du dispositif COGERIA dans le périmètre du réseau.

### Renforcer les soins et le maintien à domicile

La hausse des soins à domicile observée ces dernières années s'est poursuivie en 2025, avec une progression d'environ 5 % du financement résiduel par rapport à 2024. L'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) demeure un acteur central, tandis que les prestataires privés ont enregistré la plus forte augmentation (+ 11 %). Entré en vigueur le 5 novembre 2025, le règlement sur l'admission des fournisseurs de prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (RAFAOS) renforce les exigences de qualité, d'économicité et de transparence.

En parallèle, le développement des structures intermédiaires s'est poursuivi. Le canton compte désormais 33 immeubles avec encadrement pour personnes âgées, représentant 1990 logements. L'ouverture par l'IMAD de l'unité d'accueil temporaire de répit du Mervelet a renforcé l'offre de transition et de soutien aux proches aidants. 20 lits d'unités d'accueil temporaire médicalisées (UATm) complètent ce dispositif.

### Numérisation et continuité des parcours de soins

La construction et le déploiement des outils de santé numérique se sont poursuivis en étroite collaboration avec les institutions partenaires, les patients et les professionnels de santé. Des travaux structurants ont permis de définir les contours du futur « portail santé Genève », destiné à améliorer l'orientation de la population dans l'offre de soins.

Le déploiement du dossier électronique du patient (DEP) s'est poursuivi via l'association romande CARA. Sur les près de 35 000 dossiers ouverts dans les cantons membres, Genève représente le volume le plus élevé, avec près de 14 000 dossiers. Les développements du plan de médication partagé et de la télé-médecine contribuent également à renforcer la coordination et la sécurité des prises en charge.

### Des institutions publiques au cœur du réseau

L'activité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) a poursuivi sa progression, tant en hospitalisation qu'en ambulatoire. L'activité stationnaire a augmenté d'environ 1 %, tandis que l'ambulatoire a progressé de près de 3 %. Les HUG ont célébré leurs 30 ans, finalisé

leur stratégie 2026-2030 et achevé plusieurs projets structurants, tout en renouvelant des certifications majeures et en consolidant leur reconnaissance internationale.

L'IMAD a poursuivi sa transformation afin de répondre au vieillissement de la population et à l'augmentation des maladies chroniques. Le lancement de la stratégie Cap2030+ a renforcé la coordination des soins, la prévention communautaire et la valorisation des compétences professionnelles. Les itinéraires cliniques, les actions préventives de proximité et le développement de la pratique avancée ont contribué à limiter les hospitalisations évitables et à renforcer l'efficacité du système de santé.

Enfin, le canton a renforcé le pilotage des missions d'intérêt général confiées aux HUG et à l'IMAD, afin d'anticiper le renouvellement de leurs contrats de prestations.

## KO2 - Régulation et planification sanitaire

### Une planification hospitalière stabilisée et sécurisée

A la suite de l'analyse prospective menée en 2024, la planification hospitalière pour la période 2025-2028 s'est concrétisée par le remaniement de la liste hospitalière cantonale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre. Les établissements ont été sélectionnés sur appel d'offres selon les critères définis par la loi fédérale sur l'assurance-maladie, notamment la qualité et l'économicité des prestations.

Le processus de sélection a été conduit de manière transparente et documentée, avec la publication d'un rapport consultable en ligne. Contrairement aux précédentes planifications hospitalières quadriennales, aucune procédure de recours n'a été engagée par les établissements ou les assureurs. Cette absence de contentieux garantit une sécurité juridique accrue et favorise une collaboration renforcée avec les établissements inscrits sur la liste.

### Autoriser, réguler et garantir la qualité des prestations

Le secteur des droits de pratiquer a traité environ 2500 demandes liées aux autorisations de pratiquer des professions de la santé, aux autorisations d'exploiter des institutions et à divers documents associés. Ces démarches ont conduit à la délivrance d'environ 2000 documents, dans un délai médian d'environ quatre semaines.

Par ailleurs, près de 650 admissions à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ont été délivrées pour des personnes physiques et morales. Depuis juillet 2025, la limitation de l'admission des médecins à charge de l'AOS est appliquée sur la base d'une méthodologie nationale, permettant aux cantons de fixer des plafonds en ETP par domaine de spécialisa-

tion. La médecine interne générale, la pédiatrie et la pédopsychiatrie ne sont pas soumises à cette limitation. La compétence genevoise pour la délivrance de ces admissions a été ancrée dans la législation en novembre, aux articles 33B et 33C de la loi sur la santé. Le secteur des droits de pratiquer a également répondu à près de 4700 demandes d'informations et assuré le contrôle des autorisations dans le cadre des inspections menées par les instances de surveillance (GRESI).

### Surveiller les pratiques et renforcer la sécurité des soins

Le Groupe surveillance et addictologie (GSA) a redéfini sa mission, fixant un périmètre particulièrement large, qui englobe notamment la surveillance des professionnels et des institutions de santé, la surveillance des non-professionnels, la gestion des traitements pharmacologiques de la dépendance, le traitement des dénonciations et plaintes, le développement des pratiques infirmières avancées et l'application des concepts de délégation. Il a instruit 164 plaintes et dénonciations concernant des professionnels ou des institutions de santé, parfois en collaboration avec les autres secteurs concernés. La mise en œuvre des dispositions légales en matière de délégation s'est accélérée grâce à un travail étroit avec les faïtières professionnelles, avec l'instruction de 14 dossiers, permettant de sécuriser les périmètres d'exercice délégués et d'adapter les modèles de prise en charge à l'évolution du système de santé. 4 infirmiers praticiens spécialisés sont venus renforcer l'offre de soins de proximité. Le suivi des traitements par agonistes opioïdes a été renforcé, contribuant à une meilleure sécurisation des parcours de soins pour une population particulièrement vulnérable.

---

Le Groupe risque pour l'état de santé et inspecteurat (GRESI) a mené l'ensemble des inspections prévues, couvrant notamment les 54 établissements médico-sociaux du canton, 8 entreprises et services d'ambulances et de sauvetage, ainsi que 6 institutions dans le domaine du handicap en collaboration avec le DCS-OAIS-Scopse. Environ 130 établissements de soins ont été évalués par le GRESI dans le cadre de projets de création, d'extension ou de transformation et près de 150 préavis sanitaires sur plans ont été réalisés. En complément, une cinquantaine de contrôles ciblés ont été réalisés à la suite de plaintes ou de signalements.

## KO3 - Sécurité sanitaire du canton, promotion de la santé et prévention

### Promotion de la santé et prévention

En 2025, le bilan du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, adopté par le Grand Conseil en novembre, a confirmé une dynamique globalement positive : 84 % des 64 actions prévues ont progressé conformément aux objectifs. Ces mesures visent à créer des environnements favorables à la santé, à réduire les inégalités d'accès aux soins et à renforcer les comportements protecteurs, notamment en matière d'addictions, de santé mentale et de dépistage précoce.

Dans le cadre du programme de législature 2023-2028, les moyens consacrés à la promotion de la santé ont été renforcés par une augmentation budgétaire de près de 7 millions de francs. Ces ressources ont permis de soutenir des projets innovants dès 2025, notamment dans les domaines de la prévention et de la réduction des inégalités d'accès aux soins. Le projet Démence vise ainsi à améliorer la prévention du déclin cognitif chez les personnes de 50 ans et plus à risque élevé, par une identification plus précoce et un diagnostic affiné.

Concernant les addictions, la stratégie crack adoptée en 2024 s'est concrétisée par le déploiement du projet Rue afin de renouer le contact avec les consommateurs en milieu de rue, d'évaluer leurs besoins et de faciliter l'orientation vers les dispositifs de soins. Dans le prolongement de la réponse à l'initiative 193, les actions de prévention bucco-dentaire ont été renforcées en faveur des publics renonçant aux soins.

Le projet Specchio a été enrichi par l'intégration de nouveaux indicateurs relatifs au bien-être, à la santé mentale, à l'isolement et aux comportements à risque, offrant une lecture plus fine des déterminants contemporains de la santé. La semaine de la santé mentale,

organisée en octobre, a mobilisé de nombreux partenaires et proposé plus d'une centaine d'activités gratuites, contribuant à inscrire durablement cette thématique comme enjeu transversal.

### Gouvernance, surveillance et amélioration continue des pratiques

A la suite des constats formulés par la Cour des comptes concernant l'allongement des délais de traitement, le canton a renforcé les ressources de la commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et engagé des travaux visant à moderniser les outils de gestion des dossiers. Ces mesures visent à améliorer l'efficacité du traitement des plaintes et la protection des droits des patients.

### Sécurité sanitaire et prévention des risques

Les équipes chargées des maladies transmissibles ont été mobilisées sur plusieurs situations présentant un risque pour la santé publique, nécessitant une action rapide et coordonnée. La prévention a été renforcée par des actions ciblées en matière de vaccination et de lutte contre l'antibiorésistance, y compris dans les écoles et les établissements médico-sociaux. Les efforts en matière de vaccination ont notamment porté sur le programme cantonal contre le HPV, avec 261 médecins inscrits pendant l'année. Le Nirsevimab a aussi été introduit pour protéger les nourrissons de 0 à 2 ans contre le virus RSV. Des actions de sensibilisation destinées aux personnes de 65 ans et plus ont enfin été menées afin de favoriser les rappels recommandés avant l'hiver, mobilisant près de 80 000 courriers et plus de 3000 courriels. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH et les autres in-

fections sexuellement transmissibles (NAPS), les actions de prévention ont également été amplifiées.

La numérisation du système de déclaration des maladies transmissibles s'est poursuivie avec la mise en place d'un tableau de bord renforçant la détection précoce des anomalies. Ce dispositif a permis le traitement de 4262 déclarations et la conduite de 178 enquêtes épidémiologiques. Enfin, l'aide sanitaire urgente (ASU) a été intégrée au secteur afin de renforcer la gestion coordonnée des événements de santé publique, tandis que le service du médecin cantonal a poursuivi l'exécution et la supervision de la planification 2023-2027 relative à la couverture ambulancière, en concertation avec les acteurs concernés.

### Surveillance des produits thérapeutiques et sécurité des usages

En 2025, la surveillance du marché des produits thérapeutiques a été renforcée afin de prévenir les usages non conformes et de protéger la population. Plus de 190 inspections ont été réalisées par le service de la pharmacienne cantonale (SPhC) auprès d'institutions de santé, notamment dans les domaines de la médecine esthétique et de la vente de produits thérapeutiques. Ces contrôles ont été complétés par des actions de sensibilisation.

Une surveillance spécifique du marché du Makatussin® Comp a par ailleurs été mise en place dans les pharmacies du canton à la suite de signalements faisant état d'un mésusage susceptible de présenter un risque pour la santé publique. Le nombre de plaintes a fortement augmenté, dépassant les 130, ce qui reflète à la fois une vigilance accrue de la population et une complexification des dossiers traités et confirme la nécessité de maintenir un haut niveau de contrôle sur l'ensemble de la chaîne, de la distribution à l'utilisation.

Dans ce contexte, le SPhC a délivré 587 autorisations, dont 81 d'exploiter, 150 de pratiquer, 149 de facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins et 164 de mise sur le marché pour des formules propres. Le programme de déprescription médicamenteuse dans les établissements médico-sociaux s'est poursuivi, avec l'inclusion de 1080 résidents. Enfin, la collecte des aiguilles de seringues et des thermomètres au mercure rapportés par la population genevoise dans les pharmacies a atteint 4875 kg de matériel.

### Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain

En 2025, la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER), hébergée par le service de la pharmacienne cantonale, a poursuivi sa mission d'évaluation des projets de recherche soumis à la loi fédérale sur la recherche sur l'être humain (LRH), en veillant au respect des exigences éthiques, juridiques et scientifiques. La commission a examiné 444 nouveaux protocoles de recherche, en progression par rapport aux années précédentes, dont 114 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Si la majorité des projets ont été autorisés sous conditions, 21 ont été refusés, 8 ont fait l'objet d'une non-entrée en matière et un essai clinique a été suspendu pour manquements graves. Par ailleurs, 306 amendements à des projets autorisés ont été examinés, ainsi que 212 demandes de clarification des responsabilités.

	<b>2025</b> (01.01.2025-31.12.2025)
<b>Plaintes et dénonciations reçues :</b>	<b>118</b>
Plaintes	87
dénonciations	31
<b>Auto-saisine par le bureau</b>	<b>3</b>
<b>Décisions de classement immédiat, renvois à une autorité non-entrées en matière, cause rayée du rôle</b>	<b>38</b> (25 plaintes, 13 dénonciations)
<b>Propositions de médiations (25,8 %)</b>	<b>16</b>
refus du principe de la médiation	7
absence de réponse à la proposition de médiation	1
médiations abouties	3
médiations encore en cours	4
médiations non abouties	1
<b>Propositions de médiation par les sous-commissions</b>	<b>0</b>
renvois effectifs en médiation	0
<b>Décisions prises par la commission de surveillance</b>	<b>56</b>
Décisions de classement	35
Décisions prononçant un avertissement	6
Décisions prononçant un blâme	9
Décisions prononçant une amende	4
Décision de non-entrée en matière	1
Décisions constatatoires	1
Préavis au département	0

### Sécurité sanitaire, consommation et protection animale

Les activités de surveillance du marché des denrées alimentaires, des objets usuels, des produits chimiques et des eaux se sont poursuivies à un niveau soutenu, tout en faisant face à des risques émergents, notamment liés aux PFAS. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a réalisé environ 3800 inspections dans plus de 2700 établissements, donnant lieu à des mesures administratives ou à des amendes dans 38 % des cas. La fréquence de contrôle imposée par l'ordonnance fédérale a été respectée dans 95 % des établissements genevois.

Les contrôles ont également porté sur la protection des mineurs, avec la réalisation pour la première fois d'achats tests visant à vérifier l'interdiction de vente d'alcool distillé aux moins de 16 ans : sur 195 contrôles, 28 ventes illicites ont été constatées et sanctionnées. Concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, près de 6500 produits ont été prélevés et analysés dans le cadre de plus de 80 plans de contrôle cantonaux, romands et nationaux ; environ 15 % présentaient des non-conformités légales, conduisant, dans certains cas, à des retraits, rappels ou mises en garde publiques à l'échelle nationale. L'année a été marquée par une activité accrue de contrôle des compléments alimentaires, des jouets et des cigarettes électroniques jetables.

La sécurité de l'eau a constitué un enjeu majeur, avec la découverte de triazole dans l'eau

du Léman utilisée pour la production d'eau potable, mobilisant intensivement les services pendant plusieurs semaines. Simultanément, plus de 300 échantillons d'eaux de baignade et de douches ont été analysés et près de 200 inspections menées, avec une attention particulière portée aux risques de légionellose.

Environ 250 inspections ont également été réalisées en application de la législation sur les produits chimiques, dans une approche désormais fondée sur le risque, intégrant notamment la lutte contre le moustique tigre et l'usage illicite de protoxyde d'azote.

Sur le plan vétérinaire, la surveillance des abattages s'est poursuivie, avec 1767 animaux à onglons – bovins, caprins, ovins, porcs, etc. – contrôlés et près de 770 000 volailles inspectées à l'abattoir de Perly. L'année a été fortement marquée par la gestion de la dermatose nodulaire contagieuse apparue en France voisine, entraînant la mise sous surveillance de l'ensemble du canton, la vaccination du cheptel bovin et une coordination étroite avec les autorités fédérales, cantonales et françaises. La préparation à la peste porcine africaine s'est poursuivie, tandis que 25 annonces obligatoires d'épizooties ont été enregistrées, majoritairement en lien avec la santé des abeilles. Le programme national de lutte contre le piétin du mouton a entamé sa seconde phase d'examen, avec une prévalence ramenée à 6 % après assainissement.

### Nombre d'inspections par année

Domaine d'activité	2023	2024	2025
Denrées alimentaires/objets usuels	3 843	3 288	3 800
Eaux de baignade et douches	186	224	200
Produits chimiques	129	249	250
Eau potable	3	1	2
Abattoirs	5	1	5
inspection lors d'abattages	259	2 260	269
animaux abattus (hors volaille)	2 325	270	2 000

En matière de sécurité publique et de protection animale, plus de 500 annonces d'agressions canines ont été traitées, toutes faisant l'objet d'un traitement prioritaire.

Environ 230 signalements pour maltraitance ou conditions de détention inadéquates ont été enregistrés, dont environ 200 concernaient des animaux de compagnie. Ces signalements ont entraîné la prise de 35 mesures telles que des interdictions de détention, des séquestres préventifs et des séquestres définitifs, ainsi qu'environ 60 poursuites pénales. Par ailleurs, 22 exploitations détenant des animaux de rente ont fait l'objet de contrôles officiels.

Concernant l'expérimentation animale, le service a traité plus de 200 demandes d'autorisation et a effectué 17 contrôles d'animalerie et d'expérience, pour garantir le respect des normes de protection animale dans les laboratoires et les animaleries.

#### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

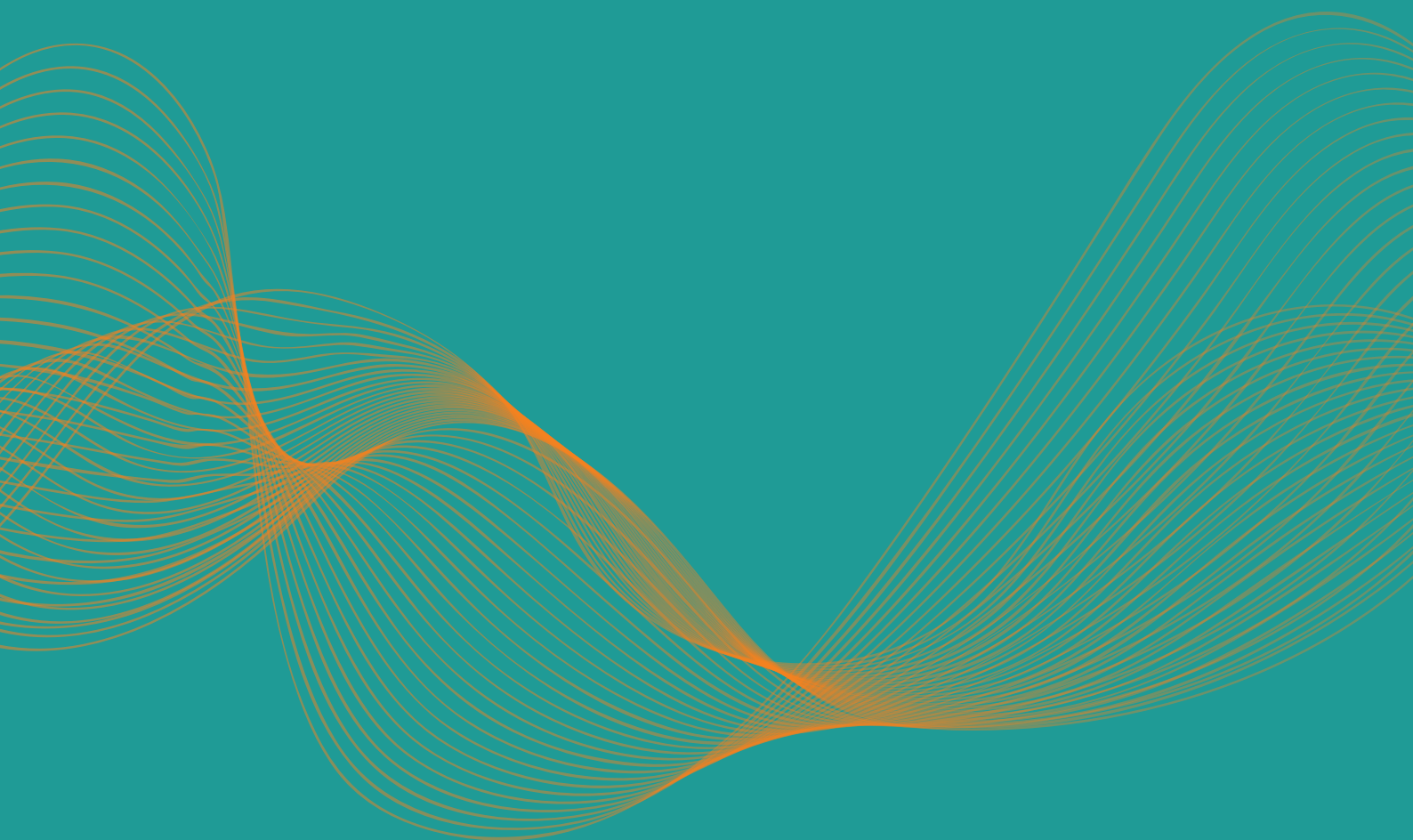
Chiffres-clés	2023	2024	2025
Agressions par des chiens	479 (247 sur humains)	558 (328 sur humains)	507 (284 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	44	71	73
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	88	75	51



---

# Economie et emploi

---



# LO1 - Réinsertion des personnes en recherche d'emploi

L'office cantonal de l'emploi (OCE) a pour mission de favoriser la réinsertion rapide et durable des personnes en recherche d'emploi sur le marché du travail. Il le fait en proposant un conseil individualisé, un accès à un grand nombre d'emplois (Job-Room) et en renforçant l'employabilité des personnes en recherche d'emploi. Ces démarches interviennent dans le cadre de la stratégie SPE 2030 – élaborée par des représentants de la Confédération (SECO) et des cantons – et de la feuille de route du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE). L'OCE s'est par ailleurs doté d'un plan directeur métier pour prioriser l'ensemble de ses actions.

## Office régional de placement

### Qualité des prestations

En matière de réinsertion des demandeurs d'emploi (DE), l'office régional de placement (ORP) cherche tout particulièrement à individualiser et à professionnaliser le conseil aux personnes en recherche d'emploi.

Pour cela, il peut notamment compter sur une démarche initiée avec Genève Lab afin de mieux comprendre les attentes et perceptions des demandeurs et demandeuses d'emploi (DE) et d'identifier les leviers de satisfaction ou d'insatisfaction de ceux-ci. L'objectif consiste aussi à améliorer le binôme conseiller en personnel / demandeurs d'emploi, essentiel pour faciliter le retour de ces derniers sur le marché du travail.

Le remplacement du système central de paiement SIPAC 1.0, utilisé depuis plus de trente ans par les caisses de chômage suisses, a débuté le 19 décembre 2025. Dans ce contexte, l'OCE a déployé son plan de continuité des activités et informé ses clients.

## Direction de l'employabilité

### Adaptation du dispositif de formation MMT à la stratégie SPE 2030

Les efforts déployés en 2025 ont eu pour but de consolider et d'élargir les possibilités de formation initiale, de formation continue et de réorientation professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi, en adéquation avec les besoins évolutifs du marché du travail.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, l'OCE tend à renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé afin de favoriser l'efficacité des passerelles plus efficace vers l'emploi. Les partenariats concrets mis en place ces dernières années servent de base pour développer de nouvelles initiatives et approfondir la coopération avec les acteurs économiques comme la collaboration initiée par Swissport, qui a enregistré un grand succès.

Le dispositif pilote qui consiste à renforcer des allocations de formation (AFO) a déjà démontré son efficacité : il offre aux bénéficiaires de l'AFO la possibilité d'obtenir une qualification professionnelle reconnue (AFP ou CFC) tout en garantissant à ceux-ci un revenu suffisant pour assumer les charges personnelles ou familiales.

Cette mesure représente également un atout important pour les entreprises, en facilitant l'accès à des compétences adaptées, en favorisant la relève professionnelle et en renforçant leur attractivité en tant qu'employeurs.

Depuis la mise en place du complément cantonal de 800 francs par mois il y a deux ans, le nombre d'apprentis a d'ailleurs doublé, passant à 63 allocations octroyées.

### **Développement des reconnaissances d'acquis professionnels**

Dans un contexte de profondes mutations économiques, technologiques et environnementales, les métiers évoluent rapidement et exigent des compétences sans cesse actualisées. Pour relever ces défis, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre associations professionnelles, entreprises et institutions publiques et de créer un modèle de certification moderne, étroitement lié aux besoins du marché du travail.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les reconnaissances d'acquis professionnels (RAP). Les bases de ce dispositif ont été posées cette année en vue de l'élaboration d'un guide pratique à l'usage des associations professionnelles. Ainsi, les RAP délivrées par les faitières pourront être reconnues officiellement par l'Etat. Un projet pilote permettra de tester le modèle, d'en mesurer l'impact et de préparer un déploiement à plus grande échelle dans les années à venir.

### **Direction employeurs**

Initié en 2024, ce plan d'actions le plan d'actions pour l'intégration professionnelle des personnes titulaires d'un permis S s'est intensifié en 2025 au niveau du suivi et du conseil aux bénéficiaires de permis S inscrits à l'Hospice général (HG) ou à l'OCE, mais aussi dans le développement des contacts avec les entreprises publiques et privées du canton.

De nombreux événements de recrutement spécifiques ont eu lieu durant l'année, ainsi que des webinaires d'information, tant à destination des permis S qu'aux entreprises. Des campagnes d'information ont également été réalisées de manière conjointe entre le DEE et le département de la cohésion sociale (DCS).

En outre, afin d'encourager l'intégration professionnelle des personnes bénéficiant du statut de protection S, les autorités fédérales ont décidé depuis le 23 octobre de supprimer la procédure d'autorisation cantonale et de remplacer celle-ci par une annonce de l'activité.

Il est encore à noter que le Conseil fédéral a décidé de modifier le taux cible d'activité professionnelle des titulaires du statut S. Désormais, la mesure de l'atteinte des objectifs nationaux se fonde sur le taux d'activité cible fixé individuellement pour chaque canton, en tenant compte du taux de chômage cantonal.

### **Direction de l'aide au retour à l'emploi**

#### **Bonus Employabilité**

Depuis son lancement en 2021, le Bonus employabilité a favorisé l'engagement à durée indéterminée de 1 290 personnes au bénéfice de la mesure fédérale d'Allocations d'initiation au travail (AIT). Les résultats de l'étude menée par la Haute école de travail social de Genève (HETS) confirment que le Bonus employabilité a principalement contribué aux frais de formation interne et d'encadrement des personnes engagées. L'étude a conclu que le projet pilote n'a pas offert de véritable plus-value par rapport aux AIT, ce qui a incité le Conseil d'Etat à ne pas prolonger une nouvelle fois le Bonus employabilité. Celui-ci a donc pris fin comme prévu le 30 juin, comme cela a été communiqué au Grand Conseil par le biais d'un rapport divers déposé le 5 novembre.

Le 29 octobre, le Conseil d'Etat a rendu son rapport sur les emplois de solidarité (EdS) au Grand Conseil en synthétisant les travaux du groupe de travail chargé du bilan de cette prestation. Ce bilan montre que de nombreux facteurs ne permettent pas aujourd'hui aux EdS d'atteindre leur cible en matière de réinsertion sur le marché du travail.

Le groupe de travail s'attèle désormais à élaborer différents scénarios pour réformer le dispositif, selon l'engagement pris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, afin de recentrer celui-ci sur sa mission première : permettre aux bénéficiaires de se réinsérer sur le marché du travail. Pour une représentation élargie et représentative de toutes les parties prenantes, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) et l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) intègrent

désormais le groupe de travail, aux côtés des représentants du DEE, du DCS, de l'Hospice général ainsi que des employeurs EdS. Le pilotage est désormais assuré par M. Stéphane Rossini, ancien directeur de l'Office fédéral des assurances sociales.

### Direction juridique

Pour faire suite aux recommandations de la Cour des comptes et après avoir réalisé un bilan consolidé des dispositions de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) (hors emplois de solidarité), l'OCE travaille sur un projet de modification de la loi en collaboration étroite entre les différentes directions de l'office délivrant des prestations.

### Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent au décisions de MMT	2023	2024	2025
Programmes emploi-formation (PEF) / Stages de réinsertion (STARE)			
- allocation d'initiation au travail (AIT)	349	283	203
- stages	612	652	640
- entreprises d'entraînement (EE)	0	0	0
- fédéraux individuels (ETFI)*	302	250	203
- programmes d'emplois temporaires fédéraux (PETF)	4 103	7 646	9 748
- allocation de formation (AFO)	100	112	128
- semestre de motivation (SEMO)	369	436	415
<b>Total</b>	<b>5 835</b>	<b>9 379</b>	<b>11 337</b>
Accompagnement en recherche d'emploi	6 456	6 521	6 382
Cours	6 213	7 313	8 291
<b>Total</b>	<b>18 504</b>	<b>23 213</b>	<b>26 640</b>
*Demandeurs d'emploi concernés (en ETFI)	297	249	199

\*Situation au 06.01.2026

Abréviations :

PEF: programmes emploi-formation.

STARE: stages de réinsertion.

AIT : allocation d'initiation au travail.

EE : entreprises d'entraînement.

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO : allocation de formation.

Semo : semestre de motivation.

Source : SECO\_Lamda XR\_07\_01\_2026

### Données chiffrées

En raison de l'interruption des principaux systèmes informatiques de l'assurance-chômage du 22 décembre 2025 au 6 janvier 2026, la statistique du marché du travail du mois de décembre 2025 est exceptionnellement basée sur les informations disponibles jusqu'au 22 décembre seulement. Par conséquent, les valeurs 2025 sont légèrement sous-estimées.

**Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE**

	2023	2024	2025
	24 975	18 147	20 129

**Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales et/ou au bénéfice de l'aide sociale financière)**

	2023	2024	2025
Placements en allocation de retour à l'emploi (ARE)	140	127	125
Placements en emploi de solidarité (EdS)	109	71	98

Abréviations :

ARE : Allocation de retour à l'emploi.

EdS : Emploi de solidarité.

Le dispositif des EdS a permis le placement de 98 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025, date à laquelle 526 personnes étaient sous contrat EdS.

**Attribution du label 1+pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)**

	2023	2024	2025
Nouvelles entreprises labellisées	12	5	10

**Contrôle des procédures de licenciements collectifs**

	2023	2024	2025
Licenciements collectifs annoncés	69	78	112
Entreprises concernées	45	59	62
Personnes licenciées	2 152	1 520	2 213

**Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel**

	2023	2024	2025
Dossiers traités	83	9	180
Dossiers admis (en tout ou partie)	11	9	59
Dossiers rejetés	72	0	121
Employés effectivement indemnisés*	65	51	424

\*Valeurs de janvier à août 2025. Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés entre janvier et août selon les chiffres fournis par le SECO sur la plateforme publique amstat.ch. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes, qui portent sur des valeurs annuelles

	2025
Inscriptions	24 477
Annulations	22 709

---

## LO2 - Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

---

### Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et d'effectuer des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usage, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

### Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2023	2024	2025
Contrôles initiés (entreprises)	1 307	1 310	1 260
- pour un total de travailleurs contrôlés	16 579	11 086	8 464

### Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2023	2024	2025
Contrôles initiés (entreprises)	197	172	128
- pour un total de travailleurs contrôlés	701	563	586
Contrôles initiés (indépendants)	50	39	30
% d'entreprises en ordre	49 %	54 %	56 %
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	78 % des 51 %	77 % des 46 %	79 % des 44 %
Entreprises sous décision interdiction de détachement	35	34	19
Indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	7	19	21

### Contrôles du respect du salaire minimum cantonal

Le salaire minimum cantonal est entré en vigueur le 1er novembre 2020. Le contrôle de son respect est désormais pleinement intégré à l'activité de la direction de l'inspection du travail. Si la question des stages ne remplissant pas les conditions d'exemption à l'application du salaire minimum continue de représenter une part importante des dossiers, des contrôles ciblés sur certains secteurs d'activité ont pu être initiés.

	2023	2024	2025
Contrôles initiés	101	133	153
Infractions constatées	50	62	62
Contrôles terminés	61	88	98
- dont en ordre	18	30	29
- dont mis en conformité	32	42	46
- dont sanctionnés	27	43	52

*NB : cela concerne non-seulement les contrôles initialisés en 2025, mais également ceux initialisés les années précédentes et traités en 2025. (Même procédure qu'en 2024).  
Il y a 56 dossiers en suspens et 22 conciliations qui se sont terminées par un échec.*

### Mesures et sanctions relatives à des entreprises actives sur un marché public

	2023	2024	2025
Entreprises exclues des futurs marchés publics	15	21	20
Suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	33	40	13

### Santé et sécurité au travail

606 contrôles ont été effectués en 2025 en matière de santé et sécurité au travail. L'inspection du travail (IT) mène des contrôles de prévention consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. Elle traite également les plaintes qui lui sont adressées en la matière, procède à l'examen et à l'approbation des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques.

**Contrôles**

En matière de travail au noir, 360 enquêtes ont été finalisées en 2025 impliquant le contrôle de 5 727 travailleurs. Suite à ces contrôles, 76 employeurs ont été dénoncés au Ministère public et 127 soupçons ont été transmis à d'autres autorités. La PCTN a rendu 86 décisions d'exclusion de marchés publics qui sont entrées en vigueur en 2025 et 10 ordonnances pénales pour refus de collaborer. 107 transmissions ont également été effectuées dans le cadre de l'organe de contrôle cantonal.

En matière de métrologie, la PCTN a contrôlé près de 3 127 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs : 96,9 % des instruments contrôlés fonctionnent correctement.

Législations	Total des contrôles	Avertissements graves	Infractions	Mesures
<b>2024</b> LRDBHD	1 338	449	138	78
<b>2025</b> (restauration, hôtellerie, divertissement)	1 348	379	123	52 (fermeture immédiate)
<b>2024</b> LTGVEAT	781	374	40	44
<b>2025</b> (alcool et tabac)	814	354	64	47 (cessation de la vente)
<b>2024</b> LHOM	220	87	6	7
<b>2025</b> (heures d'ouverture des magasins)	332	146	19	14
<b>2024</b> LIF	981	500	31	31
<b>2025</b> (interdiction de fumée)	1 070	499	56	26
<b>2024</b> OIP	326	109	7	8
<b>2025</b> (indication des prix)	425	150	15	14

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

<b>Autorisations</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Etablissements publics (LRDBHD)	2 799	2 808	2 756
- dont cafés-restaurants	2 093	1 963	2 107
Manifestations d'importance cantonale	9	10	9
Vente d'alcool/tabac à l'emporter (LTGVEAT)	Tabac autorisés : 169 En cours : 13 Alcool autorisés 306 En cours : 16 Cannabis attestations délivrées : 137 En cours : 3	Tabac autorisés : 146 En cours : 38 Alcool autorisés 216 En cours : 55 Cannabis attestations délivrées : 76 En cours : 29	Tabac autorisés : 327 En cours : 29 Alcool autorisés 388 En cours : 43 Cannabis attestations délivrées : 153 En cours : 23
	<b>Total</b> autorisés/attestations: 612 En cours : 32	<b>Total</b> autorisés/attestations: 438 En cours : 122	<b>Total</b> autorisés/attestations: 868 En cours : 95
Animations musicales (LRDBHD)	Ponctuelles : 322 Trimestrielles : 378 Annuelles : 74	Ponctuelles : 241 Trimestrielles : 452 Annuelles : 69	Ponctuelles : 436 Trimestrielles : 591 Annuelles : 184
Sanctions prononcées pour nuisances sonores <sup>1</sup>	50	40	58

<sup>1</sup> Depuis 2021, les sanctions effectivement prononcées pour nuisances sonores sont rapportées en lieu et place des plaintes reçues.

### Main d'œuvre-étrangère

La direction de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné 2 855 demandes, un chiffre en légère hausse par rapport à 2024.

En raison du Brexit, le service traite depuis le 19 janvier 2021 les demandes concernant les ressortissants britanniques ; ceux-ci disposent de contingents séparés. Ainsi, 107 permis B et 29 permis L ont été octroyés en 2025.

Le service a également octroyé près de 326 autorisations 120 jours (tous types et nationalités confondus).

Par ailleurs, 115 personnes détachées par des entreprises européennes ont reçu des autorisations (97 permis L et 18 permis B).

Le service a aussi traité 384 demandes d'autorisation de travail déposées en faveur de personnes à protéger et 183 demandes déposées en faveur de requérants d'asile.

Le service a assuré le secrétariat de 49 séances de la commission tripartite pour l'économie, chargée de préavisier certaines demandes d'autorisation de travail.

Finalement, le service a reçu 25 recours déposés à l'encontre de ses décisions (23 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 2 auprès de la Cour de justice).

Chiffres SEM	2023	2024	2025
Permis B Etats tiers : unités prélevées	445	404	371
Permis L Etats tiers : unités prélevées	224	236	210

**Registre du commerce (RC)**

Le nombre global d'inscriptions ayant été effectuées est en légère augmentation par rapport à 2024.

Le nombre total d'entreprises inscrites reste en constante augmentation, dès lors que les inscriptions nouvelles dépassent toujours les radiations. Près de 57 000 entreprises sont ainsi inscrites au RC.

Dossiers traités par le RC	2023	2024	2025
Inscriptions nouvelles	4 334	4 536	4 890
Modifications	17 138	18 560	20 334
Radiations	2 734	2 807	3 076
<b>Total</b>	<b>24 206</b>	<b>25 903</b>	<b>28 300</b>

Nature juridique	01.01.2025	Inscriptions	Radiations	31.12.2025	Différence
Association	1 857	218	48	2 027	170
Entreprise de droit public	87	0	0	87	0
Entreprise individuelle	11 080	1 300	1 125	11 260	180
Fondation (droit privé)	1 626	58	31	1 653	27
Indivision	1	0	0	1	0
Société en commandite de placements collectifs	3	0	0	3	0
Société à responsabilité limitée	18 525	1 814	861	19 483	958
Société anonyme	19 893	977	809	20 061	168
Société anonyme de droit public (763 CO)	1	0	0	1	0
Société coopérative	367	2	4	365	- 2
Société d'investissement à capital variable (SICAV)	9	0	0	9	0
Société d'investissement à capital fixe (SCAF)	0	0	0	0	0
Société en commandite	141	4	8	137	- 4
Société en commandite par actions	7	0	0	7	0
Société en nom collectif	910	107	97	920	10
Succursale d'entreprise étrangère	s509	39	31	517	8
Succursale d'entreprise suisse	874	92	46	920	46
<b>Total</b>	<b>55 890</b>	<b>4 611</b>	<b>3 060</b>	<b>57 451</b>	<b>1 561</b>

## LO3 - Promotion économique et tourisme

### Condition cadres

Face aux mutations économiques majeures, l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) assume une mission cruciale : accompagner les acteurs et actrices du tissu économique genevois face aux grandes transitions et élaborer des réponses adaptées. C'est dans cet état d'esprit, qu'il a fixé un nouveau cap pour l'économie genevoise pour les dix prochaines années avec sa nouvelle stratégie économique, qu'il a doté le canton de son premier plan directeur de l'innovation, qu'il a simplifié la vie des administrés avec l'ouverture de son Guichet entreprises et qu'il a déployé un dispositif de soutien financier exceptionnel pour les employés des ONG genevoises.

La nouvelle stratégie économique cantonale 2035 table sur quatre grandes orientations : renforcer et adapter les conditions cadres pour l'ensemble des secteurs économiques en agissant notamment sur la fiscalité, les infrastructures et l'accès aux surfaces d'activité, accompagner les entreprises face aux grandes transitions, stimuler l'innovation et doper l'attractivité et la visibilité du canton. Elle permettra ainsi aux entreprises de faire face aux incertitudes liées aux crises de plus en plus fréquentes, tout en leur offrant les conditions nécessaires à leur développement et à leur épanouissement.

### Stimuler l'innovation

Concernant l'innovation, il s'agit de doubler les investissements publics pour soutenir des projets innovants, notamment au sein des PME. Dans ce cadre, deux nouvelles présentations ont été créées : le FIF Digital, afin de renforcer le développement des technologies

numériques, et le FIF Impact, pour accompagner les projets innovants à fort impact social. Les quatre premières start-up qui bénéficieront d'un prêt ainsi que d'un accompagnement spécifique ont été sélectionnées ; elles proposent de développer des solutions en lien avec l'intelligence artificielle et la problématique de la désinfection de l'eau.

### Simplifications administratives

Afin de contribuer au développement de la cyberadministration et de simplifier les démarches des entreprises, un Guichet entreprises a été lancé en janvier. Accessible en ligne et par téléphone, il a permis d'améliorer les services dédiés aux entreprises. Ce point de contact, par le biais d'un accès centralisé à l'information, permet une orientation précise des acteurs économiques vers les prestations adaptées à leurs besoins. Plus de 650 demandes ont été faites à fin novembre.

### Soutien aux entreprises

L'OCEI a aussi poursuivi la mise à disposition d'outils, de formations ainsi que l'organisation d'événements visant à soutenir l'intégration des technologies numériques (blockchain, commerce numérique, cyber-risques, IA, open data, RNE) ainsi que la création et le développement d'entreprises. Ce sont ainsi plus de 3200 personnes qui ont suivi nos formations en présentiel ou en ligne (Mooc). En outre, les actions organisées ou co-organisées par l'OCEI (petits déjeuners des PME et des start-up, Rencontre philanthropique, Forum économie numérique, tables rondes du Grand Genève, etc.) ont généré plus de 3500 inscriptions.

Concernant la transition écologique et énergétique, les guides Entreprises et durabilité se sont vus enrichis de nouvelles thématiques : élaboration d'une stratégie de décarbonation, compréhension du marché du carbone, mise en place d'une chaîne de valeur résiliente et durable. Dans le cadre de la 2ème édition du Forum Management Durable, un nouvel outil a en outre été dévoilé : un index de durabilité. Réel moteur de recherche interactif permettant d'accéder à l'ensemble des services proposés par le canton, les communes et certaines entités parapubliques, cet index vise à aider les PME à s'orienter dans les différentes subventions et prestations à leur disposition.

Par ailleurs, plus de 40 acteurs du commerce de détail ont participé aux Assises du commerce, lesquelles ont permis de dégager d'intéressantes pistes de réflexions en vue de l'élaboration de mesures consacrées à la valorisation du commerce genevois et au renforcement des partenariats public-privé.

Ajoutons encore qu'un dispositif de soutien financier exceptionnel a été mis en place par le canton afin de venir en aide aux organisations non gouvernementales (ONG) touchées par le gel de l'aide internationale et ne pouvant pas bénéficier des RHT. Ainsi, des aides financières à fonds perdus d'un montant global d'environ 2 millions de francs ont permis de sauver plus de 140 emplois œuvrant au sein d'une vingtaine d'ONG.

### Attractivité et visibilité

Enfin, concernant la politique publique du tourisme, la FGT&C a mis en œuvre une stratégie de promotion de la destination et d'accueil des visiteurs ambitieuse afin d'intensifier sa présence sur les marchés prioritaires du tourisme de loisirs, le développement de la formation des acteurs du terrain et l'accueil d'événements professionnels propres au tourisme d'affaires. Par ailleurs, la fondation a poursuivi le développement d'outils digitaux dans le but d'augmenter sa visibilité et d'améliorer l'interaction avec les visiteurs, avec la publication notamment de vidéos promotionnelles ayant rencontré un grand succès.

**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

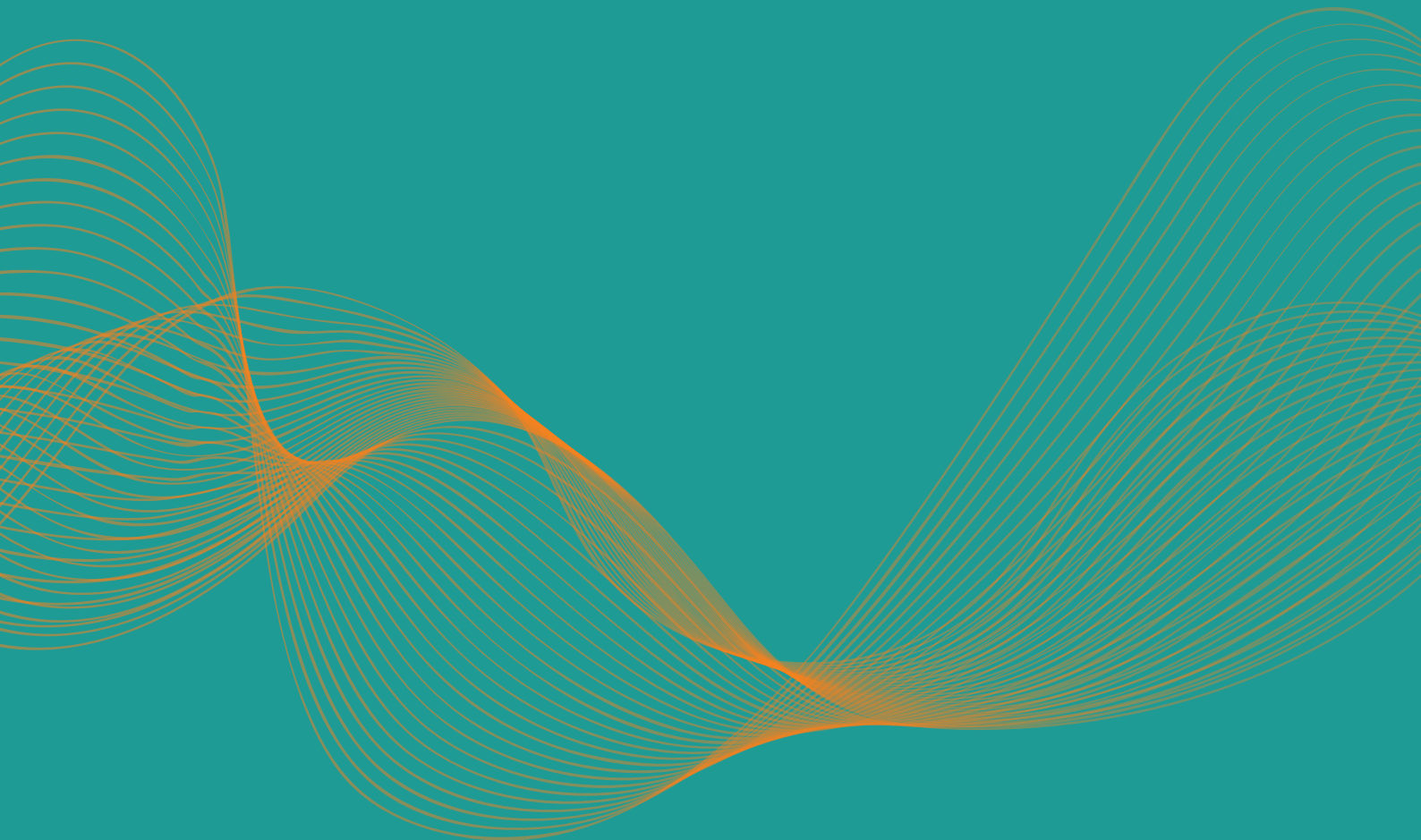
Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



---

# Mobilitéé

---



# MO1 - Transport et mobilité

## Une politique des mobilités pleinement opérationnelle

L'année 2025 a marqué une étape déterminante dans le déploiement de la politique cantonale des mobilités. A la suite des états généraux des mobilités conduits en 2023, les cinq plans d'actions sectoriels – transports collectifs, réseau routier, mobilités actives, stationnement et transports professionnels – ont été formellement adoptés par le Grand Conseil fin 2024, offrant ainsi un cadre opérationnel clair pour la présente législature.

## Une vision ferroviaire structurante pour l'avenir du canton

Moins d'un an après le lancement de la première phase d'études, le Conseil d'Etat a validé, le 19 novembre 2025, les grandes orientations du projet de liaison Jura-Léman-Salève (LJLS), future ligne de train léger souterrain reliant la rive droite et la rive gauche du lac. Projet emblématique de la vision stratégique Rail 2025-2050, adoptée par le Conseil d'Etat le 11 décembre 2024, la LJLS constitue un projet majeur pour l'avenir des mobilités cantonales et régionales. Les travaux menés par un groupe d'experts indépendants ont permis de valider le choix d'un système de train léger automatique et de valider le faisceau de tracé, tout en affirmant le rôle structurant de cette infrastructure pour garantir le bon fonctionnement de notre agglomération en plein essor.

## Un accès renforcé aux transports publics grâce à une mesure sociale majeure

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la loi « Pour des transports publics abordables en faveur des jeunes et des seniors » a renforcé l'accès aux transports publics, conformément

aux attentes. En un an, plus de 125 000 personnes – jeunes et bénéficiaires de l'AVS et de l'AI – ont bénéficié d'une prise en charge complète ou partielle de leur abonnement de transports publics. Près de 48 % des bénéficiaires correspondent à de nouveaux usagers des transports publics. Cette mesure renforce l'accessibilité financière, soutient le pouvoir d'achat et encourage le transfert modal, tout en accompagnant l'évolution des pratiques de déplacement.

## Des transports collectifs renforcés à l'échelle cantonale et régionale

La première année de mise en œuvre du plan d'actions des transports collectifs 2025-2029 s'est traduite par une augmentation d'environ 4 % de l'offre des TPG. Les mesures introduites en décembre 2024 continuent d'être largement plébiscitées, notamment l'avancement à 5h00 du premier départ de toutes les lignes, le renforcement des fréquences en soirée et l'extension du réseau de nuit, répondant aux besoins liés à la vie nocturne et aux loisirs.

Inaugurée le 1<sup>er</sup> mai, la ligne 29, dite « ligne des plages », a rencontré un fort succès, avec près de 150 000 voyageurs sur dix-huit week-ends entre mai et septembre.

Sur le réseau ferroviaire, le Léman Express a poursuivi sa montée en puissance : desserte renforcée entre Annemasse et Cornavin, mise en service de la nouvelle ligne L7 vers l'aéroport et Vernier via le tunnel de Châtelaine, offre 24h/24 sur la partie valdo-genevoise, amélioration des capacités aux heures de pointe et desserte RegioExpress de l'ensemble des arrêts entre Genève et Annemasse. Ces évolutions ont permis d'absorber une croissance de fréquentation de 5 % en 2025.

### **Une planification consolidée des infrastructures des mobilités actives**

Les études relatives aux axes forts vélos se sont poursuivies en étroite concertation avec les communes et les associations, parallèlement au déploiement des voies vertes et aux travaux préparatoires des études liées à la loi fédérale sur les voies cyclables, en vue d'un réseau plus continu et interconnecté à l'horizon 2027.

### **Une régulation accrue du trafic pendulaire**

Des actions ciblées ont été menées pour réguler le trafic pendulaire, en particulier dans les zones industrielles et aux abords des petites douanes. La signature de feuilles de route opérationnelles, le renforcement de la gouvernance transfrontalière et le développement de solutions alternatives – transports publics, P+R, covoiturage et mobilité d'entreprise – ont permis une meilleure coordination des interventions.

# MO2 - Infrastructures routières et de transports publics

## Des investissements soutenus

En 2025, le Conseil d'Etat a poursuivi un effort soutenu d'investissement dans les infrastructures routières et de transports publics afin de concrétiser les projets d'agglomération, d'améliorer la sécurité et la qualité des déplacements et d'accompagner le développement territorial du canton.

## Des chantiers structurants entrés dans des phases décisives

Plusieurs projets majeurs ont franchi des étapes importantes. Les travaux de requalification de l'avenue de l'Ain ont débuté en mai, pour une durée d'environ trois ans. Le renforcement et l'élargissement du pont de Peney ont démarré à l'automne. L'année a également permis de consolider des projets stratégiques, notamment l'autorisation du déplacement de la Voie-des-Traz et la première étape du pôle multimodal associé.

## Une amélioration progressive de la sécurité et de la cohérence du réseau

D'autres aménagements routiers et cyclables ont avancé dans leur réalisation ou leur planification, tels que les travaux sur la route de Jussy, le réaménagement de trottoirs dans plusieurs traversées de villages, ainsi que la préparation de tronçons de la voie verte Genève-Bernex. Ces interventions contribuent à renforcer progressivement la sécurité, le confort et la cohérence du réseau pour l'ensemble des usagères et usagers.

## Des infrastructures de transports publics en cours de réalisation

L'autorisation de construire du tram des Nations, délivrée début 2025, a permis le démarrage effectif des travaux à la fin de l'été. La procédure relative à l'extension du tramway jusqu'à Perly demeure pendante devant le Tribunal administratif fédéral.

Le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) vers Veyrier a franchi une étape clé, avec la mise en service à la fin de l'été d'un premier tronçon desservant le quartier des Grands-Esserts. Les travaux du BHNS Genève-Vernier-Zimeysa ainsi que ceux sur l'axe de Frontenex se sont également poursuivis.

## Assainissement du bruit routier et exploitation du réseau

Les travaux d'assainissement du réseau routier cantonal se sont poursuivis. La mise en œuvre de la stratégie de vitesse en lien avec le bruit routier demeure conditionnée à l'issue de procédures judiciaires encore en cours. L'entretien et l'exploitation du réseau routier cantonal ont été assurés tout au long de l'année, incluant la viabilité hivernale, la gestion des espaces verts et la maintenance des véhicules et engins. La stratégie cantonale d'éclairage public s'est étendue à de nouvelles communes, avec une extinction nocturne ciblée, à l'exception des passages piétons et des zones sensibles.

## MO3 - Admission à la circulation routière et à la navigation

### Des missions fédérales assurées dans un contexte de modernisation

En 2025, le Conseil d'Etat a assuré l'exécution des missions fédérales déléguées en matière d'admission à la circulation, tout en poursuivant la modernisation des prestations au bénéfice des usagers et usagères. Les projets de dématérialisation, de numérisation et de développement des prestations en ligne sont restés prioritaires, dans un contexte d'évolutions réglementaires et d'exigences accrues en matière de délais.

### Mise en œuvre de nouveaux critères d'imposition des véhicules

L'année a été marquée par la mise en application de la nouvelle imposition des véhicules votée par la population en mars 2024, complétée par les décisions adoptées par le Grand Conseil en décembre de la même année. Pour les voitures de tourisme, le critère principal d'imposition a basculé de la puissance (kW) vers les émissions de CO<sub>2</sub> (g/km). Cette évolution structurelle a nécessité une adaptation opérationnelle des processus administratifs et un renforcement de la capacité d'accompagnement des propriétaires de véhicules.

### Une réduction tangible des retards de contrôles techniques

La résorption des retards de contrôles techniques obligatoires a constitué une priorité en 2025. Grâce à une combinaison de mesures ciblées, notamment la priorisation des véhicules immatriculés à Genève et des véhicules plus anciens. Cette approche a permis de ramener le retard des véhicules de plus de 15 ans à 2,5 mois pour les voitures de livraison, 4 mois pour les motos et 7,5 mois pour les voitures de tourisme.

### Une continuité de service garantie pour la population et les professionnels

L'ouverture d'examens de conduite moto certains samedis d'été et d'automne a permis de maintenir des délais acceptables. Le maintien de l'offre pour les permis professionnels nécessaires au transport public genevois et à la police a été assuré. Parallèlement, les expertises annualisées des véhicules professionnels (poids lourds et transport de personnes) ont été assurées et les retards de traitement des mesures administratives relevant de la législation routière ont diminué.

## Chiffres clés

Le nombre des voitures de tourisme continue de diminuer en 2025, ainsi que le nombre de bateaux. Les deux-roues motorisés, les véhicules de transport de personnes, les camions et les voitures de livraison poursuivent leur croissance.

	2023	2024	2025	Variation 24-25
<b>Total des véhicules routiers (au 30.09)</b>	<b>317 883</b>	<b>317 672</b>	<b>317 322</b>	<b>- 350 - 0,11%</b>
Voitures de tourisme	216 418	215 720	214 088	- 1 632 - 0,76%
Cars, autobus	644	723	754	31 4,29 %
Voitures de livraison	21 581	21 781	22 293	512 2,35 %
Camions	2 179	2 161	2 201	40 1,85 %
Tracteurs agricoles	1 205	1 193	1 190	- 3 - 0,25 %
Motocycles (y c. légers)	60 596	60 793	61 440	647 1,06 %
Remorques (y c. spéciales)	9 096	9 019	9 022	3 0,03 %
<b>Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.09)</b>	<b>6 259</b>	<b>6 162</b>	<b>6 077</b>	<b>- 85 - 1,38 %</b>

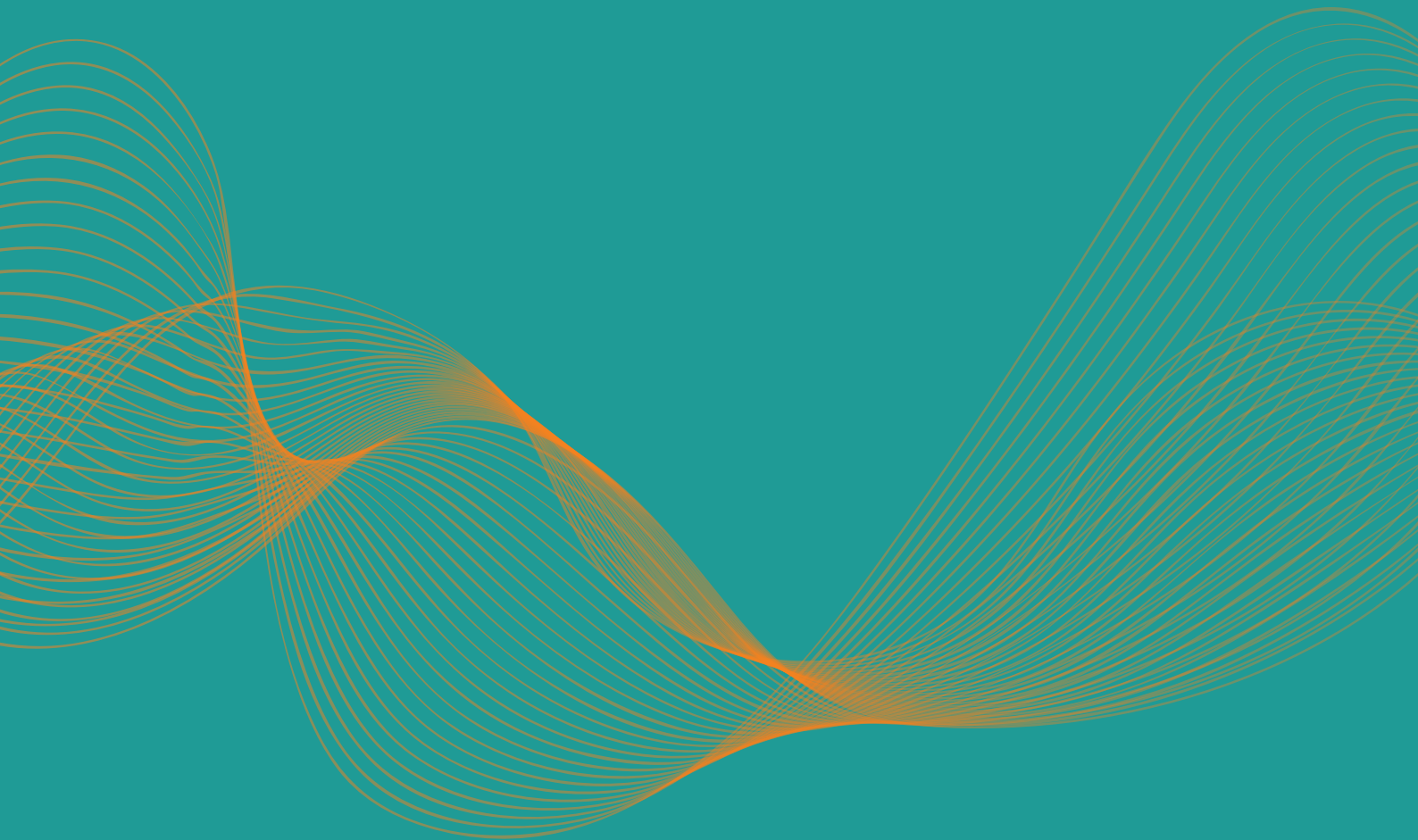
**Atteinte des objectifs figurant  
au budget de fonctionnement**

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

---

# Organigrammes

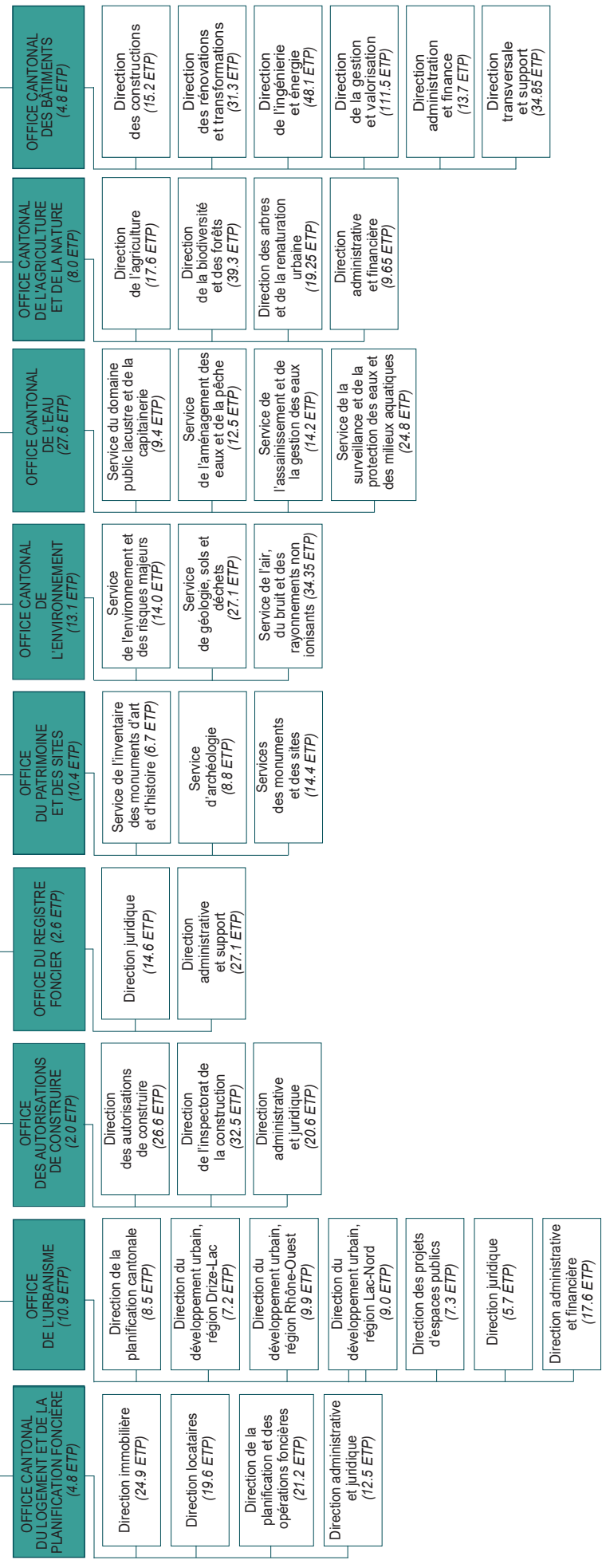
---

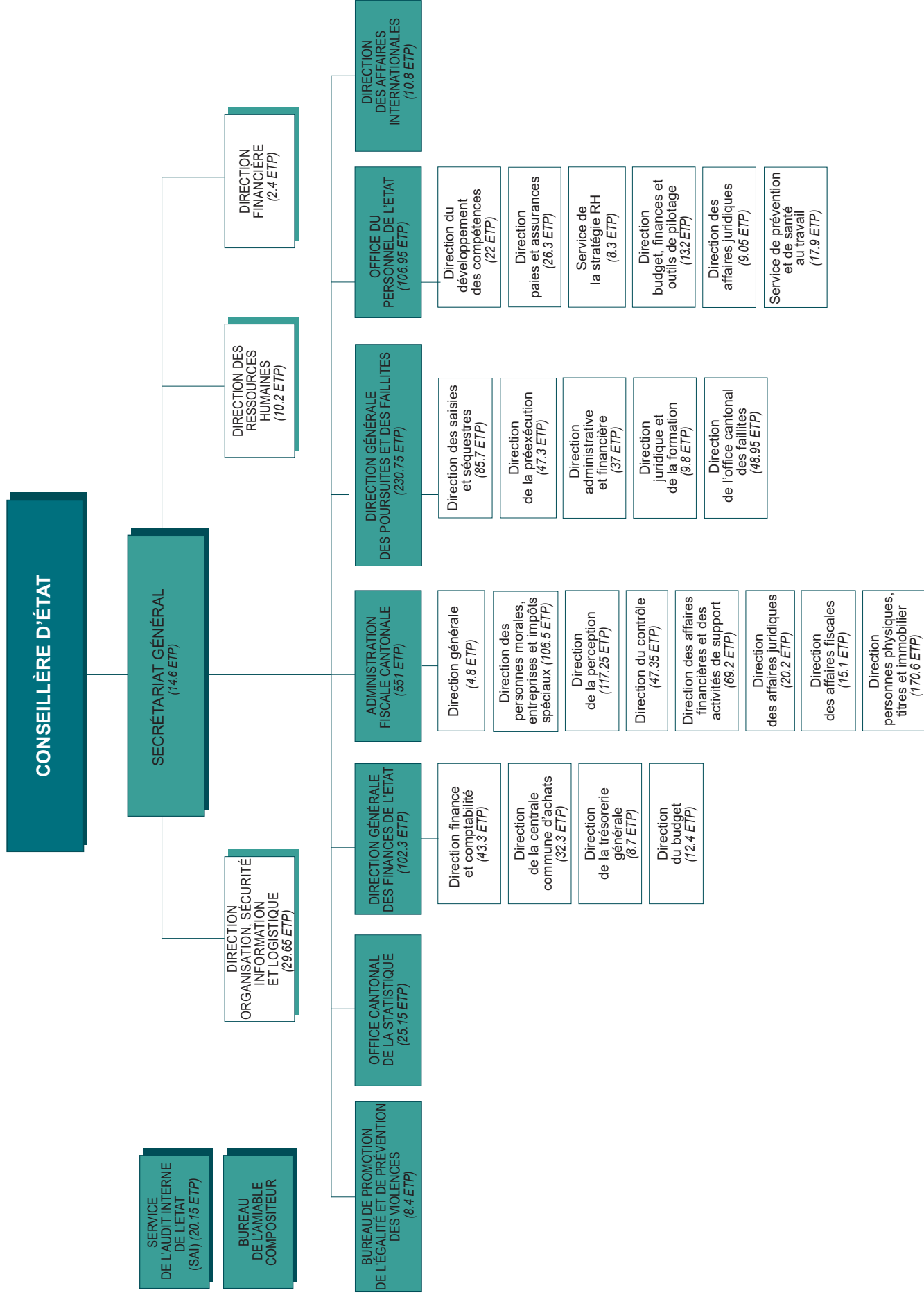


# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (27.8 ETP)

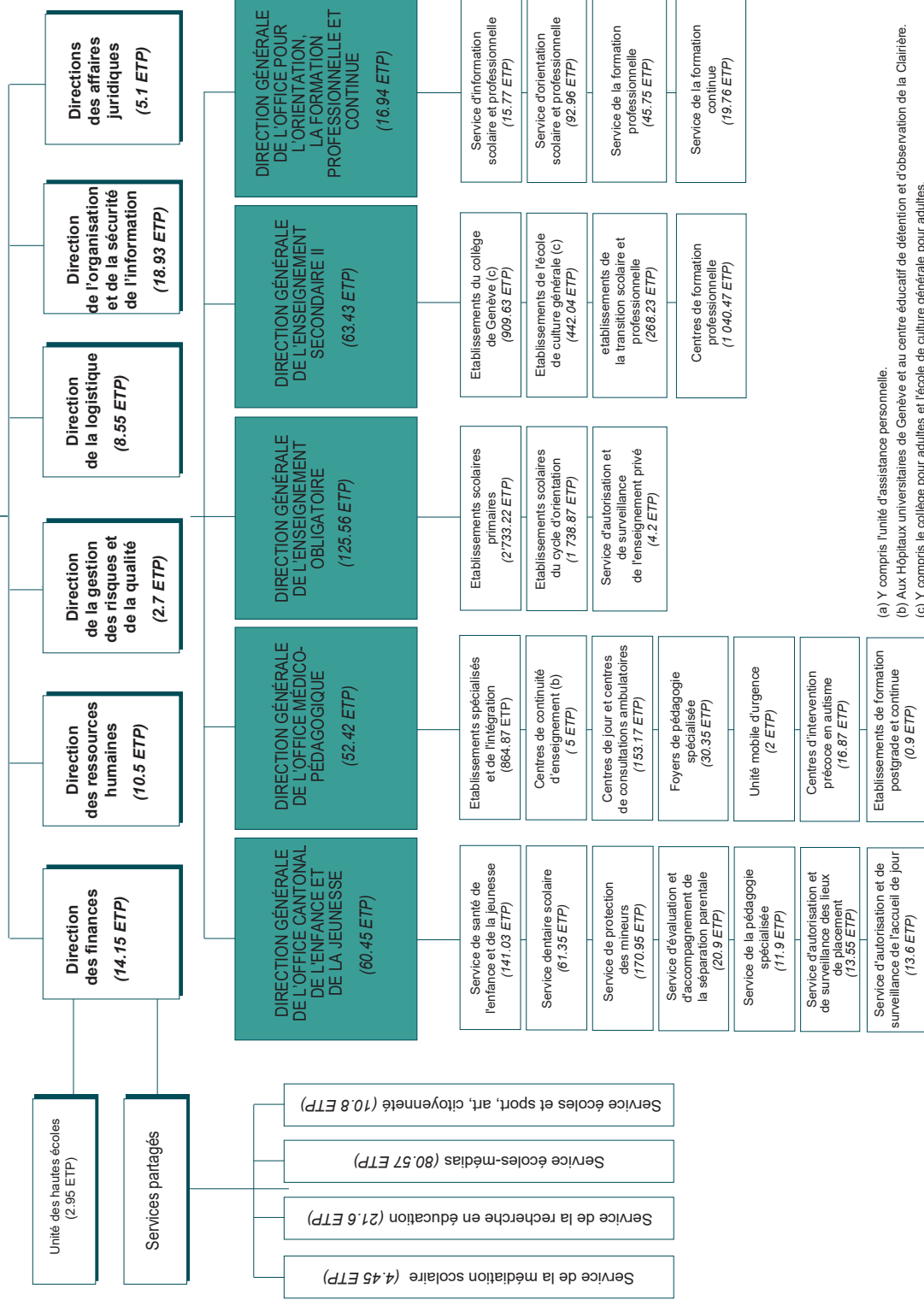
- DIRECTION DES FINANCES (6.3 ETP)
- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (10.5 ETP)
- DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (9.0 ETP)
- DIRECTION LOGISTIQUE (6.6 ETP)
- DIRECTION DU PILOTAGE ET DE LA GESTION DES RISQUES (2.9 ETP)
- DIRECTION GÉNÉRALE DU PROJET PRALLI-ACACIAS-VERNETS (12.3 ETP)
- DIRECTION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION GRAND GENEVE (9.5 ETP)
- DIRECTION DE L'INFORMATION DU TERRITOIRE (26.6 ETP)
- DIRECTION DE LA DURABILITÉ ET DU CLIMAT (9.6 ETP)





# CONSEILLÈRE D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (13.8 ETP)



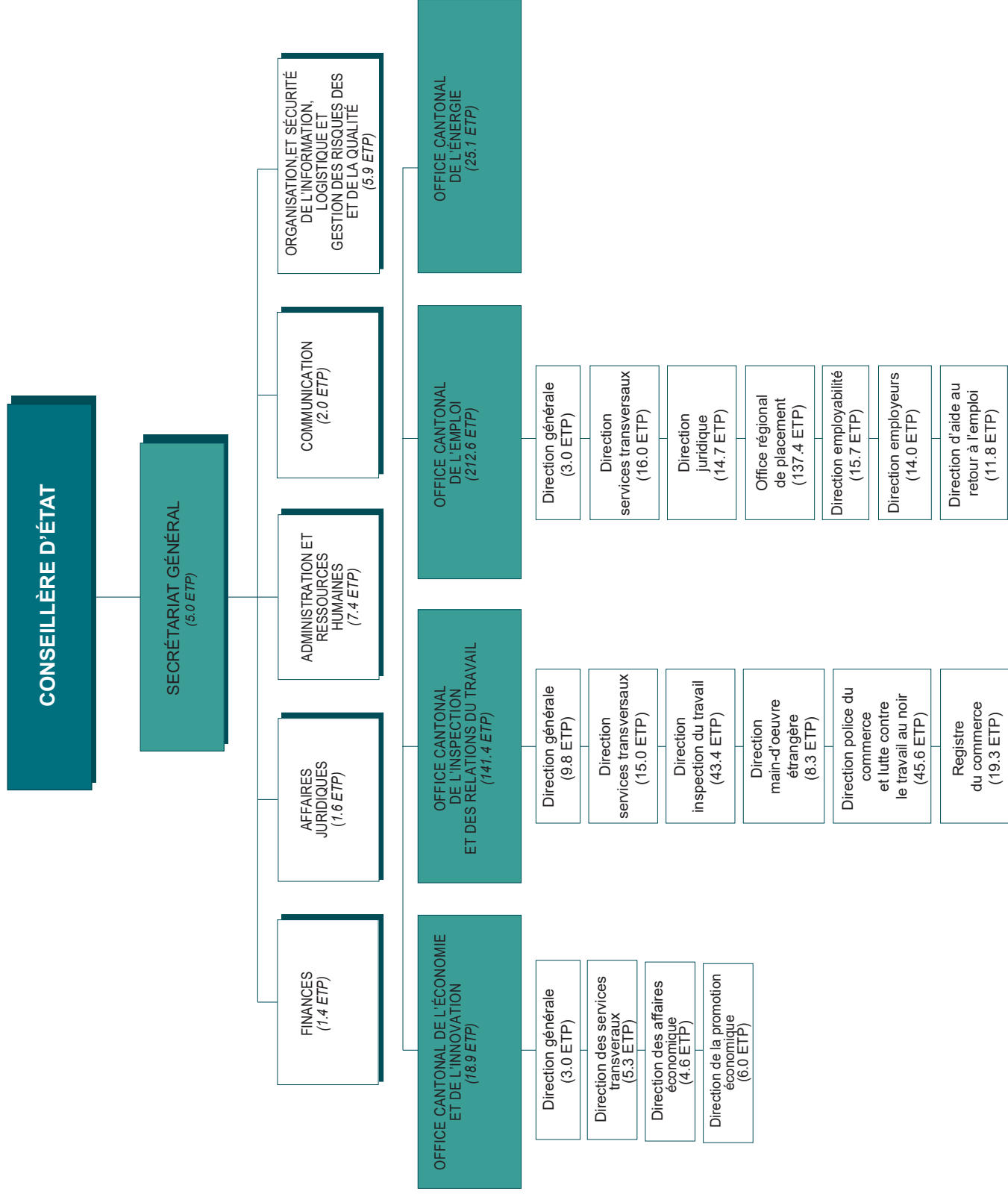
(a) Y compris l'unité d'assistance personnelle.

(b) Aux Hôpitaux universitaires de Genève et au centre éducatif de détection et d'observation de la Clairière.

(c) Y compris le collège pour adultes et l'école de culture générale pour adultes.

## Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein du personnel fixe - engagés au 31 décembre 2025)



**Organigramme général du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie**

(avec répartition des postes ETP, sans auxiliaires et agents spécialisés - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2025)

# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (11.3 ETP)

SERVICE DES  
RESSOURCES  
HUMAINES  
(6.2 ETP)

DIRECTION  
DES SERVICES  
SUPPORTS  
(12.9 ETP)

SERVICE  
DE LA GESTION  
DES RISQUES ET  
DE LA QUALITÉ  
(2.0 ETP)

FONDS  
CANTONAL  
D'ART  
CONTEMPORAIN  
(4.0 ETP)

Service cantonal  
des seniors et de  
la proche aideance  
(11.2 ETP)

Service cantonal  
de la culture  
(11.2 ETP)

Service cantonal  
du sports  
(9.0 ETP)

OFFICE DE L'ACTION,  
DE L'INSERTION ET DE  
L'INTÉGRATION SOCIALES  
(6.1 ETP)

Pôle assurances  
sociales  
(2.4 ETP)

Service de  
l'assurance-maladie  
(37.15 ETP)

Service  
des prestations  
complémentaires  
(123.7 ETP)

Pôle handicaps  
(4.2 ETP)

Service  
de planification et  
suivi d'indication  
(2.4 ETP)

Service de contrôle  
des prestations socio-  
éducatives (3.0 ETP)

CENTRE  
DE COMPÉTENCE  
DU RDU  
(2.3 ETP)

Pôle insertion  
(6.4 ETP)

Service des bourses  
et prêts d'études  
(20.8 ETP)

Service d'avance et de  
recouvrement des  
pensions alimentaires  
(22.4 ETP)

Pôle intégration et  
citoyenneté

Bureau de l'intégration  
et de la citoyenneté  
(6.0 ETP)

Service  
protection de l'adulte  
(5.3 ETP)

Service administration,  
finances et SI métier  
(31.1 ETP)

Service juridique  
(10.3 ETP)

Service des pratiques  
professionnelles  
(28.65 ETP)

Service des prestations  
sociales  
(83.0 ETP)

Service de la gestion  
des risques et  
de la qualité  
(3.0 ETP)

Organismes placés sous la surveillance du département

Office cantonal  
des assurances sociales

Fonds cantonal de compensation  
de l'assurance-maternité

Fonds cantonal de  
compensation des  
allocations familiales

Hospice général

Etablissements publics  
pour l'intégration

Etablissements pour  
personnes handicapées

Etablissements  
médico-sociaux

Fondation genevoise pour  
l'animation socioculturelle

Fonds cantonal de  
l'aide au sport

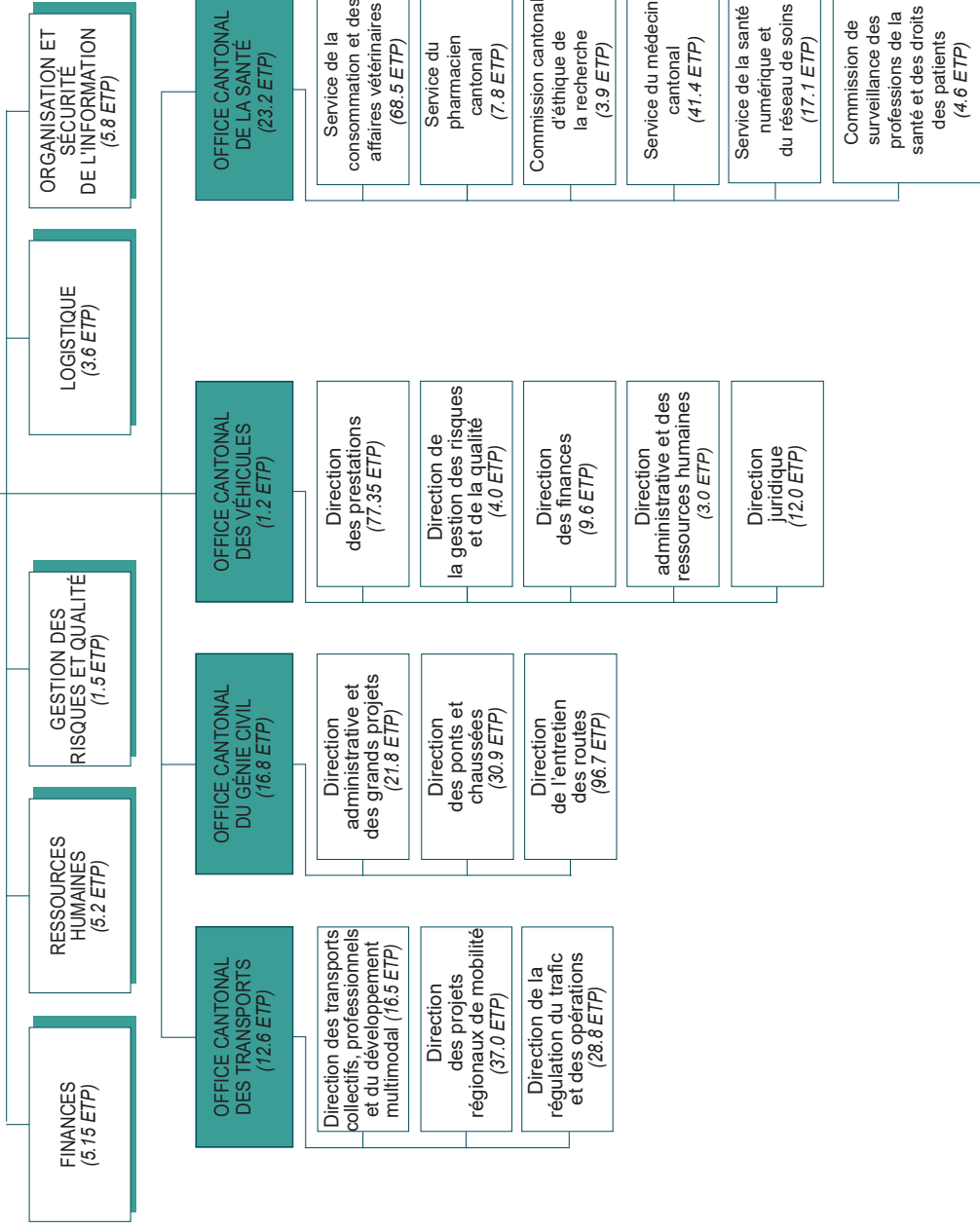
Fonds de répartition  
des bénéfices  
de la Loterie romande

## Organigramme général du département de la cohésion sociale

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2025)

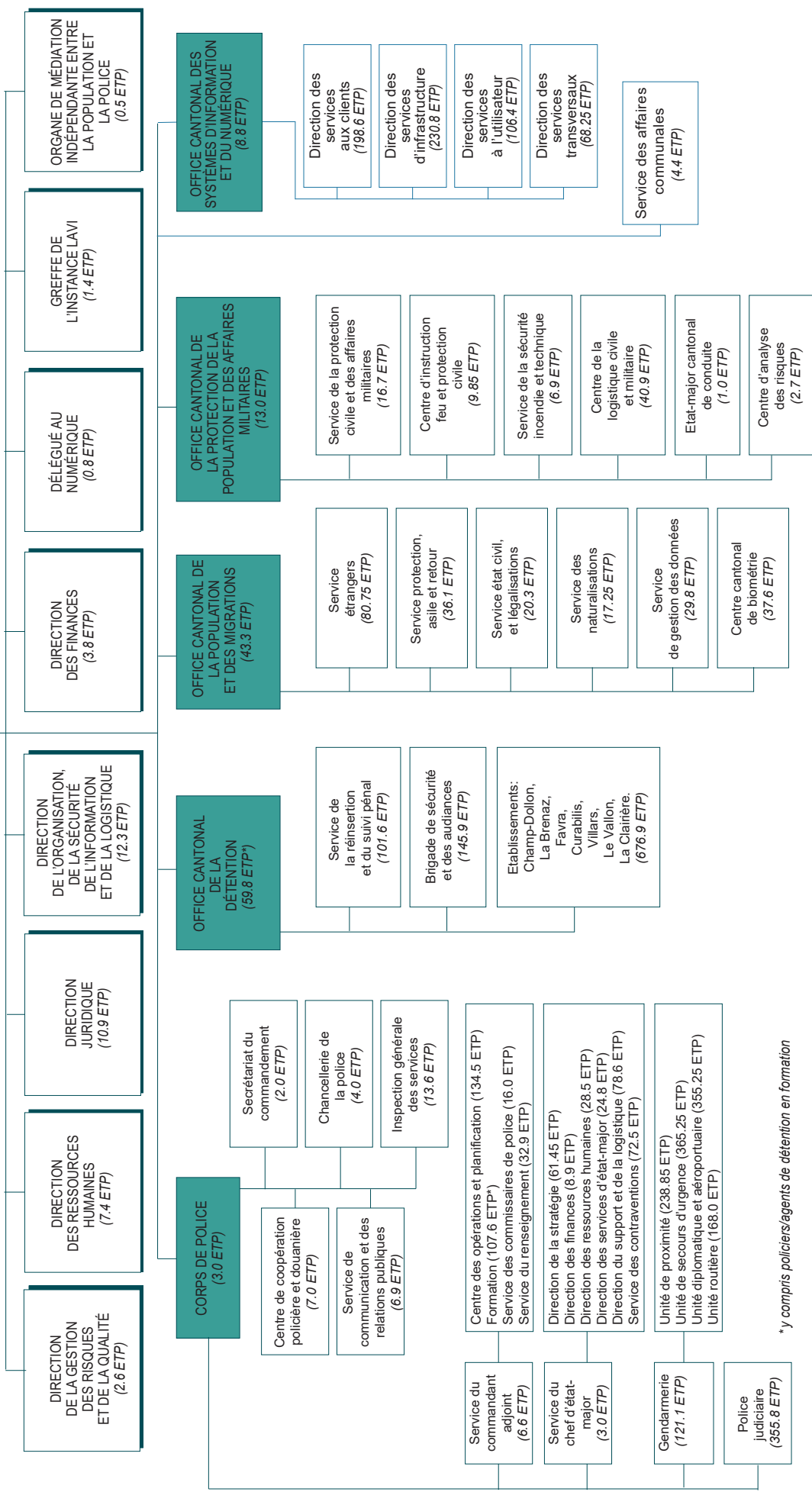
# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (18.5 ETP)



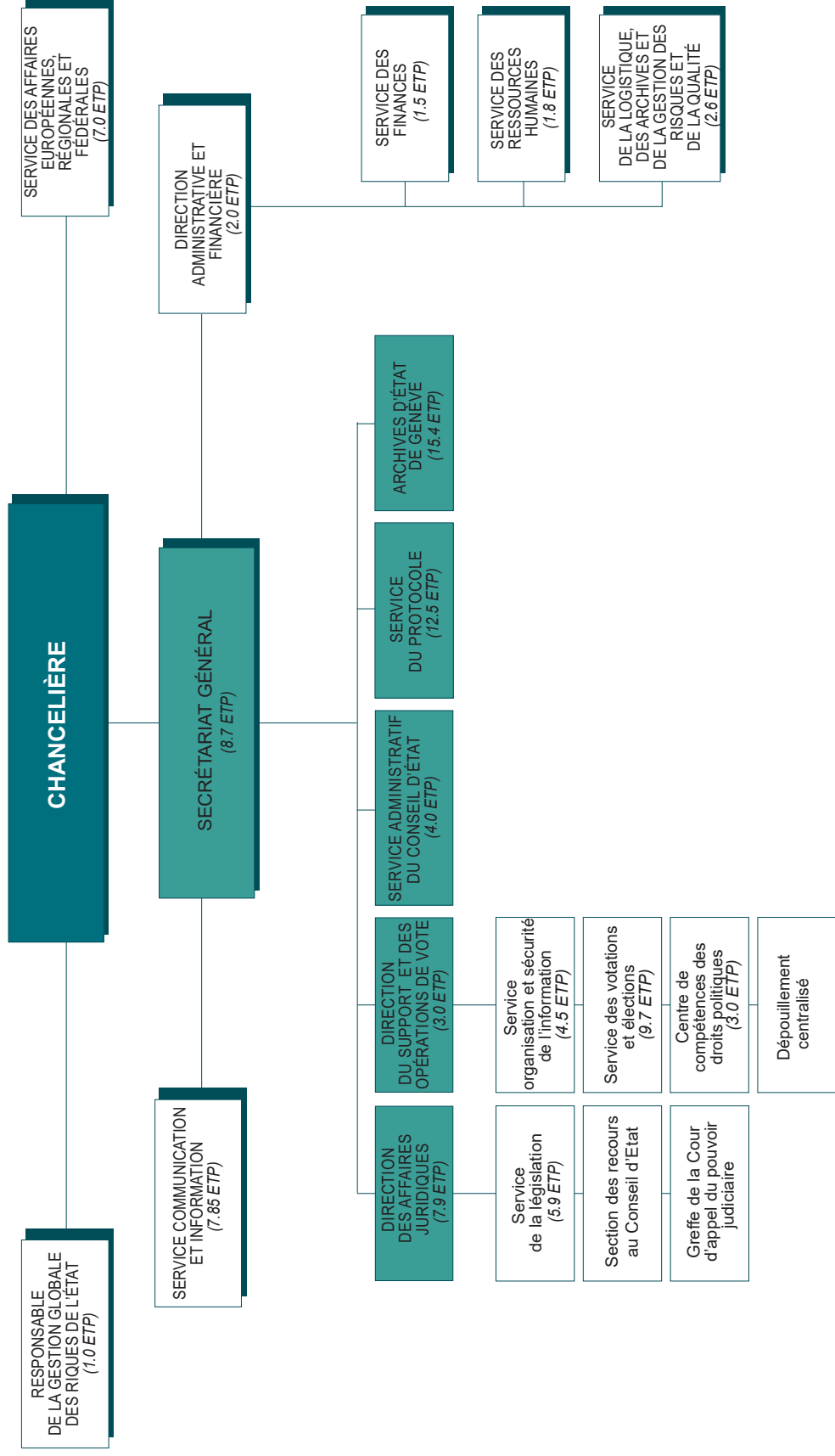
# CONSEILLÈRE D'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
(14.0 ETP)



\* y compris policiers/agents de détention en formation

**Organigramme général du département des institutions et du numérique**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2025)



Rattachés administrativement à la chancellerie d'Etat  
 - Groupe de confiance (8.95 ETP)  
 - Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (2.8 ETP)  
 - Bureau de médiation administrative (2.3 ETP)